Colleg. bellovacensis Soc. Jes. Cat. Inscriptus

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1708.

DOMUS LUGDUNENSIS S.J.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1708.

ARTICLE LXXXVIII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *par Mr. l'Abbé Fleuri, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome douziéme.* A Paris chez Pierre Emery, Quay des Auguſtins &c. Volume *in* 4°. *pag.*614.

MONSIEUR l'Abbé Fleuri ſuit toûjours dans ce douziéme tome ſa méthode ordinaire. Il donne ce qu'il a puiſé dans les ſources les plus pures, ſans y rien mêler qui en altere

la pureté : ce qui n'empêche pas qu'il ne ſeme à propos des reflexions très-judicieuſes ; mais elles ſont courtes, & ſortent pour ainſi dire du fonds même des ſujets qu'il traite. Toute ſon Hiſtoire eſt donc comme une ſuite de tableaux, dans leſquels il preſente tour à tour aux Curieux tout ce qu'il a trouvé de plus beau en parcourant les vaſtes campagnes de l'Egliſe. Ce tome comprend cent vingt-huit ans, c'eſt-à-dire depuis l'an 925. juſques à l'an 1053. Il eſt diſtribué en cinq livres qui ſont le cinquante cinquiéme, ſixiéme, ſeptiéme, huitiéme, & neuviéme de l'Ouvrage entier. Nous allons en extraire ce qui nous a paru de plus important, en rapprochant les choſes qui ont rapport entre elles, & que le ſage Hiſtorien a très prudemment laiſſées dans leur arrangement naturel.

Et d'abord il eſt bon d'avertir, que ce douziéme tome renferme ces tems tenebreux du dixiéme ſiecle, où la ſimonie, les débauches les plus infames, & la corruption preſque generale du Clergé, furent une

preuve aussi singuliere que triste de la protection de JESUS-CHRIST sur son Eglise contre le débordement des vices, qui vrai-semblablement devoit attirer le naufrage de la Foi; mais qui servit au contraire à l'établir plus solidement, suivant ces paroles du Sauveur, *Et portæ Inferi non prævalebunt adversùs eam.* Le début de l'Auteur convient parfaitement à cette idée générale. Il commence par la mort de Seulfe Archevêque de Reims, qui suivant les bruits de ce tems-là, fût empoisonné par les gens de Hebert Comte de Vermandois, qui eût la hardiesse & le credit de placer sur le trône de cette illustre Eglise son fils Hugues, enfant de cinq ans. La Cour de Rome & celle de France favorables à cette intronisation, donnérent lieu aux troubles qui désolérent l'Eglise de Reims, & qui durérent jusqu'au Concile d'Ingelheim en 948. où Huges fut enfin excommunié canoniquement, & Artaud confirmé dans l'Archevêché par Marin Legat du Pape Agapit II.

Ce ne fut pas l'unique secousse

que ſentit l'Egliſe de Reims. Elle eût encore beaucoup à ſouffrir ſous l'Archevêque Arnoul. Celui-ci qui étoit fils naturel de Lothaire, après la mort du quel & celle de ſon fils Loüis le fainéant, les François déférérent la Couronne à Hugues Capet; indigné de l'excluſion qu'on avoit donnée à Charles ſon Oncle, fils de Loüis d'Outremer, que la ſucceſſion regardoit naturellement, chercha à ſoutenir la Couronne dans ſa Maiſon. Dans ce deſſein il appella Charles en France, & lui livra la Ville de Laon & Adalberon qui en étoit Evêque. Mais s'étant enſuite reconcilié avec le Roi Hugues, ce Prince pour ſe l'attacher, lui donna l'Archevêché de Reims vacant par la mort d'un autre Adalberon. Cette promotion ſe fit dans les formes. Mais bientôt après Arnoul fut pris, ou plûtôt ſe laiſſa prendre par Charles ſon Oncle, qui ſe ſaiſit de Reims par la trahiſon du Prêtre Adalger, qui prétendit n'avoir livré la Ville que par ordre d'Arnoul même. L'intrigue ne ſe démêla pas d'abord. Gerbert fameux dés-

lors, & qui le devint encore plus, joüa habilement son rôle. Il avoit de l'ambition bien au de là de sa naissance, qui étoit tres obscure en Auvergne. Il fut élevé à Aurillac dans le Monastere de Saint Gerauld. Raimond son Maître en étant devenu Abbé, l'envoya au Comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un Evêque nommé Haïton, de qui il apprit les Mathematiques, comme on les sçavoit dans ce tems-là. A la faveur du Comte & de l'Evêque, Gerbert s'insinüa chez l'Empereur Otton dans un voyage à Rome. Il obtint d'Otton la celebre Abbaye de Bobio dans le Diocese de Pavie. Mais cet établissement n'étant pas à son gré, il revint en France se retirer à Reims près de l'Archevêque Adalberon, à qui il prétendit succeder, suivant la désignation même de l'Archevêque.

Mais se voyant déchû de sa prétention par l'élection d'Arnoul, il ne se découragea point. Il s'attacha au nouveau Prélat & au Prince Charles, jusqu'à être d'intelligence avec eux pour livrer la Ville de

Reims. Bientôt après ſe flatant peut-être de faire réüſſir ſes nouvelles eſperances, il quita ſolemnellement l'Archevêque & le Prince, pour prendre le parti de Hugues; & pour ſe ſignaler davantage, il fut des plus ardens à pourſuivre la condamnation d'Arnoul. Mr. Fleuri développe tous ces myſteres par les lettres de Gerbert, & par l'Hiſtoire du Concile de Reims en 991. que Gerbert nous a laiſſée, & dont la concluſion fut l'abdication volontaire d'Arnoul, confirmée par lui-même en plein Concile. Gerbert fût élû & ſacré Archevêque de Reims ſur le fondement de cette renonciation, qui toute cimentée qu'elle parut, ſe démentit dans la ſuite, & ébranla de nouveau par ſon mouvement l'Egliſe de Reims.

Gerbert ne parut pas ſi content qu'on l'auroit crû d'une promotion qu'il avoit ſouhaitée. Eſt-ce qu'il n'avoit plus les mêmes ſentimens, ou qu'il les diſſimule dans une de ſes lettres à l'Abbé & aux Moines d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attiroit ſa nou-

velle Dignité ? Il en eut auxquels il ne s'attendoit pas. Le Pape Jean XV. cassa la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert, & interdit tous les Evêques qui y avoient eu part. C'étoit ce qu'avoient prévû les Défenseurs d'Arnoul, & entre les autres le Sçavant Abbon de Fleuri. Ils avoient prétendu que la déposition d'Arnoul ne pouvant se faire indépendamment du Pape, il falloit attendre sa réponse aux Lettres du Roi Hugues & des Evêques sur ce sujet. Les Adversaires de l'Archevêque avoient ou soûtenu le contraire, fondez sur l'indignité des sujets, qui occupoient alors la Chaire de Saint Pierre, comme si cette Chaire tiroit ses privileges du mérite personnel des Papes, & non pas de la prérogative qu'elle a reçûë de Jesus-Christ ; ou avoient soûtenu qu'on avoit suffisamment informé le Pape, dont la négligence à répondre, & le procedé irregulier & simoniaque autorisoient le Concile à remedier par eux mêmes aux maux pressans d'une Eglise affligée. Ces derniers qui l'emportérent, avoient à leur

tête Gerbert & Arnoul Evêque d'Orleans, qui faisoit la fonction de Promoteur du Concile. Gerbert travailloit plus sourdement. Mais il ne se peut rien de plus vif que la déclamation d'Arnoul, qui donna un peu plus qu'il ne falloit, carriere à son éloquence, qui étoit d'une espece à emporter l'Orateur au delà des bornes. C'est ce qu'a très sagement observé Mr. l'Abbé Fleuri, dont voici les paroles :

Le Discours d'Arnoul (d'Orleans) pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du Saint Siege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems là d'Ecrivains parfaitement éxacts dans leurs expressions ni même dans leurs pensées; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un Evêque venerable par son âge & son sçavoir, qui étoit comme l'ame de ce Concile. Au fonds loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'Eglise Romaine, & obéïr au Decrets du Pape : & ailleurs il dit expressément

qu'il appartient au Pape de juger de toute l'Eglise. . . Ces reflexions & quelques autres que Mr. l'Abbé Fleuri fait au même sujet, étoient necessaires pour excuser l'Evêque Arnoul ; mais elles le seroient à plus forte raison pour excuser Gerbert, s'il étoit vrai, comme Mr. Fleuri le donne à entendre, que ce Discours attribué à Arnoul fût en effet de Gerbert même, qui auroit débité ses pensées sous le nom d'autrui. Quoiqu'il en soit l'affaire d'Arnoul & de Gerbert fut de nouveau examinée au Concile de Mouson dans la Province de Reims, par ordre du Pape Jean XV. Et ce ne fut qu'après la mort de Hugues Capet sous le Roi Robert son fils, qui acquiesça enfin à la volonté de Gregoire V. successeur de Jean, que Gerbert, après avoir donné à sa cause tous les meilleurs tours, laissa enfin absolument l'Archevêché de Reims à Arnoul, qu'on fit sortir de prison, & qu'Abbon de Fleuri eut commission de retablir, en lui donnant le *Pallium*, qu'il avoit reçu pour lui de la main du Pape. Mais Gerbert ne

tomba que pour ſe mieux relever. Il obtint de l'Empereur Otton ſon Eleve l'Archevêché de Ravenne, & environ un an aprés étant devenu Pape ſous le nom de Silveſtre ſecond, il fut bien aiſe de mettre lui-même la derniere main à l'affaire de Reims. C'eſt ainſi que Loüis douze ne ſe ſouvint plus des injures qu'il avoit reçûës étant Duc d'Orleans. Gerbert écrivit donc à l'Archevêque Arnoul, le confirma dans l'exercice de ſes fonctions, & de toute l'autorité dont avoient joüi ſes Prédeceſſeurs, défendit à qui que ce ſoit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été dépoſé, ajoûtant au reſte, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuſte en ſoi, mais faute d'avoir été autoriſée par le Pape. N'eſt-ce pas là une retractation des ſentimens contraires, qu'il avoit peut-être ſoutenus dans la chaleur de la querelle?

Rome qui décidoit des affaires des autres Egliſes, étoit elle même dans un état pitoyable. L'infame Maroſie engagée avec Guy trop connu par mille crimes, entre autres par

le massacre de Jean X. avoit élevé sur le trône Pontifical son fils Jean, qu'on nomme Jean XI. digne fruit d'une union sacrilege. Octavien fils d'Alberic & petit fils de la même Marosie, s'étoit fait élire Pape à l'âge de dix huit ans sous le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé de nom. Que n'est-il pour l'honneur de l'Eglise enseveli avec ses débauches dans d'éternelles tenebres ? Monsieur Fleuri en gemissant avec tous les gens de bien sur ces malheurs de la premiere & de la maitresse des Eglises, donne bien de la consolation en racontant les beaux faits de tant de Saints & illustres Personnages, qui gouvernoient les Eglises d'Alemagne sous les Ottons, & sous l'Empereur St. Henri. Les Moines le disputoient en Sainteté avec les Prélats, qu'on tiroit en grand nombre des Monasteres. L'Archevêque de Cantorberi en particulier ne se prenoit que là. Aussi ne voyoit-on qu'érection d'Evêchez, & fondations de maisons Religieuses. On forçoit les Saints à se charger des Prélatures, & les Empereurs

charmez de la ſainteté qu'ils n'imitoient pas toûjours, cherchoient du moins à faire éclater leur magnificence envers les Egliſes & les Monaſteres. C'eſt à ce tems, vers l'année 960. ou les ſuivantes, qu'on doit rapporter l'érection des Egliſes de Prague, de Magdebourg, de Merſbourg & de pluſieurs autres.

Environ trente ans auparavant avoit commencé la celebre Congregation de Clugni ſous le St. Abbé Odon, qui unit le premier diverſes Maiſons enſemble, Clugni, Maſſay, Deols &c. Mr. Fleuri repréſente les rares vertus de ce Saint, ſa grande réputation auprès des Papes & des Princes, la réforme qu'il mit avec ſuccès en divers endroits. St. Mayeul & St. Odilon ſoutinrent avec éclat après Odon la réputation de Clugni. Les Rois & les Empereurs y venoient faire leurs prieres, & leurs offrandes toûjours magnifiques. Tous les pays de l'Europe produiſirent dans ce même ſiecle des Reſtaurateurs de la vie Monaſtique. St. Gerard de Brogne ſe diſtingua en Flandre. l'Abbé Turquetul, & St.

Dunſtan en Angleterre ; en Italie Saint Romuald Fondateur des Camaldules ; dans la Calabre qui appartenoit encore aux Grecs, l'admirable Saint Nil ; en Grece Saint Paul de Latre &c. Parmi tant de Saints Religieux & Anachoretes, Monſieur Fleuri en diſtingue pourtant trois qui brilloient en même tems. Odilon de Clugni ſurnommé le pieux & le débonnaire, à cauſe de ſa bonté ; Guillaume de Dijon ſurnommé par deſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur ; Richard de Saint Vannes ſurnommé la Grace de Dieu à cauſe de ſa douceur.

Mais quelques admirables que fuſſent, chacun en leur genre, les établiſſemens de ces grands Saints, rien n'eſt peut-être ſi beau & ſi ſagement inſtitué, que l'Ordre qu'avoit mis Turquetul dans ſon Abbaye de Croiland. Ce grand Homme qui étoit de la Maiſon Royale, & qui avoit été Chancellier d'Angleterre, avoit renoncé à toutes les Grandeurs dont il joüiſſoit dans le monde, pour paſſer le reſte de ſes jours dans cette ſainte Maiſon, qu'il

avoit rétablie & enrichie d'une partie conſiderable de ſes biens. Voici le plan que nous en a laiſſé Ingulfe dans l'hiſtoire de cette Abbaye. La Communauté étoit diviſée en trois ordres. Les jeunes depuis l'entrée juſqu'à la vingt-quatriéme année de Profeſſion, portoient tout le travail du Chœur, du Refectoir, & des autres Offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des Superieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle & de contentieux, il étoit ſeparé & ſevérement puni. Ceux du ſecond ordre, c'eſt à dire, depuis vingt-quatre juſqu'à quarante ans de Profeſſion, étoient diſpenſez de la plûpart des Offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la Maiſon. Les Anciens depuis quarante juſqu'à cinquante ans de profeſſion, étoient déchargez des fonctions du Chœur, excepté les Meſſes, & diſpenſez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obediences exterieures, comme de Proviſeur, de Procureur, de Cellerier. Au delà de cinquante ans de Profeſſion on leur

donnoit à chacun une chambre dans l'Infirmerie, avec un garçon pour les servir, & un jeune frere qui mangeoit avec le Pere, tant pour son instruction que pour la consolation du Vieillard : & celui-ci alloit au chœur, au refectoir, & par toute la Maison, quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse ; & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie. Mr. l'Abbé Fleuri n'a-t'il pas raison de dire, que ce reglement étoit digne de servir de modelle à d'autres ? Les cinq Religieux que Turquetul trouva seuls dans ce Monastere, qui avoit été ruiné par les Normans plus de soixante & quinze ans auparavant, vécurent tous dans l'exactitude de cette regle jusqu'à plus de cent ans ; & l'un d'eux nommé Clerembault, alla jusqu'à cent quarante-huit ans. Tant il est vrai, que Dieu bénit la sainteté qui n'est pas toûjours portée jusqu'à une extrême rigueur, ennemie de toute sorte d'adoucissemens, du moins dans un âge avancé.

En parlant des Moines d'Angle-

terre, Mr. Fleuri remarque à l'occasion de Saint Dunstan, qui avoit embrassé cet Etat, & qui se porta pour héritier à la mort de son Pere & de sa Mere, que l'engagement dans la vie Monastique, n'étoit point alors un titre pour exclurre des successions. Ce n'est donc pas un droit absolument nouveau, que des Religieux héritent. Et cet usage ancien n'empêcha pas qu'on ne fit à l'envi des donations aux Monasteres, qui les portérent à un point de Grandeur, que l'avarice séculiere a eû tort de regarder comme l'unique source du relâchement de la discipline.

C'est ainsi que l'Historien exact, recüeille comme en passant tout ce qui se trouve sur sa route. Mais où son éxactitude paroît davantage; c'est dans le récit fidelle de ce qui concerne les anciens Canons, & les usages des tems dont il parle. Rien ne prouve mieux la sage œconomie de l'Eglise, qui ordonne & qui abroge des choses selon les differentes conjonctures. C'est ainsi qu'un Canon du Concile de Selingstad or-

donne l'abſtinence de la chair quatorze jours avant la Saint Jean, & autant avant Noël : un autre défend à un Prêtre de dire plus de trois Meſſes par jour : ce qui montre qu'on en diſoit d'avantage. Saint Ulric ou Udalric Archevêque d'Auſbourg, un des plus inſignes perſonnages de ſon tems, en diſoit tous les jours deux ou trois : tems bien different de ceux où l'on conſeille à des Eccleſiaſtiques même reglez, de ne dire la Meſſe que trois fois la ſemaine. Un autre Canon du Concile de Ravenne tenu par Gerbert, défend de rien éxiger pour les ſepultures. Les Canons du Concile d'Erford ſont preſque tous abolis. C'eſt donc ſouvent pour faire illuſion, ſous prétexte de rappeller à la premiere diſcipline de l'Egliſe, qu'on cite d'anciens Canons ; comme ſi par exemple un Directeur un peu trop abſolu, défendoit à ſa pénitente de s'impoſer un jeune ; parce que le Concile d'Erford, qui vouloit abolir une ſuperſtition qui ne ſubſiſte plus, défend que cela ſe faſſe ſans la permiſſion de l'Evêque. Ce

Directeur ne ſeroit pas mieux fondé, qu'un débiteur, qui en vertu de ce même Concile, ſe croiroit à couvert de ſes créanciers en allant, ou en revenant de l'Egliſe. Il ne ſuffit donc pas d'alleguer des Canons, ſi l'on ne montre qu'ils ſont encore en vigueur.

Mr. l'Abbé Fleuri rend juſtice aux Sçavans de ce tems-là, qui étoit un tems d'ignorance auſſi-bien que de corruption. Abbon de Fleuri étoit ſans doute un des plus diſtinguez; auſſi bien que Gerbert, Arnoul d'Orleans, Atton Evêque de Verſeille, Ratthier Evêque de Verône, & puis de Liege. Nous avons d'Abbon outre ſon Apologie, où il ſe juſtifie auprès des Rois Hugues & Robert, de l'accuſation qu'on faiſoit contre lui, d'avoir excité la ſédition des Moines de Saint Denis & de leurs ſerfs contre les Evêques, qui vouloient leur ôter les dixmes, nous avons, dis-je, un recüeil de Canons, diviſé en cinquante deux articles, contenans les devoirs des Rois & ceux des ſujets. Abbon, qui eſt reconnu Saint &

Martyr, étoit un eſprit ferme, que le péril ne détournoit pas de ſes ſaintes entrepriſes. Il fut tué par un Gaſcon, lors qu'il travailloit à réformer le Monaſtere de la Reole. Le Gaſcon ſéditieux lui porta un coup de lance au côté gauche, qui traverſoit les côtes. Le Saint ne cria point; & dit ſans s'émouvoir, celui-ci y va tout de bon. Le Moine Aimoin qui le ſuivoit & qui a écrit ſa vie, voyant le ſang couler de ſa playe en abondance, devint pâle & tremblant: ſur quoi le Saint Abbé lui dit d'un viſage ſerain, que feriez-vous donc, ſi vous étiez bleſſé vous-même?

On a des Lettres d'Abbon & ſon Capitulaire, ou Traité touchant les ſouffrances de l'Egliſe, diviſé en trois parties. La premiere eſt des Jugemens des Evêques, où Mr. Fleuri remarque qu'il n'appuye ſes maximes, que ſur les fauſſes Décretales qui avoient grand cours alors. La ſeconde partie traite des Ordinations des Evêques: & cet endroit eſt un peu vif & critique, auſſi-bien que la troiſiéme partie, touchant les biens des Egliſes. Mais ce que nous

avons de Rathier touchant les vices du Clergé l'eſt encore bien davantage. Rathier avoit des talens bien mêlez ; mais il n'avoit pas celui de ſe faire aimer. Il lui arriva quelque choſe de ſemblable à ce que l'on dit du jeune Denis de Syracuſe. Obligé de quiter Verone, où il étoit mépriſé & perſecuté , il ſe refugia en Provence chez un Seigneur nommé Roſtaing , dont il inſtruiſit le fils , & compoſa pour lui une Grammaire , qu'il intitula , *ſerva dorſum.* Rathier fut rétabli pluſieurs fois à Vérone , où il eut juſqu'à la mort bien à démêler , auſſi-bien qu'à Liege , & par tout où il fut. C'étoit un homme zelé , mais ardent & inquiet. Mr. l'Abbé Fleuri nous a donné ſon portrait d'après Rathier même , qui le fit dans un écrit qu'il appelle Conjecture. Il étoit fils d'un Charpentier : c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des Egliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni Chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſûre. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger

avec lui toutes ſortes de gens, & jeunoit ſouvent juſqu'à None, c'eſt à dire juſques à trois heures,pour faire pénitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baisât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des médiſances,& donna une fois douze ſols à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dédaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le Roi, ou les Grands, il ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs preſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du Clergé : & c'étoit ce qu'il auroit fallu taire.

Parmi les Ouvrages de Rathier, le plus important eſt ſa Lettre à Patric au ſujet de l'Euchariſtie. Il y ſemble improuver que Patric diſe tous les jours la Meſſe : mais il eſt bon de remarquer que Rathier ne condamne pas cette pratique en elle même, qui a été de tout tems la pratique commune de l'Egliſe, mais par rapport aux ſentimens de ce Prêtre, qui penſoit déja comme Berenger, qui ne commença pourtant

de répandre ſes erreurs que plus de ſoixante ans après la mort de Rathier, & qui furent condamnées pour la premiere fois dans le Concile tenu à Rome par le Pape Leon IX. en 1050. Rathier dans la Lettre dont nous parlons, dit ces paroles mémorables, qui font une belle preuve de la tradition conſtante ſur cet Auguſte Myſtere, qui n'avoit point été alterée par l'ignorance & la dépravation de ce ſiécle déplorable. Mr. Fleuri cite encore dans un autre endroit un beau morceau de Gerard Archevêque de Cambray, touchant la verité de la Tranſubſtantiation. Voici le morceau de Rathier : „ Croyez-moi, mon frere, „ dit l'Evêque de Verone, Comme à Cana de Galilée l'eau fut „ changée en vin véritable, & non „ figuratif; ainſi ce vin devient de „ vrai ſang, & ce pain de vraye „ chair. Que ſi le goût & la couleur „ qui demeurent, vous perſuadent „ autre choſe, ne croyez-vous pas à „ l'autorité de l'Ecriture, qui dit „ que l'homme fut formé du limon „ de la terre. L'homme toute fois

 n'a

„ n'a point la figure de la terre & du
„ limon, il n'en a que la ſubſtance.
„ Croyez ici que c'eſt le contraire,
„ & qu'encore que la couleur & la
„ ſaveur demeurent, ce que vous
„ prenez eſt de vraye chair & de
„ vrai ſang. Mais vous demandez
„ de quel corps eſt cette ſubſtance,
„ d'où elle eſt tirée, & ſi le pain eſt
„ ôté inviſiblement, ou changé en
„ chair; car voilà ce qui frappe la
„ curioſité humaine. Interrogeons
„ l'Evangile. Rathier rapporte les paroles de l'inſtitution de l'Eucha-
„ riſtie, & conclut: „ Voilà de quel
„ corps eſt cette chair & ce ſang,
„ d'autant plus certainement, que
„ nous l'apprenons par la bouche de
„ la Verité même. Ne vous mettez
„ point en peine du reſte, puiſqu'on
„ vous dit, que c'eſt un myſtere, &
„ un myſtere de Foi. Si c'eſt un
„ myſtere, on ne le peut compren-
„ dre: s'il eſt de Foi, on doit le
„ croire, & non pas l'examiner.

Monſieur Fleuri joint aux affaires de l'Egliſe celle des Etats. Il marque l'époque du regne des Alemans en Italie, vers la fin de l'an-

née 951. Rodolphe Roi de Bourgogne en avoit été chassé après deux ans de régne. Hugues Comte d'Arles fils de Thibault & de Berthe fille du Roi Lothaire avoit été reconnu en la place de Rodolphe Roi de Lombardie. Marosie, dont on a déja parlé, femme également impudique & imperieuse, avoit réüssi à engager Hugues à l'épouser, pour être maître de Rome, où elle étoit la dominante. Hugues & sa nouvelle épouse avoient été chassez de Rome, & celle-ci retenuë prisonniere par son fils Alberic, pour se vanger sur tous deux du soufflet qu'il avoit recû de Hugues, à qui il donnoit à laver par ordre de sa Mere. Hugues abandonné des Italiens s'étoit enfin retiré en Provence avec ses tresors, cedant le Royaume de Lombardie à son fils Lothaire, qui ayant été empoisonné, le laissa à Berenger son competiteur, jusqu'à ce que quatre ans après Adelaïde veuve de Lothaire appella à son secours Otton premier surnommé le Grand, qui chassa Berenger, & joignit la Lombardie à ses autres Etats, par le ma-

riage de son fils Adelbert avec la jeune Veuve Adelaïde.

Otton revint encore en Italie à la priere du Pape Jean XII. Il fut admirablement bien reçû à Rome l'an 962. Il y fut couronné Empereur par le même Pape, à qui de son côté il fit de riches présens. Mais le capital fut la confirmation authentique des donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la Ville de Rome, son Duché & ses dépendances, plusieurs Villes de Toscane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le Duché de Spolette & celui de Benevent, l'Isle de Corse, le patrimoine de Sicile, si Dieu le met entre nos mains, dit l'Empereur, car la Sicile étoit au pouvoir des Sarrazins. Cette donation, dit Mr. Fleuri est copiée presque mot à mot de celle de Loüis le Débonnaire. Mais Otton y ajoûte de son Royaume de Lombardie, Rieti, Amiterne, & cinq autres Villes.

Parmi les desordres de ce temslà, Mr. Fleuri met avec raison l'am-

bition & l'ignorance qui autoriſoient la pluralité des Evêchez. Manaſſès Archevêque d'Arles obtint du Roy Hugues ſon parent, les Evêchez de Verone, de Mantoüe, & de Trente. Il juſtifioit cette pluralité d'Evêchez en diſant, que St. Pierre avoit paſſé d'Antioche à Rome, & qu'il avoit donné à ſon Diſciple St. Marc le gouvernement de l'Egliſe d'Antioche ſans préjudice de celle d'Aquilée, que le même St. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il paſſa. Tant Manaſſès, dit M. l'Abbé Fleuri, étoit ſçavant en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. St. Dunſtan en Angleterre ſe rendit à un Argument qui ne prouvoit pas plus, quoique le fonds fût vrai. Il étoit déja Evêque de Vorcheſtre ; & on lui fit prendre encore l'Evêché de Londres, ſur ce fondement que l'Apôtre St. Jean avoit gouverné ſept Egliſes & leurs Evêques, & que St. Paul avoit eu ſoin de toutes les Egliſes : comme ſi la Miſſion extraordinaire des Apôtres devoit être tirée à conſequence pour la conduite ordinaire de l'Egliſe.

Mr. Fleuri traite beaucoup d'autres matieres curieuses, dont le récit simple qu'il en fait, à mesure que l'ordre des tems le demande, donne à son Histoire l'agrément de la varieté, que les choses suivies sans interruption n'ont pas toûjours. L'Eglise Grecque n'y est pas oubliée, non plus que l'Empire d'Orient, qui tomboient tous les jours l'un & l'autre en décadence. Il donne la suite des Patriarches Melchites d'Alexandrie jusqu'au tems du Patriarche Saïd ou Eutychius, de qui il l'a prise dans son abregé de l'Histoire universelle en Arabe. Il s'étend sur l'histoire de l'image de Nôtre Seigneur envoyée au Roy Abgar, & que l'Empereur Romain Lecapene fit venir à Constántinople; sur la maniere de communier dans les deserts sans le ministere d'aucun Prêtre; sur divers exemples de Confessions faites en public, comme celle de la Reine Mathilde Mere de l'Empereur Otton le grand, qui fit entendre la sienne aux Prêtres & aux Religieux qu'elle avoit appelées; celle d'Otton second, qui fit

la ſienne en Latin devant le Pape & les Prêtres ; celle d'Arnoul de Reims, qui la fit à pluſieurs Prélats, à qui il avoüa les crimes pour leſquels il ſe jugea lui-même indigne de l'Epiſcopat. Il s'étend auſſi ſur les pénitences de ce tems-là, & ſur la maniere de les racheter. Mais tous ces points, & pluſieurs autres que l'on voit répandus dans toute cette Hiſtoire, avec la netteté qui eſt propre de l'Auteur, nous meneroient trop loing. Nous finirons par une réflexion qui ſe préſente naturellement : c'eſt que dans un ſiecle auſſi corrompu que celui dont nous parlons, il y ait eu ſi peu d'héreſies, du moins qui ayent eu cours.

Il en parut une vers la fin du ſiecle, qu'on peut appeller une hereſie poëtique, d'autres diroient une folie. Son Auteur ſe nommoit Vilgard Grammairien de profeſſion. Une nuit il crut voir en ſonge Virgile, Horace, & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs Ecrits, & du ſuccés avec lequel il publioit leurs loüanges, lui promettant qu'il auroit part à leur

gloire. Enflé de cette viſion il commença à débiter pluſieurs dogmes contraires à la Foi, & à ſoûtenir qu'il falloit croire tout ce qu'ont dit les Poëtes. Ce Viſionnaire fut convaincu & condamné par l'Archevêque de Ravenne. N'y avoit-il point alors de petites maiſons?

Orleans mit au jour une autre héréſie infiniment plus dangereuſe, ſi l'on n'y eût apporté un prompt remede. Deux Eccleſiaſtiques de cette Ville l'avoient reçûë d'une femme qui l'avoit apportée d'Italie. L'experience de tous les ſiecles apprend que les femmes ſont toûjours les premieres à donner dans les nouveautez, & à les faire valoir. Ces deux Hommes s'appelloient Etienne & Liſoye, tous deux en réputation de Doctrine & de Sainteté. Il ne faut que ces dehors pour impoſer. Par deſſus cela ils faiſoient de grandes aumônes. C'eſt un grand attrait pour ſe faire ſuivre. Le mal étoit d'autant plus dangereux, qu'Etienne & Liſoye étoient fort bien à la Cour. Le Roi Robert les aimoit, parce qu'il ne les connoiſſoit pas. Etienne fut quelque tems

Confesseur de la Reine Constance, & étoit Chef de l'Ecole de Saint Pierre Puellier, où Pillier, comme on parle à Orleans. Lisoye étoit Chanoine de Sainte Croix, qui est la Cathedrale. Ces nouveaux Saints prenoient tant d'ascendant sur leurs Disciples, que ceux-ci se croyoient par leurs instructions arrivez au comble de la sagesse. Un d'eux charmé de la découverte, s'écrioit qu'il n'y avoit point de Ville comparable à Orleans pour la Science & pour la pieté.

Cette prétenduë piété conduisoit pourtant aux dernieres ordures; & ils appelloient ces infamies la viande celeste, à la faveur de la quelle, disoient-ils, ils voyoient les Anges: mais c'étoit des Anges de tenebres, qui ne se montroient que certaines nuits, où s'assemblant hommes & femmes ils recitoient les noms des Démons en forme de Litanie, jusqu'à ce que voyant descendre un Démon sous la figure d'une bête, ils éteignoient leur lampes, & s'abandonnoient. Le fruit de cet abominable mystere étoit brûlé & mis en

cendre huit jours après sa naissance, & cette cendre devenoit pour eux un objet de véneration, & un obstacle presque invincible à la conversion de ceux qui en avoient avallé la moindre partie.

Cette contagion fut arrêtée à Orleans même, où elle commençoit de se communiquer. Arefaste Seigneur Normand feignit, suivant le conseil d'Eberard Tresorier de l'Eglise de Chartres, d'écouter les nouveaux Evangelistes, & de se faire leur Disciple; & l'on ne voit pas, que le Concile d'Orleans ait blâmé cet artifice très propre à dévoiler l'héréfie, qui cherche toûjours à se cacher. Sur les dépositions d'Arefaste, Etienne, Lisoye, & leurs complices furent arrêtez, & étant demeurez opiniâtres, ils furent comdamnez au feu & brûlez le même jour. C'étoit le sentiment du Cardinal de Richelieu, qu'il falloit promptement mettre les Novateurs hors d'état de communiquer leur venin. Les corps de ceux-ci furent si bien reduits en cendre, qu'on ne trouva pas même leurs os. La con-

damnation ſe fit en préſence du Roi & de la Reine Conſtance par les Evêques, qui avoient à leur tête Leoteric Archevêque de Sens. La Reine Conſtance, qui étoit par ordre du Roi à la porte de l'Egliſe de Ste Croix ou ſe tenoit le Concile, de peur que le peuple ne ſe jettât dans l'Egliſe pour tuer ces malheureux, creva de la baguette qu'elle tenoit, un œil à Etienne, lorſqu'on le faiſoit ſortir, indignée apparemment d'avoir ſi mal connu ce ſcelerat, à qui elle avoit confié ſa conſcience. Les mieux intentionnez & ſur tout les perſonnes du ſexe, peuvent être trompez par les Novateurs; mais il doivent ſe déclarer ſans ménagement contre l'héréſie une fois proſcrite canoniquement par l'Egliſe. De treize qu'étoient ces miſerables, un Clerc ſeulement & une Religieuſe ſe convertirent: eſpece de miracle, vû l'entêtement des Heretiques, & ſur tout des filles! L'Evêque d'Orleans Odalric fit déterrer & jetter à la voirie le corps de Théodat Chantre de la Cathedrale, mort trois ans auparavant, &

qui avoit été dans la même héréſie, ſuivant le témoignagne des Catholiques & des Heretiques même. On éxécuta avec la même rigueur ceux de cette ſecte, qui furent trouvez ailleurs, & qu'Ademar Auteur du tems nomme Manichéens, dont Mr. Fleuri montre qu'ils ſuivoient en effet les éxecrables dogmes, auxquels ils avoient ajoûté leurs erreurs particulieres.

Gerard Archevêque de Cambrai, dont on a déja parlé, fut plus heureux à ramener par la douceur les mêmes Heretiques, qui s'étoient répandus à Arras, dont il étoit en même tems Evêque. Ce Prélat étoit pieux, ſçavant, zelé. Mais il joignoit à tout cela le talent de la perſuaſion, qu'il employa ſi bien dans cette occaſion, que les Hérétiques ne pouvant plus tenir, éclatérent en ſoupirs, avoüérent leur faute, & ſe proſternérent par terre, admirant avec tout le peuple qui fondoit en larmes, la bonté de Dieu, qui les avoit ſoufferts ſi long-tems à la honte du nom Chrétien. Ce n'eſt pas ſeulement dans ce tems-là que

Cambrai a eu de grands Archevêques.

ARTICLE LXXXIX.

ENTRETIEN D'UN PHILOSOPHE *Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu. Par l'Auteur de la Recherche de la verité.* A Paris, chez Michel David, Quai des Augustins, à la Providence, 1708. brochure *in* 12. *pages* 73.

L'Auteur de la Recherche de la verité & de cet Entretien, met sans façon l'athéïsme sur le compte d'un Philosophe Chinois ; & lui sous le nom d'un Philosophe Chrétien entreprend de le convaincre par ses raisonnemens particuliers. Peut-être que tout Philosophe Chinois, & tout Philosophe Chrétien ne conviendroient pas de ce qui se dit ici de part & d'autre. Cela même est certain de l'Empereur de la Chine, autant éloigné de l'athéïsme, qu'il est sçavant dans la Philosophie de sa Nation.

Juillet 1708.

Avant que d'en venir à la démonstration de l'existence de Dieu, il faut en établir la notion : & la voici : „ Nôtre Dieu c'est celui *qui est*, „ c'est l'Etre infiniment parfait, c'est „ l'Etre. Ce Roi du Ciel, que vous „ regardez comme nôtre Dieu, ne „ seroit qu'un tel être, qu'un être „ particulier, qu'un être fini. Nôtre „ Dieu est l'Etre sans aucune restriction „ ou limitation. Il renferme en „ lui-même d'une maniere incomprehensible „ à tout esprit finit, tout „ ce qu'il y a de réalité veritable „ dans tous les êtres & créez & possibles. „ C'est au Chinois maintenant à avertir tous les Missionnaires de ne plus se servir du mot de *Tien-chu*, c'est-à-dire, le Seigneur du ciél, pour signifier Dieu. Mais s'il se convertit, & qu'il lise les saintes Ecritures, il sera bien étonné d'y trouver à chaque page, que Dieu est le Seigneur & le Roi du Ciel & de la terre, & sur tout que Dieu est un tel Etre, un Etre particulier, absolument distingué de tous les autres, & infiniment élevé au dessus d'eux, & dont par consequent il ne

renferme point en soi la réalité, quoi qu'il en contienne éminemment toutes les perfections. Comme tout ce qui est créé, participe en sa maniere aux perfections de Dieu, & non à sa réalité, de même Dieu en sa maniere renferme les perfections qu'il a données, & non la réalité de son ouvrage : mais il faut croire que le mot de réalité est ici mis pour celui de perfection ; comme il y a lieu de l'inferer de ce que dit l'Auteur, que les être créez ne sont pas des parties de Dieu, mais des imitations infiniment imparfaites de son essence seulement. Dans les instructions il seroit à propos d'éviter des termes qui font un mauvais sens ; sur tout dans un tems où l'impie systeme de Spinoza fait de secrets ravages.

Voici maintenant la démonstration : „ Penser à rien & ne point penser, appercevoir rien & ne point „ appercevoir, c'est la même chose : „ donc tout ce que l'esprit apperçoit „ immediatement ou directement, „ est quelque chose, ou existe . . . . „ Or je pense à l'infini, j'apperçois „ immédiatement & directement

„ l'infini. Donc il eſt. Car s'il n'étoit „ point, je n'appercevrois rien. Ainſi „ en même tems j'appercevrois, & „ je n'appercevrois point, ce qui eſt „ une contradiction manifeſte. Si ce n'eſt qu'un infini qui renferme en ſoi la réalité d'une infinité de choſes que nôtre eſprit conçoit, ce n'eſt pas beaucoup avancé pour l'exiſtence de Dieu : il faut donc dire que nous concevons l'infini en toutes perfections, & par conſéquent infini en éxiſtence, & par ſa même infinité diſtingué de tout le reſte. Après cette démonſtration fondée uniquement ſur la notion que nous avons de Dieu, on ne s'attendoit point du tout à ce que cet Auteur ajoûte:„ Quoique la perception „ dont cette idée nous touche, ſoit „ la plus legere de toutes, d'autant „ plus legere qu'elle eſt plus vaſte, „ & par conſéquent infiniment lege„ re, par ce qu'elle eſt infinie. Car enfin quelle peut être la ſolidité d'un raiſonnement établi ſur une perception la plus legere de toutes & infiniment legere?

Paſſant enſuite à la maniere dont

nous connoiſſons, il diſtingue entre idée & connoiſſance : celle-là eſt l'objet immediat de celle-ci, & c'eſt en ſoi l'eſſence de Dieu „ qui peut „ en me touchant par ſes réalitez „ efficaces, car il n'y a rien en Dieu „ d'impuiſſant, c'eſt à dire, en me „ touchant par ſon eſſence en tant „ que participable par tous les êtres, „ me découvrir ou me repreſenter „ tous les êtres. C'eſt ainſi, dit-il, que Dieu nous fait voir toutes choſes en lui, ſans ſe faire voir lui-même. „ Suppoſons, ajoûte-t'il, pour „ expliquer ſa penſée, que le plan de „ ce mur ſoit capable d'agir ſur vô- „ tre eſprit & de ſe faire voir à lui : „ il eſt clair qu'il pourroit vous y „ faire voir toutes les lignes courbes „ & droites & toutes ſortes de figu- „ res ſans que vous viſſiez le plan. „ Car ſi le plan vous touchoit ſeule- „ ment en tant que ligne & telle li- „ gne, & que le reſte de ce plan ne „ vous touchât point & devint par- „ faitement tranſparent : vous ver- „ riez la ligne ſans voir le plan, quoi- „ que vous ne viſſiez la ligne que „ dans le plan. Mais il ſemble que

le plan devenu tranſparent ne toucheroit plus l'eſprit, & qu'alors la ligne ſeroit vûë en elle même. De plus, ſuppoſé, 1°. Que Dieu touche nôtre eſprit par ſon eſſence, 2°. Que cette eſſence contient en ſoi les réalitez de tous les êtres, ſi même au ſentiment de l'Auteur elle a ſa propre réalité, Dieu n'étant point un être particulier, 3°. Que ces réalitez quelles qu'elles puiſſent être, ſont d'elles mêmes efficaces; il ſemble s'enſuivre, qu'eſſence efficace, & réalitez efficaces touchant enſemble nôtre eſprit, ſe font voir enſemble, & cauſent une perception non interrompuë, par laquelle Dieu eſt vû en lui-même, ou en ſon eſſence; & toutes choſes ſont vûës en Dieu ou en l'eſſence de Dieu. Un ſage Lecteur qui ne trouve point en lui de telles lumieres plus étenduës que celles de la béatitude, ſe réduira à ſe dire à lui-même, qu'il n'eſt pas toûjours d'un bon eſprit de comprendre tout Auteur : il avoüera qu'il n'eſt pas initié à ces myſtéres, d'idée diſtinguée de ſa connoiſſance & qui eſt l'eſſence de Dieu, de réalitez des choſes en Dieu, d'eſſence

de Dieu qui touche l'esprit de l'homme : mais peut-être se souviendra-t'il en cette occasion, d'un mot de Ciceron au l.1. de la nature des Dieux : *Ego enim scire te ista meliùs quam me, non fateor tantum, sed etiam facile patior. Cùm quidem dicta sunt : quid est ; quod Velleius intelligere possit, Cotta non possit?*

Pour justifier la Providence, qui permèt que les moissons soient ravagées, & que tant d'autres accidens nous fassent souffrir, cet Auteur dit, que Dieu aime plus sa Sagesse que son ouvrage : ce qui certainement est vrai, & il n'y a qu'à le bien appliquer. Or sa Sagesse lui a dicté d'employer des principes très simples pour la création du monde, & de n'en point interrompre le cours qui amene ces inconveniens dont nous nous plaignons. Il y a en cela du vrai : & en effet Dieu feroit-il perpetuellement des miracles pour arrêter ou pour détourner les causes naturelles ? Mais si l'on fait attention, que des principes ne sont appellez simples ou composez, que par rapport à ce qui en doit resulter, on

comprendra aisément qu'il eût été de la même Sagesse, de mettre en œuvre d'autres principes pour former un autre monde, & plus de principes pour un monde plus parfait. Comme c'est la même habileté d'un Architecte d'employer plus de materiaux & de plus riches pour un plus grand & plus magnifique Edifice : & comme c'est la même habileté d'un Horloger d'employer un plus grand nombre de roües pour la sonnerie, le réveille-matin, les minutes, la répétition. Puis donc que la Sagesse de Dieu n'a point demandé de lui qu'il creât le monde comme il est, ou plus parfait ; il en faut venir à ce que le bon sens & la Religion ont fait dire aux Peres, quand ils ont eû à répondre aux Epicuriens & aux Manichéens ennemis de la Providence ; que le monde avec ses prétendus défauts porte dans sa beauté & son constant arrangement les traits d'une sagesse & d'une puissance infinie ; que les incommoditez que nous ne voudrions pas sentir, servent à éxercer les bons & à punir les méchans,

qu'enfin Dieu ſçait tirer un plus grand bien de ce qui nous paroît être un mal.

Au reſte le Philoſophe Chinois, moins par le genie propre de ſa nation, que par l'admiration de tant de ſubtilitez, ne ſe rend point contentieux. Il expoſe ainſi ſon ſyſtême: „ Nous ne recevons que la Matiere, „ & le *Ly*, cette ſouveraine verité, „ ſageſſe, juſtice, qui ſubſiſte éter- „ nellement dans la Matiere, qui la „ forme & la range dans le bel ordre „ que nous voyons, & qui éclaire „ auſſi cette portion de matiere épu- „ rée & organizée, dont nous ſom- „ mes compoſez. Car c'eſt néceſſai- „ rement dans cette ſouveraine Ve- „ rité, à laquelle tous les hommes „ ſont unis, les uns plus, les autres „ moins, qu'ils voyent les veritez & „ les loix éternelles, qui ſont le lien „ de toutes les Societez. Qui reconnoit la neceſſité d'un tel principe, à déja fait une grande démarche vers l'exiſtence de Dieu. Il ne reſte preſque plus qu'à le dégager de la Matiere. Mais ce qu'ajoute le Chinois, que le *Ly* eſt ſans connoiſſance

& sans sagesse, lui qui est la verité & la sagesse éternellement subsistante, est une étrange contradiction, qui autorise les Jesuites Missionnaires de la Chine à soutenir, que la Philosophie de la Nation condamne l'Athéïsme, & enseigne l'existence de Dieu Créateur, & Roi du Ciel & de la Terre.

ARTICLE XC.

ABREGE' DE L'HISTOIRE des Sçavans Anciens & Modernes. A Paris au Palais chez le Gras, ruë Saint Jaques chez le Clerc, & chez Edoüard près l'Hôtel-Dieu, *tome premier* M.DCCVIII. *in* 12. *pages chifrées & non chifrées* 382.

L'Auteur n'a pas prétendu donner une Histoire exacte des Sçavans dont il parle, il ne s'est attaché qu'à relever certains traits singuliers & peu connus, qui caractérizent ces grands Hommes. Il ne rapporte de leur vie que certaines circonstances curieuses & souvent secrettes, qui seroient demeurées

dans l'oubli, & qui par cette seule raison doivent être publiées. Pour l'ordinaire elles ont quelque chose de piquant qui occupe agréablement le Lecteur, & qui peut même lui fournir la matiere de plusieurs reflexions utiles. Les deux parties de ce premier tome font connoître vingt-trois Sçavans Anciens & trente quatre Sçavans Modernes.

L'Auteur promet deux autres tomes, que le public recevra sans doute avec plaisir.

On a répandu, que ce Livre n'étoit qu'un récüeil de divers Articles du Dictionnaire Critique de feu Mr. Bayle copiez mot pour mot. On nous a même écrit pour nous inviter d'avertir le Public de la supercherie qu'un Plagiaire vouloit lui faire. Quand l'accusation auroit eu quelque fondement, le mépris du Public ne seroit tombé que sur l'Auteur : le Livre n'en auroit pas été ni moins curieux ni moins utile. L'Elite des Articles les plus interessans du Dictionnaire de Mr. Bayle seroit un bon Ouvrage : mais l'Auteur du Livre dont nous parlons s'est aisément jus-

tifié d'une si foible accusation dans le Memoire qui suit.

Un Auteur anonyme se plaint, que l'abregé de l'Histoire des Sçavans est une copie litterale du Dictionnaire de Bayle. Une plainte formée dans des termes aussi durs & aussi violens que l'est celle-ci, ne meriteroit aucune réponse : mais on la fait plus pour celui à qui elle est addressée, que pour celui qui l'a faite.

On avoüe qu'il y a plusieurs faits dans l'abbregé de l'Histoire des Sçavans, qui se trouvent dans le Dictionnaire de Bayle : mais on doit remarquer, qu'il n'y a qu'une voye pour détailler des faits historiques, & que de quelque maniere qu'on les tourne, ce seront toûjours les mêmes faits. Ainsi entre les Auteurs qui écrivent une même chose, il y en a un que tous les autres semblent avoir copié, & qui n'a pourtant sur eux que l'avantage d'avoir écrit le premier. Par exemple quand on écriroit toutes les années une Histoire d'Alexandre ; on n'y parleroit jamais de la bataille d'Arbelle & du passage du Granique que d'après

Quinte-Curce & Arien : on ne peut pas varier des faits de cette nature. Appliquons ceci à nôtre espece. Mr. Bayle a écrit avant l'Auteur de l'Abregé : en doit-on conclurre que le dernier à copié le premier, parce qu'ils se rencontrent quelquefois? Et cet Auteur pour éviter le reproche d'être plagiaire, auroit-il dû dire des choses contraires à la verité, & s'écarter de la route commune ? Ce qui peut mettre quelque difference entre les Auteurs qui traitent une même matiere, & qu'on ne peut que diversifier, c'est l'ordre, le tour, & l'élocution. Si on en juge par là, on trouvera peu de conformité entre le Dictionnaire de Bayle & l'Ouvrage dont il s'agit. L'ordre est tout à fait different. Il n'y a qu'à ouvrir le Livre pour verifier ce que je dis. Le tour ne l'est pas moins: & on seroit bien faché de s'être attaché à celui de ce fameux Critique. Quant à l'élocution elle est aussi tout à fait differente. Le style de Mr. Bayle est hardy, libre, & blesse souvent la modestie : il est en quelques endroits peu naturel, si on

l'examine de près, & forcé : cela ne paroît pas à tous ceux qui lisent cet Auteur : mais il est certain qu'à prendre les choses à la rigueur, & en lisant ce Dictionnaire sans prévention, on reconnoîtra que l'Auteur en mille endroits s'éleve au dessus des regles, & qu'assuré sur sa reputation il neglige de les observer. La plûpart des Lecteurs sont éblouïs en lisant ce Livre : la varieté des faits & l'agrément de la narration les entraîne & les met bien-tôt hors d'état de faire une saine Critique. A Dieu ne plaise qu'on parle ainsi pour détourner le soupçon, & qu'on se serve de l'artifice de certains Auteurs, qui après en avoir pillé d'autres, & s'être enrichi de leur travail, s'attachent à les décrier, & en parlent avec beaucoup de mépris. On est agguerri à present à de telles ruses, & elles ne réüssiroient pas dans un siecle aussi éclairé que le nôtre. On ne manqueroit pas d'appliquer à celui qui s'en serviroit la celebre & judicieuse maxime des Canonistes : *Spoliatus ante omnia restituendus.* Une preuve décisive que dans les en-

droits de l'Abregé &c. qui sont conformes au Dictionnaire de Bayle, on n'a pas copié ce dernier Livre, c'est qu'on déclare, & dans un Catalogue mis à la tête du Livre, & dans tous les Articles, à la fin même de chaque à lineâ, les sources où on a puisé. Une telle conduite devoit mettre l'Auteur à couvert de tout soupçon : il cite même quelquefois Mr. Bayle, mais plus rarement que les autres Auteurs, parce qu'en effet ce Livre est assez rare à Paris, sur tout l'édition de 1702. On dira peut-être que ces citations sont pour faire illusion à un Lecteur, & qu'en copiant un Auteur on a pris les citations qu'il fait lui même. Je préviens l'objection ; car on doit s'attendre à tout d'un Lecteur aussi fâcheux que celui qui a écrit au P. de Tournemine : par quel droit conjecture-t'il qu'un Auteur en écrivant a plûtôt entre les mains un Livre qu'un autre Livre, & que dans le même tems qu'il fait l'acte de la plus parfaite sincerité, il cherche à tromper son Lecteur ? D'ailleurs il n'y a presque pas un seul Auteur dans

tous ceux qui ſont citez dans le Catalogue, qui ne ſoit plus commun que les deux Editions de 1696. & de 1702. du Dictionnaire, qui ſont peu répanduës dans Paris. Enfin ce qui doit fermer la bouche aux Critiques, c'eſt la verification des principaux Articles, où l'on verra que l'on s'éloigne tout à fait du ſentiment de Mr. Bayle ſur certains Auteurs, & qu'à l'égard de pluſieurs autres on n'a eu garde de le copier, puiſqu'il n'en a pas dit un ſeul mot. Voici la preuve de ce que je dis.

Y a-t'il quelque fondement d'accuſer l'Auteur de *l'Abregé*, d'avoir copié Mr. Bayle ſur l'article de Ciceron, Mr. Bayle, dis-je, qui n'en a point parlé dans les deux Editions? Il eſt vrai que dans certains articles il en parle par occaſion, comme dans celui de Pomponius Atticus: mais c'eſt de là même qu'on prouve que *l'Abregé* &c. n'eſt point une copie du Dictionnaire. Dans celui-ci Ciceron eſt peint en Philoſophe Stoïcien, qui malgré le mépris que ceux de ſa ſecte avoient pour les Epicuriens, étoit pourtant lié avec Pom-

ponius Atticus, qui ſuivoit la Doctrine d'Epicure. Dans *l'Abregé* au contraire, on fait Ciceron Academicien, & on prouve qu'il l'étoit par ſes propres Ouvrages, ſur tout par ſon *Traité de la divination*, & parce qu'en dit Saint Auguſtin dans ſon premier Livre *des retractations*. Or y a-t'il eu quelques Sectes plus oppoſées que celles des Stoïciens & des Academiciens, ſi on ſe renferme ſur tout dans la ſeconde & la troiſiéme Academie? puiſque c'eſt à l'occaſion du principe de Zenon, qu'on ne peut reconnoître la verité qu'à certaines marques dont l'erreur ne peut jamais être ſuſceptible, qu'Archeſilaüs Chef de la ſeconde Academie leva l'étendart, prétendant qu'à cette condition non ſeulement on ne pouvoit jamais trouver la verité, mais que même tout étoit douteux. Dira-t'on après cela que l'Article de Ciceron eſt tiré de Mr. Bayle. L'Auteur de l'Abregé qui ne s'étoit pas aſſez expliqué dans cet Article, a mis une addition à la tête de ſon Livre pour éclaircir entierement ſon ſentiment.

Juillet 1708.

Si on jette les yeux ſur l'article de Xenophane, quelle difference n'y remarquera-t'on pas entre ce qu'en dit l'Auteur de l'Abregé, & ce qu'il y a dans Mr. Bayle? Qu'on liſe ce qu'il y a depuis la pag. 106. juſqu'à la pag. 108. on y trouvera un langage fort different.

Si on lit dans l'article de Democrite une eſpece de Diſſertation qu'on y a faite, ſur ce principe de l'Ecole Pythagoricienne, *que rien ne ſe fait de rien, & ne retombe dans le néant.* On ne s'imaginera pas qu'elle ſoit tirée de Mr. Bayle. A-t'on pris dans la même ſource le ſentiment de Lucrece, ſur la création de l'ame, & les reflexions qu'on trouve ſur cela dans le même endroit?

Ce qu'on a dit dans l'article de Pyrrhon ſur la nature des choſes, que ce Philoſophe a crûe muable, & ſur les ſentimens de ſon Ecole; ce qu'il y a dans celui de Pythagore, où l'on rapporte les ſentimens de Mr. Huet & de Mr. Dacier; devroient plûtôt être crûs tirez de ces deux celebres Auteurs, que d'un

Dictionnaire où souvent on s'écarte de leurs principes.

Que de choses ne feroit-on pas voir dans l'article de Plotin, dont certainement Mr. Bayle n'a jamais parlé, si on ne craignoit de trop étendre ce Memoire ? Ce qu'il dit sur tout, des *concentrations* & *transubstantiations* merite d'être remarqué; parce que cela donne lieu de croire que Plotin connoissoit les voyes mystiques.

Y a-t'il un seul mot de Chrysippe dans le Dictionnaire de Bayle ? Il est vrai qu'il le nomme Disciple de Zenon : c'est tout ce qu'il en dit. Ce n'est donc pas de ce Dictionnaire, qu'a été tiré l'article qu'on en trouve dans l'Abregé, où ce que l'on dit sur la mythologie a paru assez curieux.

Le probleme de Cratés le Cynique, & la refutation qu'en fait Saint Augustin (pag. 130. & suivantes de l'Abregé,) ne sont certainement pas tirez du Dictionnaire.

Ce que l'Auteur dit sur la vanité de l'Astrologie, dans les premiers articles de la seconde partie, & prin-

cipalement dans celui de Magin, (pag. 177. & suiv.) loin d'avoir été puisé dans le Dictionnaire, est en un sens contraire aux sentimens de l'Auteur de ce Dictionnaire : il n'y a qu'à verifier.

Les articles de Papyre Masson, de la Motte le Vayer, & de François Guyet, sont si peu copiez de Mr. Bayle, qu'ils contiennent plusieurs faits dont cet Auteur n'a point parlé. Je ne pousserai pas plus loin cette verification : ce Memoire est déja trop long. Qu'il me soit seulement permis de remarquer, que la methode de citer exactement les Auteurs, d'où les faits & les points de Doctrine sont puisez, & le peu d'empressement que celui de l'Abregé &c. a temoigné pour se faire une reputation d'Auteur original, devroient l'avoir mis à couvert de la mauvaise humeur des Censeurs : & il seroit à souhaiter que tous ceux qui écrivent, voulussent s'assujettir à une methode si utile & si satisfaisante pour les Lecteurs.

ARTICLE XCI.

DISQUISITIO DE MOSE Alpha dicto. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur le nom Alpha donné à Moyſe, par Jean Nicolaï ancien Profeſſeur de l'Univerſité de Tubinge.* A Leide, chez Henri Teering 1703. *in* 16. *pages* 148.

DEux Auteurs peu eſtimables, à en juger par les extraits que Photius donne de leurs ouvrages, ont dit que Moyſe eut le ſurnom d'Alpha, parce qu'il avoit le corps couvert de taches, comme d'une eſpece de lépre blanche appellée ἀλφός. Le premier de ces Auteurs eſt Helladius de Beſant ou d'Antinoé Ville d'Egypte, qui ſous le titre de Chreſtomathie ou de doctrine utile, avoit ramaſſé des obſervations grammaticales. Le ſecond eſt Ptolemée fils d'Epheſtion, qui ſous le titre ſpecieux d'Hiſtoire nouvelle, avoit renverſé l'ancienne par une infinité de fables qu'il ſemble avoir inventées.

Il eſt évident que ce qu'ils ont ainſi avancé en particulier de Moyſe, eſt une ſuite de la calomnie des Egyptiens contre tous les Iſraëlites, qu'ils diſoient avoir chaſſez de leur pays comme des gens contagieux & infectez de lépre ; calomnie réfutée par Joſeph, & néanmoins relevée par Diodore de Sicile, Tacite, & Juſtin.

Le Sieur Nicolaï tourne à l'honneur de Moyſe ce ſurnom d'Alpha. 1°. En ce qu'il ſe faiſoit diſtinguer par ſa beauté naturelle, & par l'éclat que Dieu lui donna à la deſcente de la montagne de Sinaï. 2°. Parce qu'il fut le Chef & le Conducteur, le Maître & le Docteur de ſon Peuple. Ceux qui ont primé dans leur genre, & qui ont été à la tête des autres, ayant ſouvent été appellez Alpha du nom de la premiere lettre de l'alphabet. 3°. La manſuetude & la douceur de Moyſe peuvent auſſi lui avoir fait donner ce nom, qui eſt une épithete donnée aux bœufs & aux moutons, les plus doux des animaux. 4°. Avoir été Mediateur entre Dieu & les hommes, avoir été

honoré de la familiarité de Dieu dans les entretiens qu'il avoit avec lui, & même avoir eû la langue empêchée, peuvent encore être des raisons de le nommer ainsi. Nôtre Auteur cherche ces dernieres étymologies dans l'Arabe. En ce petit ouvrage il fait voir qu'il n'ignore par les langues sçavantes. Il passe de Moyse à JESUS-CHRIST, qui dans l'Apocalypse est appellé *Alpha & Omega*, le commencement & la fin, le premier & le dernier : sur tout il rapporte ce qu'en disent Tertullien, Clement d'Alexandrie, Prudence, Arethas. Les raisons qu'il ajoute de cette dénomination ne paroîtront guéres recevables. C'est, prétend il, que JESUS-CHRIST est Alpha par ses humiliations, & Omega par sa gloire ; qu'il est Alpha par rapport à l'ancien Testament, & Omega pa rapport au nouveau, où tout est accompli.

La suite de l'ouvrage a mené à quelques réflexions qui peuvent ici trouver leur place. Il est difficile de souscrire à ce qu'a dit Philon, que Moyse étoit instruit des Sciences des Grecs : car la Grece, comme

on en convient assez, ne connoissoit pas même les lettres, avant l'arrivée de Cadmus, & étoit sans Alphabet : & Cadmus, comme on en convient encore, à été posterieur à Moyse.

Plutarque dit que l'Alpha fut mis par Cadmus à la tête de toutes les lettres, parce qu'en langue Pheniciene il signifie un bœuf, qui quant à l'utilité est le premier des animaux. Mais de cette étymologie il s'ensuit, que le nom Alpha n'a point de rapport à la mansuetude & à la douceur, mais seulement à l'excellence. Ainsi Platon fut appellé l'Alpha des beaux esprits ; & Eratosthene Garde de la Bibliotheque d'Alexandrie de Ptolemée Evergetes, ayant été nommé un second Platon eût aussi le surnom de Beta.

Martial * dit à un homme qui s'étoit tenu offensé d'avoir été appellé l'Alpha des gueux, que pour lui il veut bien être le Beta ou le second de Rome. Cela est froid, à cause du manque d'Opposition entre être le premier des gueux, & être le second

* *L. 2. epigr. 41. & l. 5. epigr. 27.*

de Rome : l'intervalle eſt grand de l'un à l'autre.

ARTICLE XCII.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ *à la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Inſcriptions, tenuë le Mardi 17. Avril 1708. Par Mr. Blondel.*

L'Academie ayant perdu depuis peu le fameux Dom Mabillon Academicien honoraire, Mr. de Boze en fit un très bel Eloge qui lui en attira beaucoup à lui même de Mr. L'Abbé Bignon & de toute l'Aſſemblée.

On ſe diſpenſe de rapporter ici l'extrait du Diſcours de M. de Boze, parceque les Auteurs de ces Memoires ont déja rendu à la memoire de cet illuſtre Sçavant ce qu'ils lui devoient, & que Mr. de Boze fait imprimer ſon Diſcours.

Mr. Couture lut enſuite une Diſſertation ſur la vie privée des Romains partagée ſelon les heures du jour. Comme cette matiere n'a pas beaucoup d'éclat par elle même, auſſi eſt-elle échapée aux recherches

des Compilateurs, qui sur d'autres sujets ont rebattu souvent la même chose. Mr. Couture peut donc dire avec raison qu'il a été à la découverte.

Les occupations suivent les mœurs, & les mœurs la fortune. Tout cela à été different chez les Romains selon la difference des tems. Sous les Rois le Peuple se trouvant dans une grande mediocrité vivoit aussi dans une grande simplicité. Sous les Consuls pendant presque autant de tems, l'envie de dominer chez les Patriciens, & l'amour de l'independance chez les Plebeïens, tint les Citoyens & Rome dans une division perpetuelle. Quand ils n'avoient point d'Ennemis au dehors, ils donnoient leur attention à se garantir des embûches de leurs Concitoyens. Le Senat & le Peuple étoient souvent opposez. S'il leur restoit quelqu'intervalle de tranquillité ils le donnoient tout entier à l'Agriculture. Alors la difference des états ne se faisoit point sentir: les Nobles & les Plebeïens étoient parfaitement réünis dans les campagnes sous le nom

de Laboureurs. Ainsi il étoit ordinaire qu'on allât prendre des Consuls & des Dictateurs dans leurs métairies, comme il est arrivé dans les premiers tems de la Republique à Quintius Cincinnatus, & dans la suite lorsqu'elle étoit déja très florissante, à Curius Dentatus, Fabricius, Caton le Censeur &c. Aussi les surnoms des Familles les plus considerables se tiroient-ils de l'Agriculture, soit des animaux qu'on avoit pris soin d'élever, comme les surnom d'Asinia, Vitellia, Porcia, &c. soit des legumes qu'on avoit cultivez comme les surnoms des Fabius, des Pisons, des Lentulus, des Cicerons. L'agriculture étoit si honorable parmi les Romains même sur la fin de la Republique, que les honêtes gens, comme Ciceron l'assure, préferoient les Tribus de la Campagne à celles de la Ville. C'est pourquoi quand il falloit assembler le Senat pour des affaires extraordinaires, il y avoit des gens qu'on appelloit *Viatores*, qui alloient avertir les Senateurs qui demeuroient à la campagne. Pour les affaires ordinaires il

n'étoit pas besoin de les avertir, parce qu'ils s'assembloient regulierement aux jours des Calendes & des Ides. Voilà à peu près quelles furent les principales occupations des Romains dans les premiers tems, avant que ce Peuple eût été corrompu par le luxe, & par la mollesse des Grecs & des Asiatiques. Mais quand ils eurent subjugué la Grece, l'Asie mineure, & la Syrie, ils prirent bien-tôt les vices des Nations qu'ils venoient de vaincre. Alors on vit paroître à Rome de nouveaux Maîtres dans les arts qu'on y avoit ignoré, & qu'il auroit mieux valu ignorer pour toûjours. Le luxe s'introduisit dans les bâtimens, sur les tables, & dans les vétemens. La Religion même ne fut pas exempte de cette corruption: elle devint superbe dans ses ceremonies & dans les habits de ses Ministres. Les Censeurs firent plusieurs fois de vains efforts pour s'opposer à ce torrent qui inonda enfin toute la Republique. L'oisiveté fut une suite de ce desordre. On se déchargea sur les esclaves des travaux penibles, encore ne les employoit-on pas tous;

on en retenoit pour le faste & pour le luxe. De là vient la distinction des esclaves de ville & de campagne, dont les uns étoient pour le luxe & les autres pour la necessité. Les premiers étoient encore distinguez selon leur emplois par cent noms differens inconnus jusqu'alors.

Toutes les heures du jour qui auparavant étoient employées à quelque chose d'utile, furent partagées presque generalement entre les bienséances & les amusemens, les mouvemens qu'exige l'ambition & le repos que demande la nature. De là Mr. Couture passa à la distribution des heures chez les Romains. Ce Peuple fut 460. ans sans connoître dans la journée que le matin, le midi, & le soir : encore falloit il que l'Huissier du Consul publiât le midi à haute voix. Le premier instrument qu'eurent jamais les Romains pour la distinction des heures fut un cadran solaire que le Censeur L. Papyrius Cursor plaça dans le parvis du Temple de Quirinus. Celui qui fut le premier exposé en public auprès des Rostres avoit été apporté

de Sicile par M. Valerius Meſſala, l'an de Rome 477. on s'y conforma pendant 99 ans, juſqu'a ce que Q. Martius Philippus, qui fut Cenſeur avec Paul Emile en donna un plus exact. Mais comme ces cadrans ne ſervent de rien dans les tems couverts, Scipion Naſica l'an de R. 595. s'aviſa de mettre à leur place une clepſydre, qui indiquoit les heures par l'eau qui s'écouloit à peu près comme font nos ſables. Les heures des Romains étoient inégales ſelon la longueur des jours, comptant toûjours 12 heures du lever du Soleil à ſon coucher. Dans leurs maiſons ils avoient un eſclave pour obſerver les heures & les en avertir.

Il s'agit preſentement de marquer comment ils employoient ces heures dans les jours qui n'étoient ni de fête, ni de ferie, ni d'aſſemblée, ni de foire, dont Mr. Couture dit qu'il pourra parler une autre fois. Pour l'emploi que les Romains faiſoient des jours communs, il dit qu'il ne comprendroit point dans ſa Diſſertation ni le jeune homme ni le vieillard ; le premier étant un peu

difficile à ſuivre, & l'autre occupé de ſes infirmitez, & n'ayant que des plaintes à faire & toûjours ſur le même ton; qu'il ne parleroit point non plus de ceux qui ſe refuſoient à la Societé civile, & qui comme des Seneques s'enterroient dans leurs maiſons comme dans leurs tombeaux; mais que ſon diſcours étoit pour ceux qui tenoient le milieu entre l'homme public & le ſolitaire, & qui s'acquitoient exactement des devoirs de Citoyens & de Peres de Famille.

La premiere heure du jour qui commençoit au lever du ſoleil, étoit employée à s'acquiter des devoirs de Religion, & à faire de longues prieres aux Dieux. Comme les hommes ne ſe bornent gueres à demander au Ciel les ſeuls beſoins neceſſaires, *mentem ſanam in corpore ſano*, diſoit Juvenal, & que les Payens avoient multiplié les Dieux ſelon leurs beſoins, ils en avoient à invoquer un grand nombre: de ſorte qu'ils paſſoient une heure à cet office & quelquefois d'avantage. Les Temples étoient ouverts à tout le

monde dès le matin. Les Grands s'acquitoient de ce devoir dans leur oratoire. Ces prieres étoient ordinairement accompagnées d'offrandes & de ſacrifices. Mr. Couture n'entreprit point de décrire la maniere dont les Romains prioient & adoroient : ce ſera pour un autre Diſſertation. Il fit ſeulement remarquer que les adorations du matin, étoient pour les Dieux celeſtes, & celles du ſoir pour les Dieux infernaux. Ces premieres heures du jour n'étoient pas toûjours employées au ſervice des Dieux : ſouvent la cupidité & l'ambition y avoit meilleure part que la pieté : & on employoit ce tems à faire auſſi la cour aux hommes. Le Peuple la faiſoit aux Grands, & les Grands étoient ſouvent contraints de la faire aux Riches. Ils étoient ſi empreſſez pour arriver les premiers au lever de leurs Patrons, qu'ils n'avoient pas ſouvent le loiſir de noüer leurs jarretieres, & d'attacher les cordons de leurs ſouliers. Ces viſites qui étoient aſſez incommodes à ceux qui les rendoient, étoient ſouvent impor-

tunes à ceux qui les recevoient ; comme il paroît par une epigramme de Martial, ou il ſe plaint d'un homme à qui il avoit rendu pluſieurs fois ce devoir ſans pouvoir l'aborder. *Puiſque vous ne voulez pas de mon bon jour, lui dit-il, je vous donne le bon ſoir, & vous dis adieu.* Ces viſites ont été nommées par quelques-uns *officia antelucana* : & ce fut par ces diſeurs de bon jour qui ſortoient de ſi bon matin, que le ſage Caton fut un jour trouvé yvre dans les ruës. Ils en furent auſſi ſurpris , & même auſſi honteux , que ſi c'eût été Caton qui les eût trouvé yvres.

Les Magiſtrats ſouverains ne ſe diſpenſoient pas de ces ſortes de devoirs, où il entroit beaucoup de baſſeſſe : & Juvenal en fait de grands reproches aux Preteurs. Ce n'eſt pas du tems des Empereurs que cette coutume s'étoit introduite : elle avoit été auſſi en uſage du tems de la Republique. Voilà à quoi les Romains paſſoient les deux premieres heures du jour , ſi lon excepte ceux à qui le tems étoit plus precieux. A la troiſiéme qui revient à peu près

à nos neuf heures : ils alloient au barreau, excepté les jours de fêtes ou de Comices. Pour les procès particuliers la Justice se rendoit dans les Temples. Quand c'étoient de grandes causes, ou le Public étoit interessé, par exemple dans les causes où l'on se plaignoit de la mauvaise administration des gouvernemens de Province, ou des autres Magistrats, elles se plaidoient dans les places publiques. Les Romains assistoient à ces causes non seulement pour y rendre service aux parties, comme les Avocats & les Solliciteurs, mais pour être en quelque façon les Juges des Juges mêmes. Si ces grandes causes manquoient, ce qui arrivoit rarement, depuis que les Romains eurent étendu leur domination hors de l'Italie, on n'en passoit pas moins la 3^{e}. la 4^{e}. & 5^{e}. heure du jour dans les places : & malheur aux Magistrats dont la conduite n'étoit pas irreprochable. Il n'y eût point de Loi qui les mît à couvert de la médisance, jusqu'au regne de Tibere, qui défendit les entretiens contre le gouvernement sous les mêmes peines,

que les actions. Quoique les Citoyens generalement parlant donnassent ces trois heures à la place, & à ce qui s'y passoit, il y en avoit cependant de bien plus assidus qu'Horace appelle pour cela *Forenses*. Les autres moins oisifs y étoient occupez suivant leur condition, leur dignité, & leurs desseins. Les Chevaliers Romains y tenoient la banque. Ceux qui briguoient les charges s'y faisoient connoître d'un chacun, & mendioient les suffrages. Le Candidat avoit d'un côté un Protecteur qui le recommandoit à tous ceux qu'il rencontroit, & leur étaloit ses bonnes qualitez, & de l'autre il avoit un Nomenclateur, qui lui indiquoit tout bas le nom de ceux à qui il parloit, parceque ç'auroit été une grande incivilité de ne pas appeller chacun par son nom. Si dans ce même tems quelque Magistrat de distinction revenoit de la Province, on sortoit en foule au devant de lui, & on l'accompagnoit par honneur jusques dans sa maison. De même, si un ami partoit pour un pays étranger, on alloit l'escorter, le mettre

dans son chemin, & lui souhaiter un heureux voyage. Dans ces derniers tems on s'avisa pour paroître magnifique, de se donner un spectacle dans tous les quartiers de la Ville, avec un nombreux cortege de litieres, d'esclaves richement vétus. Il y avoit même des Gens de qualité & des Magistrats, que l'avarice engageoit à grossir la troupe de ces indignes Courtisans.

Enfin venoit la sixiéme heure c'est à dire midi. Les Romains se retiroient chez eux, où ils dînoient legerement, puis faisoient la meridienne. Mr. Couture les a laissé en cet état, pour reprendre dans une autre Dissertation leurs exercices de l'apresdinée.

Mr. l'Abbé Bignon dit, que la Matiere que Mr. Couture venoit de traiter lui étoit échuë dans la distribution des sujets qui doivent occuper les Academiciens, & que toute sterile qu'elle paroissoit, il avoit trouvé moyen de la rendre feconde, puis qu'elle lui doit fournir encore d'autres Dissertations qu'il a promises, & de la rendre agreable

par les exemples qu'il avoit choisis si à propos, qu'on ne s'étoit point du tout aperçû de la secheresse de son sujet.

Mr. Boivin le jeune lut une Dissertation sur la querelle entre les Partisans d'Homere & de Virgile. Celle qu'il a déja donnée dans une Assemblée publique, sur la querelle entre les Partisans de Platon & d'Aristote sembloit exiger celle-ci ; sur tout parce qu'il y a bien plus de personnes qui s'interessent à la gloire de deux Poëtes qu'il n'y en a qui prennent part à celle de deux Philosophes. Dans la guerre qu'excitent ces deux grands Poëtes parmi les gens de Lettres, on peut parler d'eux, comme on a fait de Cesar & de Pompée : Homere ne veut point d'égal, & Virgile ne veut point de superieur. Pour mettre leurs droits dans tout leur jour, il faudroit rapporter les raisons & les suffrages favorables aux deux partis. Mr. Boivin se borna à compter les suffrages, dans la crainte que la discussion des raisons ne le jettât trop loin. Il partagea en deux classes les Auteurs

qu'il

qu'il avoit à citer, il mit les Poëtes dans la premiere & les Auteurs de Prose dans la seconde. Le premier qui paroit à la tête des Poëtes fut Properce, qui ne faisant même qu'annoncer l'Enéïde, ordonne à tous les Auteurs Grecs & Latins de se retirer; parce qu'il voit naître quelque chose de plus grand que l'Iliade : *Nescio quid majus nascitur Iliade.* Pour rabattre un peu l'avantage que Properce donne à Virgile sur Homere, Mr. Boivin rapporta un passage d'Ovide, où ce Poëte met une assez grande distance entre Homere & Virgile; puis qu'il en met autant qu'entre Virgile & lui.

Virgilius magno quantum concessit Homero,
Tantum ego Virgilio Naso Poëta meo.

Mais c'est à sçavoir si c'est veritablement Ovide qui parle, ou quelque Grammairien qui a emprunté son nom, en mettant en Vers les sujets des Livres de l'Enéïde. Pour Lucain il s'exprime en fanfaron, & dit hardiment que l'Enéïde est un

défi que Virgile fait à Homere. Silius Italicus plus moderé ſe contente d'égaler le Poëte Latin au Grec. *Smyrnæis æmula plectris*, dit-il, en parlant de Mantoüe. Juvenal n'eſt pas moins reſervé, & ne ſçait auquel des deux donner le prix.

Conditor Iliados cantabitur, atque Maronis
Altiſoni dubiam facientia carmina Palmam.

Auſſi quand il veut railler une femme ſçavante, il la repreſente au commencement du repas, la balance à la main, peſant d'un côté Virgile & de l'autre Homere, ſans pourtant lui faire décider qui l'emporte des deux, quoiqu'il la faſſe parler avec un tel flux de bouche, que tout ſe tait devant elle, Amis, Conviez, Grammairiens, Rhetoriciens, Orateurs, & qui plus eſt toute autre femme, tous gens cependant qu'il n'eſt pas fort aiſé de faire taire.

Un certain Anonyme nous a laiſſé une Epigramme, où il flate moins Homere : car il prétend qu'on le

connoit aſſez quand on a lû Virgile. Il laiſſe aux Grecs à admirer ces vaſtes campagnes à perte de vûë, & veut qu'on s'en tienne à un petit champ qui lui paroit mieux cultivé :

Illius immenſos miratur Græcia campos :
At minor eſt nobis ſed bene cultus ager.

Mr. Boivin n'oublia pas même l'autorité de Phocas, pour ne ſe pas broüiller avec les Grammairiens. Celui-ci dit ce me ſemble aſſez nettement, que l'Italie a de quoi rabattre l'orgüeil de la Grece en lui oppoſant Virgile. Alcinoüs mit en Vers une penſée de Domitius Afer rapportée par Quintilien. Ces deux Auteurs mettent Virgile ſi prés d'Homere, que ſi l'on en ſuppoſoit un troiſiéme propre à entrer dans cette comparaiſon, Virgile ſe trouveroit beaucoup plus près du premier que du dernier.

Dans une Inſcription qu'on a trouvée au bas d'une ſtatuë du Poëte Claudien, on lit qu'il réüniſſoit les caracteres de ces deux grands Poëtes, l'eſprit de Virgile, & la Mu-

ſe d'Homere. Mr. Boivin obſerva, que les Latins avoient quelquefois donné à Homere la préference ſur Virgile, au lieu que les Grecs n'avoient jamais accordé à Virgile la préference ſur Homere. Il y a ſeulement un certain Chriſtodore de Copte, qui faiſant l'eloge de Virgile, le traite de cygne melodieux & d'un autre Homere.

Mr. Boivin paſſa aux Poëtes modernes, à la tête deſquels il mit Ange Politien. Il dit que ce Poëte fait comme les Panegyriſtes, qui pour élever leur Heros dégradent tous les autres. Vida donne plus de genie & plus d'art à Virgile qu'à tous les Poëtes Grecs. Laſcaris Byzantin s'arma d'Epigrammes pour défendre Homere : mais par malheur il n'étoit gueres bon Poëte. Chez lui le Grec gâta le Latin, & le Latin n'amanda pas le Grec : il refuta donc comme il put Politien & Vida. Pour le témoignage de Matthieu Toſcan, que la Cerda n'a eu garde d'oublier, Mr. Boivin croit qu'il peut conclurre en faveur d'Homere. Toſcan dit, qu'Apollon voulant donner

un Poëte qui ſurpaſsât Homere, fit naître Virgile ; mais que ſe voyant vaincu, il s'alla noyer dans le Styx. Or ne peut-on pas entendre que c'eſt par Homere qu'il ſe vit vaincu & non pas par Virgile ?

Enfin Mr. Boivin recueillit les voix. Virgile en a le plus grand nombre, mais elles ſont toutes Romaines. D'ailleurs, il remarque que quand on a voulu faire honneur à Virgile, on l'a comparé à Homere, au lieu que pour faire honneur à Homere on ne s'eſt point aviſé de le comparer à Virgile.

Parmi les Auteurs de proſe le premier qui s'offrit fut Velleius Paterculus, qui dit nettement qu'Homere à cela de particulier, qu'il n'a eu perſonne avant lui qui l'ait imité, ni perſonne après, dont il ait été imité ; & qu'il eſt le ſeul avec Archiloque qui ait porté à la perfection ce qu'il avoit inventé. Voici le paſſage tout du long, car ce ſeroit dommage pour les Partiſans d'Homere qu'on omit celui-là: *Clariſſimum deinde Homeri illuxit ingenium, ſine exemplo maximum : qui magnitudine*

operum & fulgore carminum ſolus appellari Poeta meruit. In quo hoc maximum eſt, quod neque ante illum quem ille imitaretur, neque poſt illum, qui eum imitari poſſet, inventus eſt. Neque quemquam alium cujus operis primus Auctor fuerit, in eo perfectiſſimum præter Homerum & Archilocum, reperiemus.

Après ce témoignage magnifique Mr. Boivin paſſa les autres pour venir à Scaliger. Celui-ci n'avoit pas d'Homere les mêmes ſentimens que Paterculus. Dans la diſtribution qu'il fait de la loüange & du blâme, la loüange eſt toute pour Virgile & le blâme pour Homere. Mais au moins s'il avoit deſſein de ſacrifier Homere à Virgile, devoit-il ſonger à couronner la victime. Il ne laiſſe au Poëte Grec que le genie & l'invention, parce que comme dit Mr. Boivin, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit refuſer à Homere, & ce qu'on n'accorde pas ſi volontiers à Virgile. Pour l'autorité de Jules Scaliger en cette occaſion, il en rabat beaucoup, ſur ce qu'il étoit un peu ſujet à ſe méprendre, comme il paroît en

ce qu'il a crû que le Poëme des amours de Léandre & d'Ero étoit de Musée ; quoi qu'au fond, il ne soit que d'un Grammairien du sixiéme siecle. Mr. Boivin rendit ensuite à Virgile toute la justice qui lui est dûë : d'un autre côté il ne dissimula point les défauts d'Homere, qu'Horace accuse de sommeiller quelque fois, comme Quintilien en convient. Cependant cet habile Academicien semble porté à donner la préference à Homere. Pour cela il reduisit la question à deux chefs, sçavoir si l'on doit préferer un Auteur plus regulier à un autre qui l'est moins, mais qui a plus de grand. 2°. Si l'on doit préferer l'Imitateur à l'Inventeur, parce qu'il a encheri sur ses pensées. Il conclut pour Homere & dit, que ce n'est pas le plus grand nombre de beautez, mais que ce sont les plus grandes beautez qui doivent l'emporter ; que le Poëme d'Homere ressemble à ces grands tableaux qu'on doit voir de loin, qui pour n'être pas si finis, passent pourtant pour être plus parfaits. Sur ce pied-là on prétend que le Poëme de

Virgile quoique plus orné, eſt pourtant moins beau que celui d'Homere.

Mr. Danchet termina la ſéance par une Diſſertation ſur les ceremonies nuptiales des Anciens. Ce Diſdiſcours fut trouvé fort agréable, & le ſtyle répondoit aſſez à la matiere. Il dit que chez les Anciens le celibat avoit communément été regardé comme odieux : il y avoit même des peines infamantes établies chez les Juifs & chez les Grecs, contre ceux qui s'obſtinoient à le garder. Ils étoient privez des aſſemblées publiques, ou n'y pouvoient paroître que les pieds nuds. La premiere ceremonie des nopces étoit parmi les Anciens comme encore parmi nous, la ſtipulation du contract : ce qu'ils appelloient *ſponſalia*, & que nous nommons les fiançailles. Le mariage ſe contractoit de trois manieres, *coëmtione*, *uſu*, *confarreatione*. Dans le premier cas le mari & la femme s'uniſſoient enſemble comme par une eſpece d'acquiſition, pour marque de laquelle ils ſe donnoient quelques eſ-

peces de monnoye, ce qui se pratique encore en quelque façon parmi nous. La seconde maniere semble être dérivée de l'enlevement des Sabines. On enlevoit comme de force la mariée de chez ses parens, & quand elle avoit passé trois nuits de suite chez son mari, elle devenoit sa legitime épouse.

La confarreation étoit principalement en usage parmi les Ministres de la Religion : après l'accord fait en presence des Témoins, la mariée mangeoit du pain fait de la même pâte, dont on avoit parsemé les victimes, qu'on avoit immolées pour ce sujet. Dans tout mariage l'Epoux donnoit toûjours un anneau à la mariée, comme il paroît par ces mots de Juvenal Sat. 6. *& digito pectus fortasse dedisti* : on n'avoit pas seulement besoin de Notaires, il falloit encore consulter les Augures, pour prendre les Auspices, & choisir un tems convenable. Le mois de Mai étoit regardé comme funeste aussi-bien que les Calendes, les Ides, & les Nones de chaque mois. Les Grecs observoient scrupuleusement le tems de la

pleine Lune pour leurs mariages. De tout tems les nopces ont toûjours été accompagnées d'un grand festin : les Anciens l'appelloient *Repotia.* On y faisoit des presens aux Conviez, & on distribuoit entre autres choses des piéces d'argent où étoit le portrait de la mariée. Les flutes, les flambeaux, les couronnes de rose, & l'Invocation du Dieu *Hymenæus*, étoient encore de l'appareil de ces fêtes. Les Grecs reclamoient *Hymenæus*, & les Romains *Thalassius*, comme le Dieu qui présidoit aux nopces. Cette coutume étoit venuë aux uns & aux autres de l'heureux succés qu'*Hymenæus* & *Thalassius* avoient eu dans leur mariage. On conte qu'*Hymenæus* étoit un jeune Grec qui voulant épouser une fille d'Athenes qu'il aimoit, & ne pouvant y parvenir à cause de l'inégalité des conditions, ne laissa pas de tenter fortune. Il arriva heureusement pour lui, que cette fille fut enlevée par des Pyrates avec plusieurs autres, qui appartenoient aux principaux d'Athenes : car ayant trouvé moyen de surprendre & de tuer les

Pyrates, il rendit les filles aux parens à condition qu'on lui accorderoit en mariage celle qu'il aimoit. Pour *Thalaſſius* ce fut un jeune Romain qui étoit apparemment en grande conſideration du tems de Romulus ; puiſque dans l'enlevement des Sabines, comme on en emmenoit une fort belle, ceux qui la voyoient demandant pour qui c'étoit, on répondit c'eſt pour *Thalaſſius*, ce qui fit que perſonne ne s'y oppoſa. De là les Romains retinrent la coûtume de repeter pluſieurs fois ce nom en celebrant les nopces.

Mr. Danchet entra enſuite dans le détail des ornemens de la mariée, qui avoient quelque choſe de myſterieux. Elle portoit une couronne de fleurs, & elle avoit les cheveux bouclez. Chez les Romains on ſe ſervoit de la pointe d'un javelot pour ſeparer ces cheveux : ce qui ſe pratiquoit apparamment par rapport à l'enlevement des Sabines. Tant que la mariée étoit chez ſes parens, elle portoit un voile qu'on appelloit *flammeum* de couleur vio-

lette. Enfin elle avoit une ceinture avec un nœud myſterieux, que l'on appelloit *Herculeus nodus.* En cet état elle recevoit les complimens d'un chacun; & les éloges qu'on faiſoit de ſa beauté; car on étoit toûjours belle le premier jour de ſes nôces. Enſuite les amis faiſoient des vœux pour le bonheur des mariez par ces mots εὐτύχως, *feliciter*, *proſperè.* La mariée étoit enfin conduite chez ſon mari par trois jeunes garçons, dont un portoit un flambeau devant elle. Ils croyoient qu'un Dieu préſidoit à cette ceremonie, & ils l'invoquoient ſous le nom de *Deus Domiducus.* Les Epoux ſe rendoient premierement au Temple, où ils ſe juroient mutuellement une foi inviolable. Enſuite l'Epouſe arrivant à la maiſon de l'Epoux, elle avoit ſoin de ne point toucher le ſeüil de la porte; mais de le franchir avec legereté. Quand on étoit entré dans la chambre, quelqu'un des amis ſe ſaiſiſſoit du flambeau qu'on portoit devant les mariez, de crainte que le mari ou la femme ne s'en emparât, ce qui auroit pronoſtiqué un

veuvage prochain à l'un ou l'autre. On chantoit ensuite des airs convenables au sujet. Ces chants cessoient pour faire place aux jeux *fescennins*, où la retenuë n'étoit nullement gardée. Enfin le mari jettoit des noix aux enfans, pour marquer qu'il devoit renoncer aux amusemens, & se donner entierement aux occupations serieuses. Cinq flambeaux éclairoient leur Hymen. On invoquoit la Déesse *Virginensis*, & toutes les autres Divinitez, sous la protection desquelles la mariée passoit successivement comme de mains en mains. Tout retentissoit des acclamations, *Io Hymen Hymenae*; & les jeunes filles chantoient l'Epithalame à l'ordinaire. Mr. l'Abbé Bignon parla sur toutes ces Dissertations, avec cette éloquence naturelle qui le fait toûjours admirer.

ARTICLE XCIII.

VENERABILIS HILDEBERTI primò Cenomanensis Episcopi, deinde Turonensis Archiepiscopi Opera tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi Rhedonensis Episcopi ipsius Hildeberti supparis Opuscula, quæ hactenus edita : hæc autem auctiora, & plura nondùm edita prodeunt : omniaque ad manu-scriptos codices recensita notis passim illustrantur. Labore & studio D. Antonii Beaugendre, Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri. Parisiis apud Laurentium le Conte, ad ripam Sequanæ Augustinianam, ad insigne Urbis Montis-pessulani. M. DCCVIII. C'est à dire. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus, dont la plus grande partie n'avoit point encore parû, revûës sur les Manuscrits, par Dom Antoine Beaugendre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui les a éclaircies par plusieurs notes.* A Paris chez Laurent le Conte sur le Quay des Augustins à la Ville de Montpellier. *in folio pag.* 80 *pour l'Epitre dédicatoire, la Préface, & la vie d'Hildebert : colomnes* 1770. *pour les Ouvrages d'Hildebert & de Marbodus.*

LE public doit l'Edition de ces deux Peres de l'Eglise à un Auteur de qua-

tre-vingts ans. Nous avions déja quelques Lettres & quelques Poësies d'Hildebert, dans la Bibliotheque des Peres & dans *le Spicilege* de Dom Luc Dacherry. Le sçavant Pere Hommey Augustin, avoit tiré de la poussiere d'autres Ouvrages de ce Prélat, & les avoit publiez dans son *Supplément des Peres.* Feu Mr. Loyauté Avocat au Parlement, avoit commencé une Edition des Lettres d'Hildebert ; & l'illustre Mr. Baluze avoit promis l'Edition entiere de ses Ecrits. Le Pere Beaugendre ne pensoit pas que ce grand Ouvrage lui étoit reservé, lorsque lisant pour sa propre édification, les Lettres de l'Auteur qu'il nous donne, il crut qu'une Traduction Françoise de ces belles Lettres, seroit de quelque utilité. Il l'entreprit, & l'acheva. Obligé dans le cours de ce travail, de consulter souvent les Manuscrits, il y trouva plusieurs Lettres qui n'avoient point encore vû le jour, & il conçût le dessein de rechercher les autres Ouvrages du pieux & docte Archevêque. Il apprend dans sa Préface le succés de cette recherche. On y lit les noms de tous ceux qui l'ont aidé à découvrir ces précieux monumens. Quand il s'en vit le possesseur, il ne balança plus ; & sans aucun égard pour son âge, il commença la belle Edition qu'il vient d'achever. Les Lettres d'Hildebert se présentent les premieres, & soûtiennent à la lecture les loüanges qu'a données St. Bernard à *l'érudition insigne*,

à la douce éloquence, à l'expression coulante, à l'agréable brieveté, qui en font le mérite. Le Pere Beaugendre les a séparées en trois Livres. Le premier contient les Lettres morales : le second, les Lettres dogmatiques : le troisiéme, les Lettres de civilité. Les Sermons du Prélat suivent ses Lettres au nombre de cent quarante. Ils sont tous solides & instructifs ; & l'on remarque dans quelques-uns, certains traits d'éloquence superieurs à la barbarie & au mauvais goût de l'onziéme siécle : aussi l'Auteur ancien de l'histoire des Evêques du Mans, a-t'il remarqué que le peuple avoit quelque peine à entendre ses Sermons, parce qu'il s'exprimoit en Latin avec trop d'esprit. Après les Sermons on trouve divers Opuscules écrits en prose, la vie de Sainte Radegonde, celle de Saint Hugues Abbé de Cluny ; un traité du combat de la chair & de l'esprit, mêlé de vers & de prose, à l'imitation de la Consolation de la Philosophie de Boëce ; un Traité de l'utile & de l'honnête, extrait presque mot à mot de Ciceron, de Seneque, de Tacite ; un Poëme sur les quatre Vertus principales. L'idée qu'il donne de la Justice est belle, vraye, & delicatement exprimée :

Justitia Virtus vitiis obsessa duobus
Inter Mollitiem Sævitiamque sedet.
Cura sit ergo vigil, ne vel ferus esse timendo
Indulgens nimium prava licere sinas.

Vel dùm ferventi ſtudio delicta recidis,
Nulli curantem parcere, nullus amet.
Sed tunc Juſtitiæ cenſura videbitur apta,
Et tali fiet regula recta modo,
Si diſciplinam nec lenta remiſſio vilem,
Nec ferus inviſam fecerit eſſe rigor.

Le Trairé de Théologie qui ſuit, & que le docte Editeur a raiſon d'attribuer à Hildebert, ſuffit pour faire connoître la ſolidité & la pénétration de ſon Auteur. C'eſt le plus ancien Corps de Théologie qui nous reſte, & c'eſt probablemenr un des premiers où l'on air employé la méthode ſcholaſtique. Robert Pullus & le Maître des Sentences ont pû en profiter. La fidelité avec laquelle Hildebert a cité Saint Auguſtin, juſtifiée dans la derniere éxactitude par le Pere Beaugendre, détermine aiſément le Lecteur à ne pas ſoupçonner de négligence ou de mauvaiſe foi, les citations des autres Peres, dont l'Auteur du Traité appuye ſa doctrine. Dans XLI. Chapitres il expoſe avec une claire briéveté, une préciſion & un choix de preuves, dont tous ſes ſucceſſeurs les Théologiens ſcholaſtiques n'ont pas hérité, tout ce qui regarde la Foi & la Théologie, l'éxiſtence de Dieu, ſes Attributs, la Trinité, l'Incarnation, les Anges, l'Homme, les Pechez, les Sacremens en general, le Decalogue. On ſera convaincu par la lecture d'un petit Traité ſur le Sacrement de l'Autel, par

l'expoſition de la Meſſe, & par diverſes Poëſies ſur la même matiere, combien Hildebert étoit éloigné des erreurs de Berenger ſon Précepteur. L'Editeur a remarqué dans la Préface, que ſon illuſtre Auteur n'a pas été moins oppoſé aux erreurs ſur la Grace qui troublent aujourd'hui l'Egliſe. On ne peut s'exprimer plus fortement qu'il le fait à toute occaſion ſur l'univerſalité d'une Grace ſuffiſante. Il aſſure dans le troiſiéme de ſes Sermons, que la Grace ne manque jamais à ceux qui eſperent en Dieu, & qu'elle ne laiſſe jamais ſans ſecours l'homme, lors même qu'il tombe chaque jour: *Gratiam nunquam deeſſe ſperantibus in Deum, nec unquam Gratiam auxiliatricem hominem, etſi quotidie cadentem, deſerere*; & dans la ſeiziéme lettre du premier Livre, il établit comme un principe, que la Grace de Dieu eſt infiniment ſecourable, & qu'il ſemble que Dieu ait juré de l'accorder à l'homme, autant de fois qu'il en auroit beſoin: *Officioſiſſimam eſſe hominibus Gratiam Dei, & quaſi in eorum juratam obſequium*: d'où il conclut, *que Dieu veut que tous les hommes ſe convertiſſent, parce qu'il veut tous les ſauver, & que dans ce deſſein il leur a préparé à tous des graces qui les ſoûtiennent, des moyens qui les aident, des récompenſes qui les excitent.* C'eſt ſervir veritablement l'Egliſe, que de faire ainſi remarquer dans les Auteurs qu'on publie, les armes qu'ils

fourniſſent pour combattre les héréſies du tems. Le témoignage d'Hildebert eſt d'un grand poids contre les prétendus Diſciples de Saint Auguſtin. Zelé Diſciple de ce Saint Docteur, il s'étoit rendu ſa Doctrine familiere par une lecture aſſiduë. Il en faiſoit la regle de la ſienne, & l'on ne peut le ſoupçonner de s'en être écarté avec connoiſſance, ou de l'avoir ignorée.

A l'égard des Poëſies qui font la plus grande partie des Ouvrages de cet Auteur, quoi qu'Ordericus Vitalis lui ait donné le magnifique titre de *Verſificateur incomparable*, les Connoiſſeurs refuſeront ſans doute de le placer parmi les grands Poëtes. La gêne des rimes, eſt tout l'art que l'on remarque dans la plûpart de ces Poëſies, dont l'expreſſion rampe ſouvent, & où la quantité n'eſt pas trop ſcrupuleuſement obſervée. On y voit cependant briller de tems en tems quelques étincelles d'un beau feu, que le mauvais goût du ſiecle a ſans doute étouffé. C'eſt principalement dans le Recüeil intitulé *Floridus aſpectus*, que l'on trouve ces preuves du genie heureux d'Hildebert. Nous en choiſirons deux ou trois.

L'Eloge de Gualon Evêque de Paris.

Ad decus Eccleſiæ cum te natura crearet,
Sis expers vitii : Cætera, dixit, habes.

L'Epigramme ſur l'origine du mal.

Quid petis unde malum, cùm ſint bona cuncta creata?
Defectu proprio ſunt mala quæ mala ſunt.
Cum radix vitio careat, vitium tamen ex ſe
Et per ſe citiùs dulcia poma trahunt.

Autant que ces deux Epigrammes ſont délicates, autant les deux Elegies ſur les ruines de Rome ſont ſublimes. On en jugera par ce peu de Vers.

Tantum reſtat adhuc, tantum ruit, ut neque pars ſtans
Æquari poſſit, diruta nec refici. * * *
Hîc Superûm formas Superi mirantur & ipſi,
Et cupiunt fictis vultibus eſſe pares * * *.
Vix ſcio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor,
Vix ſinit occaſus vel meminiſſe mei.
Gratior hæc jactura mihi ſucceſſibus illis.
Major ſum pauper divite ſtante jacens.
Plus aquilis vexilla Crucis, plus Cæſare Petrus,
Plus cinctis Ducibus vulgus inerme dedit.
Stans domui Terras, Infernum diruta pulſo:
Corpora ſtans, animas fracta jacenſque rego.

Tout n'eſt pas de la même force. Ce n'eſt pas que les modelles ayent manqué au Prélat Verſificateur. Il avoit lû, & beaucoup lû les bons Auteurs, ſur tout Ovide, dont il prend ſans façon pluſieurs Vers de ſuite, pour les mêler aux ſiens. Il a même

composé des piéces entieres de Vers d'Ovide ramassez. Si des Critiques assurément trop severes reprochent à l'Auteur de n'avoir pas distingué ces Vers d'Ovide de ceux d'Hildebert ; d'autres Critiques plus équitables le justifieront, non seulement sur un âge & une profession qui le dispense d'avoir les Vers d'Ovide si présens, mais encore sur l'inutilité d'une telle remarque. On sçait assez que ces sortes de centons passoient pour une élegance dans le siecle d'Hildebert. Le Pere Hommey excellent Critique n'a pas crû non plus que le Pere Beaugendre, qu'un pareil avis fût necessaire pour les Vers d'Hildebert qu'il a imprimez.

Après avoir fait connoître le caractere de chaque Ouvrage du saint & docte Archevêque, & la disposition que leur a donnée le judicieux Editeur, nous devons encore au Lecteur une legere idée de la vie de l'Auteur.

Hildebert naquit à Lavardin dans le Vendômois de Parens d'une fortune médiocre l'an mil cinquante sept. Il eut pour Maître Berenger. Il est certain qu'il passa quelque tems dans l'Abbaye de Cluny ; mais il n'est pas sûr qu'il y ait fait profession de la vie Monastique. Dom Beaugendre apporte en Critique sincere & desinteressé, les raisons de ceux qui nient, & de ceux qui assurent ce fait, sans vouloir rien décider. Nous croyons qu'on doit préferer le sentiment

de ceux qui ſoûtiennent qu'Hildebert a été Religieux de Cluny avant que d'être Scholaſtique & enſuite Archidiacre du Mans. Elû par la plus nombreuſe partie du Clergé & du Peuple, pour remplir le ſiege Epiſcopal, il eut à ſoutenir d'affreuſes calomnies, qu'on a fait paſſer à la poſterité ſous le nom d'Ives de Chartres. Helie Comte du Maine ayant abandonné Géoffroi dont il avoit procuré l'election ſchiſmatique, le nouvel Evêque joüit d'un calme trop court pour ſes bons deſſeins. La guerre qui s'excita entre le Comte du Maine & le Roi d'Angleterre, dans laquelle le Comte ſuccomba, les perſecutions de Guillaume ſecond & de Henri premier, Rois d'Angleterre devenus Maitres du Mans, firent ſucceder l'orage à la tranquillité.

Hildebert cédant à de ſi puiſſans ennemis, eût renoncé à l'Epiſcopat, ſi le Pape Paſcal ſecond l'eût voulu permettre. La tempête ceſſa, & le Saint Prélat profita du tems pour reparer les ravages de la guerre, pour orner les Egliſes, pour reformer les mœurs. De nouveaux malheurs l'attendoient. Trompé par le perfide Rotron Comte de Mortaing, alors priſonnier dans le Château du Mans, il devint priſonnier de la Comteſſe de Mortaing. Il ſoutint cet accident funeſte avec une admirable fermeté, & les tourmens ne purent jamais le faire conſentir à un accommodement indigne de ſon rang, & nuiſible à ſon Egliſe.

La paix concluë entre les Rois de France & d'Angleterre, mit fin à sa captivité ; & pour comble de bonheur Henri premier Roi d'Angleterre, changea de sentimens pour lui. Il ne se servit de la faveur du Roi, que pour procurer de nouveaux avantages à son Eglise, qu'il fut obligé de quiter à l'âge de soixante & dix ans, pour passer à l'Archevêché de Tours. Il y vécut avec la même frugalité qu'il avoit vécu à Cluny. Uniquement occupé des fonctions pastorales, il étendit sa vigilance jusques sur la Bretagne soumise à sa Metropole. Il célébra un Concile à Nantes, & se servit de son autorité pour corriger divers abus qui s'étoient glissez dans les Eglises de Bretagne. Il employa même auprès du Prince son éloquence avec succès, pour faire abolir des impôts qui accabloient le peuple. L'établissement du nouveau Monastere de Fontevrauld, auquel il eut beaucoup de part, fut pour lui un nouveau sujet de joye, que le malheur qu'il eut, d'encourir la haine de Loüis le Gros Roi de France, les divisions de son Chapitre, & l'assassinat du Doyen, dans qui il avoit une entiere confiance, changérent dans une cruelle amertume. Il suivit d'abord le parti d'Anaclet dans le Schisme qui divisa l'Eglise. Mais détrompé par Saint Bernard son ami particulier, il abandonna l'Anti-Pape. Messieurs de Sainte Marthe & le Sçavant Pere Mabillon ne sont pas d'accord sur

l'année de sa mort. Le Pere Beaugendre prend le milieu entre leurs opinions, & il fixe le bien-heureux trépas de ce grand Archevêque à l'année onze cens trente quatre, le dix-huitiéme Decembre.

L'Eglise ne lui a pas décerné les honneurs qu'on rend aux Saints. Rien cependant ne lui a manqué de ce qui distingue les Saints ; Vertus, persecutions, miracles.

Le Pere Beaugendre se seroit contenté de nous donner Hildebert, si l'heureuse découverte de quelques Ouvrages de Marbodus, & les conseils de Mr. l'Abbê Bignon, ne l'avoient déterminé à joindre deux Ecrivains du même tems. Les Ouvrages de l'Evêque de Rennes, assez mal imprimez dans sa Ville Episcopale, en mil cinq cens vingt-quatre, étoient devenus extremement rares. Ils consistent en cinq Lettres, la sixiéme est une satyre contre Robert d'Abrissel, qui n'est probablement ni de Marbodus ni d'Hildebert à qui on l'a aussi attribuée ; les vies de Saint Lezin, de Saint Robert Abbé de la Chaise-Dieu,& celle de Saint Maimbœuf,qui n'est non plus que celle de Saint Lezin, qu'un abregé d'une vie plus ancienne & plus ample. Le Pere Beaugendre nous donne ici cette vie originale de Saint Maimbœuf. Ce sont là avec un petit traité des pierres précieuses, tous les Ouvrages de Prose de l'Evêque de Rennes. Ses Poësies rimées sont du goût de son siecle : mais les dix Satyres

 rassemblées

rassemblées dans le livre *des dix chapitres*, font regreter que l'Auteur n'ait pas vécû dans des tems plus heureux. Le Poëme des pierres prétieuses que l'on trouve ici en Latin & en vieux Gaulois, une paraphrase sur le Cantique des Cantiques, sont les plus considerables Ouvrages de Marbodus.

L'Impression de ces deux Auteurs est belle & correcte. Les notes du Pere Beaugendre sont curieuses & sensées. On ne peut s'empêcher en les lisant d'être surpris qu'il ait commencé si tard à servir le public, & l'on ne se console pas aisément de ce que le rare talent d'un tel Critique n'a pas été reconnu de meilleure heure.

ARTICLE XCIV.

APOLOGIE POUR LES Armoricains & pour les Eglises des Gaules, particulierement de la Province de Tours, où l'on fait voir que les Eglises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, & que cette Province a reçu la Foi Chrétienne dès le quatriéme siecle. A Paris chez Charles Huguier ruë de la Huchette 1708. *in* 12. *pages.* 132.

ON ne peut nier que l'Auteur de ce petit Ouvrage n'ait un zele bien delicat pour la gloire des Eglises des Gaules. Si tôt qu'il a crû appercevoir qu'on diminüoit

l'antiquité de quelques-unes de ces Eglises il n'a consulté que l'ardeur de son zele. Des considerations qui auroient retenu tout autre n'ont pû l'arrêter. Plein pour la nouvelle Histoire de Bretagne, d'une estime qu'il fait éclater dans sa preface, il l'attaque cependant avec moins de ménagement qu'il ne l'avoit promis dans cette même preface.

Il propose d'abord l'état de la question. Il s'agit de sçavoir, dit-il, si les Armoricains anciens Habitans de la Bretagne ont été Idolâtres jusqu'à la venuë des Bretons dans leur païs, & s'ils doivent la connoissance de l'Evangile à ces nouveaux Hôtes. Le Censeur de l'Histoire de Bretagne prétend que le R. Pere Dom Lobineau a soutenu ce fait : & pour le détruire il employe dans la premiere partie de l'Apologie des Armoricains, des preuves qui montrent que la Foi a été reçûë dans les Gaules avant le quatriéme siecle. Dans la seconde il propose diverses objections contre le sentiment qu'il combat : il n'a pas de peine à établir que toute la Gaule étoit déja Chrétienne avant le quatriéme siécle. L'autorité de Lactance, d'Orose, de S. Paulin, de Gregoire de Tours, de Venance Fortunat ; le soin que les Empereurs Chrétiens ont pris pour détruire l'Idolatrie, & le zele de tant de Saints Evêques ardents à repandre la Foi dans les pays mêmes qui n'étoient pas confiez à leur vigilance pastorale, d'un

Saint Martin, d'un Saint Victrice, l'un voisin, l'autre Metropolitain de l'Armorique. Les premiers Conciles de Tours & de Vannes lui fournissent des argumens à choisir. La seconde partie est encore plus forte. L'Apologiste des Armoricains y prend droit de plusieurs faits rapportez dans la nouvelle Histoire de Bretagne, & quoi qu'il y méle quelques conjectures qui ne seront pas du goût des Sçavants, il démontre qu'il est également impossible, que les Armoricains soient demeurez si long tems Idolâtres dans la Bretagne sous les Empereurs Chrétiens, & au milieu de tant d'Eglises florissantes, & que les Bretons les ayent convertis en arrivant dans leur pays. Fier du succès de ses travaux il triomphe, il s'applaudit d'avoir executé ce qu'il avoit promis dans le titre de son Livre, & d'avoir prouvé clairement ce que personne n'avoit nié, comme nous allons le voir tout à l'heure.

ARTICLE XCV.

DEFENSE DE LA NOUVELLE *Histoire de Bretagne, ou Reflexions sur l'Apologie des Armoricains.* A Paris chez Pierre Emery *pages* 16.

LA Réponse du nouvel Historien de Bretagne est courte & précise. Il n'a point dit ce que son Adversaire lui impu-

ce, il a dit tout le contraire. En effet on chercheroit en vain dans la page 7. n. 18. de son Histoire ce que l'Apologiste en a cité, *que les Armoricains, si l'on excepte ceux de Nantes & quelques uns de leurs voisins, adoroient encore les Idoles en quatre cens cinquante huit, que les Bretons firent part aux Armoricains de la connoissance du vrai Dieu par le ministere de quantité de Saints Evêques & de Prêdicateurs zelez qu'ils leur envoyérent, & qu'enfin le nom de Riothime que l'on trouve à la tête des Evêques de Rennes est une preuve du zele des Bretons & de la docilité des Armoricains.* On y lit en propres termes : *Ce ne seroit pas estimer autant qu'on le doit les travaux Apostoliques de Saint Clair, d'Ennius, & de plusieurs autres Prelats, qui avoient établi la Foi Chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des Idoles s'y fût conservé jusqu'a ce tems : mais quoique les Armoricains eussent apparamment tous reçû la veritable Religion, il est à croire que ces nouveaux Hôtes trouvérent encore assez de vices & de pratiques superstieuses à combattre.* A l'égard de ce que l'Apologiste cite page 12. il n'y en a pas un mot dans le Livre qu'il attaque. Ce n'est pas tout, il impute à l'Historien d'avoir restraint à la Bretagne le nom d'Armorique. Le contraire paroît dans la premiere page de l'Histoire. Après une telle mauvaise foi, ou plûtôt une telle negligence, qui sans être vrai-

ſemblable n'eſt que trop vraye, le prétendu Apologiſte des Armoricains ne merite-t'il pas l'avis que que Dom Lobineau lui donne, *de lire au moins les Auteurs qu'il veut refuter*? On ſera moins ſurpris qu'il reproche à l'Hiſtorien de Bretagne une faute corrigée dans l'errata de ſon Livre: dans un autre cela ſurprendroit. Au reſte s'il a bien prouvé ce que Dom Lobineau n'a jamais eu la penſée de nier, ce que cet habile Homme aſſure poſitivement, il n'a pas été auſſi heureux, quand il a voulu ſoutenir par des conjectures quelques faits qui paroiſſent douteux à l'Hiſtorien de Bretagne. Le ſçavant Benedictin fait aiſément ſentir que les raiſonnemens dont ſon Adverſaire conclut, que Moderan a été le premier Evêque de Rennes, & que Chariaton, Sarmation, Didier Albin, Liberalis, Rumoride, & Vivence, ont été Evêques dans la Bretagne, ne ſont rien moins que concluans. Enfin il le défie de juſtifier ce qu'il a avancé en parlant du Concile de Vannes, & finit en le conjurant de mieux employer ſon erudition.

ARTICLE XCVI.

MEMOIRES POUR SERVIR A l'Histoire Ecclesiastique des six premiers Siecles. Tome XII. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques, au palmier. 1707. *in 4°. pages 759.*

La partie la plus considerable de ce 12^e^. volume est sous le titre de St. Jerôme : Et voici une seconde Vie de ce Saint Docteur, aprés celle que donna le R. P. Martianay en 1706. & dont l'Extrait fut mis dans les Memoires de Trevoux au mois de Janvier de l'année derniere. L'une & l'autre, selon que le déclarent ceux qui les ont composées, sont tirées des propres Ouvrages de ce Pere : & néanmoins elles sont fort differentes entre elles, au moins pour la maniere dont elles sont écrites. Le P. Martianay loüe tout : Mr. de Tillemont se réduit souvent à excuser.

Il commence par un portrait de S. Jerôme, qui certainement n'est point flaté. Car aprés avoir dit qu'il fut haï par les Hérétiques, par les Moines & les Ecclesiastiques qui étoient dereglez ; mais aimé & admiré par les Saints, il continue ainsi : „ Nous sommes contraints d'avoüer, qu'il „ a eû même pour Adversaires, des person„ nes dont nous sommes obligez d'estimer „ la pieté; & que ce qu'ils ont dit contre lui,

„ n'a pas été tout à fait ſans fondement, à
„ cauſe de quelques défauts qui étoient mê-
„ lez parmi ſes grandes vertus. C'eſt peu de
„ choſe de dire, qu'ayant un genie grand,
„ élevé, & plein de feu, plûtôt d'un Ora-
„ teur que d'un Hiſtorien, ou d'un Criti-
„ que, il a été ſouvent aſſez peu exact à rap-
„ porter les choſes comme elles étoient, &
„ qu'il a ſuivi plûtôt les idées qu'il en
„ avoit conçûës, que la ſimple verité. Il
„ fait encore aſſez ſouvent des fautes en
„ ſe laiſſant aller à ſa chaleur & à ſa promp-
„ titude naturelle. . . . . . Il eſt plus fâ-
„ cheux, que ſoit par le reſpect qu'il avoit
„ eu d'abord pour Origene, ſoit parce que
„ ſon feu ne lui permettoit pas de peſer aſ-
„ ſez ce qu'il diſoit, il ait laiſſé gliſſer di-
„ verſes choſes dans ſes Ecrits, que la re-
„ gle de la verité ne nous permet pas d'ap-
„ prouver, & qu'il a quelque fois été obli-
„ gé lui-même ou d'excuſer ou de condam-
„ ner . . . . . . Quiconque l'a eu pour Ad-
„ verſaire, a preſque toûjours été le der-
„ nier des hommes. On l'a accuſé d'avoir
„ eû lui-même une trop grande idée de ſon
„ éloquence, d'en faire paroître trop d'eſ-
„ time, & d'avoir eû ſur tout un eſprit
„ naturellement jaloux & envieux, qui
„ bleſſoit ſes plus grands Amis, & les éloi-
„ gnoit de lui. Ces derniers traits ſont em-
pruntez de l'Hiſtoire Lauſiaque de Palla-
de, & font abſolument méconnoitre S. Je-
rôme, qui ſçût mieux que perſonne du mon-

de, choisir & s'attacher à ses Amis: aucun ne lui échapa sinon Rufin. On peut renvoyer là-dessus à des réflexions dans l'extrait du mois de Janvier de l'année précedente. On croit pouvoir aussi y renvoyer pour la suite de la Vie de S. Jerôme. En s'arrêtant ici aux points, où Mr. de Tillemont & le P. Martianay ne s'accordent pas. Celui-ci selon la Chronique de Prosper, fixe la naissance de S. Jerôme à l'année 331. Celui-là aime mieux la differer jusqu'à 342. sur ce que le Saint dans sa preface sur Abdias fait entendre, qu'il n'avoit pas atteint l'âge de Nôtre Seigneur, c'est-à-dire trente ans, lorsqu'il fit l'essai de ses forces par un premier Commentaire sur le même Prophete; & ce fut avant que de s'engager dans le desert de Calcide, ou plûtôt l'an 373. D'autres raisons encore prouvées par Baronius & rapportées par M. de Tillemont, confirment la même époque. D'où il s'ensuit que des quatre vingts neuf ans de vie que le Pere Martianay donne à S. Jerôme, il en faut rabattre onze.

Ces deux Auteurs ne s'accordent pas mieux sur le tems du Baptême de S. Jerôme : ce fut selon le P. Martianay avant qu'il fit le voyage des Gaules, & selon M. de Tillemont ce fut après. Quoiqu'il en soit sur cette circonstance, ce fut sous le Pontificat de Libere qui mourut en 366. Il est encore de moins de consequence de sçavoir, s'il prit des leçons du fameux

Rheteur Victorin : le P. Martianay l'asseure, & Mr. de Tillemont le nie.

S. Jerôme dans son premier voyage en Orient, alla-t'il jusqu'à Jerusalem ? C'est ce qu'il est difficile de décider, comme on l'a remarqué dans l'Extrait souvent cité de sa Vie : & Mr. de Tillemont incline à ne le pas croire.

La punition que S. Jerôme reçût ou crût recevoir de la part d'un Ange, pour avoir donné trop de tems & d'application à la lecture des Auteurs profanes, arriva dans l'ardeur d'une fievre qu'il eût en Syrie. Il promit donc de renoncer à cette sorte d'étude, qu'il condamne même absolument & avec force dans ses Epîtres 146. & 127. écrites vers l'année 384. & 401. Cependant M. de Tillemont ne trouve pas, qu'il ait assez bien répondu aux reproches que Rufin lui fit dans la suite, de n'avoir pas gardé sa promesse là-dessus.

Il fut ordonné Prêtre par Paulin à Antioche en 378. & il est certain que jusqu'en 394. il n'avoit point dit la Messe. On ajoûte, qu'il n'y a point de preuves, qu'il ait jamais fait les fonctions de l'Ordre qu'il avoit reçû.

Un endroit celebre dans la Vie de S. Jerôme est son union & ensuite ses differens avec Rufin, dont S. Augustin eut de la douleur, sans paroître y avoir pris nulle part. S. Jerôme avoit lié une étroite amitié avec Rufin dès sa jeunesse, & lui avoit pro-

digué en mille rencontres les loüanges de très-Saint & de très-Sçavant Homme : sa plus douce consolation allant à Jerusalem étoit d'y trouver Rufin, avec qui en effet il y vêcut dans une parfaite intelligence pendant sept ou huit ans, depuis 387. jusqu'en 394. Alors il se broüilla avec lui comme avec Jean de Jerusalem à l'occasion d'Origene, contre lequel il se déclara hautement, après avoir été jusque-là son admirateur. Si Rufin continua d'avoir de l'estime pour cet ancien Auteur ; au moins il ne fut pas convaincu, non plus que Jean de Jerusalem ni aucun autre, dit M. de Tillemont, d'avoir suivi ses erreurs. Un voyage de S. Epiphane à Jerusalem, où il se joignit à St. Jerôme, augmenta la dissension, que Théophile d'Alexandrie, qui se porta pour médiateur, eut bien de la peine à arrêter. Car l'Evêque de Jerusalem ne se plaignoit pas seulement de se voir indignement accusé d'heresie, mais encore de ce que les Monasteres de Bethléem gouvernez par St. Jerôme se soustrayoient de sa jurisdiction, affectoient l'indépendance, & faisoient une espece de schisme : & il regardoit comme un attentat contre les Canons, que Paulinien frere de St. Jerôme eût été ordonné Prêtre par S. Epiphane pour y rendre service. Enfin sa reconciliation se fit l'an 397. dans l'Eglise de la Resurrection : mais ce ne fut pas pour durer long-tems ; parce que Ru-

fin étant aussi tôt parti de Jerusalem, ne fut pas plûtôt à Rome qu'il y donna une Traduction de l'Apologie d'Origéne faite par le Martyr Pamphile & par Eusebe, avec une Traduction du fameux Ouvrage d'Origene, intitulé *Peri Archon* ou des Principes. S. Jerôme se ranima donc contre lui, & lui attira une condamnation de la part du Pape S. Anastase. Cependant Rufin se retira à Aquilée auprès de S. Chromace. Ce qui se peut dire de plus avantageux pour sa memoire, c'est qu'il est mort dans la Communion de l'Eglise, & que tant de Saints qui vivoient de son tems ne l'ont pas abandonné.

Pour ce qui est de la dispute qui s'éleva entre S. Jerôme & S. Augustin touchant les Cérémonies legales, & la reprimande que fit S. Paul à S. Pierre, M. de Tillemont met toute la raison du côté de S. Augustin & pour le fond & pour la maniere, avec quelques ménagemens néanmoins pour S. Jerôme.

On finira en remarquant que M. de Tillemont se plaint assez souvent du peu d'exactitude de ce Pere dans les faits. Rufin en a encore moins. Mais il faut avoüer que c'est le défaut des Ecrivains de ce tems-là : & maintenant la grande habileté consiste à débroüiller ce qu'ils ont confondu dans leurs narrations. Il ne faut pas oublier un endroit assez vif de M. de Tillemont, où il expose les irregularitez de la

conduite de S. Epiphane à l'égard de Jean de Jerusalem.

La suite de ce volume.

M. de Tillemont décrit la persecution excitée en Perse par Isdegerde l'an 419. ou 420. & continuée par Varanne son successeur. Après quoi il ramasse ce qui est répandu dans la vie des Peres du desert des actions & des sentences des Saints Abbez Théodore de Phermé, Théodore des Cellules, & de quelques autres. l'Abbé Muthués fut contre son gré ordonné Prêtre, & ne celébra jamais. D'ailleurs on ne trouve rien qui merite une attention particuliere. M. de Tillemont ajoûte la conversion de Ste. Pelagie, qui du Théatre d'Antioche où elle avoit été Comedienne, passa dans une prison volontaire, & se fit Recluse sur le mont des Olives, ayant pris un habit d'homme avec le nom de Pelage.

S. Boniface, après avoir rendu de longs & d'importans services à l'Eglise Romaine dans l'Ordre des Prêtres, fut élû Pape après la mort de Zozime sur la fin de 418. par le suffrage de 71 Prêtres & de 9 Evêques. Mais son élection fut prévenuë par celle que les Diacres, qui s'étoient associez quelques Prêtres & quelques Evêques, firent d'Eulale Archidiacre de l'Eglise Romaine, & qui fut sacré par l'Evêque d'Ostie. De là, comme il arrive dans ces occa-

ſions, s'élevérent des ſeditions parmi le Peuple diviſé en deux partis. Symmaque Préfet de Rome parut plus favorable à celui d'Eulale, & par les relations de cette affaire qu'il envoya en Cour, il fit pancher l'Empereur Honorius du même côté. Ce qui mit S. Boniface en poſſeſſion du Pontificat, ce ne fut pas que ſon élection fut reconnuë pour legitime & canonique : une aſſemblée d'Evêques tenuë à Ravenne ne pût convenir ſur ce point capital, dont elle ſuſpendit la déciſion juſqu'après les fêtes de Pâques qui approchoient, pour être traité dans un Concile plus nombreux, où les Evêques des Gaules & d'Afrique ſeroient appellez. Mais elle ordonna que les deux Prétendans, ſous peine de déchoir de leur droit, n'entreroient point dans Rome, & que cependant une commiſſion ſeroit expediée à Achillée Evéque de Spolete pour y celebrer les ceremonies de Pâques qui cette année 419. tomboit au 30e. de Mars. Eulale ne voulut point déferer à ce réglement, il oſa entrer à Rome le 18e. de Mars en plein midi, & le 28e. il en fut chaſſé par le Préfet de la Ville : dès là il fut jugé avoir perdu le droit qu'il prétendoit. Cette Hiſtoire que Baronius a tirée des Lettres originales de Symmaque & d'Honorius, montre qu'il y a peu de fond à faire ſur le Pontifical, où il eſt dit, qu'Eulale celebra Pâques dans la Baſilique de Conſtantin, & Boniface dans celle de

S^te^. Agnes. Saint Boniface mourut le quatriéme de Septembre 422.

On ne rapportera qu'une de ses actions pendant son Pontificat, par laquelle il soûtint avec vigueur l'Autorité de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie contre une Loi de Théodose le jeune, depuis mise dans le Code. Cet Empereur ordonnoit que toute innovation cessante, les difficultez qui naîtroient sur les Canons dans l'Illyrie, fussent décidées par le Concile de la Province, sauf le recours à l'Evêque de Constantinople. C'étoit anneantir la Dignité de Vicaire Apostolique donnée par le Pape Damase à l'Evêque de Thessalonique. Boniface obtint que la Loi demeurât sans effet. Cette concession de Damase, cette inexecution de la Loi de Théodose, ne souffrent pas seulement qu'on doute de l'ancien & du veritable droit de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie. Que penser donc de ces paroles de Mr. de Tillemont : „ Cette Loi attaquoit „ proprement les droits que l'Eglise Ro„ maine prétendoit avoir sur l'Illyrie : ils „ peuvent en effet passer pour une innova„ tion, puisque nous ne voyons point quel „ droit avoit eu Damase d'établir l'Evêque „ de Thessalonique son Vicaire dans ce „ département ?

Suit la Vie de Saint Abraham Evêque de Carres, celle de Saint Maron Prêtre, & tous deux Solitaires. Mr. de Tillemont sous ces titres renferme l'éloge de plusieurs au-

tres Solitaires. Tout cela est tiré de Théodoret.

La mémoire d'Attique Patriarche de Constantinople, est glorieuse dans l'Eglise par les loüanges que les Conciles, les Papes, les Saints qui ont vécu de son tems ou peu après, & les Historiens Ecclesiastiques ont données à la pureté de sa Foi, à son zele, à sa liberalité envers les pauvres, à sa sagesse, à sa douceur. Reveré pour sa pieté, aimé pour ses manieres bienfaisantes, il a merité le titre de Saint. Ces illustres témoignages, que Mr. de Tillemont n'oseroit contredire, & qu'en effet il a rapportez, ne l'ont pas empêché d'en parler d'une maniere qui fait de la peine. „ Les Grecs, dit-il, n'ont pas été fâchez „ sans doute de pouvoir honorer leur Egli- „ se de Constantinople en honorant celui „ qui l'avoit gouvernée un tems assez con- „ siderable, & qui n'avoit pas manqué „ d'en soutenir la grandeur . . . Pour les „ Latins, ils l'ont pû faire ou à l'imitation „ des Grecs, ou sur les éloges que lui don- „ ne l'Histoire tripartite.... Quoi qu'il en „ soit de sa personne, dont nous laissons le „ jugement à Dieu & à l'Eglise... Il est vrai que l'entrée d'Attique dans l'Episcopat fut irreguliére, puisque ce fut du vivant de Saint Jean Chrysostome en 406. Mais on ne peut douter qu'il n'ait réparé cette faute, quand on voit l'éloge que le Pape Saint Celestin fait de lui, en l'appellant un

Evêque de ſainte memoire, un Docteur de la Foi Catholique, un veritable ſucceſſeur du Bien-heureux Jean Chryſoſtome, qui ſuivant les traces de ſon prédeceſſeur avoit gouverné ſaintement le Peuple Chrétien : & on ne comprend pas, comment il a pû échapper à Mr. de Tillemont de dire: „ En un mot on ne voit pas qu'il ait rien „ fait pour réparer le défaut de ſon entrée, „ ni même qu'il en ait eu aucun regret. Attique rétablit à Conſtantinople la memoire de Saint Jean Chryſoſtome, mit ſon nom dans les ſacrez Dyptiques, & agit auprès de Saint Cyrille d'Alexandrie pour lui perſuader d'en faire de même. Il maintint le Siege de Conſtantinople dans la poſſeſſion de donner des Evêques à diverſes Provinces, & mourut en 425. Son ſucceſſeur fut Siſinne, qui avoit eu un grand attachement à lui pendant ſa vie, & qui tâcha de l'imiter dans les fonctions de l'Epiſcopat, qu'il n'exerça pas long-tems, étant mort en 427.

Voici un autre Evêque bien différent de ceux dont on vient de parler, pour la réputation qu'il a laiſſée de lui : c'eſt le fameux Théodore de Mopſuette, condamné en ſa perſonne & en ſes écrits par le V. Concile General. Le grand nombre de ſes Ouvrages qui montoient à dix mille, & ſes heureux combats contre les Ariens & les Apollinariſtes, lui avoient acquis l'eſtime de tout l'Orient. Mais le ſupport qu'il

donna aux Pelagiens, & sur tout ses expressions sur JESUS CHRIST, ont mis son nom en execration, en le faisant regarder comme le précurseur de Nestorius. Il fut avec Saint Jean Chrysostome Disciple de Diodore depuis Evêque de Tarse, qui les éloigna du mauvais goût qui avoit regné depuis Origene jusqu'alors, d'expliquer l'Ecriture par des allégories : il les appliqua au sens litteral & historique. Mais Théodore s'égara dans cette route. Attaché uniquement au sens present de la lettre & à l'Histoire, il n'alla pas au sens prophetique ; au contraire, il parut détruire celui qui dans tout l'ancien Testament prédit JESUS-CHRIST & son regne. Théodore n'a pû être Evêque qu'en 382. & il mourut en 428. dans la Communion de l'Eglise, & toûjours honoré pendant sa vie.

Vient ensuite Saint Honorat, qui le premier habita l'Isle de Lerins, appellée maintenant de son nom l'Isle de Saint Honorat; & qui au commencement du cinquiéme siécle fonda le celebre Monastere, dont les Eglises de Provence ont tiré autrefois tant de Saints Evêques. Il fut lui même Archevêque d'Arles. Son Disciple & son Successeur Saint Hilaire a décrit sa vie, & en a fait un panegyrique, que Mr. de Tillemont juge être une piece des plus éloquentes & des plus saintes que nous ayons dans l'Eglise.

Dans la Vie de Saint Macedone Solitaire, il y a un endroit dont il eſt fort parlé dans les Ecoles de Théologie : c'eſt qu'il fût ordonné Prêtre ſans le ſçavoir, & qu'il en témoigna beaucoup de douleur l'ayant appris. Dans celle d'Alexandre Inſtituteur des Acémétes, Mr. de Tillemont deſapprouve que Bollandus lui ait donné le nom de Saint, puiſque l'Egliſe ne l'en a pas honoré, & qu'en effet ſa conduite fournit de juſtes ſujets de le lui refuſer. Alexandre changea l'ancienne pratique des Moines, de gagner leur vie du travail de leurs mains : il trouva même mauvais de voir un jardin cultivé dans un Monaſtere établi par quelques uns de ſes Diſciples : il ne voulut pas non plus qu'ils euſſent aucun revenu fixe, mais qu'ils dépendiſſent uniquement de la Providence : la ſeule occupation qu'il leur laiſſa, fut de chanter les loüanges de Dieu. Il fut pour cela traité de Novateur, d'Heretique Meſſalien, chaſſé de pluſieurs endroits par les Evêques, & même condamné. Acémête ſignifie, qui ne dort point, non pas que les Moines Acémétes ne dormiſſent point, mais parce que diſtribuez en pluſieurs claſſes ou chœurs, ils continuoient la Pſalmodie le jour & la nuit. Ce qui fut enſuite établi dans le célébre Monaſtere de Studius à Conſtantinople, & dans pluſieurs autres d'Orient & d'Occident.

Un des endroits qui font le plus de plai-

sir à lire dans ce volume, & peut-être le plus agreable de tous, c'est ce qui regarde Synesius Evêque de Ptolemaïde. Mr. de Tillemont avoit devant lui les Lettres de ce Prélat, qui ne respire qu'esprit, douceur, politesse. Il s'y fait connoître comme un Philosophe aimant la tranquillité de la vie & l'étude, & néanmoins toûjours disposé à servir sa Patrie & ses Amis.

Son occupation étoit la Philosophie, la Geometrie, l'Astronomie, l'Eloquence, la Poësie : ses plaisirs étoient la chasse. Il vécut ainsi jusqu'à son Episcopat, où il ne s'engagea qu'après s'en être long-tems défendu sur sa conduite passée, sur son peu de vertu bien au dessous d'une charge qui en demande tant, sur ce qu'il ne pouvoit se résoudre à se separer de sa femme, que l'Eglise même lui avoit mise entre les mains, sur ce qu'il ne pouvoit se défaire de quelques sentimens Platoniciens, & principalement touchant la resurrection de nôtre propre corps. Evagre rapporte, qu'on passa sur ce dernier point, mais qu'il revint bien-tôt à la créance de l'Eglise. Il étoit de Cyrene, d'une famille si noble que la genéalogie s'en conservoit dans les archives publiques depuis Aristhene, qui avoit conduit à Spatte les descendans d'Hercule. Il apprit la Philosophie dans l'Ecole de la celebre Hypatie à Alexandrie. Il fut fait Evêque en 410. & étoit mort avant le Concile d'Ephese, où Evopte son

frere & son successeur assista, c'est à dire, avant 431.

On s'arrêtera peu sur le chapitre de Saint Aurele Evêque de Carthage, de Saint Alype Evêque de Tagaste, de St. Evode Evêque d'Uzale, que leur propre vertu & leur union avec St. Augustin a rendus recommendables. Du tems d'Aurele il y avoit en Afrique jusqu'à 466. ou 467. Evêques. Le Livre de la Foi ou de l'Unité de la Trinité, attribué à S. Augustin, est d'Evode.

C'est de même un mérite à S. Severe Sulpice d'avoir eu de l'attachement à Saint Martin, & d'avoir été lié d'amitié avec St. Paulin. Il étoit d'Aquitaine & vrai-semblablement d'Agen, d'une famille fort noble & opulente. Ses richesses s'accrûrent encore par son mariage : mais il perdit bien tôt sa femme qui lui legua tous ses biens. Il brilloit encore davantage par son éloquence. Tant d'avantages l'assûroient des plus grands honneurs du siécle, lors qu'il y renonça à l'exemple de Saint Paulin. S'il ne quita pas tout à fait la possession de ses biens, il en distribua les revenus & souvent de grandes parties du fond aux pauvres, se réduisant à une vie pénitente, aux legumes pour sa table, & à la paille pour son lit. Nous avons de lui la vie de Saint Martin, une Histoire de l'Eglise, des Dialogues entre Gallus & Posthumien sur la vie des Solitaires d'Egypte, quelques Lettres. Voici ce qu'en dit Mr. de

Tillemont : „ Cette Vie & encore plus son „ Histoire sacrée passent aujourd'hui, au „ jugement de ceux qui ont été en ces der- „ niers tems les plus habiles dans les Let- „ tres, pour les Ouvrages les mieux écrits „ que nous ayons en Latin entre les Au- „ teurs Ecclesiastiques : Les Pélagiens vinrent à bout de l'amener dans leurs erreurs, mais ils ne pûrent l'y retenir : il étoit alors fort âgé, & il expia sa faute en se condamnant au silence pour le reste de ses jours. Mr. de Tillemont dans une note rend le Sacerdoce de Sulpice Severe fort douteux.

L'Eloge du Poëte Sedulius termine ce Volume. Dans la diversité d'opinions qu'il y a sur le tems qu'il a écrit, Mr. de Tillemont pense que c'est entre 425. & 450. & il panche vers la derniere époque. Ainsi le Poëme dedié à Theodore le jeune, & ce que dit Sedulius, *tradasque minori Arcadio*, doit s'entendre d'un fils de ce Prince qui n'a pas vécu.

ARTICLE XCVII.

HOMILIA SANCTISSIMI DOMINI nostri Clementis X I. Pont. Max. habita in die natali Christi &c. C'est à dire, *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre le jour de Noël* 1707.

ÆTerni Patris unigenitus Filius factus est Filius hominis, ut nos faceret Fi-

lios Dei ; factus ex muliere, factus sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret, ut adoptionem Filiorum reciperemus. Jam itaque non sumus servi sed Filii, & Filii Excelsi omnes ; Filii Lucis, & Filii Diei ; non sumus noctis, nec tenebrarum : non sumus ancillæ Filii, sed liberæ : quâ libertate Christus nos liberavit, ut gloriari possemus in spe gloriæ Filiorum Dei. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios Dei fieri. Videte, venerabiles Fratres, dilecti Filii, videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut Filii Dei nominemur, & simus. Si autem Filii & hæredes, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, omnem profecto verborum explicationem supergreditur mira hæc Dei in nos & ineffabilis dignatio. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te ? Hoc nos vocamur nomine : hâc nos donamur gratiâ, hâc nos insignimur dignitate. Magnum est, Dilectissimi, hujus muneris Sacramentum, & omnia dona excedit hoc donum, ut Deus hominem vocet Filium, & homo Deum Patrem appellet. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem Filios Dei fieri. Deus ergo Pater est, nos Filii sumus : Altissimi Filii sumus : Filii Dei viventis. Si autem Pater ego sum, dicit Dominus, ubi est honor meus ? Si nos Filii Dei nominamur & sumus, ubinam excelsi nominis respondemus dignitati ? Qui-

cumque ſpiritu Dei aguntur, ij ſunt Filii Dei. Quomodo verò ſpiritu Dei is agi dicetur, quem ad ſuperna nitentem, aut adverſa terrent, aut ſecunda corrumpunt? Quomodo terrena mirari poterit, qui ſe cognoverit Filium Dei? Quomodo vocabitur Filius Dei, cui ea placent quæ Deo diſplicent, & iis appetit delectari, quibus illum novit offendi? Non eſt hic animus Filiorum Dei, nec talem ſapientiam recipit adoptiva nobilitas. Si enim in progenie carnali, claris parentibus genitos vitia malæ converſationis obſcurant, & ipſa Majorum ſuorum lumine ſoboles indigna confunditur; quantò magis confundi debebit genus Electorum & Regium, quod à divinæ ſuæ regenerationis claritate degeneri abjectione recedit? Heu! quàm verè, quàm ſæpè, quàm meritò renovat Dominus querelas illas: Filios enutrivi, & exaltavi, ipſi autem ſpreverunt me? Sprevimus ſcilicet Patrem, à quo enutriti fuimus & exaltati, cœleſtium beneficiorum immemores Filii, Filii deſertores, Filii diffidentiæ, mendaces Filii, Filii nolentes audire legem Dei; ſperantes auxilium in fortitudine Pharaonis, & habentes fiduciam in umbra Ægypti. Deus hominem diligens ad homines venit: homo Deum contemnens à Deo diſceſſit. Quid ergo querimur funeſta tot armis tempora, ſtrata claſſibus maria, bellis aſperas terras? Quid miramur oppletos cadaveribus cam-

pos, diſtrictas fame Provincias, florentiſſimas olim Regiones repetitis cladibus vaſtatas? Quid ploramus exundantium aquarum minaces impetus operientes terram, plurimâ ac repentinâ mortis imagine perterritos populos, miſeras urbes interno luctante ſpiritu ad excidium uſque commotas? Quid dolemus inteſtinis odiis non minùs, quam externo milite jactata regna, luctuoſam undique ac lacrymabilem Europæ faciem, concuſſam denique ac pene ruentem Chriſtianam Rempublicam? Juſtè nos corripit iratus Pater quem injuſtè ſprevimus ingrati Filii. Filios enutrivi & exaltavi: ipſi autem ſpreverunt me. Cauſas itaque malorum hujuſmodi potiùs, quam mala ipſa doleamus. Doleamus, Dilectiſſimi, vocatos in adoptionem Filiorum, Filiorum dignitatem non agnoviſſe. Doleamus corruptos ſæculi mores, contemptas leges, veterem Eccleſiæ diſciplinam collapſam. Doleamus non ampliùs tutam Templorum ſanctitatem, ſacris altarium Miniſtris reverentiam ſubtractam, frigeſcentem in nobis charitatem illam quæ Chriſti cultores decet. Doleamus Filios Sion inclytos & amictos auro primo excitatis adverſus Sion procellis turpiter blandientes. Doleamus lapides Sanctuarii diſperſos in capite platearum. Doleamus Filios Matris noſtræ pugnantes contra nos, ac in Matrem ipſam temerè inſultantes. Doleamus peccata noſtra, qui-

 bus

bus tot & tanta divinæ ultioni fulmina ministramus, pulchrâque exuti Filiorum clamyde ad veterem servorum ignominiam redire minimè formidamus. Filii enutriti & exaltati sprevimus Patrem, qui suam idcircò super nos indignationem effundit, omnemque iram furoris sui. Sed numquid in æternum projiciet Deus aut non apponet, ut complacitior sit adhuc? numquid obliviscetur misereri Dominus, aut continebit in irâ suâ misericordias suas? Absit, profectò absit, ut hæc unquam excogitemus nimiùm à Patris animo aliena. Non in perpetuum irascetur Dominus, neque in æternum comminabitur. Quamvis enim nos amiserimus, quod erat Filii, ille, quod Patris est, non amisit. Urgentur Patris viscera iterum Filium genitura per veniam. Dissimulat Judicem, qui vult implere Genitorem; & sententiam cito vertit in gratiam, qui redire cupit Filium, non perire. Redeamus itaque ad Patrem; ad Patrem qui in cælis est; ad Patrem in cujus domo mercenarii multi abundant panibus; ad Patrem, qui dedit nobis potestatem Filios Dei fieri. Exulavimus diù à deliciis paternæ domus: illum nunc evangelicum Filium imitemur, qui postquam peregrè profectus fuerat in regionem longinquam, ibique dissipàverat substantiam suam, reversus ad patrem clamavit ad eum: Pater peccavi in cœlum &

coram te : jam non ſum dignus vocari Filius tuus. Secuti jam illum fuimus Patris deſertorem, ſequamur modo revertentem ad Patrem, Patrem adeamus, Patrem invocemus, clamemus ad Patrem, clamemus ſinceritate fidei, firmitate ſpei, ardore charitatis. Qui enim prædeſtinavit nos in adoptionem Filiorum, ac prope eſt omnibus invocatibus eum in veritate, ſi noſtras, quibus illum offendimus, iniquitates humili confeſſione agnoverimus, dignosque pœnitentiæ fructus fecerimus, induet nos ſtolâ primâ, dabitque divitias miſericordiæ ſuæ quibus dedit poteſtatem Filios Dei fieri.

ARTICLE XCVIII.

LA MEME HOMELIE TRADUITE en François.

LE Fils unique du Pere Eternel a été fait Fils de l'homme pour nous faire enfans de Dieu : il a été fait d'une femme & a été ſoumis a la Loi, afin de racheter ceux qui étoient ſous la Loi, & de nous faire recevoir l'adoption des enfans, enfans de lumiere, enfans du jour, non de la nuit ni des tenebres, enfans non de l'eſclave mais de la libre : liberté que nous tenons de la redemption de JESUS-CHRIST, & qui nous met en droit d'aſpirer a la gloire

des enfans de Dieu. Or tous ceux qui l'ont reçû, il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Considerez, Venerables Freres & très chers Enfans, quel a été l'excès de l'amour du Pere pour nous, de vouloir qu'on nous appelle enfans de Dieu, & que nous le soyons en effet. Que si nous sommes ses enfans nous sommes donc aussi ses heritiers, c'est-à-dire heritiers de Dieu & coheritiers de JÉSUS-CHRIST. Nous n'avons point de termes assez forts & assez énergiques, pour exprimer cette bonté admirable de Dieu à nôtre égard. Car à qui est-ce des Anges qu'il a jamais daigné dire, Tu es mon Fils & je t'ai engendré aujourd'hui ? C'est pourtant le nom dont-il nous honore ; c'est la faveur qu'il nous fait ; c'est le rang où il nous éleve. Cette faveur, cette distinction est un grand mystere, & c'est un don qui est au dessus de tous les dons, de dire que Dieu appelle l'homme son Fils, & qu'il soit permis à l'homme d'appeller Dieu son Pere. Tous ceux qui l'ont reçû il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Dieu est donc nôtre Pere & nous sommes ses enfans : nous sommes les enfans du très-Haut, les enfans du Dieu vivant. Que si je suis Pere, dit le Seigneur, où est le respect que l'on me doit ? Si nous portons le nom d'enfans de Dieu, & si nous le sommes effectivement ; en quoi nous mon-

trons-nous dignes d'un ſi haut rang ? Les veritables enfans de Dieu ſont ceux qui ſe laiſſent conduire à l'eſprit de Dieu ; mais comment pourra-t'on croire que celui-là ſe conduiſe par l'eſprit de Dieu, qui ſe laiſſe ou abbatre par l'adverſité, ou corrompre par la proſperité ? Quoi ! celui qui ſe connoît pour enfant de Dieu, peut-il s'abaiſſer juſques à eſtimer les choſes de la terre ? peut-on ſe reſoudre à regarder comme enfant de Dieu celui qui ſe plaît à des choſes qui déplaiſent à Dieu, & qui recherche ſa ſatisfaction dans des actions dont il ſçait qu'il eſt offenſé ? Ce n'eſt point là le caractere des enfans de Dieu, la dignité d'une adoption ſi relevée ne peut compatir avec une telle conduite. Que ſi même parmi les enfans des hommes, le vice ternit une naiſſance illuſtre, de ſorte que la gloire des Ancêtres ne ſert qu'a confondre un rejeton indigne, qui dégenere de leurs vertus. Quelle honte pour ceux qui étant de la race des Elus dégenerent par des baſſeſſes indignes de ce haut rang, où la redemption de JESUS-CHRIST les a élevez ? Helas ! que le Seigneur a ſouvent un trop juſte & trop veritable ſujet de réïterer ces reproches qu'il fit autre fois : J'ai nourri des enfans, je les ai comblez d'honneurs, & ils m'ont mépriſé. Nous avons donc mépriſé un Pere de qui nous avons reçû la nourriture, & de qui nous tenons nôtre

élevation ; fils ingrats & méconnoiſſans des bienfaits divins, enfans déſerteurs, enfans de méfiance, enfans de menſonge, enfans refractaires a la Loi de Dieu que nous ne voulons pas même entendre, qui n'attendons de ſecours que de la force de Pharaon, & qui mettons toute nôtre confiance dans l'ombre d'Egypte. C'eſt l'amour de Dieu pour les hommes qui l'a attiré auprès des hommes : c'eſt le mépris des hommes pour Dieu qui les a éloignez de Dieu. Après cela devons-nous nous plaindre de la calamité des tems & des maux que cauſe la guerre, & ſur terre & ſur mer ? Devons-nous nous étonner de voir les campagnes jonchées de cadavres, & ces Provinces autrefois ſi floriſſantes ruinées & déſolées par des ravages ſi frequens ? Sommes-nous en droit de nous récrier ſur le débordement des rivieres, ſur l'effroi & le deſeſpoir des peuples qui ont toûjours l'image de la mort devant les yeux, & ſur ces tremblemens de terre qui ont cauſé la perte de pluſieurs Villes ? Que dirai-je de ces diſſenſions internes qui ne déſolent pas moins les Royaumes que les Armées étrangeres ? Que dirai-je enfin du triſte & lamentable état où ſe trouve aujourd'hui toute l'Europe, & en particulier la Religion Chrétienne ébranlée par tant de ſecouſſes qu'elle reçoit tous les jours, & qui ſe voit preſque ſur le

panchant de sa ruine ? C'est donc justement que ce Pere irrité nous châtie, Fils ingrats que nous sommes, qui l'avons injustement negligé : j'ai nourri des enfans ; je les ai comblé d'honneurs, & ils m'ont méprisé ! Ce n'est donc pas tant nos maux, que les fautes qui en sont la cause, que nous devons pleurer. Affligeons nous, mes Freres, de ce qu'après avoir été élevez à l'état d'adoption d'enfans de Dieu, nous avons méconnu le prix de nôtre élevation. Gemissons sur la corruption des mœurs, sur le mépris des Loix, sur la ruine de l'ancienne Discipline de l'Eglise. Gemissons de voir que la Sainteté des Temples n'est plus inviolable, que la reverence & le respect dû aux Ministres de l'Eglise est annéanti, & que cette autorité qu'on doit attendre dans des Chrétiens, est devenuë si tiede & si languissante. Gemissons de ce que les plus illustres enfans de Sion, & ceux qui sont couverts de l'or le plus brillant, n'ont pas honte d'applaudir aux tempétes qui s'élevent contre Sion même. Gemissons de voir les pierres du Sanctuaire profanées & jettées en confusion dans des places publiques. Gemissons de voir les enfans de nôtre Mere combattre contre nous, & s'elever même insolemment contre leur propre Mere. Pleurons nos pechez qui arment de tant de foudres, & de foudres si terribles la main de Dieu contre

nous, qui ne craignons point d'être dépoüillez de la robe pretieuse des enfans, & de nous voir reduits dans le premier état de l'esclavage honteux dont on nous avoit retirez. Enfans nourris & élevez à un état de grandeur, nous avons méprisé nôtre Pere, qui répand aujourd'hui toute son indignation, & nous fait sentir les effets de sa juste colere. Mais Dieu nous auroit-il rejettez pour toûjours, & ne voudroit-il plus reprendre ses premiers sentimens de douceur à nôtre égard? Le Seigneur se démentira-t'il de son indulgence passée, & la colere étouffera-t'elle dans lui toutes les pensées de misericorde? non, non: ne nous laissons point surprendre à des sentimens si indignes du caractere d'un bon Pere. Le Seigneur s'irrite, mais ce n'est pas pour toûjours; il menace, mais ce n'est que pour un tems. Si nous avons oublié les devoirs d'un fils envers son pere, il n'a pas oublié de même les bontez d'un pere pour ses enfans. Ses entrailles paternelles semblent s'émouvoir pour nous engendrer une seconde fois par le pardon. Il oublie qu'il est Juge pour se souvenir uniquement qu'il est Pere. Il change en pardon la sentence de mort, cherchant plûtôt à nous ramener qu'a nous faire perir. Retournons donc à nôtre Pere, ce Pere qui est dans les Cieux, ce Pere dans la Maison duquel tant de mercenaires sont pleinement

rassaziez, ce Pere qui nous a donné le moyen de devenir enfans de Dieu. Nous avons été long-tems privez des douceurs de la Maison paternelle. Imitons le repentir de cet enfant de l'Evangile, qui après s'être retiré dans un pays éloigné, & y avoir dissipé tous ses biens, retourné vers son Pere, lui cria : O mon Pere ! j'ai peché contre le Ciel & contre vous : je ne suis plus digne d'être appellé vôtre fils. Nous l'avons imité dans sa fuite, ce déserteur qui abandonne son Pere : imitons-le dans son retour vers lui. Allons trouver ce Pere : invoquons-le & crions vers lui, mais avec une Foi sincere, une ferme esperance, & une charité vive : car nous ayant prédestinez par l'adoption de ses enfans, & étant toûjours prêt à écouter ceux qui l'invoquent, si reconnoissant dans les sentimens d'une humble confession les fautes par lesquelles nous l'avons offensé, nous faisons de dignes fruits de penitence, nous ne devons pas douter qu'il ne nous rende nôtre premiere robe, & qu'il ne répande sur nous les richesses de sa misericorde, par lesquelles nous avons obtenu le rang & la qualité d'enfans de Dieu.

ARTICLE XCIX.

LETTRE DU PERE TOURNEMINE de la Compagnie de JESUS *à Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune.*

ARmez vous de patience, Monsieur, ma Curiosité ne vous donnera pas le tems de respirer. Elle va vous enlever le peu de momens qu'on vous laisse libres.

La lecture de vôtre *Histoire de la Religion* a excité cette curiosité, vos conversations l'ont augmentée. Je m'attendois que l'impression de vôtre *Histoire Evangelique raisonnée*, & de vos *Memoires pour une nouvelle Version des Evangelistes* la satisferoit pleinement : mais comme je vois que tout conspire à vous arracher de vôtre cabinet, je n'ose me flater que vous soyez de longtems en état de publier ces Ouvrages. Je ne puis cependant resister à l'envie d'avoir par écrit quelques unes de vos reflexions trop heureuses & trop importantes pour demeurer dans l'oubli.

Vous vous éloignez de toutes les autres Versions de l'Evangile en plusieurs endroits, & principalement sur ces mots de St. Luc, *Sinite usque huc*, & sur ceux-ci de St. Luc encore, *Homo quidam nobilis*

abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti. Les raisons qui vous ont determiné ne doivent pas demeurer plus long-tems cachées. Elles meritent bien que vous en fassiez part au public, en attendant que vous lui donniez tout le reste de vos découvertes.

Donnez nous aussi, je vous prie, quelques unes de vos preuves de la Divinité de Jesus-Christ, & sur tout celles que vous tirez de l'Histoire de la femme pecheresse; & de l'Histoire de la tempête appaisée par Jesus-Christ sur le Lac de Tiberiade. Elles sont toutes nouvelles, & néanmoins elles m'ont paru avoir encore plus de solidité que de nouveauté.

Il y a deux passages dont vous ne m'avez jamais rien dit, & qui m'ont toûjours paru les plus difficiles de l'Evangile; celui où Nôtre Seigneur maudit un figuier, qui n'avoit point de figues dans la saison où naturellement ils n'en portent point; & celui où le même Fils de Dieu égale l'action des Juifs qui bâtissoient des sepulcres pour les Prophetes, aux crimes de leurs ancêtres qui avoient mis les Prophetes à mort. Je voudrois bien voir jusqu'où vôtre penetration est allée sur ces deux difficultez.

N'est-ce point vous tailler trop de besogne. Pardonnez à l'ardeur que j'ai de rendre publiques les connoissances dont une étude continuelle de l'Ecriture Sainte vous

a rempli. L'amour que j'ai pour les Saintes Lettres, & l'interêt que je prens à vôtre gloire, sont des excuses que tout le monde approuvera, & que vous ne devez pas rejetter. Je suis &c.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Ste. Opportune au Reverend Pere Tournemine de la Compagnie de Jesus, *pour servir de réponse à la Lettre precedente, & pour établir le vrai sens de ces mots de l'Evangile de St. Luc :* Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.

Mon Reverend Pere.

Il est vrai que depuis un tems considerable mes exercices de Litterature ont été fort interrompus : cependant pour satisfaire à l'obligation que vous m'imposez, je manquerai moins de loisir que de lumiere. Ce qui se dit dans la conversation avec l'approbation d'un ami complaisant, n'a pas toûjours le même succès dans le Public. Si le Public étoit disposé sur mon sujet aussi favorablement que vous l'êtes, je hazarderois tout ce qui vous plairoit, & je pourrois même me produire sans rien hazader. Mais je ne me flatte pas de penetrer assez une matiere, pour pouvoir ap-

peller mes pensées des découvertes, & je les exprime trop simplement pour m'attirer des Approbbateurs.

Voilà, Mon Reverend Pere, des considerations assez raisonnables : mais l'honneur que vous me faites de m'inviter à écrire n'est pas une chose à negliger; & j'y suis peut-être encore obligé d'ailleurs par la promesse que j'ai faite d'une *Histoire Evangelique raisonnée*. Puisque je n'ai pas encore executé ma parole, je ne vous en sçaurois refuser au moins quelques fragmens.

L'Histoire de la Religion que je donnai au Public sur la fin de l'année 1704. contient une très-exacte concordance des Evangiles : elle n'est point copiée sur d'autres. Je l'ai composée moi même avec beaucoup de travail, & avec tant d'envie de la rendre originale, que pour le faire je n'ai point voulu d'autre secours que celui des Evangelistes seuls. A force de les mediter j'en ai fait un arrangement que je crois bon, & que je donne à censurer aux Critiques. Je n'en dis pas autant de la Version Françoise que j'y ai jointe. Elle peut être reformée en mille endroits : mais je ne crûs pas alors la devoir faire meilleure. Cela auroit demandé autant de dissertations que de corrections; & j'étois un historien, & non pas un commentateur. Je redressai seulement quelques passages,

où je ne pûs vaincre l'extrême repugnance que j'avois à suivre le torrent des Traducteurs, & je reservai le reste pour l'Histoire Evangelique raisonnée à la quelle je me proposois de travailler incessament.

Les deux passages où vous dites, Mon R. P. que ma traduction s'éloigne de toutes les autres, sont du nombre de ceux, que je n'ai pû souffrir dans le sens que les Traducteurs les avoient rendus : & comme je les ai reformez dans l'Histoire de la Religion sans autoriser par aucun raisonnement une traduction aussi nouvelle que la mienne, je ne m'étonne pas que vous m'en ayez demandé compte dans la conversation quand l'occasion s'en est presentée, ni que vous vouliez presentement avoir mes raisons par écrit pour en instruire le Public.

Le premier de ces passages est de St. Luc ch. 19. vers. 13. ou on lit ces mots, *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti*: J'admire que tous les Traducteurs, François, Italiens, Espagnols, Alemans, Anglois, Catholiques & Protestans, se soient accordez à y prendre le mot de βασιλεία dans son mauvais sens.

Vous sçavez mieux que moi, Mon R. P. que le mot de βασιλεία est équivoque, & peut signifier également la puissance

Royale, & la region dans l'étenduë de laquelle cette puissance est exercée. Les Traducteurs étoient donc les maîtres de choisir entre ces deux significations celle qui est la plus convenable : & ce qui m'étonne c'est qu'ils ayent pris tous unanimement le parti contraire, en disant chacun en sa maniere & en sa langue : *Un grand Seigneur s'en alla dans un pays éloigné pour prendre possession d'un Royaume & s'en revenir*, sans autre examen. Le mot de λαβεῖν ne signifiant point prendre possession, mais simplement prendre. La premiere de ces traductions eût certainement été la plus litterale, & par consequent la meilleure. Cependant de toutes les Versions que j'ai vûës il n'y a que la seule Ethiopique qui ait suivi ce sens-là, en s'exprimant de cette sorte : *ut Regem facerent eum.*

Je crois avoir trouvé ce qui a jetté tout le reste des Traducteurs dans le parti opposé. C'est un faux sens allegorique que des Peres & des anciens Interpretes ont donné a la parabole. Origêne, St. Jerôme, Bede, & quelques autres, ont crû que ce voyage d'un grand Seigneur dans un pays éloigné figuroit l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel. Aprés cela on s'est persuadé que Jesus-Christ n'est monté au Ciel que pour y prendre possession de son Royaume éternel. Et de ces deux principes qui ont paru bien solides on a conclu, que le meil-

leur ſens qu'on pût donner au mot de *βασιλείαν*, étoit de lui faire ſignifier *poſſeſſionem regni.* Voilà peut-être ce qui a entraîné tous les Traducteurs l'un après l'autre.

Il me ſemble que les Traducteurs ne s'attachent pas aſſez au texte. Ils ont leurs raiſons. Cela demanderoit beaucoup de travail & de tems. Une Traduction en ſeroit trop retardée. Quand une difficulté ſe preſente à eux, ils conſultent les Peres & les Interpretes ; & c'eſt bien fait : mais en quoi ils font peut-être mal, c'eſt qu'après avoir ainſi conſulté, ils ne s'étudient plus qu'à s'accommoder à une opinion déja reçûë & capable de les autoriſer dans le Public. En avançant ainſi leur ouvrage, le fond en eſt ſouvent bien gâté. Pour l'intelligence de l'Ecriture, j'avoüe que le ſens litteral & le ſens allegorique doivent s'entraider : mais le ſens litteral doit toûjours aller le premier.

Dans la parabole dont il s'agit, il faut donc examiner avant toutes choſes le ſens litteral, & voir s'il eſt compatible avec cette poſſeſſion de Royaume, que tous les Traducteurs ont inſerée dans le texte. Je prétens que non : & ce qui me détermine à le ſoutenir, c'eſt que cette alteration du texte met dans toutes les parties de la parabole une confuſion épouvantable : je vais le prouver.

L'homme de qualité dont il s'agit dans la parabole étoit à la verité un grand Sei-

gneur, mais JESUS-CHRIST ne dit pas que ce fut un Roi; *Nobilem enim vocat*, dit un sçavant Interprete de vôtre Societé, *sed non Regem.* S'il eut été Roi, ceux parmi lesquels il vivoit auroient été ses sujets, & JESUS-CHRIST les appelle ses Citoyens. S'il eût été Roi, ses sujets auroient-ils pû dire, nous ne voulons pas qu'il regne sur nous? Il est donc constant, qu'il n'étoit pas Roi: & cela supposé, cette possession de Royaume que les Traducteurs l'envoyent prendre dans un pays éloigné pour s'en revenir, est insoutenable. Y a-t'il du bon sens à s'en aller bien loing prendre possession d'un Royaume, à dessein de s'en revenir ensuite vivre en simple particulier en son pays?

Peu s'en faut que je ne dise que les Traducteurs de nôtre passage, font de leur grand Seigneur un grand idiot; mais ce n'est pas tout. Ils font extravaguer aussi tous ses Citoyens. Il n'est pas plûtôt parti qu'ils dépêchent après lui des Députez pour s'opposer à sa prise de possession, en disant: nous ne voulons pas qu'il regne sur nous. De quoi ont-ils peur? S'il va prendre possession d'un Royaume éloigné, ce n'est pas à eux qu'il en veut. Mais il reviendra: Qu'importe? A son retour en son pays, il n'y sera pas plus Roi qu'il l'étoit avant son départ. C'est qu'ils le haïssent. Que ne le laissent-ils donc aller? Puisqu'ils le haïssent, ils devroient se réjoüir de la pos-

ſeſſion qu'il va prendre d'un Royaume éloigné d'eux, dans l'eſperance que le plaiſir de regner qui lui fait entreprendre un ſi long voyage, lui ôtera l'envie de s'en revenir. Ils ſont fous de le traverſer dans un deſſein qui les délivre de lui. Quel monſtrueux effet de l'addition d'un ſeul mot à la parole de Dieu !

Ce n'eſt pas tout. A qui les Citoyens de ce grand Seigneur envoyent-ils dire par leurs députez, *Nous ne voulons pas qu'il regne ſur nous* ? A quelqu'un ſans doute d'une ſi grande autorité, que le Royaume dont il s'agiſſoit dépendoit de lui. Par conſequent il n'y a point d'apparence, qu'un homme de qualité l'allât trouver, pour prendre poſſeſſion d'un Royaume, dans le lieu même où un ſi puiſſant Souverain tenoit ſa Cour. Le bon ſens veut que cet homme de qualité ne l'allât trouver, que pour recevoir de lui la puiſſance Royale dans le lieu d'où il étoit parti, & ſur ſes propres Citoyens. Voilà pourquoi il partit à deſſein de revenir. Voilà pourquoi ſes Citoyens qui le haïſſoient s'en alarmérent. Voilà pourquoi ils firent partir après lui des Députez pour le traverſer. Voilà pourquoi à ſon retour ayant obtenu ce qu'il avoit demandé, il eût aſſez d'autorité pour ordonner qu'on lui repreſentât les mutins qui lui avoient reſiſté, & pour les faire mourir en ſa preſence.

Quand JESUS-CHRIST proposa cette parabole à ses Disciples, tout ce qu'elle contient étoit arrivé à Archelaüs & aux Juifs, après la mort du grand Herode sous l'Empire de Cesar Auguste. Lorsque Herode le grand mourut, de neuf fils qu'il avoit eûs de diverses femmes, il lui en restoit encore au moins trois, Archelaüs, Antipas, & Philippe. Les deux derniers n'eûrent par le testament de leur pere que des appanages, & Archelaüs fut fait heritier de tous les Etats paternels : mais comme Herode avoit toûjours flaté les Romains, en mourant il soumit encore sa derniere volonté à celle d'Auguste : & après sa mort Archélaüs son heritier testamentaire étoit à la verité homme de qualité *Homo nobilis*, mais non pas Roi. Avant que de se pouvoir attribuer la Souveraineté que son pere lui avoit laissée, il fut obligé d'aller à Rome, *in regionem longinquam*, pour demander la puissance Royale à l'Empereur. Il ne lui fut pas aisé de l'obtenir. Ceux de sa nation, *Cives ejus*, le haïssoient en un tel point, qu'ils firent partir après lui cinquante Députez, qui assistez de plus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, firent d'extrêmes efforts auprès d'Auguste, pour l'exclurre de la Couronne, disant hautement, comme on le dit dans l'Evangile, *Nolumus hunc regnare super nos.* Archelaüs ob-

tint néanmoins la plus grande partie des Etats d'Herode son pere. La Judée, l'Idumée, & la Samarie, la tour de Ptraton, Sebaste, & Jerusalem lui furent données en souveraineté. Il s'en retourna avec la puissance Royale, *accepto Regno*; & quoique l'Empereur lui eût recommandé d'en bien user, il l'exerça néanmoins, comme le Roi de la parabole, tyranniquement.

N'examinons point, si Jesus-Christ fit de cette histoire d'Archelaüs, le literal du Sermon evangelique dont il s'agit, ni s'il avoit accoutumé d'accommoder ainsi ses discours aux évenemens de son tems, ou à ceux de l'Ecriture Sainte, ou aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit actuellement. Quoi qu'il en soit, il est vrai que pour traduire judicieusement le passage que nous traitons, toutes les circonstances de la parabole étant exactement les mêmes que celles de l'Histoire d'Archelaüs, il faut donner à la parabole un sens compatible avec cette histoire. Or il est manifeste que l'histoire d'Archelaüs permet bien de dire de lui, qu'un homme d'une naissance illustre, s'en alla dans un pays éloigné pour prendre pour lui la puissance Royale, & s'en revenir : mais elle ne permet pas de dire qu'il alla prendre possession d'un Royaume à Rome.

Il y a plus d'un endroit dans l'Evangile

dont on peut redresser la Traduction, par une Critique pareille à celle-ci : mais celui du 22^e. chapitre de Saint Luc verset 51. est d'une autre sorte. C'est, mon R. P. un de ceux dont vous trouvez que j'ai fait une traduction si singuliere, qu'elle demande une explication. Je n'oserois pourtant l'ajouter ici. Il ne faut pas lasser le Lecteur. Permettez moi d'en faire le sujet d'une autre lettre, qui sera suivie d'autant d'autres qu'il en faudra, pour satisfaire à tout ce que vous avez souhaité. Je pourrai par ce moyen vous repeter plusieurs fois que je suis avec beaucoup de veneration.

Mon Reverend Pere

Vôtre &c.

ARTICLE C.

SPECIMEN CARMINUM Bartholomæi Spinelli Societatis JESU. Georgica &c. Parmæ typis Josephi Rosati. *Poësies du P. Spinelli. vol. in* 12. *pages* 219.

LE Pere Spinelli Jesuite Auteur de ces Poësies, est un des plus illustres Professeurs de Rhetorique, que l'Italie tou-

jours fertile en beaux esprits, ait eûs dans ces derniers tems. Il y a quinze ans qu'il professe à Parme dans le fameux College des Nobles, avec une reputation universelle, que la lecture de ses ouvrages justifie parfaitement. On y trouve de quoi contenter tous les goûts, & par la varieté des matieres, dont plusieurs sont neuves, & par le nouveau tour que ce Pere donne à celles que d'autres avoient traitées avant lui. C'est presque à cette derniere loüange qu'Isocrate prétendoit que devoient aspirer dès son tems, ceux qui comme lui cherchoient à plaire. N'est-ce donc pas à plus forte raison une loüange bien touchante aujourd'hui, que même les nouveaux tours semblent être épuisez ?

On peut diviser en general les Poësies du Pere Spinelli en sacrées & en profanes. Ce n'est pourtant pas la division de l'Auteur. Il s'est attaché immediatement à l'espece particuliere. Ainsi il a nommé Géorgiques celles qui regardent la campagnes; il appelle Sacrées celles qui sont sur des sujets pieux, Heroïques celles où il loüe les grands Hommes, Didascaliques celles où il instruit; & enfin divertissantes celles où il égaye sa Muse sur des sujets moins serieux.

Les Géorgiques comprennent trois Poëmes, le Palmier, l'Olivier, & le Cedre. Ces sujets sont de ceux sur lesquels Virgile

avoit prévû, ainsi que le remarque le Pere Spinelli, que d'autres Poëtes s'attacheroient après lui. Le Pere Rapin entre autres s'est immortalisé par ses beaux Jardins. Le Pere Vannieres vient de nous donner tout recemment sa charmante Maison de campagne. Nous avons du Pere Cossart si estimé de toutes les personnes delicates en Ouvrages d'esprit, une petite piéce sur le palmier qui est un morceau fini. Le Pere Spinelli à donné à une si belle matiere toute son étenduë en deux Livres, d'environ quatre cens vers chacun. Dans le premier il parle des differentes especes de palmiers & des pays où ils viennent, & c'est principalement l'Asie. Dans le second il parle de leur fruit, des avantages qu'on en tire, & de ce qui les fait mourir. Il suit à peu près la même methode en parlant de l'olivier & du cedre : & ces deux Poëmes comprennent chacun plus de six cens vers. La Poësie en est belle, quoi qu'en quelques endroits un peu moins agreable à l'oreille. Nous ne pouvons en donner qu'une legere idée, nos extraits ne comportant pas de longues citations de vers.

Paupertate tuâ gaude, non copia tanti est.
Mortales debent reliquis, tibi numina debent.

Le Pere Spinelli parle en cet endroit des palmiers steriles, mais dont les grandes

branches ſont d'uſage pour le ſervice des autels. L'Auteur mêle de tems en tems de petites digreſſions, qui ſont dans le goût des bons Poëtes. Telle eſt, à propos des palmiers qui portent trop de fruit, celle d'une Mere qui donne des enfans reglément, & qui a le plaiſir de les voir jouër au tour d'elle ſans en être accablée.

Qualiter alma parens ſobolis fœcunda quot annis,
Admovet uberibus puerum complexa bimeſtrem.
Intereà jacet ad talos, & luſitat infans
Bimulus. Incumbit genibus poſcentibus alter
Trimus, & obtutu lac invidet, oreque hiulco.
Fit leve pondus, amor levat. Alter in ora parentis
Involat & palmâ furtim blanditur apertâ,
Invaditque genas furtim atque oſcula libat.
Unica tum genitrix partus diviſa per omnes,
Dividit huic oculos, huic oſcula dividit, unè
Subridet facilis, &c.

L'Olivier fournit encore à l'Auteur une agréable epiſode à l'occaſion de la colombe, qui vint annoncer à Noë dans l'arche l'écoulement des eaux. C'eſt depuis ce tems que l'Olivier eſt devenu le ſymbole de la paix, après laquelle le Pere Spinelli perſuade ſans peine que l'Italie ſoupire auſſi-bien que toute l'Europe Chrétienne.

Le Cedre & ses differentes especes, dont parlent les Naturalistes, une desquelles nommée *Oxicedrus* a du rapport à une espece de citronnier qu'on peut appeller *Cedrus citrea*, ouvroient un vaste champ au Poëte, & l'ont conduit à la description de la guerre innocente, que se font tous les ans à coups de citrons les Habitans de Regge en Calabre.

Citreis de more quotannis
Rhegini ludunt Cives, & prælia miscent.
Bacchus adest, jam bella vocant, Citrus arma ministrat
Nondum maturam sobolem, neque mitia poma
Dura ideo, tamen innocua . . . .
Cum sol à medio deflectere cœpit Olympo,
Incipitur. Geminæ partes aciesque lacessunt,
Atque acuunt pueri ingenioque usuque feroces
Principium pugnæ. Mora nulla per aëra stridens
Citrina grando furit; viridisque procella minatur
Innocuas passim clades, & vulnera odora.
. . . . .
Pugnæ idem finisque iræ. Neque ludicra bella
Veram odii decet esse ansam. Cum Bacchus abivit,
Cum cineres redeunt, certamina ludicra cessant.

Outre ces endroits que nous citons, il y en a d'autres dans ces poëmes, où la difficulté de la matiere & par consequent des expressions poëtiques, demandoit un homme aussi habile que le Pere Spinelli, comme par exemple quand il a parlé des proprietez medecinales du citron, de la maniere de le préparer &c. L'histoire de ce criminel condamné à être mordu d'un serpent, mais qu'une prise de citron sauva, en même tems que son complice perit, est trop courte & trop ingenieuse pour la laisser.

Ferit anguis utrumque;
Impastus citro periit, pastusque superstes
Dum lethum evasit, toti fuit utilis orbi.

En loüant dabord les Géorgiques du Pere Spinelli, nous n'avions pas encore bien goûté la douceur de ses Elegies sacrées : mais pour loüer celles-ci, il faudroit effacer ce que nous venons de citer des autres, afin de nous renfermer dans les bornes qui nous sont prescrites. Rien de plus mignon que le sommeil & les pleurs de l'enfant Jesus. L'Ange qui le berce, & qui pleure avec lui, est d'après nature. Les regrets de la Terre d'avoir produit les instrumens de la Passion, sont une de ces nouvelles fictions, qui assaisonnent des choses tant de fois redites, & qui les rendent elles mêmes nouvelles.

Le Pere Spinelli brille dans l'Heroïque

par une abondance de penſées très-nobles & très-bien miſes en œuvre, & par un beau feu qui ſoutient bien le titre d'Enthouſiaſme, qu'il a donné à ſon Dithyrambe, ſur la mort du Duc de Parme Ranuce ſecond. L'Eloge du Prince vivant y eſt finement mêlé avec celui du Mort. L'impromptu ſur l'élection de nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. eſt encore de ce même goût. Le Poëte l'appelle, & les Heretiques confirment ſon éloge en attaquant ſourdement ou ouvertement ſes Déciſions.

Terrorem ſcelerum, formidatumque flagellum
Anguicomæ Hæreſeos.

Nous n'ajoûterons plus qu'un mot ſur les Pieces Didaſcaliques. Celle qui eſt la plus longue eſt conſtamment la plus belle: c'eſt trop peu dire, c'eſt un chef-d'œuvre par rapport aux caracteres de preſque tous les Auteurs anciens & modernes, Orateurs, Poëtes, & Hiſtoriens, qui y ſont tous ramaſſez. Ils ſont peints quelques fois d'un ſeul trait, mais ſi fidelle, qu'il eſt aiſé de connoître, que le Pere Spinelli a tout lû & ſçait juger de tout. Voudroit-on après cela qu'il ne nous fût pas permis de paſſer à un Ecrivain de ce merite, quelques mots ou ſi l'on veut quelques Vers moins gratieux. L'habitude du ſtyle didactique, l'attachement à dire ce qu'il n'eſt pas libre d'omettre, fait quelques fois oublier même en

d'autres matieres l'agrément de la cadence, & mépriser le jugement de l'oreille.

ARTICLE CI.

LETTRE SUR L'ANCIENNE Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe. Pour servir de supplement au nouveau Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres. A Paris chez Antoine Damonneville, Quay des Augustins à l'image de Saint Etienne, 1708. *in* 12. *pages* 259. *sans les Tables.*

LE droit de repeter les mêmes choses, & de compiler des recüeils, doit être conservé pour l'interêt des Auteurs & pour celui du Public, comme un moyen commode aux uns de s'occuper à faire des Livres, & aux autres de trouver plus aisément soit dans un Livre soit dans un autre, ce qui s'est dit sur une matiere. Comme Mr. du G** dans le Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres, avoit conseillé à un Prêtre, vû ses dispositions presentes & particulieres, de se retrancher à ne dire la Messe que trois fois la semaine, l'Auteur de cette Lettre pour appuyer, dit-il, le conseil de M. du G**, a entrepris de montrer quelle a été l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe; & des recherches de Mr. de Laubespine, du Cardinal Bona, du P. Mar-

tene, & de plusieurs autres, il a composé cet Ouvrage.

Qu'un Auteur se souvienne seulement, que l'Eglise de nos tems est la même que celle des premiers tems, toûjours conduite par le Saint Esprit, en ce qui regarde la verité du Dogme & la sainteté de la Discipline ; que sous cette infaillible direction, comme le déclare le Concile de Trente sess. 21. ch. 2. elle n'introduit & n'approuve aucun usage dans l'administration des Sacremens, qui ne porte à honorer ces mêmes Sacremens & à les rendre utiles aux Fidelles. Qu'un Auteur, dis-je, fortifié de ces veritez Catholiques, s'embarque sur l'Ocean de l'Antiquité Chrétienne, qu'il en parcoure tous les détroits, qu'il y fasse des découvertes : nous le verrons à son retour sans un air d'Entousiaste & de Réformateur : il ne nous dira point de differer nôtre Baptême, de le celebrer par une triple immersion, de prendre la Communion sous les deux especes, de recevoir l'Eucharistie dans nos mains, & de la porter dans nos maisons, de la donner aux enfans, de la faire avaler par force aux lethargiques & aux phrenetiques. Un Lecteur doit avec le même sentiment de respect pour l'Eglise écouter ce qui lui est rapporté des anciennes pratiques, & s'en tenir aux presentes.

C'est avec cette disposition d'esprit de la part de l'Auteur que cette Lettre a été écri-

&c. Il s'en explique ainsi art. 20. „ Il n'y a
„ pas lieu de douter que ce ne soit la dévo-
„ tion des Prêtres & des Fidelles, qui ait
„ introduit l'usage de la frequente cele-
„ bration de l'Eucharistie : & l'on ne peut
„ nier que cet usage ne soit très-loüable &
„ très-saint, puisque l'Eglise l'a approuvé.
„ Tous les Catholiques doivent convenir
„ qu'il n'y a pas d'action plus excellente
„ que l'oblation du Sacrifice de la Messe ;
„ qu'il n'y en a point de plus agréable à
„ Dieu, ni de plus utile aux hommes ; que
„ ce Sacrifice n'est pas seulement Sacrifice
„ d'action de graces, mais aussi de propi-
„ tiation pour les vivans & pour les morts.
„ A Dieu ne plaise que je veüille donner la
„ moindre atteinte à ces veritez ni détour-
„ ner les saints Prêtres de dire frequem-
„ ment la Messe, où les Fidelles de l'en-
„ tendre souvent.

Son dessein est de montrer qu'anciennement les Messes étoient moins frequentes, qu'elles ne le sont maintenant : & il le prouve en dix-sept articles. Dans le dix-huitiéme & le dix-neuviéme articles, il parle de quelques coutumes qui ont rapport à son sujet. Dans les cinq derniers articles, il blâme les mauvaises vûës qui peuvent conduire les Prêtres à l'Autel, & il apporte les raisons qui doivent les empêcher de s'y presenter.

Il demande dans l'art. 1. Si les Apôtres sacrifioient tous les jours ? La question

paroît resoluë au ch.2. v.46. des Actes. *Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, & frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione & simplicitate cordis.* „ Ils se rendoient aussi tous les „ jours constamment au Temple dans le „ même esprit ; & de maison en maison „ rompant le pain ; ils prenoient leur re„ pas avec gayeté & simplicité de cœur. Peu auparavant il a été dit des premiers Fidelles v.42. „ Ils étoient assidus à enten„ dre la doctrine des Apôtres, à commu„ niquer ensemble dans la fraction du „ pain, & à prier. Il semble évident que l'un de ces versets se doit entendre comme l'autre, & qu'ils signifient la Communion de l'Eucharistie, qui alors se faisoit avec le repas. Mais selon l'interpretation de cet Auteur, S.Luc au v.46. nous a appris que les Disciples des Apôtres, leur priere faite au Temple, alloient tous les jours dîner & souper chez eux. Car ajoûte-t'il, c'étoit dans des assemblées communes que l'Eucharistie se celebroit, selon que S. Paul le marque dans la premiere Epître aux Corinthiens Ch. 11. v. 20. Et il se lit aux Actes des Apôtres ch.20. v.7. qu'une telle assemblée se forma un jour de Dimanche : d'où il conclut que le seul Dimanche étoit alors destiné à assembler les Fidelles & à dire la Messe. On auroit cependant crû que ce mot, *frangentes circa domos panem*, „ de maison en maison rompant le pain,

ne ſignifioit pas que chacun ſe retirât tous les jours chez ſoi, mais qu'il ſe faiſoit des aſſemblées par les maiſons. Il eſt vrai que celle de Troade, où S. Paul reſſuſcita un mort ſe fit le Dimanche, & l'Hiſtorien ſacré en a marqué exactement toutes les circonſtances du tems & du lieu par rapport à cet évenement miraculeux : nulle part dans les Actes où il eſt parlé ſi ſouvent des aſſemblées des Fidelles, le Dimanche n'eſt ſpecifié comme l'unique jour pour les faire. C'étoit néanmoins celui qu'elles étoient plus frequentées & plus nombreuſes : c'eſt pour quoi S. Paul Ep.1. aux Cor. ch.16. v.1. ordonne d'y faire la collecte des aumônes. Et le Concile de Mâcon l'an 585. recommande la même coûtume.

L'Auteur paſſant au tems le plus proche des Apôtres dit, que S. Juſtin ne fait mention que du Dimanche pour la Meſſe ; que Tertullien & S. Epiphane ajoûtent le Mecredi, & le Vendredi ; qu'enſuite l'anniverſaire des Martyrs fut honoré d'une Meſſe ; que les cimetieres furent le lieu ordinaire des Aſſemblées des Chrétiens, & qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'ils s'y rendiſſent tous les jours. Tout cela eſt ſujet à bien des objections : nôtre Auteur s'en propoſe une de Tertullien & deux de S. Cyprien. Tertullien au l. des jeûnes ch. 14. fait un merite aux Montaniſtes au parti deſquels ils s'étoit rangé, de ce qu'ils ne ſe contentoient pas des demi-jeunes du

Mecredi, & du Vendredi, mais qu'ils consacroient tous les jours de la semaine par un jeûne entier & continué jusqu'au soir : en effet ce passage ne regarde pas la consecration de l'Eucharistie. Ceux de S. Cyprien tirez de sa Lettre 54. au Pape S. Corneille, & de son Traité sur l'Oraison Dominicale, où il dit expressément que le Sacrifice de la Messe s'offroit tous les jours, paroissent concluants. Pour s'en tirer il n'y a qu'à substituer le mot *souvent* au lieu de *tous les jours*. L'interpretation est heureuse. Mais Tertullien, encore Catholique, au l. de la Couronne du soldat ch. 3. parle des assemblées du matin comme ordinaires : S. Cyprien dans sa lettre 63e. en parle de même : ce n'étoit donc pas seulement les Mecredis & les Vendredis que la Messe se celebroit, qui ces jours là étoit remise à trois heures après midi. De plus nous apprenons de S. Augustin en divers endroits de ses ouvrages, que c'étoit la coûtume en Afrique de la dire tous les jours ; coûtume apparemment venuë des premiers tems.

Suivre ainsi un Auteur ce seroit sortir des bornes d'un extrait, & il faut s'y renfermer. Quoiqu'il en soit, continuë-t'il, le nombre des Messes n'étoit pas si grand qu'a present, puisqu'il ne s'en disoit qu'une, ou deux si tout le peuple ne pouvoit assister à la premiere. L'Evêque la célebroit, entouré des Prêtres, qui offroient

avec lui & communioient de sa main. Il y avoit peu d'Eglises & en chacune un seul Autel. Cet Auteur explique le *fermentum*, dont il est parlé dans la vie de S. Melchiade & dans la premiere Lettre d'Innocent I. de l'Eucharistie que tous les Dimanches le Pape envoyoit aux Prêtres qui desservoient les Eglises paroissiales de Rome. Et il ajoûte que seulement ce jour là ils disoient la Messe.

Touchant l'Eglise Romaine, il dit que les Vendredis & les Samedis s'y passoient sans qu'il y eût de Messe, & il cite Innocent I. Epître 1ere. ch. 4. *Traditio Ecclesiæ habet isto biduo Sacramenta non celebrari.* „ La tradition de l'Eglise porte qu'en ces „ deux jours on s'abstienne de celebrer les „ Sacremens. Paroles qui en effet ne regardent que le Vendredi & le Mecredi de la semaine Sainte: & tout le chapitre ne va qu'à autoriser le jeûne du Samedi, sur quoi le Pape avoit été interrogé. Mais pour ce qui est de la Messe, S. Jerôme écrivant au Pape Damase, marque qu'elle se disoit tous les jours, & dans sa Lettre 28e. que c'étoit la même pratique à Rome & en Espagne. Or il est constant par le 1er. Concile de Tolede l'an 400. que la Messe se disoit tous les jours dans les Eglises d'Espagne. Cet Auteur vient à une autre preuve: Nous voyons, dit-il, que dans l'Ordre de Gelase & dans le Sacramentaire de S. Gregoire il n'y avoit point de Messes pour les Ven-

dredis & les Samedis. Cependant cet Ordre & ce Sacramentaire en aſſignent à ces jours là, même pendant le Carême: ſans que les Editeurs de ces ouvrages avertiſſent, qu'il s'y ſoit fait de changement.

Il remarque que tous les Prêtres étoient titrez ſur une Egliſe, c'eſt-à-dire, attachez à une Egliſe: coûtume qui s'eſt perpetuée juſqu'à nous, puiſque dans l'ordination ils font vœu d'obéïr à leur Evêque. Enfin il nie, qu'il y eût anciennement des Oratoires & des Chapelles, où la Meſſe fût dite en particulier & hors de l'aſſemblée du Peuple. Il montre bien que S. Gregoire de Nazianze ne dit point, que ſon pere en ſa derniere maladie ait conſacré dans ſa chambre: mais il ne ſeroit pas facile de ſe tirer de l'exemple de S. Paulin. Il eſt rapporté de lui par l'Auteur de ſa vie, que „ trois jours avant ſa mort, ayant été viſité par deux Evêques . . . . il ſe fit apporter au près de ſon lit les Sacrez Myſteres, „ afin de recommander ſon ame à Dieu „ par l'oblation du Sacrifice qu'il fit avec „ eux.

Sur le chapitre des Moines, il dit en l'art. 16e. que d'abord ils s'aſſembloient avec le Peuple pour entendre la Meſſe, n'ayant point d'Egliſe particuliere dans leurs Monaſteres; que quand ils commencérent d'en avoir, il ne s'y diſoit qu'une Meſſe, & qu'ils n'avoient ordinairement parmi eux qu'un Prêtre, quelque fois même

obligez à en faire venir de dehors pour celebrer & administrer les Sacremens. Il remarque, que le Prêtre du Monastere n'en étoit pas toûjours l'Abbé, quoi qu'ensuite les Abbez ayent aussi été honorez de la dignité du Sacerdoce. De plus, la Messe ne se disoit pas tous les jours dans les Monasteres. S. Pacome, S. Basile, Cassien, ne marquent que le Samedi & le Dimanche; & la Regle de S. Benoît ne désigne que le Dimanche & les Fêtes.

Dans l'article suivant il rapporte diverses pratiques touchant la Messe pour les morts. Il est évident par Tertullien l. de l'ame ch. 51. que de toute ancienneté il s'en disoit une aux funerailles: & cela étoit estimé si necessaire ou d'un usage si bien établi, que des Prêtres se croyoient obligez de celebrer en cette occasion, quoi qu'ils ne fussent pas à jeun, ce qui leur est défendu par le second Concile de Brague. Il s'en disoit encore le 3e. jour après les funerailles, le 7e. le 9e. le 30e. le 40e. S. Gregoire le Grand ordonna trente Messes en autant de jours de suite, pour le soulagement de l'ame d'un Moine nommé Juste. Il n'y avoit point alors d'annuels, dit cet Auteur: on vivoit plus simplement, & l'on étoit persuadé qu'un seul Sacrifice dont la valeur est infinie, pouvoit délivrer le mort de l'état de souffrance. On en est de même persuadé, & avec cette persuasion on ne croit pas s'éloigner de la pieuse simplicité

des anciens tems en demandant plusieurs Messes pour les morts : on voit que S. Augustin en a ainsi usé pour son pere & sa mere , & Saint Gregoire pour le Moine Juste.

La pratique de dire la Messe tous les jours a fait de grands progrès depuis le 6e. siecle, & les exemples en sont frequens ; comme de S. Goar Anacorete en 649. de S. Geremare Abbé de Flavigni en 658. de l'Abbé Grimelai dans sa Regle , &c. Cependant un Concile tenu en Angleterre l'an 747. n'éxige des Abbez & des Prêtres sinon de dire la Messe les Dimanches & les Fêtes : c'est encore plus qu'il ne leur est commandé dans le tems où nous sommes. Mais Redeng Abbé de Beaulieu, & S. Ausbert Abbé de Mets ne celebroient qu'en ces jours : des exemples particuliers ne nous manqueroient pas non plus à present d'Abbez & de Prêtres, qui s'approchent rarement de l'Autel. Les usages de Cluny, les anciens statuts des Chartreux, réduisent la Messe aux mêmes jours de Dimanche & des Fêtes. Benoît XII. n'en demande pas davantage aux Benedictins, non plus qu'un Chapitre tenu l'an 1303. dans l'Abbaye de S. Germain des Prez : & un semblable reglement se trouve fait parmi les Celestins. C'est qu'il est prescrit à ces Religieux de dire la Messe au moins en ces jours-là , & que le reste de la semaine est laissé à leur dévotion. S. François dans une lettre aux

Prêtres de ſon Ordre les exhorte à ce qu'il n'y ait qu'une Meſſe tous les jours dans ſes Maiſons. D'une autre part il eſt recommandé aux Evêques & aux Prêtres de la celebrer tous les jours, par un Concile de Paris en 855. par un autre de Compoſtelle en 1036. par Riculphe de Soiſſons.

Le frequent uſage des Meſſes particulieres, dit cet Auteur art. 19. avoit donné lieu à trois abus. Des Prêtres ſeuls ſans aſſiſtant & ſans répondant diſoient la Meſſe : ils en diſoient pluſieurs par jour : attachez à la maiſon d'un Grand & devenus leurs domeſtiques, ils celebroient dans des chambres, dans des jardins, dans de petits Oratoires, ce qui faiſoit abandonner les Egliſes. Un tems a été qu'il ſe diſoit trois meſſes non ſeulement à Noël, mais auſſi le premier jour de l'an, à Pâques, à la Fête de S. Jean Baptiſte, à celle de S. Laurent ; & autant de Fêtes qui concouroient en un même jour c'étoit autant de Meſſes. La dévotion particuliere devint une raiſon de multiplier les Meſſes. Le Pape Léon III. pouſſa la ſienne juſqu'à en dire ſept par jour, S. Ulric Evêque d'Auſbourg deux ou trois, S. Norbert & S. Aibert ſe contentoient de deux, & bientôt d'avares Prêtres s'en firent un indigne moyen d'augmenter leurs profits. Mais les Papes Alexandre II. & Honoré III. arrêtérent cet épanchement de dévotion des uns, & cet excès d'avarice des autres ; quelques Con-

ciles d'Angleterre défendirent aussi la multiplication des Messes.

Les mauvaises & les fausses vûës, comme s'exprime cet Auteur, dans lesquelles on peut s'approcher de l'Autel, lui fournissent deux articles. Un bon moyen qu'il a trouvé pour retrancher la cupidité & tout ensemble le grand nombre de Messes, ce seroit de n'ordonner Prêtres que des hommes riches, qui n'attendant pas leur subsistance de la fonction la plus auguste de leur Sacerdoce, s'en abstiendroient à leur gré. Le Lecteur de bon sens lui demandera, si ce moyen est également sûr pour n'avoir plus que des Messes dites saintement? Et la réponse supposera pour principe, qu'un Prêtre riche & qui ne dit pas souvent la Messe, est un Saint Prêtre. Il s'étend sur ce que les oblations des Fidelles étoient distribuées aux pauvres : mais bien entendu, falloit-il ajouter, que le Clergé y eût sa part à proportion de son travail & de sa dignité.

Photius, nôtre maître à faire des Extraits de Livres, ne manque guéres de parler du style des Auteurs qui lui passent par les mains. Celui-ci *pag. 6.* ne paroît que médiocrement content du sien, mais il releve celui du Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres : il est juste de déferer à son jugement en ce qui le regarde.

ARTICLE CII.

NOUVEAU TRAITE' DE l'accompagnement du Clavecin & des autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert. A Paris chez Christophle Ballart, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë Saint Jean de Beauvais.

VOici peut-être le premier Auteur qui ait écrit de la Musique pratique, d'une maniere à faire entendre ce qu'il dit, à ceux mêmes qui n'en sçauroient rien d'ailleurs. Les autres communément parlent de Musique pour être entendu par les Musiciens, qui en possedent déjà ou l'usage ou les termes. Ils supposent qu'on les entend à demi-mot : & ceux qui ont besoin de lire leurs ouvrages ne les entendent point du tout. Nôtre Auteur commence par donner une idée juste des expressions les plus simples, qu'il doit employer dans la suite. S'il reste quelque difficulté, c'est à la matiere même qu'il faut s'en prendre & non point à celui qui la traite.

L'Auteur a executé de la sorte, non seulement l'Ouvrage que nous annonçons, mais un autre qu'il avoit déja publié intitulé *Les principes du Clavecin*, & qui n'étoit pas venu à nôtre connoissance. Il disoit dès-lors judicieusement, que *le but d'un Auteur qui fait un Livre pour enseigner quelque science, doit être qu'on la puisse entendre sans le secours de personne, sup-*

posé qu'ils soient d'une nature à pouvoir s'apprendre ainsi. Quoique la Musique ne puisse pas être enseignée aisément par écrit; à cause que ce qui regarde l'execution, consiste dans des mouvemens qui dépendent d'un sentiment actuel; néanmoins tout le reste des principes generaux peuvent & doivent s'exprimer clairement. L'Auteur dans cette vûë a pris le moyen le plus sûr de réüssir, qui est de lire ses Ouvrages à des gens qui n'avoient nulle teinture de la Musique; & à la seule lecture ils l'ont assuré qu'ils l'entendoient. Nous pouvons répondre par nôtre experience qu'on ne l'a point flaté. Ce qu'ajoute Mr. de St. Lambert, est une chose des plus sensées & en même-tems des plus modestes; sçavoir que les personnes qu'il a consultées n'ayant pas de connoissance dans la Musique, ont pû voir si ce qu'il disoit étoit intelligible, *& non pas s'il a raisonné juste dans ses preceptes, ou s'il a oublié quelques points importans.* Mais sans sçavoir nous-mêmes la Musique assez à fond, pour oser parler décisivement sur ces matieres, nous pouvons juger qu'un Auteur qui parle si juste & si nettement, dans ce qui est à la portée de tout le monde, ne peut gueres manquer de le faire dans tout ce qu'il dit. Le caractere d'un esprit juste ou faux, net ou embarrassé, ne se dément point: il est toûjours le même à quelque objet qu'il s'attache, & il s'y montre toûjours.

Pour revenir au Traité particulier de l'Accompagnement, l'Auteur dit qu'il a fait celui-ci, bien qu'il y en eût déja beaucoup d'autres; parce que les esprits des hommes étant differens & susceptibles de diverses impressions, il est bon aussi qu'il y ait differens Livres sur les mêmes matieres. On peut en apporter encore une autre raison: c'est qu'il est bon dans toutes sortes d'Arts, d'avoir des livres que tout le monde puisse comprendre comme on entend celui-ci. On en pourra juger par ses premieres définitions: car nous ne pouvons rien indiquer des suivantes, qui supposent toutes les notions des précedentes.

Les principes de Clavecin se réduisent à deux points, sçavoir le Clavier, & la Tablature.

On appelle Clavier cet assemblage de touches, par le moyen desquelles on fait résonner le Clavecin.

La Tablature est l'amas des figures ou caracteres qui servent à écrire la Musique.

Pour connoître le Clavier, il ne faut que sçavoir le nom de chaque note en particulier.

Pour connoître la Tablature, il faut sçavoir les noms des figures ou caracteres, & ce qu'elles signifient. Les principales figures de la Tablature s'appellent notes, qui marquent le chant & les accords des piéces, & sont proprement la Musique même: les autres ne désignent que le mouvement des piéces, les agrémens &c.

L'Auteur enſuite mettant ſous les yeux les figures des notes, ſur les cinq lignes ordinaires aux Muſiciens, il marque encore que ces notes ſont aſſiſes ſur differens degrez, formez par des lignes tirées parallelement l'une au deſſus de l'autre. Ces choſes ne peuvent guère être exprimées d'une maniere plus préciſe & plus ſenſible. Le reſte des principes du Clavecin eſt de méme.

Touchant l'Accompagnement, il le définit, l'art de joüer de la baſſe continuë ſur le Clavecin ou ſur quelques autres inſtrumens. On l'appelle *Accompagnement*, parce qu'en joüant la baſſe, on y doit joindre d'autres parties pour former des accords & de l'harmonie. Suivant cette définition de l'Auteur, il ne faudra point appeller *accompagner* joüer de la baſſe continuë ſur la viole; puiſqu'on n'y forme point d'accords. Je ne ſçai pourtant ſi l'uſage ne l'emporte point ſur ſa raiſon. Peut-être prend-on le terme d'accompagnement dans un ſens plus general, pour marquer quelque baſſe continuë que ce ſoit qui accompagne le ſujet.

Quoi qu'il en ſoit ces parties qui forment l'Accompagnement, s'ajoutent ſuivant certaines regles, & dont on traite en cet Ouvrage, & ſuivant certains principes qui ſuppoſent une idée diſtincte de la Muſique. Celle qu'il en donne ſemble auſſi exacte qu'elle eſt gratieuſe.

La Musique est un mélange de divers sons agréables, dont la douceur, l'assemblage, & l'arrangement, réjoüissent l'ame par le sens de l'oüye.

Un son ne differe de l'autre, que parce qu'il est ou plus clair ou plus aigu, ce qu'on appelle haut ; ou par ce qu'il est plus grave, ce qu'on appelle bas.

Tout le reste de l'Ouvrage ne nous a pas semblé plus difficile à comprendre, que ce que nous venons d'en rapporter. Ainsi il seroit à souhaiter que l'Auteur fit ce qu'on attend depuis si long-tems ; sçavoir un Traité de Musique pratique, exposé aussi heureusement, que ceux qu'il a faits sur le Clavecin en particulier.

ARTICLE CIII.

RELATION DE L'ISLE NOUVELLE de Santorin, envoyée à Monseigneur le Marquis de Ferriol, Ambassadeur extraordinaire de France à la Porte Ottomane.

MONSEIGNEUR

Le nouveau Phenomene, qui vient de paroître sur nôtre hemisphere, est pour nous un objet si extraordinaire & si curieux qu'il me donne tout lieu de croire, que Vôtre Excellence sera bien aise d'en apprendre au vrai certaines particularitez, en attendant que je puisse me donner l'hon-

neur de lui écrire plus au long, tout ce qu'il y aura dans la ſuite de plus remarquable, & que je jugerai le plus digne de ſa connoiſſance.

Le 23^e. de Mai de l'année 1707. jour de Lundi, nous remarquâmes dans ce Golphe au lever du Soleil, entre les deux Iſles brûlées appellées communément petite & grande Cameny, comme un rocher flotant, que nous crûmes d'abord être quelque bâtiment qui avoit fait naufrage ſur nos côtes, & qui ſembloit bientôt aller s'achever de briſer contre la petite Cameny dont il paroiſſoit plus voiſin; ce qui donna occaſion à quelque Matelots du Pays dans l'eſperance de butin, d'aller incontinent reconnoître ce que c'étoit. Nous aprîmes d'eux bien-tôt après, mais non pas ſans étonnement, que c'étoit un Ecüeil qui commençoit à ſortir du fond de la Mer, & dont à peine on pouvoit encore bien s'appercevoir. Le lendemain 24^e. diverſes autres perſonnes tant Eccleſiaſtiques que ſeculieres, attirées par la curioſité d'une choſe ſi rare, voulurent aller eux-mêmes s'en convaincre, ne pouvant pas aiſément ajoûter foi à tout ce qu'en diſoient nos Mariniers. Mais à peine ſe furent-ils tranſportez ſur les lieux, que parfaitement convaincus de ce qu'ils voyoient de leurs propres yeux, ils ne pûrent plus douter de la verité du fait. Il y en eût mêmes quelques-uns d'entre eux aſſez hardis pour

vouloir se débarquer sur ce nouvel Ecüeil, qui étoit encore tout mouvant, & qui croissoit à vûë d'œil sous leurs pieds. Ils nous en apportérent diverses curiositez & plusieurs sortes de choses bonnes à manger, entre autres certaines huitres d'une grosseur extraordinaire & d'un goût exquis, qui se trouvant attachées au Rocher s'élevoient au dessus de l'eau, à mesure que l'Ecüeil croissoit en hauteur : de sorte qu'on peut dire avec verité, que la Terre fournissoit alors à ce bon peuple pour sa subsistance, ce que la Mer avoit déja auparavant produit. Je remarquai sur tout de curieux une espece de pierre, qu'on avoit prise d'abord pour de veritable pain à demi-biscotté, mais qui n'étoit dans le réel qu'une pierre ponce très-delicate, & d'une finesse qui passe toutes celles que nous voyons en France, & autres endroits de l'Europe.

Deux jours devant la naissance de cet Ecüeil 21^e. du même mois, on s'étoit apperçû dans toute l'Isle d'un tremblement de terre, qui arriva entre midi & une heure, & que nous ne pouvons justement attribuer à d'autre cause, qu'à celle du soulevement de cette grosse masse de rocher, que l'Auteur de la nature avoit tenu caché à nos yeux durant tant de siecles. C'est là le seul fracas qu'ait fait nôtre nouvelle Isle à son arrivée. C'est la seule épouvante qu'elle nous ait donné en s'approchant de

nous. Car depuis ſa premiere ſortie juſque au 13 . ou 14^{e}. de Juin on l'a toûjours vû s'augmenter tant en largeur qu'en hauteur d'une maniere même tout à fait ſenſible, ſans pourtant faire le moindre bruit, ni cauſer à perſonne autre trouble, que celui de l'incertitude de ce qui pourroit arriver dans la ſuite.

Cet Ecüeil eſt agréable à la vûë, de couleur blanche, en forme ronde : la terre en eſt legere & tient un peu de l'argille. Peut-être paroitrai-je donner dans l'exaggeration, ſi je dis que cette nouvelle Iſle, ſelon le rapport de quelque gens ſages & éclairez, qui allérent deſſus au commencement de Juin, pouvoit avoir dès lors près d'un demi-mille de circuit, & de plus de 20 à 25 pieds de hauteur. Son augmentation depuis, ſur tout pendant 4 ou 5 jours, ne parût pas ſi ſenſible qu'auparavant : pluſieurs même voulurent ſe perſuader, qu'elle avoit entierement ceſſé de croître. Chacun cherchoit ainſi à mettre ſon eſprit à couvert, & à vouloir s'imaginer, qu'il n'y avoit plus rien à craindre ; tous ſe diſant les uns aux autres, que l'Iſle ne s'augmentoit plus, & qu'il y avoit de l'apparence qu'elle étoit venuë au dernier terme de ſon accroiſſement, plûtôt ce ſemble pour ſe r'aſſurer entre eux que pour donner lieu à la verité. Car enfin la Mer déja fort troublée par l'élevation de la nouvelle terre, paroiſſoit aux yeux de tout le mon-

de devenir beaucoup plus trouble de jour à autre, non pas tant à raison de cette terre nouvellement remuée & encore un peu mouvante, qu'à cause du mélange d'une quantité prodigieuse de differentes matieres, qui sortoient sans discontinuer jour & nuit du fond de ces abîmes, & dont on distinguoit aisément les divers mineraux par la diversité des couleurs qui se faisoient remarquer sur la superficie des eaux. Le souffre étoit sur tout celui qui y dominoit le plus constamment : aussi pour l'ordinaire en voyoit-on la Mer toute teinte aux environs de Santorin jusqu'à près de 20 milles d'éloignement. Tout le monde s'apercevoit plus que jamais de l'excessive agitation des flots tout au tour du nouvel Ecüeil, d'une chaleur immoderée, qui se faisoit sentir à tous ceux qui vouloient s'en approcher de trop près, & qui apparemment étoit l'unique cause d'une quantité de poissons qui se trouvoient morts sur le rivage. Personne ne pouvoit ignorer la puanteur horrible, qui infectoit tout l'air voisin, & dont il nous a fallu nous mêmes, quoi qu'éloignez de plus de 3 milles, éprouver trop souvent de très-fâcheux effets. Chacun étoit aussi obligé d'avoüer que le boüillonnement des eaux, dont plusieurs jusqu'ici avoient voulu douter, n'étoit que trop constant & trop réel, & qu'au lieu de diminuer, il devenoit tous les jours notablement plus grand. Tout

cela commença à jetter de nouveau la frayeur dans les esprits, & à faire changer de resolution aux plus hardis, qui n'osérent plus aller comme auparavant sur la nouvelle terre, où ils étoient attirez plûtôt par esprit de divertissement que par une loüable curiosité. La peur s'augmenta davantage, quand on vit paroître un Vendredi au soir au Soleil couchant 16^e^. Juillet entre la nouvelle Isle & la petite Cameny, comme une grande chaîne de rochers noirs & obscurs, qui sortoient d'une immense profondeur de la Mer, au nombre de 17 à 18, tant soit peu pourtant distincts, l'un de l'autre, mais qui sembloient devoir bien-tôt s'unir ensemble, & s'aller joindre à la nouvelle Isle blanche ; comme en effet il arriva peu de jours après. Le lendemain jour de Samedi on les distingua tous d'une maniere bien plus claire : ceux même dont on avoit à peine pû voir le soir de devant les seules pointes, parurent à la plûpart de nous d'une grosseur extraordinaire. Le Dimanche ensuite sur les quatre heures après midi on commença pour la premiere fois à en voir sortir la fumée, semblable à peu près, en épaisseur & en couleur, à celle qui sort d'une fournaise ardente. Presqu'au même tems on s'aperçût de certains bruits souterrains, qui paroissoient venir du centre de la nouvelle terre encore trop enfoncée dans la Mer, pour pouvoir les bien distinguer.

Tout le monde alors de l'un & de l'autre sexe plus effrayé que jamais, ne songea plus qu'a se mettre à couvert de l'orage qui nous menaçoit, & a éviter le feu qu'on prévoyoit avec raison devoir bien-tôt paroître. Il y eût des familles entieres qui partirent aussi tôt pour s'aller refugier dans les Isles voisines : d'autres se contentérent de chauger seulement de demeure, & allérent habiter en rase campagne, se croyant ainsi un peu plus en asseurance. On intima des jeûnes & des prieres publiques : on fit dans toute l'Isle de longues & penibles processions, pour implorer la clemence de Dieu, tâcher d'appaiser par-là sa colere justement irritée contre les Santorinois, que j'ose dire avec regret être aujourd'hui un peu changez de ce qu'ils étoient autrefois. Cependant ces rochers dont nous venons de parler s'étoient unis ensemble, & sembloient déja former une autre Isle toute differente de la premiere : la fumée paroissoit en plus grande abondance, & le feu que nous craignions tant de voir, vint enfin à éclater environ le 19e. Juillet. Ce feu étoit si petit dans les commencemens & d'une couleur si peu vive, que bien peu en furent frappez. Il y en eût même qui voulurent douter que c'en fût veritablement : mais venant ensuite à croitre à proportion que l'Isle s'augmentoit, & se faisant jour de plus en plus en differens endroits, un chacun n'en fut que trop convaincu.

C'étoit une chose egalement terrible & curieuse, de voir toutes les nuits sur le sommet de cette montagne, que la nature venoit tout recemment de produire à nos yeux, une quantité prodigieuse comme de petits fourneaux ardens & tous embrasez d'un feu vif & éclatant, à peu près semblables dans leur arrangement aux illuminations des Minarets que les Turcs ont accoutumez de faire en certaines saisons de l'année. Ce fut dans une de ces nuits qu'observant les divers phenomenes de nôtre nouvel Ecüeil, nous en remarquâmes tout à coup une autre dans le Ciel, qui n'étoit gueres moins curieux & effrayant que ceux dont j'ai parlé. C'étoit sur la fin de Juillet environ une heure & demie de nuit, que nous vîmes paroître dans la moyenne region de l'air une lance toute de feu, mais qui disparut trop tôt à nos yeux pour pouvoir en observer parfaitement toutes les dimensions. Elle paroissoit venir de l'Orient à l'Occident, & sembloit vouloir menacer le Château de Sears, ou la plûpart de nos Latins font leur demeure ordinaire; ce que le Peuple grossier prit d'abord pour un funeste présage de quelque malheur prochain. En effet bien-tôt après les Grecs Schismatiques du pays joints à ceux des environs, s'élevérent contre les Catholiques, & excitérent une cruelle persecution contre les Latins, qui apparemment auroit été encore bien plus grande, si l'on ne s'é-

toit trouvé heureusement appuyé de la puissante protection de nôtre grand Monarque, dont vôtre Excellence se sert si avantageusement dans toutes les rencontres pour l'honneur de la France, & pour l'interêt de la Religion.

Dans ce tems-là l'Isle brûlée faisoit de prodigieux accroissemens & s'étendoit principalement du côté du Midi, & de celui du Nord : aussi la Mer y paroissoit-elle beaucoup plus troublée & plus chargée de souffre & de Vitriol : le boüillonnement des eaux y étoit plus rapide & plus violent, la fumée plus épaisse & plus abondante, le feu plus grand & plus terrible : mais sur tout la puanteur dont tout le pays paroissoit infecté, étoit devenuë si insupportable, qu'elle ôtoit même aux plus robustes la liberté de la respiration, causoit aux plus foibles de frequentes défaillances, & provoquoit presque tous au vomissement. Il me sembloit être alors sur le bord de quelque vaisseau, où l'on vient de faire une décharge de tout le canon, & ou l'odeur mélangée de poudre & de gaudron, jointe à celle de la sentine incommode souvent, sur tout dans les gros tems, même les plus forts Mariniers. C'étoit là justement l'odeur desagreable, que nous étions tous obligez de respirer, sans que personne pût s'en garentir, quelque soin qu'on prît pour l'éviter : mais comme elle ne venoit à nous que par refoulemens selon les Vents diffe-

rens, qui regnoient sur l'Isle, & qui faisoient, qu'elle se sentoit tantôt plus dans un endroit, tantôt moins dans l'autre: aussi devenoit-elle par rapport au tems plus ou moins difficile à supporter. Cette mauvaise odeur faisoit sur la plûpart des corps pour le moins autant de fâcheuses impressions, que causa de dégât dans la plûpart des vignes, une fumée extraordinaire, que l'on voyoit sortir comme une grosse montagne du milieu de la nouvelle Isle, & qui venant à se joindre à un broüillard épais ordinaire sur tout Santorin quand le vent de Midi souffle, brûla & ravagea au commencement d'Aoust dans moins de trois heures de tems presque tout le raisin, qu'on alloit bien tôt vendanger, sur tout dans les vignobles qui se trouvoient les plus exposez à la partie meridionnale: peu de jours aprés je fûs obligé d'aller à Naxie pour les interêts de nôtre Mission: Monseigneur nôtre Evêque François Crispo de l'Illustre maison des Crispo anciens Ducs de Naxie quoique âgé de plus de 70. ans, voulut faire lui-même le voyage, pour pouvoir s'aboucher sur les affaires de la Religion avec Monseigneur l'Achevêque Justiniani, aussi recommandable par sa naissance & les divers emplois qu'il a si dignement exercez, qu'il l'est par sa vie exemplaire, & sa rare pieté. Ce fut environ le 20. d'Août que j'eûs l'honneur de m'embarquer avec nôtre digne Prelat sur un bâtiment du pays, qui

alloit à Chio, ſur le quel étoit auſſi embarqué Mr. de la Pertiere Drogman de France, dont nous reçûmes dans le petit trajet que nous fimes en ſemble Monſeigneur & moi, toute ſorte de civilitez. Je ne fus abſent de Santorin que l'eſpace de 13 a 14 jours; & dans ce peu de tems il ſe fit un ſi grand changement dans les deux Iſles nouvelles, qu'a peine pûs-je les reconnoître à mon retour; tant je les trouvai differentes de ce que je les avois laiſſées, la blanche qui devant mon départ ne paroiſſoit plus croître étoit devenuë notablement plus haute: la noire brûlée avoit ſur tout augmenté en longueur, & toutes deux quoique differentes en couleur ſe trouvoient ſi parfaitement unies enſemble, qu'elles ne faiſoient plus qu'une ſeule Iſle, comme on le voit encore aujourd'hui: la fumée & le feu s'étoient fait de nouvelles ouvertures: les bruits ſouterrains étoient plus frequens & plus aiſez à entendre. On m'aſſura même, que pendant mon abſence, on avoit entendu tirer du milieu de l'Iſle comme de grands coups de canon, & vû jetter en l'air au même moment une quantité conſiderable de pierres toutes en feu. J'eûs d'abord peine à le croire; & ſi je ne traitai pas de menſonge tout ce qu'on me diſoit, du moins me perſuadai-je aiſément, qu'il y avoit beaucoup plus d'exaggeration que de verité. Mais peu de jours ſe paſſérent, que je fûs moi même témoin ocu-

laire d'un si prodigieux & si terrible spectacle : j'entendis, comme on l'avoit dit, de jour & de nuit ces furieuses décharges qui faisoient retentir les portes & fenêtres de nos chambres, & quelque fois même trembler les maisons les mieux bâties. Je vis de mes propres yeux plus d'une fois ces pierres enflammées s'élancer en l'air à perte de vûë, & venir ensuite en forme de fusées tomber & s'éteindre dans la mer à plus de 5 milles de distance.

Quand ces décharges se faisoient à peu près comme celles de nos Canons, d'abord nous y remarquions pour l'ordinaire un grand éclat de feu semblable à celui des plus furieux éclairs : ensuite nous en voyons sortir avec une vitesse extreme, une fumée noire & affreuse toute mêlée de cendre, & d'une si prodigieuse épaisseur qu'elle avoit peine à se dissiper dans l'air, où elle sembloit former comme un gros nuage de diverses couleurs, qui venant peu à peu à se resoudre en poussiere subtile semblable a la plus fine poudre, alloit enfin tomber en forme de pluye sur tout le pays circonvoisin, mais particulierement sur nôtre Isle, où elle se repandoit en si grande abondance, que la terre souvent en restoit toute couverte. Nous entendions encore un bruit plus fort & plus éclatant, que ne le pourroit être celui de 6 ou 7. gros canons qu'on auroit tirez tous à la fois. Le feu se faisoit par-là de jour à autre plus d'ouver-

ture, & devenoit à nos yeux un objet bien plus frappant : auſſi reſtions-nous ſouvent bien avant dans la nuit pour en être ſpectateurs.

C'étoit chaque nuit de nouvelles ſcenes, que nous faiſoit la nature, toutes autant differentes, que l'étoit la diverſité des figures que prenoit le feu en ſortant de la nouvelle Iſle. Tantôt on auroit crû que ce n'étoit qu'une cendre embraſée qui s'éparpilloit en l'air en forme d'aigrette, & qui venant enſuite à ſe repandre ſur l'Ecüeil, nous le faiſoit pour un tems paroître tout en feu. D'autrefois on auroit dit que c'étoit effectivement une décharge réelle de nos plus gros mortiers, qui jettoient comme autant de bombes & de carcaſſes, des rochers entiers tous enflammez capables d'endommager les plus grands bâtimens, le plus ſouvent ce n'étoit que des pierres de mediocre groſſeur; mais en ſi grande quantité que j'en ay vû plus d'une fois la petite Iſle voiſine toute couverte, & ſi bien illuminée qu'on ne pouvoit ſe laſſer de la voir.

Ces décharges affreuſes encore très-rares ſur la fin d'Août, devinrent plus frequentes en Septembre, enſuite journalieres en Octobre, & aujourd'hui nous voyons qu'elles ne diſcontinüent preſque jamais. Il eſt vrai que le bruit n'en eſt ni ſi fort ni ſi éclatant : les pierres qu'on voit jetter ne ſont ni ſi groſſes ni ſi nombreuſes : l'agita-

tion & le boüillonement des eaux paroissent avoir beaucoup diminué : la Mer même toute trouble qu'elle étoit semble commencer à reprendre sa premiere couleur : la puanteur aussi autres fois si insupportable sur nôtre Isle, ne s'y fait presque plus sentir depuis près d'un mois & demi : cependant, chose étrange ! la fumée devient tous les jours plus épaisse, plus noire, & plus abondante : les feux sont plus grands que jamais, & paroissent quelque fois s'élancer jusqu'au Ciel : les bruits souterrains sont continuels, & si violens qu'on ne les distingue quasi pas de celui du tonnere : la pluye de cendre & de poussiere est devenuë journaliere sur tout Santorin : le Laboureur en est effrayé, & craint pour la semence qui a peine sortie commence déja d'en être endommagée : le Marinier aussi moins hardi qu'autre fois se contente comme nous d'en être un spectateur éloigné, encore tout effrayé du naufrage prochain d'une barque du pays, qui voulant s'approcher un peu trop près faillit à s'y brûler.

En un mot nôtre nouvelle Isle devient de jour en jour plus curieuse, plus effrayante, & moins accessible. Loin même de cesser de croître à l'entrée de l'hiver, comme quelques uns peu Physiciens nous l'avoient voulu faire accroire ; au contraire nous voyons qu'elle va toûjours s'augmentant du côté du Midy tirant au Ponant, où il semble que la nature travaille

à faire un beau port capable de mettre à l'abri toute sorte de bâtimens, & par où Santorin pourra devenir quelque jour un peu moins impratiquable qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Voilà, Monseigneur, en précis tout ce que j'ai trouvé de plus remarquable au sujet de nôtre nouvelle Isle, depuis le commencement de sa naissance jusqu'aujourd'hui 20. Novembre. Je laisse à nos Philosophes & Curieux à en faire le raisonnement qui leur appartient. Je permets aussi à nos Géometres de me condamner, si je ne dis rien de ses dimensions. J'aime mieux souffrir en cela leur censure, que d'être exposé à une juste Critique, en parlant aveuglément d'une chose que je ne sçai pas, & que même je ne sçaurois encore bien parfaitement sçavoir. Que s'il est permis pourtant d'en juger simplement à la vûë & par ce qu'en pense le Commun du pays, il me semble que ce ne sera pas exaggerer, si je dis que le nouvel Ecüeil pourra bien avoir à present pour le moins 3 milles de circuit, & plus de 35 à 40 pieds de hauteur. J'espere qu'avec le tems cette Isle devenant de plus facile accès, nous pourrons avoir aussi le moyen d'en parler plus juste, & d'en donner à Vôtre Excellence une Relation bien plus fidelle & bien plus exacte. Je le ferai alors avec autant de plaisir, que je suis aujourd'hui & serai toute ma vie avec un profond respect, MON-

SEIGNEUR, de Vôtre Eccellence le tres humble & tres obéïssant serviteur *signé* BOURGUIGNON.

Pour copie FERRIOL.

ARTICLE CIV.

OBSERVATION DE VENUS cachée par la Lune le 23^e. Fevrier 1708. le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. Peres Jesuites de Ste. Croix; Par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le Pere Laval Jesuite Professeur d'Hydrographie.

NOus nous disposâmes à faire cette observation, qui étoit importante en préparant diverses lunettes de 9 pieds, de 7 pieds & demi, & de 4 pieds, toutes à deux verres convexes, sans compter celle du quart de cercle de trois pieds, qui servit uniquement pour les comparaisons de la Lune & de Venus, qu'on rapportera dans les Phases suivantes. Mr. Royere qui nous servit beaucoup dans cette observation, prit ce jour-là & le 25^e. des hauteurs correspondantes du Soleil, lesquelles comparées avec celles qui avoient été prises le 8^e. Fevrier, nous ont fait connoître l'état de l'horloge.

Ayant posé le quart de cercle sur l'épaisseur du mur du balcon de la Sale de l'Observatoire, l'instrument étant bien calé,

& l'objectif de la lunette éclairé par une bougie, on prit les passages suivans de la Lune par l'horaire, en faisant suivre éxactement le bord inferieur apparent de la Lune le long du parallele. On prit aussi des passages de ♀ par les obliques, & par l'horaire, sans toucher à la lunette du quart de cerle pendant l'observation de chaque Phase.

Les soyes qui sont au foyer de la lunette, se croisent à angles de 45d. une de ces soyes servant de parallele, celle qui lui étoit perpendiculaire représentoit un cercle horaire. Comme la lunette renverse, il faut regarder comme superieur, ce qui sera marqué inferieur: ainsi du reste.

Premiere Phase.

Tems vrai.

à 6h. 9′. 31″. Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

à 6h. 11. 36. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

2. 5. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

10. 46. ♀ est entrée dans la lunette, dont l'ouverture est de 69. minutes de degrez: ce qui a été justifié par plusieurs observations des passages des Etoiles qui sont dans l'équinoxial dans le tems de leurs passages par le Meridien.

Pendant toutes ces observations la partie obscure de la Lune se distinguoit très-bien, par une lumiere obscure qui y étoit

répanduë par les rayons du Soleil reflechis de la Terre sur la Lune.

Seconde Phase.

6h. 17'. 52".	Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
19. 56.	Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
2. 4.	Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Troisiéme Phase.

6. 23. 27.	Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
25. 32.	Le bord obscur de la Lune à l'horaire.
2. 5.	Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Le bord inferieur apparent de la Lune razant éxactement le parallele, & ♀ étant par dessous ce parallele, on observa le tems de ces passages.

6h. 26'. 33".	♀ Arrive au premier oblique.
26. 50. ½.	♀ arrive à l'horaire.
27. 8.	♀ arrive au 2e. oblique.

17. ½ Tems que ♀ a employé de l'oblique à l'horaire, & de l'horaire à l'oblique, ou difference en declinaison.

2'. 21". Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems. . .

4e. Phase. ♀ au dessus du Parallele.

Tems vrai.

6h. 47'. 58". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

6h.	50'.	2".	Le bord obſcur de la Lune à l'horaire.
	50.	38.	♀ au premier oblique au deſſus du parallele.
	50.	41.	♀ arrive à l'horaire.
	50.	44.	♀ arrive au 2e. oblique,
	2.	4.	Tems du paſſage de la Lune par l'horaire.
	1.	41.	Eloignement de ♀ au cen- de la Lune en tems.
		3".	difference de déclinaiſon

du bord inferieur de la Lune à ♀ au dedans du bord inferieur apparent.

5e. Phaſe. ♀ au deſſus du parallele.

7h.	3'.	18".	Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.
	5.	12.	Le bord obſcur de la Lune à l'horaire.
	5.	15.	♀ arrive au premier fil oblique.
	5.	38.	♀ arrive à l'horaire.
	6.	1.	♀ arrive au ſecond fil oblique.
	2.	4.	Tems du paſſage de la Lune par l'horaire.
	1.	18.	Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.
		23.	difference de déclinaiſon en tems, dont le bord de la Lune étoit inferieur à ♀.

6e. Phase pour l'Eclipse de ♀.

7h. 16'. 54". ♀ touche le bord obscur de la Lune.

17. 32. ♀ beaucoup diminuée par la Lune qui en couvroit une partie.

17. 38. ½. ♀ entierement éclipsée par la Lune.

Ce qu'on a observé également par toutes les lunettes dans la même seconde.

On voit qu'au tems de la 5e. Phase, ♀ n'étoit éloignée du bord obscur de la Lune que de 16". de tems, & que par son mouvement propre ♀ s'éloignant aussi, elle a parcouru l'intervalle qui répond à ces 16". en 13'. 20". ½ de tems.

La Lune se coucha bientôt après dans les nuages qui étoient à l'Horizon : ainsi on ne pût voir l'émersion de ♀, qui n'arriva qu'après que la Lune fut couchée.

ARTICLE CV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

QUelque succés qu'ait eu le curieux Traité que *Mr. Valsava* a publié depuis peu, sur la structure de l'oreille, dont vous avez donné un extrait fort détaillé, il n'a point fait perdre à *M. Simoncelli* fameux Chirurgien de cette Ville, la pensée d'imprimer ses découvertes sur cette partie du

corps humain, dans un Traité qu'il acheve *De auditûs organo.*

Mr. Lancici premier Medecin du Pape & son Camerier secret, a donné une seconde édition de son Traité sur les causes des morts subites.

Joan. Mariæ Lancici intimi Cubicularii & Archiatri Pontificii, de subitaneis mortibus libri duo. Romæ Typis Joan. Fr. Buagni in 4°.

Mr. *Francesco Ficoreni* fait imprimer des remarques sur certains monumens qui prouvent l'antiquité de Rome, *De antiquitate Romæ per vetusta monumenta probatâ.* Il promet des notes Latines sur le *Diarium Italicum*, du Pere de Montfaucon.

Mr. Gravina va publier *le second tome de son Traité de l'origine & du progrés du Droit Romain. De origine & progressu Juris.* L'élegance du style, la clarté de la methode, l'érudition, la fine Critique, qui regnent dans le premier tome, ont engagé les Sçavans d'Alemagne à en procurer plus d'une édition.

Le Pere Horace Burgundi Jesuite travaille à *un Commentaire sur le Timée de Platon.* Il est bon Mathematicien, & il se sert de la Géometrie pour répandre quelque jour sur le plus obscur Ouvrage de ce grand Philosophe.

DE PADOUE.

Rien ne seroit plus utile aux Médecins, que d'avoir des idées nettes & précises de

chaque maladie. Le celebre Mr. Guillelmini a crû pouvoir les aider à s'en former de justes. Il propose des regles d'une Logique à l'usage des Medecins dans un traité qu'il publia l'an passé.

Domini Guillelmi Philosophi & Medici Bononiensis in Patavino Lyceo Medicinæ Theoreticæ Professoris primarii, Exercitatio de Idearum vitiis, correctione, & usu, ad statuendam morborum naturam. Pat. apud Josephum Coronam in 8°.

DE BOULOGNE.

On a imprimé un recüeil de diverses piéces écrites à l'occasion du Livre de Mr. le Marquis Orsi sur la maniere de bien penser.

Lettere di diversi Autori in proposito delle considerationi del Marchese Giovanni Gioseppe Orsi, sopra il famoso libro Francese intitolato, La maniere de bien penser. *In Bologna per Constantino Pisarri.*

On espere beaucoup de l'Académie qui s'assemble chez le Comte de Marsigli. Mr. Morgagni s'y distingue. Nous avons de lui des Observations anatomiques, *Adversaria anatomica prima*, imprimées ici en 1706. Il n'en demeurera pas là.

DE HAMBOURG.

Mr. Fabricius fait imprimer *le troisiéme Juillet* 1708.

tome de sa Biliotheque Grecque. Ce sçavant Homme a aussi soin de l'edition d'un Ouvrage curieux, & attendu depuis longtems : C'est *la découverte des Auteurs qui ont pris de faux noms, ou qui ont caché le leur. Par feu Mr. Placcius* mort il y a onze ans. Huit mille Auteurs sont démasquez dans cet Ouvrage. Ce sera un gros in folio. Quoiqu'il ait déja paru, il peut passer pour un Ouvrage nouveau, à cause des additions nombreuses & considerables, que l'Auteur a faites. *Vincentii Placii de Anonymis & Pseudonymis Scriptoribus Opus posthumum. Typis Liebernukel.*

On acheve d'imprimer *le second tome du recueil des anciens Historiens de la maison de Brunsvik.* Mr. Leibnits Auteur de ce recüeil, va nous donner un autre Ouvrage qui sera sans doute bien reçû. C'est *un recueil des Lettres qu'il a écrites à feu Mr. Arnaud*, & de celles que Mr. Arnaud lui a écrites. Il y joindra *des reflexions sur les Ouvrages de Mr. Baile*, qu'il a faites pour la feüe Electrice de Brandebourg. *Ses lettres à Mr. Pelisson sur la tolerance*, & d'autres petits Ouvrages ont fait connoître que ce Docte Aleman, écrit en François avec une pureté & une delicatesse, qui peut donner de la jalousie aux meilleurs Ecrivains de France.

DE BERLIN.

On imprime ici un abregé assez clair de la Jurisprudence Germanique.

Gasparis Henrici Hornii Juris publici Romano-Germanici, ejusque prudentiæ liber unus secundùm leges fundamentales & formam præsentem Imperii conscriptus. Berolini in 8°.

DE FRANCFORT.

Je ne vous parlerai dans cette lettre, que de deux livres de même genre, quoique sur des sujets assez differens. Le premier imprimé ici traite de plusieurs articles disputez entre les Critiques.

Joannis Schulzii florum sparsio ad loca quædam in re litterariâ controversa. Francofurti ad Mœnum apud Matthæum Herndorff 1707 *in* 12.

L'autre qui comme le précedent n'est pas borné à un seul sujet, explique plusieurs passages obscurs de l'Ecriture par des allusions & d'anciennes coûtumes Judaïques, Grecques, & Romaines.

Antiquarius sacer de usu antiquitatum Judaicarum, Græcarum, Romanarum, in explicandis obscurioribus sacræ Scripturæ dictis ad antiquitatem Ecclesiasticam, Politicam, & Oeconomicam Veterum alludentibus; delineatus à Conrado Mel sacræ Theologiæ Doctore, Ecclesiarum Principatûs Hertfeldensis Inspectore. Schleusingæ excudit Georgius Villelmus Gobelius 1707. *in* 8°.

Il y a beaucoup à apprendre dans ces deux livres, quoique le dernier ne soit que le

commencement & l'essai d'un grand Ouvrage.

D'ANGLETERRE.

Il paroît un Livre sous le titre *d'Histoire complette de l'Europe. A compleat History of Europe*, en 4 tomes. L'Auteur avoit d'abord fait l'Histoire de l'Europe depuis la paix de Nimegue jusqu'à la paix de Riswik ; & depuis il l'avoit continuée depuis la paix de Riswik jusqu'à la fin du siécle passé. Il revient sur ses pas, & il donne maintenant l'Histoire de l'Europe, depuis le commencement du dernier siécle jusqu'à la paix de Nimegue. Cet Ecrivain a eu de bons memoires ; & les piéces originales qu'il a inserées dans son Ouvrage, le feront rechercher.

On a publié *une Description de la Ville de Londres en deux tomes, avec deux plans de cette Capitale de l'Angleterre.* L'un la représente telle qu'elle étoit sous le regne d'Elizabeth, l'autre la représente telle qu'elle est aujourd'hui.

Mr. Wisthon a fait imprimer *les Sermons qu'il prêcha l'année derniere, sur l'accomplissement des Propheties de l'Ecriture*, pour executer la fondation de Mr. Boyle. Il allie en sa personne deux emplois qui ne sont pas trop compatibles, celui de Prédicateur, & celui de Professeur de Mathematiques. Cependant il est Auteur dans

les deux genres. Il a donné au public ses leçons d'Astronomie presqu'en même tems que ses Sermons ; & de plus il a fait imprimer en faveur de ses Ecoliers, *des Elemens d'Algebre composez par le Chevalier Neuton*, lors qu'il professoit à Cambridge. *Arithmetica universalis, sive de compositione & resolutione arithmeticâ liber, cui accessit Halleiana æquationum radices arithmeticè inveniendi methodus.*

La seconde Edition *du Dictionnaire Anglois de Mr. Boyer* paroît, augmentée de plus de quinze cens mots.

Mr. Halley continuë à traduire sur le manuscrit d'une version Arabe, *le cinquiéme, le sixiéme & septiéme livre des Sections coniques d'Apollonius.* Il se flate de restituer à l'aide de ce Manuscrit, *le huitiéme livre* qui ne se trouve plus en Grec.

DE HOLLANDE.

Mr. Palfyn Chirurgien de la Ville de Gand, a fait imprimer à Leyde chez la Veuve Schouton quatre de ses Ouvrages dans un gros in quarto : Sçavoir *une Description anatomique des parties de la femme qui servent à la generation ; une Traduction du Traité des monstres de Fortunius Licetus ; une Description anatomique de la disposition surprenante de quelques parties internes & externes, de deux enfans nez dans la Ville de Gand le 28. Avril* 1703.

& un Traité de la circulation du ſang dans le fœtus, pendant qu'il eſt encore renſermé dans le ſein de ſa mere, avec une deſcription tres-exacte des conduits particuliers qui y concourent, pour la confirmation de l'opinion des Modernes contre le nouveau Syſtême de Mr. Mery de l'Académie Royale des Sciences touchant l'uſage du trou ovale.

Théodore HAAK Vend *les Diſſertations choiſies de Mr. Hofman premier Medecin de l'Electeur de Brandebourg ſur la Phyſique & la Medecine.*

Friderici Hofmanni *Conſiliarii & Archiatri Regii, Medicinæ & Philoſophiæ experimentalis Profeſſoris primarii in Academiâ Fridericianâ, & Pro-Rectoris, Diſſertationes Phyſico-Medicæ curioſæ ſelectiores, ad ſalutem tuendam maximè pertinentes in* 8°.

Desbordes imprime la Traduction *du Livre Anglois du fameux Docteur Scherlok, ſur l'immortalité de l'ame, & la felicité de la vie future.*

Mr. Côte a traduit en François *les Obſervations de Mr. Redi ſur les animaux qui ſe trouvent vivans dans d'autres animaux.* Wetſtein l'imprime.

Mr. de Muys Profeſſeur de Philoſophie à Groningue fait imprimer chez Vaesberge *une Phyſique démontrée mathematiquement* ſous le titre d'*Elementa Phyſices.*

J'ai preſqu'oublié de vous parler de deux Ouvrages écrits en faveur de la Medecine mechanique. Vous ſçavez que Borelli, Pit-

carn, & Baglivi l'ont mise à la mode. Pour être grand Medecin, il ne faut plus parler d'humeurs peccantes, d'acides, ni d'alcalis. Un nouveau langage a succedé à ces expressions usées. On n'explique plus les maladies que par la contraction des fibres raccornies ou par leur relâchement. On ne parle que du jeu des ressorts, que de l'effort mutuel des solides & des liquides. Avec ces termes on ne guerit pas plus de maladies qu'avec les autres ; ou plûtôt on en guerit aussi peu.

Qu'il soit donc libre aux Medecins de parler à leur gré. Comme les vieux Medecins ont de la peine à consentir à ce changement, & que la Secte entiere des Chymistes s'y oppose, Mr. Strom zélé Partisan du mechanisme en a fait l'apologie & composé le Rudiment, si on ose parler ainsi. Le premier de ses Ouvrages est intitulé *Ratiociniorum mechanicorum in Medicina usus vindicatus, per Christianum Strom. Lugd. Batavorum apud Andr. Dickhuysen* 1707. *in* 8°.

L'autre a pour titre, *Nova Theoria motuum reciprocorum machinæ animalis, ex partium organicarum structurâ & proprietatibus juxta æternas leges deducta, per Christianum Strom. Amstelodami apud Janssonio Vaesbergios in* 8°.

L'on vendra bien-tôt la nombreuse Bibliotheque de feu Mr. Brockuys Poëte Latin celebre.

Juillet 1708.

DE PARIS.

Mr. Tablet sçachant que le Marron d'Inde est un puissant sternutatoire, & qu'il contient par conséquent des principes fort actifs, a proposé à Mr. Polinier Docteur en Medecine, d'en faire la distillation, afin de verifier dans ce mixte l'opinion où ils sont l'un & l'autre, que toutes les huiles fetides des vegétaux bien épurées de phlegme, doivent s'enflammer, lors qu'on y ajoute d'excellent esprit de nitre. Et ce qui persuade encore davantage cette verité, c'est qu'ils l'ont déja éprouvé sur l'huile tirée par distillation de plusieurs plantes, & même ils ont vû l'huile de therébentine, tirée par distillation avec le soufre commun, s'enflammer par le mélange de très-bon esprit de nitre, & continuer à brûler pendant quelque tems comme une torche allumée. Ces sortes de remarques ne contribueront pas peu, à des explications exactes de la formation des éclairs, des feux-folets, des étoiles tombantes, & même des tonnerres, dont le bruit peut être consideré comme l'effet d'une rarefaction prompte & violente de l'air voisin: ce qui est une suite de cette fermentation occasionnée par des liqueurs fort épurées, qui se trouvent dans la moyenne region de l'air, & que nous imitons ici bas, quoique grossierement. Quoi qu'il en soit, il

eſt ſurprenant, & c'eſt une choſe qui mérite l'attention des Phyſiciens, de voir deux liqueurs froides & tranquilles mêlées enſemble, devenir d'une chaleur inſupportable, & produire enſuite de la flamme. Dans le mélange qui fut fait pour la premiere fois de l'eſprit de nitre avec l'huile des marrons d'Inde, qui étoit noire & épaiſſe comme du ſirop, il parut une fermentation très-conſiderablable & d'une longue durée, accompagnée d'une ſi grande chaleur, qu'on ne pouvoit ſouffrir la main contre le vaiſſean où étoit cette matiere; tout le mélange s'étant extraordinairement gonflé & rarefié, & étant percé de tems en tems par des eſpeces de fuſées, de vapeurs rougeâtres entierement ſemblables à celles de l'huile de gayac, lors qu'elle s'enflamme par un pareil mélange. Le phlegme & l'eſprit, quoiqu'ils fuſſent encore confondus enſemble, étoient d'une acidité aſſez penetrante, & fermentoient fort ſenſiblement avec les matieres alkalines, rougiſſoient le papier bleu &c. qui ſont les veritables marques des liqueurs acides. On y a donc remaqué évidemment une liqueur ſulphureuſe alkaline; & une autre liqueur empteinte d'un ſel acide volatile. Ce qui donne lieu de croire, que cette huile tirée par diſtillation pourroit être employée utilement pour reſiſter à la carie des os, en abſorbant les acides qui forment les ulceres opiniâtres.

Le Conte & Montalan Libraires ſur le Quai des Auguſtins à la Ville de Montpellier, vendent trois Livres curieux imprimez en Alemagne :

Struvii Introductio ad Hiſtoriam literariam ſecunda editio :

Hiſtoria Symboli Apoſtolici.

Et la derniere édition des Oraiſons, des Lettres, & des Poëmes de Muret ; Edition la plus ample & la mieux diſpoſée qui ait encore paru.

Chanſy vend *la ſeconde édition d'une Traduction des Pſeaumes revûë & corrigée*, où le Traducteur s'eſt aſſervi à une triſte & inutile contrainte. Il rend chaque verſet par deux vers.

L'Analyſe démontrée du R. P. Renau de l'Oratoire, ſoutient parfaitement la reputation qu'on lui a faite avant qu'elle parût. Elle ſe vend chez Guillau.

Le dix-ſeptiéme ſiécle de la Bibliotheque Eccleſiaſtique de Mr. du Pin va paroître.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts; Mois de Juillet 1708.

ART. LXXXVIII. *Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleuri &c.* Page 1104

ART. LXXXIX. *Entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu, par l'Auteur de la Recherche de la Verité.* p. 1134

ART. XC. *Abregé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes.* p. 1143

ART. XCI. Dissertatio de Mose Alpha dicto. *Dissertation sur le nom Alpha donné à Moyse &c.* p. 1154

ART. XCII. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions du 17e. Avril 1708.* p. 1158

ART. XCIII. Venerabilis Hildeberti Opera &c. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus revûës sur les Manuscrits par Dom A. Beaugendre &c.* p. 1184

ART. XCIV. *Apologie pour les Armoricains, & pour les Eglises des Gaules &c.* p. 1195

ART. XCV. *Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne, ou Reflexion sur l'Apologie des Armoricains.* p. 1197

ART. XCVI. *Memoires pour l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles par Mr. le Nain de Tillemont, Tome 12e.* p. 1200

ART. XCVII. Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël* 1707. *à Rome dans l'Eglise de S. Pierre.* p. 1215

ART. XCVIII. *La même Homelie en François.* p. 1220

ART. XCIX. *Lettre du P. Tournemine Jesuite à Mr. Mallemans Chanoine de Sainte Opportune.* p. 1227

ART. C. Specimen Carminum B. Spinelli Soc. Jesu &c. *Poësies du P. Spinelli Jesuite &c.* p. 1238

ART. CI. *Lettre sur l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe &c.* p. 1245

ART. CII. *Nouveau Traité de l'Accompagnement du Clavecin & autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert.* p. 1257

ART. CIII. *Relation de l'Isle nouvelle de Santorin &c.* p. 1261

ART. CIV. *Observation faite à Marseille de Venus cachée par la Lune le 23. Fevrier 1708. au soir.* p.1276

ART. CV. *Nouvelles literaires.*

De Rome. p.1280

De Padoüe. p.1281

De Boulogne. p.1282

De Hambourg. ibid.

De Berlin. p.1283

De Francfort. p.1284

D'Angleterre. p.1285

De Hollande. p.1286

De Paris. p.1289

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août. 1708.

ARTICLE CVI.

REPONSE AUX ENTRETIENS composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raison , & l'Examen de sa Théologie. A Amsterdam chez François l'Honoré vis-à-vis de la Bourse, *in* 12 *pages* 261.

MONSIEUR Bayle est mort, mais les armes à la main, & combattant jusqu'à l'extremité dans ses derniers Entretiens de Maxime & de Themiste, sans que la violence de la maladie qui l'a emporté, rabbatît rien de son courage.

La vita nò, mà il furor *ſoſtenta*
Quel Cadavero indomito & feroce:
Ripercote percoſſo, e non s'allenta,
Mà quant'è offeſo più, tanto più
noce.

Mr. Jaquelot continuë le combat: & porte ſes coups à un Adverſaire que le tombeau renferme. Ce qui ſeroit lâcheté & injuſtice dans les guerres qui ſe font avec le fer & le feu, ne l'eſt pas préciſément dans celles qui s'entreprennent pour la verité & dans le pays des Lettres: il s'agit de Livres qui ne meurent point, & que la circonſtance de la mort de leurs Auteurs ne rend pas plus reſpectables.

Si l'on commence cet extrait par des termes de guerre; c'eſt qu'on eſt ſur des Auteurs, qui en tirent les ornemensde leurs Diſcours. On voit dire à Mr. Jaquelot de Mr. Bayle: „ Il étoit trop contant de ſe voir re- „ connu des Libertins pour leur „ Chef, afin d'aller en courſe ſur les „ Chrétiens portant la banniere du „ Synode de Dordrecht. . : Arracher

„ ce pavillon de ses mains, c'étoit „ démonter ses batteries, le couler „ à fond. En un autre endroit: Tout „ cela ne fait que blanchir sur la „ cuirasse de Mr. Bayle, bien resolu „ de se faire passer au fil de l'epée, „ plûtôt que d'abandonner son poste. En un autre encore: Il a fait des „ principes de cette Théologie *de* „ *Dordrecht*, son quartier général, „ son quartier d'assemblée; d'où il „ envoye des Partis faire des incur- „ sions dans le Christianisme. C'est dommage de quiter ces expressions guerrieres pour d'autres moins nobles, comme celles-ci: „ Mr. Bayle „ parle trop pour un homme qu'on „ avoit mis sur la sellette. Nous al- „ lons le voir malgré toutes ses ruses „ tomber dans la trappe comme un „ Renard.... Mr. Bayle a fait tom- „ ber son masque à force de se don- „ ner du mouvement & des secous- „ ses. Puisqu'on en est sur les expressions, on ne doit pas omettre une des plus belles: „ On a été fort trom- „ pé, j'en suis sûr, principalement „ les Amis & les Disciples de Mr. „ Bayle, qui répandoient en tous

„ lieux des cartels de la part de ce
„ Goliath : chacun, dis-je, a été fort
„ trompé de voir cet homme incom-
„ parable introduire sur la scene
„ deux aveugles forcenez, *Maxime*
„ & *Themiste*, pour donner d'une
„ main mille injures, mille coups de
„ barre au pauvre Mr. Jaquelot, &
„ couronner de l'autre leur Heros
„ d'une moison de lauriers. ... On
„ verra Mr. Jaquelot éviter leurs
„ coups, avec un peu de mouvement:
„ & quoique Mr. Bayle presente con-
„ tinuellement la tête pour recevoir
„ des couronnes de leurs mains, ces
„ aveugles les posent si mal, qu'à la
„ premiere secousse elles tomberont
„ à terre. Le style de Mr. Jaquelot,
de soi assez vif & d'un homme d'es-
prit, se passeroit bien de semblables
brillants.

Ce qu'on a mis dans nos Memoires de l'année derniere aux mois de Septembre & d'Octobre, de l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, & des Entretiens de Maxime & de Themiste, semble être une défense de s'engager dans le détail de cette réponse, de peur de se voir con-

traint à de perpetuelles redites, bonnes à la verité ; mais redites, & par-là ennuyeuses. Que le Lecteur se souvienne seulement, de quelle importance étoient les accusations formées par Mr. Jaquelot contre Mr. Bayle, où il ne s'y agissoit pas moins que du renversement de toute Religion. Or en suivant ici Maxime & Themiste dans leurs Entretiens, il leur reproche avec raison, ou qu'ils évitent de répondre, ou qu'ils répondent mal sur des points capitaux; & qu'ils osent même par de nouvelles explications & de nouvelles preuves soutenir l'impieté ; qu'ils sont toûjours sur les loüanges & sur les vains triomphes de Mr. Bayle, qui les fait parler dans une si mauvaise cause ; & qu'au contraire ils répandent sans aucune retenüe ces injures sur Mr. Jaquelot. Cette derniere plainte seroit mieux reçûë, s'il ne donnoit pas peut-être sujet d'en faire une semblable de lui. Mais de quelque maniere que ces Messieurs se soient traitez, on ne dira point d'eux, *Tantæne animis cœlestibus iræ?*

Car si Mr. Bayle a poussé la licen-

ce de ses sentimens jusqu'à se faire le Défenseur de l'Athéïsme, Mr. Jaquelot délivre ces scelerats de la crainte des peines, & ne leur en laisse point d'autre à apprehender, que celle de n'être pas éternellement heureux. „ Il est très-confor„ me, dit-il ch. 22. à la justice & à la „ bonté de Dieu, que tous ceux qui „ auront méprisé ses promesses par „ incredulité & par malice, en soient „ privez pour toujours.... La peine „ ne comprend que la privation de „ la béatitude.... L'acte de la con„ damnation des méchants ne con„ sistera que dans la privation de la „ béatitude. Et sur ce qu'il paroît s'ensuivre, que cette privation devant être affligeante; Dieu causeroit un sentiment d'affliction aux Damnez; il répond que non, & que Dieu ne veut pas formellement qu'ils souffrent de l'affliction. C'est donc à eux à ne le vouloir point aussi, & à se tenir tranquilles dans un état, où Dieu, s'il ne leur fait pas de bien, ne leur fait pas de mal. Cette pensée est peu effrayante pour les méchants; à qui d'ailleurs il doit

peu importer d'être plus ou moins méchans : c'eſt tout de même pour eux, il ne leur en arrivera que de n'être pas heureux. Mais quelle ſera la réſurrection ? C'eſt ſur quoi Mr. Jaquelot ne ſe laiſſe pas comprendre. Il dit ch.20. „ Si la réunion du „ corps & de l'ame eſt réelle & hy- „ poſtatique, comme perſonne n'en „ doute, elle ne ſera pas néanmoins „ avec un corps compoſé de chair & „ de ſang comme le nôtre. Si l'on ajoute à cela ſon Pelagianiſme par rapport au peché originel qu'il nie, & ſon Semi-Pelagianiſme par rapport à l'efficace qu'il attribüe à la priere naturelle, que dire ſi non :

Non tali auxilio, nec defenſoribus iſtis
Relligionis eget cauſa?

Mais quand Mr. Jaquelot ſe trouve en bon chemin, il faut reconnoître qu'il y avance d'un pas ferme. Il n'eſt rien de plus ſolide que ce qu'il dit pour aſſurer à l'homme le Libre arbitre, & pour défendre Dieu de l'injure d'être Auteur du peché : ce ſont deux points qui ſe ſoutiennent

l'un l'autre, & qui font le principal objet du travail de Mr. Jaquelot dans ce Livre. „On ne ſçauroit, dit „il ch. 4. douter qu'un Auteur qui „nie, ou qui détruit la liberté de „l'homme, ne renverſe par-là en- „tierement la Religion. C'eſt aller, „ajoute-t'il, au Spinoſiſme & à l'A- „théïſme; & les Magiſtrats ont obli- „gation d'oppoſer la ſeverité des „Loix à cette peſte de la Religion & „de la Societé civile. Il aſſure que l'unique notion, & le ſeul ſentiment de liberté que l'homme trouve en ſoi, eſt l'indifference d'agir, à laquelle la neceſſité eſt oppoſée.

Il remarque juſtement ch. 8. & 13. que demander, pourquoi Dieu a permis le peché, c'eſt demander, pourquoi Dieu a créé l'homme libre. Quoique nous en ignorions les raiſons, nous voyons néanmoins très-clairement, que la liberté donnée à l'homme, il ne nous reſte aucun prétexte de charger Dieu de nos pechez. A la verité Dieu pouvoit créer l'homme dans un autre état, ou donner au Monde un autre arrangement, qui auroit abſolument exclus

le peché : il pourroit agir immediatement sur l'esprit de l'homme, pour l'arrêter dans le danger de la tentation : mais il lui a plû d'établir des Loix generales & conformes à sa Sagesse, selon lesquelles les objets se présentent à nous, & font impression sur nos sens. Jusques-là les Loix generales ont leur cours : mais c'est en suite la faute de l'homme, quand il se laisse séduire : il peut par la priere obtenir un secours surnaturel & hors des Loix generales. Ce raisonnement de Mr. Jaquelot s'étend jusqu'au ch. 24e.

Au ch. 19e. il soutient cette proposition: *Supposé que les hommes n'eussent pas peché, la manifestation de la Sagesse de Dieu dans la création du Monde eût toûjours été la même*; „ parceque „ les hommes auroient reconnu très „ librement la sagesse & la puissance „ de Dieu dans la création. Conformément à cela il soutient encore, qu'il n'y a aucun des moyens que Dieu employe à manifester sa Gloire, dont on puisse dire en particulier, que Dieu l'aime nécessairement; puisqu'il pourroit laisser ce

moyen, & en prendre un autre.

Six propositions qu'il fait dans le ch. 21e. meritent d'être rapportées. „ 1°. Dieu a voulu créer l'homme „ avec la liberté de faire ce qu'il „ voudroit, soit bien soit mal. 2°. Il „ s'ensuit necessairement du don de „ ce franc-arbitre une permission „ générale touchant l'usage bon ou „ mauvais de la liberté. 3°. Par con-„ sequent l'orsqu'Adam a fait „ dans une telle occasion, sçavoir „ dans la tentation, un mauvais usa-„ ge de la liberté, il n'a pas été ne-„ cessaire que Dieu fît un Decret „ particulier, pour lui accorder la „ permission de cet abus. 4°. Dieu „ ayant donné à l'homme ce pouvoir „ de faire ce qu'il voudroit, lui a „ aussi donné des Loix, pour lui „ montrer le bon usage, qu'il devoit „ faire de sa liberté. 5°. La volonté „ que Dieu fait paroître dans la Loi „ est veritable & sincere à tous „ égards, il veut veritablement que „ l'homme use bien de sa liberté: il „ lui déclare qu'il hait le vice, qu'il „ aime la vertu: il promet, il me-„ nace. Tout cela est sincere, Dieu

„ le veut, mais ſans changer, ſans
„ révoquer la liberté qu'il a donnée
„ a l'homme, ni même ſans en ſuſ-
„ pendre l'exécution. 6°. De-là il
„ paroît clairement que la préviſion
„ du péché n'emporte ni volonté,
„ ni Decret particulier pour permet-
„ tre le peché; parceque ce n'eſt
„ qu'une ſuite de la permiſſion géné-
„ rale de l'uſage du franc-arbitre
„ accordé à l'homme.

Il faut rendre juſtice à Mr. Jaquelot ſur deux articles de conſequence. Le 1^er^. Ses ménagemens pour ceux qui ſuivent les hypotheſes du Synode de Dordrecht, avoient rendu croyable, ce que Mr. Bayle avoit avancé, que Mr. Jaquelot refugié en Hollande avoit ſouſcrit les déciſions de ce Synode. Mais il proteſte qu'il n'a point fait une telle ſignature, que pour nulle choſe du monde il ne l'eût faite, & que même elle ne lui a jamais été demandée. Le 2^e^. Sur ce qu'il a tant de fois répeté, que la Queſtion de la liberté étoit une queſtion de mot, entre ceux qui la reſſerrent par une neceſſité antécédante & abſoluë d'agir, & ceux qui

lui laiſſent l'indifférence ; on s'étoit joint à Mr. Bayle pour lui dire, qu'en vain il attaquoit celui-ci, qui s'étoit mis à couvert ſous les ramparts du Synode de Dordrecht. Mais il déclare ici ch. 19^e^. qu'il reſtreint la queſtion de mot à la ſeule définition de la liberté, qui ſelon les uns conſiſte, *en ce que l'homme agit comme il juge* ; & ſelon les autres, *en ce qu'il agit comme il veut.* Il nie donc, „ que „ l'homme agiſſant ſelon les prin„ cipes des Supralapſaires & du Sy„ node de Dordrecht, ne laiſſeroit „ pas d'agir avec toute l'eſſence de „ la liberté. Mr. Jaquelot croit que „ la diſpute que l'on a touchant l'eſ„ ſence de la liberté n'eſt qu'une „ diſpute de mot, & que la défini„ tion que les Supralapſaires en don„ nent, eſt ſuſceptible d'un très-bon „ ſens. Du reſte il rejette les autres „ maximes de ces Théologiens, par„ exemple, que la neceſſité & les „ Decrets abſolus s'accordent avec „ la liberté, & d'autres ſemblables. Il avoit déja dit ch. 4^e^. „ Cette ma„ xime, que la neceſſité n'eſt pas con„ traire à la liberté, qui lui a donné

„ (à M. Baile) ſi beau jeu, eſt une
„ maxime fauſſe & incompatible
„ avec l'idée la plus juſte de la liberté. Et au chap. 11e. il tombe rudement ſur les Sectateurs du Synode de Dordrecht. „ Je ſçai bien que les
„ Théologiens Prédeſtinateurs re-
„ jettent cette conſequence, *que*
„ *Dieu eſt auteur du peché :* mais il ne
„ ſuffit pas de dire ſimplement qu'on
„ la rejette, tant qu'on ne fait pas
„ voir qu'elle eſt fauſſe & illégitime.
„ C'eſt pourquoi il ſont obligez né-
„ ceſſairement de réfuter les raiſon-
„ nemens de Mr. Bayle, ou d'aban-
„ donner les principes, d'où il tire
„ une conſequence ſi impie & ſi abo-
„ minable. Comment feroient-ils voir, qu'elle eſt fauſſe & illégitime? Calvin leur Maître avoüe ſans détour, que toute la raiſon ne ſuffit pas pour l'éviter. *Quomodo autem Dei præſcientiâ & decreto ſtatutum fuerit, quod de homine futurum erat, neque tamen in culpæ ſocietatem trahendus ſit Deus, quaſi tranſgreſſionis vel Autor ſit vel Approbator, cum longe altius humanæ mentis perſpicaciâ eſſe arcanum palam ſit, ne ignorantiam noſtram fateri pudeat.*

ARTICLE CVII.

TRAITE' DES FOUGERES DE l'Amerique, par le R. P. Charles Plumier Minime de la Province de France, & Botaniste du Roi dans les Isles d'Amerique. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1705. *in folio. Pages* 192. & 172. *planches.*

LE grand talent du feu Pere Plumier pour les Arts & pour la Botanique, a donné à ce saint Religieux un rang distingué parmi les Hommes illustres de nôtre temps. Voici son dernier Ouvrage, dont l'Impression & la gravûre répondent à la magnificence du Monarque, sous les auspices duquel l'Auteur a fait tant de curieuses recherches dans trois voyages aux Isles de l'Amerique.

La matiere paroîtra petite à ceux qui manquent d'attention pour les merveilles, que Dieu a renfermées dans ses moindres Ouvrages: mais ceux qui ne s'arrêtent point à l'apparence, qui étudient la structure

inimitable des productions de la terre les plus communes ; ceux qui approfondissent le but que s'est proposé le Créateur en les formant, qui en reconnoissent par un soigneux éxamen les proprietez & l'usage ; ces esprits éclairez sçauront mettre le véritable prix au travail du P. Plumier, & l'estimer tout ce qu'il vaut.

On foule au pied les Fougeres, on daigne à peine arrêter ses yeux sur une plante si vile & si commune, & à qui même l'Auteur de la nature a refusé l'ornement ordinaire des autres plantes, je veux dire les fleurs. Qui se fût imaginé tant d'art, tant de varieté dans leur structure, tant de vertus dans leurs qualitez. Il falloit un homme tel que l'Auteur pour relever son sujet par d'heureuses découvertes. Choisi pour dessiner sur les lieux les plantes particulieres à l'Amerique, les Fougeres l'ont charmé. Il s'est senti pour cette espece de plante, un attrait particulier.

Au reste il rassemble sous ce nom toutes les plantes qui ne poussent point de fleurs. Il avoit crû autres

fois en voir sur la *Fougere arbre à pinnules dentelées.* Il a reconnu depuis, & il avoüe modestement son erreur. Il craint que Rivin, Ray, & Fabius Colomna, qui ont prétendu avoir apperçû des fleurs sur quelques plantes semblables aux Fougeres, n'ayent pris comme lui, pour des fleurs, les petites vessies qui enveloppent les semences. Une seule espece de lichen lui paroît devoir être exceptée. Le sçavant Botaniste croit y avoir remarqué de veritables fleurs à la faveur d'un microscope.

Toûjours sincere il avertit, que tout ce qu'il avance des proprietez des Fougeres de l'Amerique, & de l'usage qu'on en peut faire dans la Medecine, n'est nullement fondé sur des experiences qu'il ait faites. Il a copié sur cet article les plus celebres Botanistes & un vieux manuscrit, & attribué aux plantes du nouveau Monde, les mêmes vertus, qu'on attribue aux plantes semblables qui naissent dans l'Europe. Il convient néanmoins qu'il ne faut pas trop étendre ce principe, & que cette conformité de qualitez fondée

ſur la conformité de figure, ſouffre plus d'une exception. Si l'on en croit un Médecin de Mont-pellier (Pierre Formi) dont le Livre imprimé en 1644. a fourni à Ray & a nôtre Auteur, ce qu'ils diſent du capillaire; cette plante eſt un remede univerſel peu différent de la Panacée tant cherchée & toûjours inconnûë.

Le Traité des Fougeres eſt partagé en deux colomnes: une pour le Latin, l'autre pour le François: car le P. Plumier nous a donné ſon Ouvrage en deux langues tout à la fois; & on ne peut lui refuſer la gloire d'écrire aſſez bien en l'une & en l'autre. Nous avons déja loüé la beauté des planches, qu'on ne ſçauroit trop loüer, & qui ſuffiroient pour faire rechercher le Livre. Les Deſcriptions Latines & Françoiſes qui les accompagnent, peuvent paſſer pour des modelles en ce genre d'écrire.

Les plantes gravées & décrites ſont quatre eſpeces d'agaric, deux eſpeces d'alcyone, trois eſpeces de capillaire, trois eſpeces de ceterac, quatre de champignon, trois de co-

ralloïde, quarante neuf eſpeces de Fougeres proprement dites, une de fucus, ſix de fungoïde, onze d'hemionite, quarante cinq eſpeces de langue de cerf, trois de langue de ſerpent, une de lentille de mer, trois de lichen, vingt huit eſpeces de lonchite, une de madrepore, trois de morille, ſept de mouſſe, dix d'oſmonde, une de pierre-plante, dix ſept de polipode, cinq de politric, deux de ruta muraria, une de ſargas, trois eſpeces de truffes, une de veſſe de loup.

ARTICLE CVIII.

OBSERVATIONUM SELECTARUM &c. Tom. quintus. C'eſt-à-dire, *Tome cinquiéme des Obſervations choiſies &c.*

COmme on a déja parlé deux fois de cet Ouvrage dans les Memoires précedens, & que cet extrait n'eſt qu'une ſuite des autres qui ont précedé, on entre d'abord en matiere : & l'on commence par les remarques qui tendent à juſtifier

la conduite bizarre de Bernardin Ochin. Ce ſeroit une tache à la Religion Reformée de ſouffrir, qu'on fit paſſer un de ſes premiers Apôtres pour un Libertin & un Athée.

Ochin nâquit à Sienne l'an 1487. Ayant achevé ſes études il prit l'habit de Saint François parmi les Cordeliers : il les quita en 1534. pour entrer chez les Capucins, dont la vie auſtere & penitente commençoit dès-lors à édifier l'Egliſe.

Nos Auteurs examinent ici, s'il eſt vrai qu'il ait été Inſtituteur & premier General de ce St. Ordre. Florimond de Raymond & quelques autres Ecrivains, aſſurent que Matthieu Baſci en fut le premier General. Hoſpinien prétend au contraire que ça été Godefroi Varaglio aſſez connu depuis par ſon apoſtaſie. Mais il eſt probable, que c'eſt Pierre Gilles Auteur de l'Hiſtoire des Egliſes Reformées de Piedmont, qui a fait tomber Hoſpinien dans cette erreur. Chriſtophle Palmerio dans la Vie d'Alexandre VII. imprimée à Florence en 1679. écrit, que Bernardin Ochin fut le premier qui

commença cette reforme de l'Ordre de S. François. L'autorité de Palmerio paroît d'abord décisive : il étoit de Sienne : il a fait imprimer son Ouvrage en Italie : les Approbateurs n'y ont rien trouvé qui ne fût conforme à l'exacte verité : le silence même des Capucins en cette occasion étoit comme un aveû tacite, qu'Ochin avoit été leur Instituteur : mais le celebre Pere Papebroch a depuis peu fait imprimer une lettre d'Ochin, qui démontre le contraire.

Nos Auteurs tirent tout l'avantage qu'ils peuvent des éloges, que quelques Ecrivains Catholiques ont donnez à Ochin pendant qu'il vivoit encore dans le sein de l'Eglise. On ne doute pas en effet qu'il n'ait eu quelques bonnes qualitez. Son talent pour la prédication, sa vie austere, le saint habit qu'il portoit ; tout cela inspiroit du respect pour sa personne. Mais il est certain d'ailleurs, que sous les apparences de mortification & de zele dont il faisoit profession, il cachoit de grands vices : les Historiens Protestans ne l'ont jamais pû justifier là-dessus.

Après avoir prêché avec ſuccès dans pluſieurs Villes d'Italie, il fut cité à Rome pour avoir avancé dans ſes Sermons quelques propoſitions ſcandaleuſes. Sandius dit, que c'étoit pour avoir prêché le jour des Rameaux contre le Pape. Nos Compilateurs en conviennent : mais le même Sandius dit ailleurs, qu'Ochin avoit débité des blaſphêmes contre la Trinité. Et c'eſt ici qu'ils crient à la calomnie. Les raiſons qu'ils alleguent pour l'en juſtifier ſont ſi foibles, qu'elles ne meritent pas d'être rapportées.

Comme il alloit à Rome il rencontra Pierre Vermili à Florence : c'étoit un de ces eſprits emportez & turbulens, qui ſe laiſſent facilement aller aux plus grands excès. Ils conferérent enſemble. Vermili n'eût pas de peine à engager Ochin à ſe retirer à Geneve, aſyle ordinaire de tous les Sectaires. Il alla de là à Zurich en Suiſſe. Les Magiſtrats de cette ville ſurpris de voir un homme de ſa reputation quiter l'Italie, le prirent d'abord pour un Eſpion. Ochin eût beau proteſter, que la Religion

qu'il venoit d'embraſſer avoit été la ſeule cauſe de ſa retraite; les Suiſſes ne voulurent pas l'en croire: & il fut enfin obligé de leur faire voir une jeune fille de Luques, qu'il avoit ſéduite, & qu'il diſoit dès-lors être ſa femme. C'étoit la marque la plus aſſuré que ſon apoſtaſie étoit ſincere. Il eſt vrai que nos Auteurs ſoutiennent avec raiſon, qu'il ne l'épouſa qu'après ſon voyage d'Angleterre: mais cela ne fait que confirmer les infames débauches de cet Apoſtat.

Quelque tems après Ochin accompagna Vermili en Angleterre: mais la Reine Marie qui avoit ſuccedé à ſon frere Edoüard, ayant obligé les Etrangers de quiter ce Royaume, il ſe retira à Geneve, où il ſe maria. Nos Auteurs après avoir fait le caractere de ſa femme, diſent quelle étoit pauvre, & qu'on l'appelloit communement *Madame d'Ochin la lingere.* Ils s'emporte contre le P. Alexandre, parcequ'il a écrit qu'elle menoit une mauvaiſe vie; & qu'Ochin l'avoit épouſée pour marquer qu'il embraſſoit de bonne foi la Reformation. Mais ces Meſ-

ſieurs qui déclament contre les Auteurs Catholiques, en trouvent pluſieurs de leur ſecte, qui peignent Ochin avec des couleurs encore plus noires.

Comme le nombre des Miniſtres, qu'on avoit chaſſé d'Angletere étoit grand, ils eurent de la peine à trouver des établiſſemens: Ochin ſe retira à Lucerne : les Magiſtrats qui étoient pour la plûpart Catholiques, l'obligérent bien-tôt après de quiter cette Ville. Il fut mieux reçû à Zurich, où on lui aſſigna une penſion aſſez modique avec une Egliſe qu'on avoit fait bâtir pour les Apoſtats d'Italie : mais il n'y demeura pas longtems. La démangeaiſon qu'il avoit d'écrire lui fit entreprendre un Ouvrage qui fut cauſe de ſa perte.

A peine ſes infames Dialogues avoient-ils paru, que tout le monde en fut ſcandalizé : on s'en plaignit aux Miniſtres, & Ochin eut ordre ſur le champ de ſe retirer de Zurich. C'étoit le tems le plus rude de l'année, la terre couverte de neiges rendoit les chemins impraticables. D'ailleurs, il vouloit emmener avec

lui sa femme & ses enfans. Il fallut cependant obéïr. Il crût d'abord trouver un asyle à Basle : mais les Magistrats avertis des scandaleuses erreurs, qu'il avoit débitées dans ses Dialogues, lui en firent refuser l'entrée.

André Dudithius ne pût s'empêcher en cette occasion d'accuser les Suisses de dureté. Mais Beze, Hottinger &c. montrérent, qu'ils avoient avoient eû raison de le traiter ainsi. Quoi qu'il en soit ce malheureux vieillard fut contraint de chercher une retraite en Pologne, où il demeura quelque tems caché parmi les Sociniens. Sa femme & trois de ses enfans y moururent de peste ; & bien-tôt après il fut obligé d'aller s'établir dans la Moravie. Mais comme il s'y voyoit également haï des Protestans & des Catholiques, un mouvement de desespoir lui fit prendre parti parmi les Anabaptistes, avec lesquels il finit ses jours.

Nos Auteurs tâchent ensuite de justifier les erreurs qu'on a imputées à Ochin. Ce n'est pas au reste aux

ſeuls Catholiques qu'ils ont affaire. Les plus celebres des Proteſtans ont toûjours regardé Ochin comme un impie. Pluſieurs lui ont attribué le Livre *de tribus Impoſtoribus* : d'autres l'ont fait paſſer pour un Socinien, & preſque tous l'ont repreſenté comme un ſcelerat.

Les deux premieres obſervations du cinquiéme Tome, ne ſont à proprement parler que des Apologies écrites en faveur des ouvrages d'Ochin. Il ne faut pas s'en étonner : il n'y a point d'erreur ſi monſtrueuſe qui ne trouve parmi les Reformez des Apologiſtes. La polygamie ſi ſeverement défenduë par les Loix du Chriſtianiſme, eſt approuvée par les Dialogues d'Ochin. Luther avoit lui même enſeigné cette infame doctrine : & nos Auteurs n'ont pas honte aujourd'hui de l'adopter dans leur Ouvrage. La brieveté que nous nous ſommes propoſée ne nous permet pas d'entrer dans le détail des raiſons, que ces Faiſeurs de Diſſertations apportent pour juſtifier les autres Ouvrages de cet Apoſtat.

Nous trouvons aussi dans ce recüeil la vie d'André Dudithius Evêque de Cinq-Eglises en Hongrie. Le caractere qu'en font nos Auteurs lui est avantageux. Il avoit de l'esprit, disent-ils, & de l'Eloquence : il étoit habile Courtisan, grand Politique, d'une addresse extraordinaire à ménager les affaires les plus importantes. Mais ces belles qualitez se trouvérent quelque tems aprés ternies par de plus grands vices. Il devint fier, ambitieux, fourbe, & inconstant. Il est vrai que nos Compilateurs dissimulent à leur ordinaire les défauts de cet Apostat. Les Empereurs Ferdinand & Maximilien, qui le trouvoient propre à ménager les interêts de l'Empire, se servirent de lui en plusieurs negociations considerables. Il assista au Concile de Trente, où il prit hautement le parti des Lutheriens. Il avoit sur tout à cœur le mariage des Prêtres, & il insista sur ce dernier article d'une maniere qui indigna tous les Peres du Concile. Nos Auteurs ne conviennent pas de ce fait, quoi qu'il soit attesté par des Historiens Catholi-

ques dignes de foi. Ils se croyoient en droit de le nier ; parce que les Auteurs Protestans n'en parlent pas : comme s'il n'étoit pas ordinaire à ces Ecrivains de supprimer les choses, lorsqu'ils ne les croyent pas honorables à leur Parti.

Dudithius étant de retour à Vienne, il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi de Pologne. C'est à la Cour de ce Prince, qu'ayant vû une jeune Demoiselle nommée Sophie Strozzi, il en fut tellement épris, qu'il resolut sur le champ de renoncer aux Benefices dont il étoit pourvû, & de quiter sa Religion pour l'épouser. Florimond de Raymond assûre, qu'il avoit eu des engagemens avec la jeune Sophie avant son voyage de Trente. Cela paroît d'autant plus probable, que la conduite scandaleuse que Dudithius tint au Concile, marquoit assez qu'il avoit dès-lors l'esprit & le cœur gâtez. Ce qui n'a pas empêché Stanislas Lubienicius de dire, que *c'étoit par une vocation particuliere du Ciel que Dudithius s'étoit marié.*

L'Apostasie de cet Evêque fit

grand bruit en Alemagne : l'Empereur en fut surpris, & Dudithius fut obligé de lui addresser une assez ample Apologie. Cét écrit qui se trouve encore aujourd'hui parmi ses Ouvrages, expose d'une maniere assez specieuse, les raisons qu'il avoit eûës d'abandonner sa Religion pour embrasser la Reforme.

Il y fut reçû avec joye: mais on eût bien-tôt après le chagrin de le voir chanceller dans sa nouvelle Foi. Il se déclara ouvertement pour les Sociniens, & il écrivit plusieurs Ouvrages en leur faveur. Théodore de Beze & quelques autres Chefs du parti Protestant, n'omirent rien pour le reconcilier avec les Reformez. Mais Dudithius protesta, que les disputes, les animositez, & les variations continuelles qu'il avoit vûës parmi eux, l'avoient dégoûté de leur Religion. Le changement de Dudithius, n'a pas empêché que ses Ouvrages n'ayent trouvé un Apologiste parmi les Protestans.

Estienne Battori ayant été élû Roi de Pologne, ordonna à Dudithius de se retirer de Cracovie. Il alla à Vien-

ne, & accompagna l'Empereur Rodolphe à la Diete de Ratiſbonne : il s'établit enſuite à Paſcow dans la Moravie, où il ne demeura que deux ans ; il alla de là à Wratiſlaw ; mais y ayant appris la mort d'Etienne Battori, il retourna en Pologne, où il mourut le 23. Fevrier de l'année 1585.

ARTICLE CIX.

ELOGE DE DOM CLAUDE DE VERT Religieux Benedictin de la Congregation de Clugny, Treſorier de l'Abbaye, Prieur de Saint Pierre d'Abbeville, Viſiteur de l'Ordre, & Vicaire general de Monſeigneur le Cardinal de Boüillon.

DOm Claude de Vert né en 1645. à Paris, fit profeſſion l'an 1662. dans le Monaſtere de Lihon en Sangters de l'Ordre de Saint Benoît, de la Congregation de Clugny. Il avoit fait ſes Humanitez à Nanterre avant que d'entrer en Religion. Après ſa profeſſion on l'envoya étudier la Philoſophie & la Théologie

à Avignon dans le College des Jesuites. Dès qu'il eut fini son cours, les Superieurs employérent utilement pour l'Ordre, son esprit & sa capacité. Il contribua beaucoup au rétablissement des Chapitres generaux, & il fit l'ouverture de celui de 1676. par une Harangue Latine. Il s'est également distingué dans tous les Chapitres suivans, qui l'ont élû Définiteur aussi souvent que les Statuts le permettent, & qui lui ont toûjours confié la visite d'une partie des Monasteres de la Congregation. Ces occupations n'ont pû le distraire de l'étude, à laquelle il apportoit un esprit facile, un goût merveilleux pour discerner le vrai du faux, & une memoire sûre. Sa Regle, & les Ceremonies de l'Eglise ont été les objets auxquels il a rapporté tous ses travaux; & la pureté de son intention a été recompensée par des découvertes très-heureuses. Il a eu aussi beaucoup de part à la réformation du Breviaire de Clugny.

Une Traduction de la Regle de Saint Benoit imprimée en 1689. dont il n'étoit que l'Editeur, l'engagea dans

une dispute avec le fameux Dom Mabillon. Dom Claude de Vert dans un Avertissement qu'il avoit joint à cette Traduction, & dans une des notes dont il l'avoit enrichie, s'étoit déclaré pour le sentiment de Dom Barcos Abbé de St. Cyran, & de Dom Lancelot Religieux de la même Abbaye, sur l'explication de quelques endroits de la Regle de Saint Benoît, où il est parlé de Messe & de Communion. Ils avoient soûtenu que Messe se prenoit là pour tout l'Office Divin, & que le mot de Communion y signifioit autre chose que la manducation réelle du Corps de JESUS-CHRIST. Dom Mabillon écrivit un Traité, pour réfuter le sentiment de Dom Barcos & de Dom Lancelot. Dom de Vert répondit par *une Dissertation sur les mots de Meße & de Communion, imprimée à Paris in 12. chez de Laulne en* 1694. Il y réfute tout ce que son sçavant Adversaire avoit opposé au sentiment de l'Abbé de St. Cyran. Il s'agissoit entre l'Abbé & le sçavant Religieux, d'expliquer un passage du Chapitre 38. de

la Regle, qui ordonne au Lecteur de manger, avant que de commencer la lecture, un morceau de pain trempé dans du vin, *propter Communionem sanctam*. L'Abbé de Saint Cyran prétendoit qu'il falloit traduire ainsi ces mots, *pour marquer à ses Freres l'union qu'il veut avoir en tout avec eux*. Le Pere Mabillon vouloit qu'on traduisît, *à cause de la sainte Communion*, & soutenoit que le Lecteur n'étoit obligé de manger avant de commencer la lecture, que pour éviter qu'en crachant il ne rejettât quelque partie de l'Hostie consacrée. Mr. de Vert détruisit absolument le sentiment de Dom Mabillon; mais il n'embrassa pas aveuglément l'opinion de l'Abbé. Il lui préfera la pensée de Brouver docte Jesuite, qui explique cet endroit obscur de la Regle de Saint Benoît des *Eulogies*, ou du pain beni que les Religieux avoient coutume de manger trempé dans du vin avant le dîner. En suivant cette explication on conçoit aisément, pourquoi St. Benoît ne veut pas que le Lecteur se dispense d'une si sainte coûtume. Mr.

de Vert établit avec beaucoup d'érudition l'opinion qu'il avoit choisie, & sa Dissertation est demeurée sans réponse.

Il y démêle en passant un autre difficulté. Dom Mabillon dans son Traité avoit attaqué non seulement l'Abbé de Saint Cyran ; mais aussi Dom Lancelot, qui dans un Ouvrage imprimé deux fois, avoit prouvé solidement, que *l'hemine de vin* que la Regle accorde à chaque Religieux Benedictin par jour, est le demi-septier Romain de dix, ou tout au plus de douze onces. Nôtre Sçavant Benedictin crût devoir se détourner un peu de la dispute principale, pour renverser tout ce que Dom Mabillon avoit imaginé, afin de donner à *l'hemine de Saint Benoît* plus d'étenduë.

L'explication des Cerémonies de l'Eglise a plus occupé nôtre sçavant Auteur, que l'explication de sa Regle. Critique délicat, il ne pouvoit goûter les explications allégoriques & forcées, que l'ignorance des véritables raisons d'institution a fait imaginer à quelques Rubricaires,

Il voyoit à regret, que le mépris qu'inspiroient aux Protestans ces pitoyables explications, augmentoit leur dégoût pour les Ceremonies. Il forma le dessein de percer les tenebres dont la matiere étoit enveloppée, & de remonter jusqu'à l'origine des Ceremonies: dessein que la seule execution a pû justifier d'imprudence. Mais combien de travaux, de voyages, de recherches, a coûté au sçavant Auteur le succés de cette vaste & difficile entreprise? Il faut avoir lû ses deux derniers Volumes pour le comprendre. C'est là qu'on remarque avec surprise le nombre incroyable de vieux Rituels qu'il lui a fallu déchifrer, son application infatigable à s'informer d'une infinité d'usages differens, son habileté à démêler les changemens qui les ont insensiblement éloignez de leur premiere institution, la profonde érudition qui ne lui a laissé rien ignorer des mœurs de tous les tems & de tous les peuples, la justesse de ses reflexions dans la comparaison des Ceremonies sacrées & des coûtumes profanes. Il a lui-même exposé son

dessein dans sa lettre à Mr. Jurieu, d'une maniere qui contentera les personnes les plus prévenuës, en faveur des explications allegoriques.
» Il est vrai, & je ne m'en défens
» pas, écrit-il au Ministre, que j'ai
» quelquefois dit, que chaque pra-
» tique & chaque Ceremonie de l'E-
» glise, avoit comme son histoire
» & ses raisons d'institution; & que
» comme la découverte de ces rai-
» sons ne pouvoit être que très-uti-
» le, & d'une très-grande instruc-
» tion, il seroit à souhaiter pour le
» bien de l'Eglise, que quelque ha-
» bile homme voulût s'y appliquer.
» Pour moi je déclare que je n'ai ni
» assez d'érudition & de lumieres,
» ni assez de tems & de santé, pour
» entreprendre un Ouvtage de cet-
» te consequence, qui demande
» tant de recherches & d'étude, &
» qui est d'une discussion infinie. Ce
» que je pourrois faire tout au plus,
» seroit d'aider & de travailler en se-
» cond. Mais pour revenir aux sens
» mystiques, continuë cet habile
» Homme, je ne vois pas dans le
» fonds que rien empêche de regar-

» der les pratiques, & les Ceremo-
» nies de l'Eglise sous diverses faces,
» aussi bien que les paroles de l'Ecri-
» ture, & qu'on n'en puisse prendre
» occasion d'en faire de pieuses ap-
» plications. Je ne vois pas même
» pourquoi on ne pourroit point di-
» re, que comme le St. Esprit a dans
» l'intention, tous les differens sens
» Catholiques dont l'Ecriture est ca-
» pable, de même l'Eglise peut dans
» l'usage de ses Ceremonies, outre
» les raisons d'institution, avoir en-
» core en vûë les differens sens spiri-
» tuels, que les Peres & les Auteurs
» mystiques donnent communément
» à ces ceremonies, & se proposer
» en cela d'aider par des choses sen-
» sibles la pieté des Fidelles, & rele-
» ver même la majesté de ses divins
» Offices. On ne détruit pas pour
» cela les raisons d'institution, qui
» sont comme le sens de la lettre:
» au contraire on les suppose, puis-
» que c'est dans la lettre même que
» se rencontre l'analogie & le fon-
» dement de ces rapports & de ces
» allegories. Ce n'est point une sous-
» traction de ce sens, mais une ad-

» dition à ce ſens. Pourquoi donc
» rejetter ces ſens ſpirituels & myſ-
» tiques, quand ils ne ruinent point
» celui de la lettre ; quand on les con-
» tient dans de juſtes bornes ; qu'on
» ne les donne que pour ce qu'ils
» ſont, c'eſt à dire pour des penſées
» pieuſes & édifiantes, & des idées
» arbitraires, ſi vous voulez, mais où
» on ne laiſſe pas de trouver de quoi
» s'inſtruire & ſe nourrir ; qu'enfin
» on établit & on ſuppoſe la lettre
» comme le fondement de tout ? On
» voit, par exemple, un ruiſſeau cou-
» ler : qui empêche qu'à l'occaſion
» de ce ruiſſeau qui coule, on ne s'ap-
» plique à conſiderer la fragilité des
» choſes humaines, & qu'on ne faſſe
» attention que nos années s'écou-
» lent ſans retour comme ces eaux ?
» Cette idée ne ſe préſente-t'elle pas
» comme d'elle même à l'eſprit ? &
» cette penſée ſi neceſſaire & ſi uti-
» le, n'eſt-elle pas fondée ſur des
» rapports très-juſtes de cet effet
» phyſique avec ce qu'il nous repré-
» ſente ? Enfin l'Ecriture ne fait-
» elle pas elle même la comparaiſon
» de l'un à l'autre ? Il n'y a donc qu'à

» en demeurer là ; & pourvû qu'on
» convienne de la cause naturelle de
» cet effet, qu'on ne la perde point
» de vûë, qu'on la suppose, qu'on
» la regarde comme une pure cause
» occasionnelle de nos reflexions,
» qui les renferme par un simple rap-
» port allegorique, & qu'enfin on
» n'aille pas jusqu'à dire, que ces eaux
» ne coulent que pour nous represen-
» ter & nous faire envisager cette
» fragilité ; tout est bon, & il est per-
» mis d'en tirer toute l'instruction
» qu'on pourra. Il en est de même
» à peu près de nos pratiques & de
» nos Ceremonies. On sçait bien,
» par exemple, que les cierges ont
» été introduits au commencement
» dans l'Eglise pour éclairer : de là
» vient qu'on n'en use encore qu'à
» Matines, parce que cet Office ne
» doit être recité que la nuit ; à Lau-
» des, parce qu'on les disoit au point
» du jour ; à Vêpres, parce que c'est
» l'Office du soir ; & enfin à la Mes-
» se, parce que dans les premiers
» tems, & durant la rigueur des per-
» secutions, elle se celebroit non
» seulement dans le silence de la

» nuit, mais encore dans le ſecret
» des Cimetieres, c'eſt à dire dans
» des caves & des lieux ſouterrains,
» comme les Catacombes d'autour
» de Rome ; & qu'au contraire aux
» petites heures, c'eſt à dire à Tier-
» ce, Sexte & None, on ne s'en ſert
» point ; parce que ces Offices ſe re-
» citent pendant le jour, à neuf heu-
» res du matin, à midi, & à trois
» heures après midi. Mais ce ſens
» litteral & hiſtorique une fois po-
» ſé, pourquoi trouveriez-vous mau-
» vais, Monſieur, que l'on s'appli-
» quât à chercher dans ces cierges
» & dans ces lumieres, de quoi éle-
» ver ſon cœur & ſon eſprit ; qu'on les
» regardât par une autre face ; qu'on
» entrât dans les vûës de Morale &
» de ſpiritualité, où peut condui-
» re l'analogie, & qu'y trouvant des
» rapports & des convenances avec
» celui qui ſe rend témoignage à lui-
» même, qu'il eſt la lumiere du mon-
» de, on en fut touché, on s'en oc-
» cupât, on ſe nourrît des penſées
» ſaintes, & des moralitez édifian-
» tes que fournit cette idée ſpiri-
» tuelle & allegorique, & qu'enfin

» on écoutât les bons mouvemens,
» qu'elle peut exciter dans l'eſprit,
» & dans le cœur de ceux qui s'y
» appliquent avec pieté ? N'eſt-il pas
» même évident que l'Egliſe, depuis
» qu'elle a ceſſé de celebrer ſes Myſ-
» teres la nuit, & dans des lieux
» ſouterrains, n'a pû être portée à
» conſerver l'uſage de ces Cierges,
» que par des vûës autres que celles
» de la neceſſité ? Les ſens myſti-
» ques qu'on peut donner à nos Ce-
» remonies, ne détruiſant donc point
» le ſens litteral & hiſtorique, & le
» ſuppoſant au contraire comme leur
» fondement, quel inconvenient
» trouvez-vous à les joindre l'un à
» l'autre ? comme nous voyons que
» l'Egliſe a fait elle même dans le
» dernier Concile, où voulant, par
» exemple, rendre raiſon du mê-
» lange de l'eau & du vin dans le
» Calice, elle commence par établir
» le ſens litteral & hiſtorique de cet-
» te pratique, qui n'eſt autre choſe
» à cet égard, qu'une imitation de
» ce que la Tradition nous apprend,
» que Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST
» obſerva lui-même dans la Cene;

» & passe ensuite aux raisons myste-
» rieuses & allegoriques, c'est à dire
» aux vûës de spiritualité où con-
» duit directement l'analogie, dans
» laquelle se découvre comme de
» lui même, à quiconque a lû l'E-
» vangile & l'Apocalypse, le sym-
» bole de l'eau qui sortit avec le
» sang du côté du Fils de Dieu, &
» de l'union des Fidelles avec Jesus-
» Christ. C'est ainsi que Saint Tho-
» mas, se faisant une objection sur
» l'usage de l'encens dans l'Eglise,
» répond que cet usage est établi. 1.
» Pour répandre de bonnes odeurs:
» voilà le sens litteral. 2. Pour expri-
» mer la Grace dont Jesus-Christ
» a été rempli: voilà le mystique.
» C'est ce qu'a fait encore Gavantus
» à l'égard des Cierges à la Messe:
» car après en avoir insinué la raison
» litterale & historique, prise de ce
» que la Messe se celebroit autrefois
» dans des cryptes & dans des lieux
» souterrains, il vient ensuite aux ap-
» plications spirituelles & allegori-
» ques. Enfin c'est la méthode de la
» plûpart des Auteurs, de ne sépa-
» rer presque jamais le litteral du
» mystique.

Tel eſt le plan que Mr. de Vert ſe forma de ſon Ouvrage. Le premier uſage que le l'Egliſe tira de ſon travail, fut *la Lettre à Mr. Jurieu ſur les Ceremonies de la Meſſe imprimées à Paris in 18. chez de Laulne l'an* 1690. *dont nous avons extrait le paſſage que l'on vient de lire.* Ce petit Ouvrage fit ſentir à toutes les perſonnes raiſonnables, le ridicule outré des froides plaiſanteries du Miniſtre contre nos ceremonies, & ſervit beaucoup à détromper les nouveaux Convertis, & à changer leur prévention dans un religieux reſpect pour des pratiques dignes de nos myſteres, & fondées ſur des raiſons naturelles & ſolides. Le grand ſuccés de cette Lettre, anima Dom de Vert à pourſuivre ſon entrepriſe. Les plus doctes Prélats de France le preſſérent de s'y donner tout entier. Tous les Sçavans de l'Europe, Catholiques & Proteſtans approuvérent ſon projet. Excité par ce concours d'applaudiſſemens, il redoubla ſes ſoins: il ramaſſa, il arrangea les materiaux de ſon grand Ouvrage, dont deux Tomes ont déja paru ſous le titre,

d'*Explication simple litterale & histori-que des Ceremonies de l'Eglise, pour l'instruction des nouveaux Convertis. A Paris chez de Laulne in* 8°. Le premier Tome parut en 1706. Le second en 1707. & le troisiéme est encore sous la presse. Dom Claude de Vert peu de jours après y avoir mis la derniere main, fut attaqué le premier de Mai de cette année 1708. d'une colique violente, qui l'emporta en six heures. Il étoit alors dans son Prieuré de S.Pierre d'Abbeville.Les emplois que son Ordre lui a confiez font connoître sa prudence & sa vertu. Le commerce qu'il a eu avec tous les Doctes de son siécle ne laisse pas douter de son esprit, & de la douceur de ses mœurs. Dom de Vert n'avoit rien de cette aigreur farouche, trop ordinaire à ceux qui comme lui sont appliquez à maintenir la regularité. Son air ouvert, ses manieres polies, le faisoient aimer de ceux mêmes qu'il étoit obligé de reprendre.L'Etude & la Science ne lui avoient rien donné de cette humeur fâcheuse, de ce faste imperieux, dont peu de Doctes sont

exempts:on ne s'apperçevoit de ſa capacité que dans la lecture de ſes Ouvrages ſinguliers & preſque uniques dans le genre de Litterature qu'il avoit cultivé : jamais il ne s'eſt laiſſé aller à en donner des leçons dans la converſation : il n'y faiſoit paroître qu'une docilité ſans bornes, plus admirable & plus rare encore que ſon érudition. Le Public à qui tout ce qui vient des hommes tels que Dom de Vert eſt pretieux, nous ſçaura gré de lui avoir conſervé un Ouvrage qu'il avoit envoyé peu de tems avant ſa mort pour être inſeré dans nos Memoires : c'eſt l'Explication des Ceremonies de la benediction d'une Abbeſſe, que nous donnerons le mois prochain.

ARTICLE CX.

ARCHIVORUM VETERIS Teſtamenti libri tres. C'eſt-à-dire, *Les Archives de l'ancien Teſtament, en trois livres : où il eſt traité de Dieu, des premiers Patriarches, des Hommes illuſtres qui ont vécu ſous l'ancien Teſtament. Par le Pere Sci-*

pion Scambati Napolitain de la Compagnie de JESUS. A Naples, de l'Imprimerie de Michel Loüis Mutio. 1703. *in folio pages* 539.

METtre enſemble ſous les yeux & comme en parallele, d'une part la ſage diſcretion des Saints Peres, & de l'autre la prodigieuſe extravagance des Rabbins ; c'eſt rendre ſervice à la Religion Chrétienne ; c'eſt nous y attacher par l'eſtime de ce que nous ont enſeigné ceux de qui nous l'avons reçûë ; c'eſt y amener les Juifs par la honte & par le mépris qu'ils doivent avoir de leurs Maîtres. Tel eſt le fruit que doit produire la lecture de cet Ouvrage, où le Pere Scambati ſemble avoir épuiſé l'érudition Juive. On ſent qu'il n'a rien omis pour s'en inſtruire à fonds. Il a étudié avec application les Livres des anciens Rabbins, & il a cherché des éclairciſſemens dans la converſation avec les nouveaux & les plus capables qu'il a pû trouver.

Sous le nom d'Archives de l'ancien Teſtament, il comprend tous

les Livres ſacrez & non ſacrez, vrais & apocryphes, dont il reſte quelque mémoire; ſoit qu'ils ſoient venus juſqu'à nous, ou qu'ils ſoient péris : il parle de leurs Auteurs ou veritables, ou ſuppoſez : il rapporte ce que les Juifs diſent de leurs anciennes Ecoles & de la ſucceſſion de leurs Maîtres. Mais pour ſe préparer les voyes à ces recherches reculées, il commence par un Livre, en forme de prolégoménes, touchant l'ancienneté de la langue Hébraïque & des caracteres Hebraïques.

On ne ſe propoſe pas de recüeillir & de renfermer dans cet Extrait, tout ce qui a paru remarquable dans un ſi grand Ouvrage, chargé d'une infinie variété de choſes : quelques endroits ſuffiront pour en faire connoître le merite.

Les Rabbins ſe ſont imaginez, qu'ils paroitroient plus reſpectueux envers la langue ſainte & la maniere dont elle eſt écrite, en lui donnant plus d'ancienneté qu'au Monde même. Quelques uns d'eux ont donc aſſuré qu'elle eſt éternelle, & que Dieu de toute éternité a porté une

 Couronne

couronne ornée de caracteres Hebreux. D'autres on dit, que Dieu deux mille ans avant la création du monde, ſe faiſoit un plaiſir de conſiderer les lettres qu'il employeroit à écrire les Tables de la Loi, & qu'il donneroit à Moyſe pour écrire le Pentateuque. Mais quand ce vint à la Création du Monde, dit Rabbi Akiba, alors toutes les lettres ſe preſentérent devant Dieu, & s'empreſſérent à qui ſeroit miſe la premiere en œuvre : la lettre *Beth* fût préferée aux autres, & le Livre de la Geneſe commença par le mot *Bereſith*: la lettre *Aleph* ne ſe conſola que ſur la promeſſe d'être miſe au commencement du Decalogue. Cela fait ſouvenir d'une conteſtation des lettres Grecques dans un Dialogue de Lucien.

Pour venir à quelque choſe de plus ſérieux. Le Pere Scambati ſoutient que l'Hébreu eſt la langue même que Dieu donna à Adam. Et il le prouve 1°. Par l'étymologie des noms d'homme, de femme, & de quelques autres choſes, qui ne ſe trouve que dans cette langue. 2°. Par

la force particuliére de ses expressions en ce qui regarde le culte de Dieu. 3°. Par la tradition constante des Juifs. 4°. Parce qu'elle est la mere des autres langues, où il se trouve des vestiges sensibles de leur dérivation de l'Hébreu : ce qu'il montre en plusieurs mots Grecs, Latins, Italiens. Ces raisons, connuës depuis long-tems, n'ont pas empêché d'habiles gens de croire, qu'Abraham ayant changé de pays, & ayant établi sa famille dans celui des Cananéens, avoit aussi changé de langage, & que ses Enfans avoient appris à parler comme ceux parmi lesquels ils étoient élevez.

Ensuite le Pere Scambati s'éloigne du sentiment de S. Jerôme & de quelques Rabbins, qui ont pensé, qu'Esdras a changé la maniere d'écrire, & qu'il a substitué les lettres Assyriennes aux plus anciennes, qui sont demeurées aux Samaritains. Il soutient que les Hébraïques sont encore les mêmes dont Moyse se servit. Les meilleures raisons qu'il en apporte, sont prises de la tradition des Juifs, de la figure des lettres qui

eſt ſignifiée par leur nom, & principalement du peu de vrai-ſemblance qu'il y a, qu'Eſdras ait oſé rejetter des caracteres ſanctifiez par le doigt de Dieu, qui les avoit tracez ſur les tables de la Loi, & que Moyſe avoit laiſſez à ſon Peuple. Car pour ce qui eſt de quelques Médailles de Salomon, où l'inſcription eſt en caracteres Hebreux; on ſçait qu'elles ſont ſuppoſées. Il faut peut-être faire le même jugement de celles qu'un Rabbi Moyſe Abſeeker dit avoir eûës entre les mains, dont l'empreinte faiſoit voir un des Rois de Syrie avec ſon nom & l'année de ſon regne en Grec, & dont le revers étoit un faiſceau de branches de palmier avec l'année de la *conſolation de Sion* en Hebreu.

A propos de ces Medailles on fera deux reflexions. La premiere: les Medailles Juifves qui ſe trouvent maintenant en aſſez grand nombre dans les Cabinets, & qui portent pour legende *la ſainte Jeruſalem*, ſont toutes en caracteres Samaritains: ce qui montre, qu'à Jeruſalem, & parmi les Juifs il y avoit deux ſortes

d'écriture ; l'une uniquement destinée aux Livres saints & à ce qui concernoit la Religion ; l'autre pour l'usage ordinaire & les affaires civiles ; & que c'est s'abuser de croire que celles qui marquent les années du Pontificat de Simon frere de Judas Macabée, ayent été frappées à Samarie.

La seconde: les Juifs furent extrémement scandalizez de ce qu'Herode eût fait placer un Aigle d'or sur la porte du Temple ; & les Romains eurent même cette condescendance pour eux, de faire envelopper les Aigles qui servoient comme de drapeaux dans leurs armées, quand il falloit faire des marches par la Judée. Ce fut bien pis quand Pilate eût fait porter secrettement de nuit des statuës de Tibere dans Jerusalem : les Juifs s'offrirent à mourir plûtôt que de souffrir une telle profanation contre leurs Loix. Cependant ces Juifs zelez laissoient sans scrupule courir parmi eux la monnoye frappée au coin de Tibere, comme il est manifeste par l'Evangile. Qu'elle est donc la raison

d'une conduite, qui ſemble ſe contredire ſoi-même ? C'eſt que les Romains juroient par les ſtatuës des Empereurs & par les Aigles de l'armée, & qu'il les révéroient : ce qui étoit leur rendre un culte de Religion. Il n'en étoit pas de même de la monnoye, qui ſeulement avoit cours dans l'uſage ordinaire & civil. Ce n'eſt pas donc un préjugé contre la Religion des Rois Agrippa I. & Agrippa II. petit-fils & arriere-petit fils d'Herode, de voir des medailles d'eux avec leurs têtes. De plus ces médailles étoient frappées à Céſarée ville Grecque : & de là elles étoient reçûës dans la Judée comme la monnoye Romaine.

Après cette digreſſion revenons au P. Scambati, qui dans le premier livre de ſes Archives, nous donne une ſuite éxacte & détaillée de tous les Livres attribuez à Dieu, aux Anges ſoit bons ſoit mauvais, à Adam, & aux Patriarches juſqu'à Heber. Là ſont mille folies des Rabbins & des Gnoſtiques, les Taliſmans & la Magie ; mais tout cela rapporté avec beaucoup de ſçavoir & de raiſon. On

remarquera que ſelon les Juifs, & entre autres ſelon Mayemonide, tous les miracles qui arrivent ne ſont qu'une ſuite de l'ordre que Dieu a établi dans la Création du Monde : ſentiment faux & dangereux ! Les Juifs prétendent avoir appris des Anges ces dix-huit benedictions, qui ſont une partie de leurs pieres de tous les jours. Ils prétendent qu'Adam eſt l'Auteur du Pſeaume 91e. ils veulent, que Dieu lui fit connoître tous les Docteurs de la Loi qui naîtroient de lui : ils diſent, qu'il fût ſi étonné de la premiere nuit, qu'il crût qu'à cauſe de ſon peché le Monde retournoit dans le chaos ; mais qu'au retour du Soleil, de joye il immola un veau qui avoit eu des cornes avant que d'avoir des pieds. Les colomnes de Seth, dont parle Joſeph, ne ſont pas ici oubliées ; non plus que le Livre d'Enoch, dont George Syncelle rapporte un long fragment, & qui ſemble même avoir été cité par Saint Jude dans ſon Epître canonique. Sem, Cham, & Japhet eurent ſoin d'établir des Ecoles publiques, d'où ſont ſorties les

Sciences Hebraïques, Caldaïques & Grecques. Enfin le Oannés des Caldéens, le Thoyt des Egyptiens tiennent ici leur place, aussi bien que la Sibylle qui se dit une des brus de Noé. Un endroit plus important, est la ressemblance entre la langue Punique & l'Hebraïque.

Le second livre comprend tout ce qu'il y a de Livres sacrez ou non sacrez, de vrais ou de supposez, depuis Abraham jusqu'à Esdras. Les Juifs assurent que l'esprit de Prophétie a été accordé avec telle profusion à leur Nation, que le nombre de leurs Prophetes a égalé celui des hommes qui sortirent de l'Egypte en état de combattre, ou celui des lettres dont est composé le Pentateuque, c'est-à-dire, de six cens mille. Mais ils en comptent quarante huit principaux, & à la tête de tous ils mettent Abraham, à qui Dieu, disent-ils, avoit revelé tout ce qui devoit arriver à sa posterité, & tout le détail même de la Loi : ils prétendent que quelques Pseaumes sont de lui avec leurs prieres du matin ; comme celles de l'après midi sont d'Isaac, & celles du

ſoir ſont de Jacob. Le Lecteur pourra voir dans le P. Scambati les choſes curieuſes , que les Rabbins racontent de ces trois Patriarches , & encore de plus belles de Moyſe. Pour ce qui eſt des premieres Tables de la Loi , elles étoient précieuſes même par leur matiere ; puiſqu'au rapport des Rabbins elles étoient de Saphir d'une piece & en quarré, chaque côté étant de ſix coudées : les lettres les perçoient de part en part ; & cependant par un miracle, dans les lettres *Samech & Mem* qui ſont fermées comme l'eſt nôtre O, le morceau de pierre du milieu ſe ſoutenoit de lui même.

Quelles merveilles ne diſent point les Rabbins de David , de Salomon , & d'Elie , que quelquefois ils comparent à Moyſe ? Ils ſe ſont même imaginé, qu'Elie étoit Phinée fils d'Eleazar & petit-fils d'Aaron ; & ainſi ils lui donnent plus de quatre cens ſoixante ans, avant qu'il fût enlevé de la terre. Voici une celebre tradition parmi eux:L'âge du monde s'eſt écoulé en ſept generations : car Mathuſalem a vû Adam , Sem a vû

Mathusalem; Jacob a vû Sem, Amram a vû Jacob, Achias de Silo a vû Amram, Elie a vû Achias, & Elie vit encore. Selon cette tradition Elie n'est plus Phinée, & c'est Achias qui a vécu plus de cinq cens ans.

Enfin le Pere Scambati rapporte plusieurs circonstances de la naissance, de la vie, des actions, de la mort de chaque Prophete; la plûpart, il est vrai, tirées de traditions Rabbiniques, ou d'autres traditions qui ne valent gueres mieux, mais qui néanmoins se font lire avec plaisir.

Deux endroits meritent une attention particuliere. 1°. Quel fut le Livre de la Loi, qu'Helcias trouva dans le Temple, comme il est écrit au Livre 4ᵉ. des Rois ch. 22ᵉ. ? Le Pere Scambati a là-dessus une opinion singuliere: car il prétend que c'étoit un Livre different du Pentateuque & composé avant le Pentateuque, que Moyse avoit confié à la garde des Grands-Prêtres. 2°. Esdras a-t'il retabli les saintes Ecritures, qui s'étoient perduës, quand Nabuchodonosor ruina la Ville de Jerusalem, & emmena les Juifs en

captivité? Nullement, répond le P. Scambati ; & il a raiſon : car les Ecritures s'étoient conſervées, & ajoûte-t'il, les Juifs les étudioient avec ſoin à Babylone, où ils établirent des Ecoles qui dans la ſuite l'emportérent ſur celles de Jeruſalem & de la Judée, comme il paroît par l'avantage qu'a le Thalmud de Babylone ſur celui de Jeruſalem : mais Eſdras ramaſſa & confronta les exemplaires.

Le 3^e^. Livre de ces Archives comprend ce qu'il y a eu d'érudition parmi les Juifs depuis leur captivité. Alors ils ſe trouvérent diviſez en Orientaux & Occidentaux ; ceux-là dans le pays de Babylone, ceux-ci dans la Judée ; & les uns & les autres formérent des Académies, qui furent frequentées par un nombre infini d'Etudians. En Orient furent celle de Neardea (qui n'eſt pas un nom de ville, mais qui ſignifie *fleuve de ſcience,*) elle étoit apparemment à Babylone, & celles de Sura, & de Pondebite : En Occident celles de Jeruſalem de Jaſna, de Bitter, de Tiberiade, & d'Alexandrie, où il y avoit ſoixante-dix

chaires d'or ornées de pierreries & de perles pour les Maîtres.

De là le Pere Scambati vient à la Grande Synagogue établie à Jerusalem. Et puis faisant une excursion par la Grece, il prétend que toute la Science qui y a fleuri, étoit venuë des Juifs.

Touchant le Livre de l'Ecclesiastique, il reproche aux Juifs une étrange contradiction, d'en condamner la lecture & de le citer souvent avec honneur : il donne un sçavant recüeil de quantité d'endroits dans les écrits des Rabbins, où l'autorité de Jesus fils de Sirach est reconnuë ; & il remarque qu'ils citent quelques sentences comme de lui, qui ne se trouvent pas dans l'Ecclesiastique.

Sur la Version des Septante, il se retranche à ce qu'en ont pensé les Rabbins : & ce qu'il en rapporte fait entendre qu'ils n'en sçavent pas plus que l'Histoire d'Aristée, sinon qu'ils y mêlent leurs fables & leur ignorance ordinaire. Par exemple, ils disent dans *Berescith Rabba* section 10e. que le Roi Ptolémée demanda

aux Anciens à Rome en combien de jours Dieu avoit créé le Monde. Mais dans le Traité Sopherim chap. 1er. il disent : „ Cinq Anciens traduisirent la Loi en Grec par ordre du „ Roi Ptolémée. Ce qui fait conjecturer au P. Scambati, qu'il y a eû deux Versions, la premiere par ces cinq Traducteurs, la seconde par les Septante, & il rapporte à celle-là, ce qu'ajoûté le même Traité Sopherim. „ Que le jour où la Loi fut traduite en Grec, ne fut pas moins „ lugubre à Israël que celui, où le „ Veau d'or fut fondu ; parce qu'el„ le ne put être traduite comme elle „ le devoit. C'est encore à la même Version des cinq Interpretes qu'il rapporte ces mots du Traité Megilla. „ Que les tenebres couvrirent la „ terre pendant trois jours, quand „ le Roi Ptolémée fit traduire la Loi. Il y a sujet de douter, que cette conjecture puisse passer : elle est même contredite par le Traité Megilla, qui indique expressément les Septante Interpretes. Quant à ce qui est de l'étonnante difference de la Version Grecque à l'Original Hé-

breu ; les Rabbins assûrent, que les Interpretes s'y sont laissez aller pour ménager l'esprit du Roi qui les faisoit travailler, & qui se seroit offensé de quelques endroits de l'Ecriture, s'ils avoient été traduits fidellement. Mais ce qu'ils avancent à cette occasion, comme presque à toute autre, est ridicule. Au reste le P. Scambati soutient fortement la verité de l'Histoire d'Aristée.

Il passe à quelques Auteurs Juifs, dont il est fait mention dans les Livres des Maccabées & dans les Historiens. Il dit que le Livre de la Sagesse a été premierement écrit en un Hebreu vulgaire tel qu'il se parloit à Jerusalem & il en cite un fragment en cette langue tiré de Rabbi Moyse fils de Nachman, dans la préface d'un Commentaire sur le Pentateuque.

On finira en avertissant, que le Public doit ce sçavant Ouvrage aux soins & à la generosité de M. Gregorio Napolitain, recommendable par sa grande capacité & par son amour pour les Lettres, mais beaucoup plus par sa fidelité à son Roi Phillippe V.

Août 1708.

fidelité qui lui coûte la prison. Il n'a pas imité le fameux Pontanus, qui dans la revolution que causa à Naples Charles VIII. suivit la fortune aux dépens du respect & de la reconnoissance, qu'il auroit dû garder envers ceux qui avoient été ses Maîtres, & qui l'avoient comblé d'honneurs & de biens.

ARTICLE CXI.

TRAITE' DU SECRET DE LA *Confession, pour servir d'instruction aux Confesseurs, & pour rassurer les Pénitens. Par un Docteur de Sorbonne.* A Paris chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Ruë St. Jacques, *in* 12. *pag.* 331.

MOnsieur Lochon connu déja par son exellent abregé de la Discipline Ecclesiastique, surpris avec raison, qu'il n'ait encore parû aucun traité qui expliquât en particulier & avec quelque étenduë, jusques où doit aller le secret de la Confession, s'est utilement appliqué à éclaircir cette importante matiere.

Il traite d'abord du ſecret en general : enſuite il prouve que les Loix naturelle, Divine, Eccleſiaſtique, concourent à établir le ſecret de la Confeſſion ; que l'Egliſe a toûjours jugé dignes des peines les plus rigoureuſes, ceux qui manquent de l'obſerver. Le ſeptiéme Concile de Cartage veut qu'on retranche de la Communion de l'Egliſe, un Evêque qui puniroit un peché connu par la ſeule Confeſſion. Saint Gregoire, dont le Decret eſt inſeré dans le Corps du Droit, & le Concile general de Latran, ſont preſque auſſi ſeveres contre ce crime. C'eſt donc ſur une Tradition conſtante, qu'eſt fondée la rigueur inflexible de l'Egliſe contre les Confeſſeurs qui manquent au ſecret. Cette faute n'eſt pas auſſi rare qu'on ſe l'imagine. A la verité il n'arrive preſque jamais qu'on le viole directement ; mais on ſera convaincu que l'on y donne ſouvent atteinte, même ſans le vouloir, ſi on lit avec reflexion ce que Mr. Lochon dit très-ſagement, des differentes manieres de reveler indirectement la Confeſſion. Il étend la Loi du ſecret

juſqu'aux Confeſſions ſacrileges ; juſqu'aux Confeſſions ſimulées : il veut que les complices découverts dans la Confeſſion joüiſſent du même privilege que le Pénitent. Il condamne, ſans balancer, les avis generaux & envelopez, s'ils ont le moindre rapport aux Confeſſions entenduës.

Quelques Réformateurs, dont le zele n'eſt pas ſelon la ſcience, ont oſé enſeigner, ou du moins pratiquer une doctrine, qui ſous le faux pretexte d'établir la vertu, ruineroit abſolument le ſecret de la Confeſſion. Selon eux un Superieur peut ſe ſervir des lumieres de la Confeſſion, pour l'avantage ſpirituel du Pénitent, pour l'éloigner ſans éclat d'une occaſion dangereuſe, pour l'écarter du Miniſtere de l'Autel dont il eſt indigne, pour le priver d'une charge dont il abuſe, pour ne pas lui confier un emploi funeſte à ſon ſalut. Cette erreur facile à confondre n'arrête pas long-temps nôtre judicieux Auteur. Il lui oppoſe la déciſion de Clement huitiéme, & le Decret porté à l'Inquiſition de Rome en 1682.

Les partiſans des dénonciations lui donnent plus d'affaire. Ils s'appuyent d'une Bulle de Gregoire XV. qui ordonne aux Confeſſeurs d'obliger les Penitentes à dénoncer les infames Miniſtres du Sacrement, qui les auroient ſollicitées dans le Tribunal. Mr. Lochon quoi qu'un peu trop aigri contre cetre Bulle, reconnoît de bonne foi, & prouve qu'elle n'eſt nullement contraire au ſecret de la Confeſſion. Il prétend ſeulement qu'elle ne doit être d'aucun uſage en France; où elle n'eſt pas reçuë, & où, dit-il, elle auroit de mauvais effets.

L'examen qu'il fait des raiſons qu'alleguent ceux qui veulent qu'on oblige à dénoncer, & ceux qui ſoûtiennent, que les Confeſſeurs ne doivent jamais porter les Pénitens à aucune dénonciation, eſt l'endroit le plus travaillé & le plus curieux de ſon Livre. Il décide la queſtion avec beaucoup de ſageſſe; & prenant le milieu entre les deux excès, il enſeigne qu'il ne faut pas ordinairement obliger les perſonnes qui ſe confeſſent, à dénoncer les ſcelerats qu'elles connoiſ-

ſent, mais qu'il eſt des cas où l'on ne peut ſe diſpenſer de les y obliger. Les regles qu'il propoſe pour diſtinguer les occaſions où la dénonciation eſt neceſſaire & commandée, de ceux où elle ſeroit indiſcrette, ſont contenuës dans une réponſe de pluſieurs Docteurs de Sorbonne conſultez ſur une matiere ſi delicate : il la rapporte toute entiere. Le ſujet qu'il traite le menant naturellement à conſiderer les maux que traîne aprés ſoi la direction des femmes, il en découvre tous les écueils, & donne aux Confeſſeurs d'utiles leçons, mais difficiles à pratiquer, d'un parfait deſintereſſement, d'une égalité, d'une ſechereſſe qui previenne la tendreſſe & la jalouſie, d'un retranchement exact de toute converſation inutile. La ridicule mode d'avoir un Directeur qui ne confeſſe point, & un Confeſſeur qui ne dirige pas, lui paroit un deſordre qu'on ne ſçauroit trop tôt arrêter pour le bien de l'Egliſe. Il eſt éloquent contre ce bizarre partage du même miniſtere. Il n'eſt pas moins indigné d'entendre dire que le Con-

feſſionnal vaut tant à certains Prêtr es.

Son indignation eſt juſte, & nous ſouſcrivons ſans peine aux loüanges qu'il donne à des Curez, qui empêchent les Confeſſeurs de leurs Egliſes de rien recevoir. Il aſſure que des Payſans ont été long-tems ſans aller à confeſſe, parce que leur pauvreté les avoit mis hors d'état de payer le tribut ordinaire au Confeſſeur. Certains Confeſſeurs plus adroits, qui ne ferment les mains qu'au Confeſſional, & qui les ouvrent ailleurs, n'éviteront pas ſes reproches. Qu'ils reçoivent pour eux, ou pour leur Communauté, la faute eſt égale ſelon lui, parce que le ſcandale eſt égal. Un plus grand détail de ces inſtructions morales ne convient pas au deſſein de nos Memoires. Nous finiſſons donc en exhortant tous les Confeſſeurs à s'inſtruire des devoirs & des perils de leur emploi dans un Livre ſi ſolide & ſi moderé: quoiqu'il ne ſoit en vente que depuis trois mois, on travaille à une ſeconde édition.

ARTICLE CXII.

REFLEXIONS SUR LA *Rhetorique en quatre Lettres, où l'on répond aux objections du P. Lamy Benedictin.* A Paris chez la Veuve de Claude Thiboût &c. *in* 12.

VOici enfin la derniere piece, que Mr. Gibert met en batterie contre le P. Lamy. Après la défense generale de l'Eloquence dont nous avons déja parlé, il s'étoit engagé à combattre en particulier les idées de ce Pere contre les images sensibles & les passions. Mr. Gibert n'est pas homme à reculer quand il s'est une fois avancé. Il veut donc aujourd'hui terminer une bonne fois la querelle, afin qu'il n'en soit plus parlé: & d'abord il se borne dans sa troisiéme Reflexion, qui est la premiere de ce Volume à justifier les images. Il fait voir que c'est le langage familier de tous les hommes, que les Ecrivains sacrez & profanes l'employent presque par tout, sans que la metaphore, l'allegorie,

l'hyperbole, & les autres figures qui font ces agreables peintures ou images, ayent ſur le cœur, au préjudice de la verité, aucun effet ſéduiſant.

Mr. Gibert attaque le P. Lamy dans ſon fort. Il ne ſe contente pas de dire que les images contribuent à l'abondance du diſcours, à la nobleſſe, & à la beauté, à la clarté, à l'agrement, & à la vivacité tant des penſées, que des expreſſions. Il prétend que le plaiſir que cauſe le diſcours orné de ces images, ſoit l'effet de la pure intelligence : au lieu que le P.Lamy ſoutient que ce plaiſir enchanteur, vient uniquement de ce que le commun des hommes a un eſprit de chair & de ſang, un eſprit enfoncé & enſeveli dans la matiere. Non, dit Mr. Gilbert, ce plaiſir eſt un operation de la faculté intelligible : l'ame ſort pour ainſi dire d'elle même : elle ſe porte avec rapidité du ſujet dont on parle, à l'image qu'on lui en preſente, & de l'image elle revient au ſujet. Dans ce vol rapide elle ſe ſent, & reconnoit ſans ſe gêner ſa propre excellence, ſa ſpiritualité : elle découvre le rapport des objets:

elle eſt charmée : elle s'écrie, le voilà, c'eſt lui-même. Le plaiſir vient donc de la verité renfermée dans l'image : & Saint Auguſtin a eû raiſon de dire, que l'Eloquence qui fournit les images, eſt une Eloquence trés-utile & très-ſalutaire.

Le Profeſſeur de Rhetorique ne ſe contente pas d'être devenu ici Philoſophe, il monte juſqu'à la Théologie, & fait voir que bien loin que le ſenſible ſoit contraire à la veriré, Dieu même qui pourroit faire agir d'autres reſſorts pour éclairer ſurnaturellement, ſe ſert de celui-ci. Il renvoye Saint Paul à l'inſtruction d'Ananie, & Corneille à Saint Pierre. Monſieur Gibert pouvoit citer encore plus à ſon ſujet, le vaſe plein d'animaux, de reptiles &c. que Dieu fit voir à Saint Pierre pour l'inſtruire lui même par une image ſenſible, de la vocation des Gentils en la perſonne de Corneille : & ſans doute que le Pere Lamy n'auroit garde d'imputer cette image à la groſſiereté de l'Apôtre, & à un eſprit de chair & de ſang &c. puiſque le St. Eſprit l'avoit déja éclairé au jour de la Pentecôte.

Mais voici une accuſation du Pere Lamy très-ſerieuſe : les images, dit-il, fondent une eſpece d'idolatrie : leur ſenſibilité eſt pure ſenſualité : la rechercher c'eſt molleſſe. Il faut avoüer, que le Pere Lamy pouſſe la mortification bien loin, juſques à l'abſtinence des metaphores ! Il faut que la cupidité ſoit quelque choſe de bien étrange, s'il eſt vrai qu'elle ſe nourriſſe de pareilles viandes! A cela que repond Mr. Gibert ? il montre que l'autorité de Saint Auguſtin & des autres Peres, qu'emprunte le Pere Benedictin contre la ſenſualité des images, ne regarde nullement la diſpute preſente. Il s'agit dans l'endroit de St. Auguſtin des phanthômes des Manichéens, que ce P. combat, ainſi que le remarquent les Benedictins dans leur édition. Les autres Peres ne ſongent à rien moins qu'à la Rhetorique, quand ils recommandent la penitence & l'abſtinence. Mr. Gibert ajoute pour faire diverſion, que la Phyſique du Pere Lamy n'eſt pas fort propre à détacher des ſens, & à amortir la cupidité. Et il apporte à ce ſujet le raiſon-

nement de ce Pere, pour toucher par exemple une femme idolâtre de sa beauté. Qu'est-ce que ce visage? c'est, dit le Pere Lamy, une surface inégale & raboteuse formée du tissu d'un infinité de petits trous, par lesquels s'évaporent les humeurs superfluës d'un corps qui se corrompt: ce n'est que du plâtre, que de la toile peinte &c. c'est une peau toute poreuse & criblée &c.

Mr. Gibert ne touche ceci qu'en passant, & en homme qui sent bien que ce n'est pas là ce qui peut faire tort aux images de l'Eloquence. Ses efforts vont donc à montrer qu'elles ne sont nullement contraires à la verité & à la science, & il prétend forcer son Adversaire à en convenir lui-même. Ce Pere, dit-il, ne veut pas qu'on dise, que les idées sensibles élevent à la connoissance des choses spirituelles; mais il consent qu'on dise qu'elles y font remonter, qu'elles excitent ou réveillent les idées purement intelligibles &c. Mr. Gibert croit trouver ici de la contradiction, ou avoir enfin bien avancé le gain de sa cause. Il fait plus;

Il prouve l'utilité des images en faveur de la verité, par l'autorité du Pere Lami qui les combat, & qui s'en ſert pourtant en une infinité d'endroits ; comme par exemple lorſque dans ſon Livre des gemiſſemens de l'ame, il ſe compare à une giroüette, à une tortuë, à une araignée, à un limaçon &c. ou lors qu'il dit que ſon eſprit eſt proprement la giroüette de ſon corps. Mr. Gibert entremêle tout ceci de choſes plus ſerieuſes. Il revient de tems en tems à l'Ecriture & aux Peres ; & en convenant avec le Pere Lami que les paraboles ou les comparaiſons, qui ſont des images, ſervent quelques fois à enveloper la verité, il ſoutient auſſi que ſouvent elles ſervent à la développer ; & réüniſſant enſemble toutes ces raiſons, il en forme un argument d'autant plus fort, qu'il le trouve appuyé par l'exemple même du Pere Lami Adverſaire irreconciliable des images.

Diſons un mot des paſſions qui font le ſujet de la quatriéme Lettre ou reflexion. Mr. Gibert y établit la ſolidité de ce principe, que le

Pere Lami appelle un faux-fuyant ; une fausse clef; que les passions étant selon la doctrine de tous les sages, indifferentes d'elles mêmes, elles ne sont mauvaises que quand elles portent à quelque chose de vitieux, ou si l'on veut, à quelque chose d'honnête, mais d'une maniere vitieuse: autrement il sera défendu d'être sensible aux attraits de la vertu, & la Pathetique même de l'Ecriture sera repréhensible. Après ce prélude l'Apologiste de l'Eloquence montre, que comme il faut éclairer l'esprit, pour lui faire voir la verité, de même il faut remuer le cœur pour la lui faire aimer. Or ceci ne se fait que par la persuasion : & la persuasion est un sentiment exquis, qui emporte & entraîne par une douce violence, qui demande certainement quelque chose de plus que les lumieres de l'esprit.

Video meliora, proboque,
Deteriora sequor.

Mr. Gibert suit son Adversaire dans tous ses retranchemens, son

Adversaire l'accuse de ne parler de la persuasion qu'en homme de College, de donner sur cela des préceptes impossibles, & d'être enfin très-éloigné des veritables regles de l'Art. Mr. Gibert refute ces trois chefs d'accusations, du moins à l'égard des Colleges qui ont de bons Maîtres : & Paris en fournit plus d'un de cette nature, où presque tous les honnêtes gens, & les gens d'esprit du Royaume, continuant sur leur propre experience d'envoyer l'élite de la jeunesse, sont une preuve que le P. Lami va en tout ceci un peu au delà de la verité, soit pour avoir pris une fois son parti, soit plûtôt pour regarder les choses par differens biais, tel qu'est celui-ci : parce que la raison est la plus belle prérogative de l'homme, il voudroit absolument proscrire tout ce qui n'est pas pure raison, & croire même dangereux tout autre ressort ; parce que tout autre ressort dépendant des circonstances qui varient incessamment, il seroit à craindre que l'homme ne fût enfin dégradé, en perdant de vûë le point fixe de sa raison,

qui doit être sa regle invariable dans les differens mouvemens de colere, d'indignation, d'amour, & de haine, & ainsi des autres, ausquels il ne faut que se prêter. N'est-ce point de l'examen de ce principe, que dépend le dénoüement de cette querelle, qui quoi qu'il en soit des Parties qui se sont peut-être un peu trop échaufées à la soutenir, fournit matiere à plus d'une scene agréable & utile.

ARTICLE CXIII.

SUITE DES OBSERVATIONS de Mr. Brisseau le fils, Medecin Major & Pensionaire de la Ville de Tournay, touchant la Cataracte. A Tournay chez A. du Puicht Imprimeur, *in* 18. *pag.* 30. 1708.

NOus avons donné l'extrait de la premiere partie de ces Observations dans les Memoires du mois de Decembre 1706. Il ne s'agit pas entre Mr. Brisseau & ses Adversaires d'une découverte plus curieuse qu'utile. Le sentiment du

Medecin de Tournay, s'il eſt vray, met la Cataracte au rang des maladies faciles à guerir : il ôte à l'operation neceſſaire pour la faire tomber ce qu'elle à de difficile & de myſterieux. Mais ſi ſes conjectures ſont fauſſes il expoſe les malades à perdre la vûë par l'operation qui devroit la rendre. Les Chirurgiens ont interêt que ſon opinion ſoit reçûë : la Cataracte deviendroit de leur reſſort. Les Oculiſtes ſont engagez par la même raiſon, à combatre une doctrine qui leur ôteroit beaucoup de pratiques. Les ſçavans Anatomiſtes exempts de tout interêt ſont donc les ſeuls Juges competans de cette diſpute. Mr. Briſſeau convient qu'un fameux Oculiſte de Paris (Mr. Laſnier) avoit eû la même penſée que lui il y a plus de trente ans, & que Mr. Antoine Maſtre-Jean, Auteur d'un *Traité des maladies de l'œil* fort eſtimé, qui paroît depuis un an, convient avec lui pour le fond du Syſtême : mais il ſoutient avec raiſon qu'on ne peut cependant lui ravir ſans injuſtice la gloire de l'invention, puiſque l'opinion de

Mr. Lasnier étoit restée dans une grande obscurité, connuë à peine de quelques Curieux de Paris, & qu'il n'a pû s'instruire dans le Livre de Mr. Antoine imprimé après le sien. L'Addition qu'il y fait est destinée à rendre compte au Public, de plusieurs nouvelles experiences qui confirment sa découverte; *que la Cataracte qu'on a crû jusques ici une taye formée dans l'œil par l'amas de quelques humeurs peccantes, n'est autre chose que le crystallin même durci & obscurci.*

On lui a principalement objecté, qu'il avoit pris des glaucomes pour des Cataractes dans les cadavres sur lesquels il a travaillé : il répond que les glaucomes sont rares, & qu'il n'est pas vrai-semblable que tous ceux sur les cadavres de qui il a travaillé, fussent attaquez de cette maladie, & qu'il n'eût jamais rencontré de veritable Cataracte. Il en a encore ouvert quatre depuis son premier Ecrit : les Malades avoient eu tous les accidens des veritables Cataractes : il n'a trouvé dans leurs yeux dissequez autre chose que le crystallin opaque & endurci. L'operation qu'il

fit l'an paſſé 1707. au mois d'Avril à Tournay merite toute l'attention des Curieux : nous allons la rapporter dans ſes propres termes ; il s'eſt appliqué à en donner une deſcription exacte.

Un Soldat du Regiment Royal d'Artillerie, de la Compagnie de Monſieur le Chevalier de Marée, nommé la Violette, natif de Mante, âgé de trente cinq ans, arriva à l'Hôpital de Tournay au mois d'Avril 1707. pour une groſſe fluxion de poitrine dont il fut gueri par pluſieurs ſaignées & autres remedes. Je m'apperçus qu'il avoit une Cataracte à l'œil gauche, laquelle par ſa blancheur extraordinaire me paroiſſoit fort ancienne. L'ayant interrogé ſur ce mal, il me dit qu'il le portoit depuis plus de 19 ans, & qu'ayant reçû un rude ſoufflet d'une Bateliere qu'il ſervoit, il lui étoit ſurvenu une groſſe inflammation à l'œil, enſuite de laquelle il en avoit perdu inſenſiblement la vûë.

Je lui propoſai, que s'il le vouloit je tâcherois de le guerir : ce qu'il accepta fort volontiers. J'avois peu

avant ce tems-là fait un Cours public d'Anatomie, & ensuite une operation sur un cadavre en faveur de plusieurs Chirurgiens des Troupes qui étoient pour lors à Tournay: & je voulus leur donner la satisfaction de leur faire voir celle de la Cataracte sur le vivant. Ayant choisi pour cela un beau jour qui étoit le 11. May, plus de quarante Chirurgiens, parmi lesquels il y en avoit bien vingt Majors de Regimens, & plusieurs autres personnes curieuses, s'étant rendus à nôtre Hôpital vers les trois heures de l'après-midi; je fis placer le Malade sur un siége au milieu de la Cour; afin que tout le monde pût voir. Ayant bandé l'œil sain qui étoit le droit, je lui fis soutenir la tête par un Chirurgien. Alors lui ayant fait tourner la prunelle du côté du nez, j'assujettis tout le globe de l'œil & les paupieres que j'avois écartées avec le pouce & le doigt indice de la main gauche: puis tenant mon aiguille de la droite que j'appuyois sur la temple du Malade pour être plus ferme & plus sûr, je perçai d'un seul coup

l'œil à demi-travers de doigt du rebord exterieur de la cornée, tournant un peu l'aiguille entre mes doigts, pour que l'écartement des fibres des membranes se fit avec moins de violence, & causât moins de douleur.

Je voulus d'abord sonder de la pointe la Cataracte par le haut, pour connoître sa consistance, & ses adherances; & je m'apperçûs qu'elle étoit très-dure, & si fortement attachée dans sa circonference, que j'aurois bien de la peine à la faire tomber : car l'ayant saisie en diverses manieres, sans qu'elle branlât aucunement, & la prunelle prenant differentes figures à chaque mouvement que je faisois faire à mon aiguille, je craignis qu'une plus grande violence ne déchirât les fibres de l'iris : ce qui auroit été un mal pire & plus difforme que le premier.

Lors changeant de batterie, & retirant un peu l'aiguille, je la porte dans le centre de la cataracte, laquelle ne filoit point, comme d'autres que j'ai vû abbatre. Mais je fus

fort surpris d'entendre un petit bruit, à peu près semblable à celui que l'on feroit, si de la pointe d'une lancette on relevoit la premiere couche des fibres d'un parchemin sec: ce que le Chirurgien qui tenoit la tête du Patient entendit aussi.

Enfin comme je vis, que la Cataracte demeuroit toûjours immobile, je m'avisai de la pousser en arriere, & vers le fond de l'œil, ce qui me réüssit: car dans le moment, elle se sépara du ligament ciliaire, du côté du grand angle, & pour lors le Malade nous reconnut tous, distingua les fenêtres qui étoient éloignées, & auroit pû, à ce qu'il nous dit, compter les carreaux des vitres.

J'étois fort satisfait de ce commencement; & croyois venir aisément à bout du reste: mais je fus fort intrigué par deux accidens qui survinrent, & que je ne pouvois point prévoir. Le premier fut que tournant la Cataracte de droit à gauche, c'est à dire, du grand angle où elle étoit déja détachée vers le petit angle, elle se brisa en quatre piéces,

dont deux qui faiſoient le tiers de la Cataracte ; l'une plus groſſe l'autre plus petite, & environ de la groſſeur d'un grain de moutarde, pouſſées par le reſſort de l'humeur vitrée ; entrérent par l'ouverture de la prunelle dans la premiere chambre de l'humeur aqueuſe.

J'abandonnai le gros de la Cataracte pour m'attacher à ces deux piéces ; & portant la pointe de mon aiguille au travers de la prunelle, je piquai la plus groſſe, & la ramenai avec les autres : ce que je ne pus faire à la petite, qui flottoit dans l'humeur aqueuſe.

Enſuite je m'attachai au gros de la Cataracte, qui reſtoit à peu près dans ſa ſituation ordinaire, hormis qu'il étoit partagé en deux piéces ; & tournant avec patience l'aiguille en tous ſens, de haut en bas, de bas en haut, de droit à gauche, & de gauche à droit, pour achever de ſeparer le reſte des adherences, ces piéces commençoient à deſcendre & s'aſſembler vers le bas, lors qu'un nouvel accident vint m'embarraſſer. Un vaiſſeau du ligament ciliaire

donna du sang, qui troubla dans le moment l'humeur aqueuse, & m'ôta la vûë de mon aiguille. Cependant je ne lâchai point prise, & par la connoissance de la structure & situation des parties, je faisois mes abbaissemens avec ménagement, & tins pendant un peu de tems la pointe de l'aiguille tout à fait abbaissée pour assujettir la Cataracte.

L'operation étant finie, je retirai mon aiguille de l'œil, & y fis appliquer dessus des compresses graduées, & trempées dans un collyre fait de blanc d'œuf battu en mousse, avec parties égales d'eau rose & de plantain.

On mit le Malade au lit, & je lui fis tirer le même soir douze onces de sang du bras droit, pour prévenir l'inflammation de cette partie, qui avoit souffert beaucoup de tiraillement pendant tout le tems de l'operation, laquelle avoit duré prés d'un quart d'heure; quoi qu'il nous dit, qu'il n'avoit souffert tout ce tems-là qu'une douleur mediocre & supportable.

La nuit suivante il sentit dans tout

l'œil une grande chaleur, & une douleur, disoit-il, comme si on le lui arrachoit. C'est pourquoi le lendemain lui trouvant aussi de la fiévre, je lui ordonnai encore deux bonnes saignées, un lavement émollient, & le soir une émulsion hypnotique : ce qui calma toutes ses douleurs; ensorte que jusqu'à sa guerison il n'en sentit que de fort legeres.

Sept jours après l'operation, malgré la défense que je lui avois faite d'ôter son bandage, il eut l'impatience de sçavoir s'il verroit bien de cet œil.

J'arrivai dans le moment à l'Hôpital pour faire ma visite des malades, & passant proche de lui il m'arrêta pour me dire qu'il voyoit très-bien, & me remercia : Mais je le grondai, & le fis rebander aussi-tôt, lui recommandant de ne plus faire une pareille faute.

Je n'examinai son œil que le douze de l'operation, & le trouvai en bonne disposition, excepté que la conjonctive étoit encore rouge & un peu échymosée. Lui fermant l'œil sain,

il diſtingoit tous les objets, & de jour en jour il ſoutenoit la clarté de mieux en mieux.

La petite portion de la Cataracte, que je n'avois pû ramener reſtoit encore dans la chambre anterieure de l'humeur aqueuſe, & paroiſſoit vers le bas de la prunelle : & cela eſt demeuré ainſi juſqu'à ſon départ pour l'Armée, qui fut le 6. Juin 1707. & le 26^e^. de l'operation : & il a fait la Campagne ſans reſſentir aucune incommodité.

Au mois de Septembre dernier, l'Armée étant campée proche Tournay, il eſt venu chez nous, où pendant que j'étois aux chams, Mr. Miley Chirurgien Major des Armées du Roi, & Mr. de Saint Martin Chirurgien Major de ſon Regiment, ont avec mon pere examiné ſon œil, qu'ils ont trouvé beau & ſain, & la prunelle entierement découverte ; le petit fragment de la Cataracte, que je n'avois pû ramener de la chambre anterieure de l'humeur aqueuſe, y reſtant pourtant encore ; & s'étant collé au bas de l'iris, où on le voyoit en y regardant de près ;

mais comme il n'occupe rien de la prunelle, il n'empêche aucunement l'entrée des rayons dans le fond de l'œil, & ce Soldat voit les objets entiers, & tels qu'ils ſont.

Je me ſuis crû obligé de donner ici une deſcription exacte de toutes les circonſtances de cette operation ; parce qu'elles confirment mon Syſtême, & qu'on en peut auſſi tirer des lumieres pour ſe conduire en pareil cas, & même en d'autres moins difficiles.

1°. Il eſt à remarquer que cette Cataracte n'a point filé, n'y paru tourner au tour de l'aiguille, comme il arrive le plus ordinairement : ce qui fait connoître que les couches exterieures, & glaireuſes du cryſtallin étoient endurcies par la longueur du tems, & devenuës auſſi ſolides que le noyau.

2°. Quand je me ſuis aviſé d'attaquer cette cataracte par le devant, & de la pouſſer en arriere vers le fond de l'œil, pour détacher également toutes les adherences ; ſi ç'avoit été une membrane, elle ſe ſeroit plûtôt caſſée en travers, & dans

le milieu, qui doit être plus foible; qu'en pluſieurs piéces.

3°. L'épaiſſeur de ces piéces, plus ou moins égale à leur largeur, comme je l'ai fort bien vû en les tournant ſous l'aiguille, m'auroit convaincu, que ce n'étoit point une membrane, quand je n'en aurois point d'autres preuves.

4°. La figure irreguliere & inégale de ces piéces, ſemblable à celles d'une pierre qu'on briſeroit d'un coup de marteau, prouve certainement, que c'étoit un corps dur & ſolide, qui n'a pû être autre que le cryſtallin. J'ai vû cette inégalité dans d'autres Cataractes, qu'on avoit écornées en les abbatant, & on la peut encore voir dans la petite piéce qui eſt reſtée au bas de la prunelle de ce Soldat.

5°. J'ai même fait voir aux Aſſiſtans que les deux piéces, qui s'étoient gliſſées au dedans de la prunelle, & qu'on diſtinguoit très-manifeſtement, avoient à un de leurs côtez la rondeur du globe, qu'elles formoient avant leur ſeparation.

Outre ces remarques qui confir-

ment mon Syſtême, on peut tirer des circonſtances de cette operation, deux utilitez conſiderables. L'une que la maniere dont je m'y ſuis pris pour détacher les fortes adherences de cette vieille Cataracte, en la prenant par devant, & la pouſſant vers le fond de l'œil, de quoi je n'ai rien vû dans les traitez où l'on décrit cette operation, peut beaucoup ſervir à l'Operateur dans une pareille difficulté. L'autre qu'on peut réüſſir à abbatre les Cataractes les plus inveterées, du moins ſur des ſujets auſſi bons que ce Soldat : ce qu'on n'avoit oſé entreprendre juſqu'ici.

La ſolidité caſſante de cette Cataracte, en prouve l'ancienneté ; & ſi l'on en doutoit, je pourrois ajouter au témoignage du Soldat, celui des Officiers de ſon Regiment, qui l'ont toûjours vû borgne depuis 15 ans qu'il y ſert.

Mr. Briſſeau explique nettement page 18. la difference de ſon opinion & du ſentiment de Mr. Antoine. Nous convenons Mr. Antoine & moi, dit-il, du fond du Syſtême : mais nous ſommes fort éloignez ſur pluſieurs choſes, dont je ne veux

toucher ici que deux, qui ſont plus de mon ſujet.

La premiere eſt, que Mr. Antoine prévenu du ſentiment de Galien, & de ceux qui l'ont ſuivi, met le glaucoma ou Cataracte incurable, dans le deſſechement du cryſtallin; & que je le mets avec plus de vraiſemblance, dans l'opacité de l'humeur vitrée. Car je ne vois point dans tout ce qu'il dit là-deſſus de raiſon ſuffiſante, pourquoi on ne pourroit point abbatre un cryſtallin deſſeché & endurci, & par conſéquent rétablir la vûë dans ce prétendu glaucoma. Il dit que les adherences ſont trop fortes: mais cela ne ſe ſçauroit bien connoître que par l'évenement: & l'on peut toûjours ſelon moi, hazarder l'operation; puiſque j'ai réüſſi pour mon coup deſſai à une Cataracte de vingt ans, où les adherences étoient des plus fortes, & le cryſtallin ſi deſſeché, qu'il ſe briſa en quatre piéces; d'autant plus que cette operation n'eſt pas de ſoi perilleuſe, & que Mr. Antoine a lui-même réüſſi dans une Cataracte noire, qu'il croyoit deſeſ-

perée, & qu'on le força d'entreprendre, comme il le dit en la page 194.

C'eſt donc dans l'humeur vitrée, que conſiſte le vrai glaucoma ou Cataracte incurable ; & non dans le cryſtallin, qu'on abbatra très-inutilement, quand la maladie eſt dans la vitrée. Or il eſt très-poſſible, que cette humeur ſe condenſe, & devienne opaque auſſi bien que le cryſtallin, comme je l'ai trouvé dans un œil qui me fut envoyé de Dunkerque : cela arrive plus rarement.

Il eſt étonnant que Mr. Antoine ayant découvert, que le ſiége de la Cataracte étoit dans le corps du cryſtallin, qu'on l'abbatoit par l'aiguille dans l'operation, & qu'étant abbatu, l'humeur aqueuſe & la vitrée ſuffiſoient pour voir, n'ait pas conçû en même tems, que l'opacité de cette derniere humeur, à laquelle il eſt impoſſible de remedier, devoit être le veritable glaucoma, ou Cataracte incurable.

Cela l'auroit aiſément tiré de pluſieurs embarras, qui ſe remarquent dans ſes diviſions & dans ſes explications. Il auroit même mieux diſ-

tingué le glaucoma de la Cataracte, & donné de meilleurs signes pour les connoître.

On peut, selon mon opinion, rendre raison de plusieurs phenomenes de ces deux maladies. Si on demande par exemple pourquoi la Cataracte est beaucoup plus frequente & le glaucoma très-rare? C'est parce que le crystallin est plus facile a s'endurcir & à devenir opaque que la vitrée. Pourquoi la Cataracte est-elle presque toûjours blanche? Parce que le crystallin en s'endurcissant est plus propre à prendre cette couleur, par une direction plus exacte de ses pores. Pourquoi les Cataractes vertes & noires, ou tirant sur ces couleurs, passent-elles pour moins curables? Parce que ce sont plus souvent des glaucomes, & que l'humeur vitrée est plus capable de ces differentes couleurs, à raison du voisinage de l'humeur noire qui enduit l'uvée, & qui s'alterant & s'imbibant avec la vitrée, la peut colorer de toutes ces manieres, selon la differente alteration de ces humeurs. Enfin pourquoi les Cataractes lui-

ſantes ſont-elles plus ſuſpectes ? Parce que ce ſont auſſi des glaucomes, ou la vitrée étant opaque, le cryſtallin qui reſte diaphane, leur donne ce brillant.

Je crois ſuivant ce plan, qu'outre ces differentes couleurs, un des meilleurs ſignes pour diſtinguer le glaucoma, eſt qu'il doit paroître beaucoup plus enfoncé dans l'œil : mais il faudroit bien des experiences, qui ne ſont pas à la main, pour confirmer tout ce que j'avance ici.

On a beau tourner pour trouver la difference du vrai glaucoma, ou Cataracte de ſoi incurable, d'avec la Cataracte ordinaire ; je ne crois pas qu'on en puiſſe donner une explication plus plauſible & plus naturelle que celle-ci.

La ſeconde choſe que je ne ſçaurois paſſer à Mr. Antoine, & qui n'eſt pas moins importante, c'eſt qu'il ſuppoſe des appendices ou excroiſſances de la Cataracte, qu'il appelle accompagnemens, & qu'il dit ſe produire par la corroſion de la membrane du cryſtallin : ce qui donne lieu, dit-il, à quelques portions de ſa par-

tie exterieure & glaireuſe de s'avancer hors d'œuvre, & de former ces accompagnemens.

Je ne nie pas que la membrane du cryſtallin ne puiſſe crever, & ſe corroder par quelque cauſe que ce ſoit; puiſqu'on voit quelque fois des cryſtallins qui ſont fort augmentez de leur volume, & ont une figure irreguliere: ce qui ne ſe peut concevoir ſans ſuppoſer la deſtruction de leur membrane: mais ce cas eſt trés-rare, & de cinquante cataractes à peine en trouve-t'on une où cela ſe remarque.

Je ne crois pas même qu'on doive placer cette maladie au rang des cataractes Ce n'en eſt pas une, ni ſelon le ſyſteme des Anciens, ni ſelon le nôtre; & il n'y echoit point d'operation. C'eſt plûtôt un ulcere & une ſuppuration du cryſtallin, telle que je l'ai vûë à un nommé St. Laurent Soldat au Regiment des Gardes Françoiſes de la Compagnie de Mr. de la Faye. Ce Soldat âgé de 55. ans étant venu à l'Hôpital de Tournay au mois de Septembre 1707. pour une diſſenterie, j'apperçûs qu'il avoit perdu un œil: ce qu'il me dit lui être arrivé

dés l'âge de cinq ans par un grain de petite verole.

J'examinai ſon œil, & remarquai que la prunelle étoit opaque, & traverſée de pluſieurs barres de differentes couleurs, étant beaucoup plus blanche en un endroit qu'en l'autre. Aprés pluſieurs rechûtes, que ſon mauvais regime lui avoit attirées, il mourut, & je ne manquai pas d'ouvrir ſon mauvais œil. je trouvai plus des deux tiers du diſque du cryſtallin conſommez. l'autre tiers qui étoit ſa partie ſuperieure, me parut fort ſolide, opaque, blanchâtre, & de la figure d'un croiſſant trois fois plus large dans ſon milieu que vers ſes cornes. Il ſortoit de la partie interne de cette portion du cryſtallin, pluſieurs filamens qui pendoient en forme de freluches, les unes plus groſſes & plus longues que les autres, avec une matiere puriforme & un peu gluante, qui en occupoit la plû-part des intervalles. J'admirai que cette matiere n'avoit point alteré l'humeur vitrée, ni ſa membrane, qui reſtoient dans leur diſpoſition naturelle : ce qu'on peut attribuer à ce qu'aprés l'inflam-

mation & ſuppuration de ce grain de petite verole, qui n'avoit attaqué que le cryſtallin, cette matiere étoit addoucie, & devenuë moins acre par le tems, & par le mélange d'un ſuc plus doux. Ce n'eſt que dans un pareil cas, ou bien dans des Cataractes auſquelles on a fait l'operation avant la mort, qu'on peut en les diſſequant rencontrer les freluches ou accompagnemens de Mr. Antoine.

Ce qui lui a impoſé, eſt qu'ayant ouvert deux yeux à Cataracte, auſquels il avoit fait l'operation avant la mort, il a trouvé quelques portions de la partie exterieure du cryſtallin, qu'il en avoit détachées en operant, & les a priſes pour des excroiſſances, ou accompagnemens ordinaires dans cette maladie.

Il ne marque point en avoir trouvé dans la premiere Cataracte qu'il a ouverte; comme en effet je ſuis ſûr qu'il n'y en avoit point, parce que l'operation n'y avoit point été faite.

Dans la premiere que j'ai ouverte, & où j'avois fait l'operation avant que de l'ouvrir, j'ai bien trouvé quelques portions de la ſurface glai-

reuse du cryſtallin, que mon aiguille avoit détachées du noyau: mais je les ai priſes pour ce qu'elles étoient, & je n'en ai point fait mention dans mon premier Memoire ; parce que n'ayant point vû le Livre de Monſieur Antoine, je ne pouvois pas prévoir, que cela fût de conſequence.

De puis que j'ai vû & lû ſon Livre qui eſt fort curieux, & contient beaucoup de bonnes choſes, j'ai ouvert trois Cataractes, ſur leſquelles on n'avoit point operé: & ce ſont les trois dernieres que j'ai rapportées ci-devant à la page 16. où j'ai trouvé & bien remarqué la membrane du cryſtallin entiere, liſſe, & ſans aucun de ces accompagnemens.

Si je n'étois pas auſſi perſuadé que je le ſuis de la bonne foi de Monſieur Antoine, je croirois que ces accompagnemens ne ſeroient qu'une invention, pour rendre l'operation plus myſterieuſe, & en détourner les Chirurgiens ordinaires, entre les mains deſquels je prétends la remettre, pour l'honneur de la Chirurgie, & pour le bien public.

Nous avons lui & moi très-bien

prouvé, que la cataracte n'est point une membrane, comme on le croyoit, & que c'est le crystallin qu'on abbat dans l'operation. D'où il est aisé de concevoir, que cette operation n'est plus une affaire si mysterieuse & si difficile, & que tout Chirurgien qui sçaura bien la structure de l'œil, & qui aura la main bonne, peut hardiment l'entreprendre, & réüssir; puisque je l'ai entreprise moi-même pour la premiere fois avec succés, dans un cas que la plû-part des Oculistes auroient jugé impratiquable.

Mr. Brisseau en finissant invite les Chirurgiens, d'éclaircir la verité du nouveau Systéme par de frequentes dissections d'yeux malades, en travaillant comme il a fait sur des cadavres, & il leur communique la methode qui lui a réüssi dans ces dissections. Pour bien faire cette dissection & voir exactement la chose, il faut détacher l'œil de son orbite, le dépoüiller de la conjonctive & de ses muscles, & après l'avoir bien dégraissé, faire avec la pointe d'un scalpel ou d'une lancette, à une ligne ou deux de la cornée, une petite

ouverture à la ſclerotique, & avec un ciſeau fin la couper proprement dans toute ſa circonference. Alors enlevant la piece qui ſera faite en forme de calote, & où la cornée eſt attachée, vous conſidererez à loiſir la Cataracte ſans la toucher ; la regardant à nud par deſſus, puis par les côtez au travers de la vitrée, qui eſt fort tranſparente : & pour la voir par deſſus, vous renverſerez toute l'humeur vitrée avec le cryſtallin dans la calotte que vous aviez enlevée : aprés quoi verſant ce qui eſt dans la calote ſur une table, vous ſeparerez la Cataracte ou cryſtallin de la vitrée, & examinerez ſa conſiſtence, & le plus, ou le moins de ſolidité de ſes parties.

On doit ſans doute beaucoup de loüanges au zele & à l'application du jeune Auteur. C'eſt par des hommes de ce caractere que les Sciences s'étendent, que les Arts ſe perfectionnent : mais la matiere eſt délicate, & je crois qu'en laiſſant un champ libre à la ſpeculation & à la diſpute, il faut ne rien changer encore dans la pratique, ou du moins ne tenter

l'operation selon la nouvelle methode que sur des Cataractes abandonnées par les Oculistes. Je dois ajouter que Mr. de Voolhouse m'a fait voir il y a quinze jours dans l'œil d'un Officier de sa Majesté Britannique, à qui on n'a jamais fait l'operation, trois petites Cataractes sensiblement distinguées. Plusieurs Membres de l'Academie Royale les avoient vûës le jour précedent chez le même M. de Voolhouse. Voilà une experience qui doit embarasser Mr. Brisseau & Mr. Antoine.

ARTICLE CXIV.

LETTRE DE Mr. MALLEMANT Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, au Reverend Pere T........ de la Compagnie de JESUS.

MON Reverend Pere.

J'avoüe que dans mon Histoire de la Religion, j'ai traduit d'une maniere toute nouvelle ces paroles de JESUS-CHRIST, en Saint Luc chapitre 22. verset 51. *Sinite usque huc.* La

traduction que j'en ai faite est si singuliere, qu'avant moi, personne que je sçache ne leur avoit jamais donné le sens que j'ai choisi. Le Censeur de cette traduction s'y opposa fortement : & parce que je la défendois sans la pouvoit appuyer d'aucune autorité que de celle de la raison, il alla jusqu'a me dire d'un air moqueur, que ma découverte avoit été attenduë quatorze cens ans. Je ne m'en offensai point. Il est homme d'esprit. Je m'attendois bien, qu'après tout il se laisseroit persuader : en quoi il a été suivi de tous ceux que j'ai l'honneur de connoître.

Le sens que j'ai donné aux paroles de Jesus-Christ dont il s'agit, dépend de deux circonstances dans lesquelles elles furent dites ; & pour les bien remarquer, il y faut apporter un peu plus d'attention, qu'on n'y en avoit fait jusqu'a present.

La premiere des deux circonstances qu'il faut ici soigneusement observer, c'est pour quel sujet Jesus-Christ dit ces paroles. La seconde, c'est à qui ces paroles furent addressées.

La premiere eſt ſans difficulté. Tout le monde convient que ces paroles de Jesus-Christ, *Sinite uſque hûc*, furent dites à l'occaſion de St. Pierre, ſur ce que cet Apôtre trop ardent tira l'épée, ou quelque autre arme de cette nature, avec laquelle il coupa l'oreille à un des valets du Grand Prêtre.

La ſeconde n'a pas été aſſez examinée. Comme ces paroles furent certainement dites à l'occaſion de St. Pierre, les eſprits vifs ſans autre reflexion, ont compté pour indubitable quelles fûrent addreſſées aux Apôtres. Nous avons un celebre Traducteur qui les a crûës addreſſées à ſaint Pierre même en particulier. Il l'a ſi bien crû, qu'il a voulu l'inſinüer à tout le monde, en les mettant dans le Texte de cette ſorte: *& un des Apôtres frappant un des ſerviteurs du Grand Prêtre, lui coupa l'oreille droite: mais Jeſus dit à ſon Diſciple: arrêtez vous, ne faites rien davantage.*

Cette traduction du Pere Amelot eſt viſiblement viticuſe pour deux raiſons. Premierement, parce que le Texte ne dit point que ces

paroles ayant été addreſſées à un Diſciple. Secondement, parce que le Texte marque expreſſément, qu'elles ne furent pas addreſſées préciſément a une ſeule perſonne, mais indéterminément à pluſieurs.

Il y a moins d'infidelité dans les Traducteurs qui ont laiſſé, comme le Texte, cette circonſtance en ſuſpens : mais tous tant qu'ils ſont, ils ont fait deux fautes. La premiere, c'eſt qu'ils ont ſuppoſé que ces paroles avoient été addreſſées aux Apôtres. La ſeconde, c'eſt que pour rendre ces mêmes paroles convenables aux Apôtres, à qui ils ſuppoſoient qu'elles avoient été addreſſées, ils en ont fait une traduction, que ni le Texte Grec, ni le Texte Latin, ne ſçauroit ſouffrir litéralement.

On lit dans le Grec : ἐᾶτε ἕως τούτου, & tout de même, mot pour mot, dans le Latin : *ſinite uſque hûc*, ce qui ne ſignifie certainement point par la force des mots, *tenez vous en là* ; ni *ceſſez, c'eſt aßez.* Il vrai qu'on peut donner au Grec ἐάω la force de *deſino :* mais le Traducteur Latin ne l'a pas pris en ce ſens là ; & ἕως τούτου,

ne peut jamais ſignifier, *c'eſt aſſez.*

Examinons ſi ces paroles ont été addreſſées aux Apôtres : car ſi elles ne leur ont pas été addreſſées, c'eſt mal à propos que les Traducteurs en ont violenté le ſens, pour faire une fauſſe application.

Si ces paroles ont été addreſſées aux Apôtres, il faut neceſſairement de deux choſes l'une : il faut quand Jeſus-Chriſt les a dites, ou qu'il fût encore pami ſes Apôtres, ou qu'il leur ait crié ces mots de loin. Or ces deux choſes ſont également inſoutenables. J. C. ne cria point ces mots de loin à ſes Apôtres, & n'étant plus alors parmi eux, il ne les peut pas avoir dit de près. J. C. n'étoit plus alors parmi les Apôtres : je le prouve par trois faits inconteſtables.

Premierement, lorſque Judas donna le baiſer à J.C. le Fils de Dieu s'étoit avancé, & ſeparé des ſiens pour aller au devant de ſes ennemis, *Sciens omnia quæ ventura erant ſuper eum, proceſſit & dixit eis : Quem quæritis?*

Secondement, auſſi-tôt que J. C. eût reçû ce perfide baiſer du traître Judas, il fût ſaiſi par ſes enne-

mis : *Osculatus est eum : at illi manus injecerunt in eum, & tenuerunt eum.*

Troisiémement J. C. ne dit les mots dont il s'agit, qu'après que St. Pierre eût frapé Malchus ; & St. Pierre ne frapa Malchus qu'après le baiser de Judas. J. C. n'étoit donc plus alors parmi ses Apôtres.

Quand J. C. auroit eu derriere lui ses onze Apôtres lorsque Judas le baisa, comme j'e n'en doute point, la multitude d'ennemis dont il fut aussi-tôt environné & accablé, les écarta de telle sorte, qu'il faut absolument que l'action de St. Pierre se soit passée assez loin de lui.

Il faut donc, ou que ces paroles de J. C. *Sinite usque huc*, n'ayent pas été addressées aux Apôtres, ou que J. C. les leur ait criées de loin : ce qui est encore insoutenable par deux raisons.

La premiere, c'est que les Prophetes & l'Evangile attribuent à J. C. un caractere tout different : *Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus.*

La seconde, c'est que si J. C. eût crié ces mots de loin à ses Apôtres,

il n'eût pas été à portée de toucher l'oreille de Malchus.

Les paroles dont il s'agit n'ont donc point du tout été addressées aux Apôtres, mais à ceux qui avoient jetté les mains, comme dit, St. Marc, sur J. C. & qui s'étoient saisis de lui. Or en prenant de cette sorte les paroles dont il s'agit, il n'est pas difficile de leur donner un bon sens. Il n'y a qu'à les traduire mot à mot de cette sorte : *permettez, ou selon nôtre tour françois, avec vôtre permission, jusqu'ici.* Dès qu'on eût saisi J. C. St. Pierre le plus vif de tous les Apôtres, entreprit temerairement de repousser la violence par la force ; & J. C. voyant à quoi les siens étoient exposez, pria ceux qui l'avoient saisi, de lui permettre d'aller jusqu'où cela se passoit. Il y alla, & par sa douceur, il appaisa le tumulte qui s'y excitoit, & tira les siens de peril.

Vous voyez, Mon Reverend Pere, que ma traduction ne fait violence, ni au Texte, ni à l'Histoire de ce qui se passa pour lors. Elle laisse chaque chose en son naturel, & sans affecter ici une fausse modestie,

je vous avoüe que je ſuis bien aiſe d'être le premier à qui cela eſt venu dans l'eſprit. J'eſtime plus un vrai dénoüement de la moindre difficulté de l'Evangile, que la découverte de l'Amerique. Je ſuis &c.

ARTICLE CXV.

MEMOIRE TOUCHANT LE deſſein qu'on a d'introduire le Formulaire du Pape Alexandre VII. dans l'Egliſe des Pays-bas. Epiſtola occaſione Folii, cui titulus, Memoire &c. C'eſt-à-dire, *Lettre à l'occaſion d'une feüille volante, intitulée Memoire touchant le deſſein &c.... Second Memoire touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. dans les Pays-bas, pour ſervir de réponſe à la refutation du premier.*

ON joint enſemble ces trois Ecrits, parce qu'ils ſont courts & qu'ils regardent la même matiere. Le premier Memoire n'eſt qu'une Feüille volante, imprimée ſans nom d'Auteur & ſans permiſſion, & datée du 12. Mars 1707. Quoique ſelon

toutes les apparences il ait été imprimé dans les Pays-bas, d'où il nous a été envoyé; on voit bien néanmoins qu'il n'a pas été composé par un Flamand, mais par quelque François refugié en ces Provinces. Quoi qu'il en soit, voici le sujet de cet Ecrit, & un extrait de ce qu'il contient.

Les Evêques des Pays-bas ayant formé la resolution d'exiger avec exactitude dans leurs Dioceses, la signature du Formulaire d'Alexandre VII. ceux qui ont interêt de s'opposer à cette signature font deux questions à ce sujet. Ils demandent 1°. *S'il est permis selon les Loix reçûës dans les Pays-bas, & selon l'usage immemorial, de répandre en secret, ou de publier solemnellement des Bulles ou des Decrets de Rome, avant que le Ministre de Sa Sainteté en ait demandé & obtenu la permission dans les formes ordinaires par le Placet de Sa Majesté.* Ils demandent en second lieu, *Si en considerant le Formulaire en lui même, les troubles infinis qu'il a causez dans la France depuis 50. ans, & les vexations inoüies*, ce sont leurs termes, *qu'on y a exercées à cette*

occasion, il est à propos de permettre qu'il soit introduit en ces Provinces, & d'armer de l'autorité du Roi ceux qui ne le demandent, que pour exercer sur les consciences timorées une violence que l'Eglise n'a jamais faite aux Fidelles en de pareilles rencontres : ce qui leur causeroit des peines extrêmes.

L'Auteur du Memoire répond à la premiere Question, que les Rois d'Espagne sont en possession dans tous leurs Etats, & en particulier dans ceux du Pays-bas, de faire examiner par leurs Ministres & par leurs Conseils, les Bulles, Decrets, & autres Rescrits de la Cour de Rome, qui ont quelque rapport aux affaires publiques, avant qu'on les puisse publier, mettre en execution, ou en faire aucun usage. La preuve de cette possession est tirée 1°. D'un Edit de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, daté du 3. Janvier 1447. dans lequel ce Prince défend, *conformément à la coûtume ancienne, d'apporter ou d'executer aucunes Monitions Ecclesiastiques, ou Défenses ou autres Mandemens, pour quelque sujet que ce soit, sans les avoir portez aux Cours de*

Juſtice & aux Magiſtrats. 2°. D'un autre Edit de Philippe Archiduc d'Autriche, qui fit la même défenſe le 20. May 1497. ſous peine de banniſſement. 3°. D'un Edit de Philippe II. publié en 1574. où ſont compriſes toutes dépêches ou impetrations des Legats ou Nonces Apoſtoliques. 4°. De deux ſentences du Conſeil de Brabant renduës en 1701. contre Mr. l'Internonce. La poſſeſſion ainſi prouvée, l'Auteur fait une violente invective contre Mr. l'Archevêque de Malines, qu'il accuſe d'avoir voulu donner atteinte à cet ancien uſage.

Pour répondre à la ſeconde Queſtion, l'Auteur dit, que la ſignature du Formulaire *n'aboutit qu'à forcer tous les Eccleſiaſtiques, tous les Regens, tous les Maitres d'Ecole, & les Religieux même, à faire les ſermens les plus ſacrez & les imprecations les plus horribles contre eux mêmes, pour affirmer qu'ils croyent ce que la plûpart ne ſont pas même capables de connoître. Il ajoute, qu'il eſt certain que la plûpart des Eccleſiaſtiques qui jurent qu'ils croyent, que le Livre de Janſenius contient des erreurs*

font sur cela de faux sermens ; les uns par ignorance, les autres par foiblesse, beaucoup par politique & par complaisance, quelques-uns parce que tout leur est indifferent dans la Religion. Il fait ensuite une peinture fort odieuse de ce qui s'est passé en France, à l'occasion de la signature du Formulaire ; & de tout cela il conclut qu'il n'est pas à propos de l'introduire dans les Pays-bas.

Il finit en faisant au nom de tous ceux de son Parti une déclaration en ces termes : *Ils seront toûjours prêts, dit-il, à condamner tout de nouveau les cinq Propositions en elles mêmes, dans leur sens naturel & litteral, sans exception, sans restriction, sans explication quelconque, conformément au Bref du Pape Innocent X I I. Et quant à l'attribution de ces Propositions & de leur sens, à l'illustrissime Evêque d'Ipres, & à la décision que les Papes en ont fait, ils s'engageront sans peine à garder un respectueux & perpetuel silence à cet égard...* Mais ce qu'on ne peut lire sans indignation, c'est que l'Auteur ait la hardiesse d'assurer, que les plus sages & les plus éclairez Evêques de

l'Eglise, les plus sçavans Théologiens, & les Papes mêmes, ont jugé que ces deux sortes de soumissions suffisent pour rendre aux Constitutions des Souverains Pontifes toute l'obéïssance qui leur est dûë. On ne comprend pas comment un Ecrivain peut pousser l'impudence, jusqu'à avancer des faits si notoirement faux.

La Lettre Latine qui sert de réponse à ce Memoire, a été imprimée avec un peu plus de regularité. Elle contient 76. pages, on ne l'a publiée qu'après en avoir obtenu la permission, & on y voit l'Approbation du Censeur ordinaire des Livres. L'Auteur y établit trois veritez, qui détruisent absolument tout ce qui est avancé dans le *Memoire*. Il y prouve. 1°. Que dans les Pays-bas les Constitutions Apostoliques qui regardent le Dogme & la pureté de la Foi, ont toute leur force, & obligent en conscience indépendamment de l'autorité du Prince. 2°. Que toutes les Constitutions Apostoliques, qui condamnent la mauvaise doctrine de Baïus & celle de Janse-

nius, & en particulier la Constitution d'Alexandre VII. touchant la souscription du Formulaire, ont été publiées & reçûës par les Evêques des Pays-bas & par l'Université de Louvain, à l'instance & par les Ordres du Roi Catholique. 3°. Que l'execution de ces Constitutions Apostoliques, est un moyen très-utile & absolument necessaire dans les Pays-bas, pour y conserver la pureté de la Foi.

Quant à ce qui regarde le premier Article, l'Auteur montre évidemment que le Faiseur de Memoire, ou n'a pas été instruit, ou a voulu tromper. Car l'Edit de Philippe le bon ne regarde que les Citations & les Mandemens des Evêques de Liége & de Cambray, touchant les contestations en matiere Beneficiale. L'Edit prétendu publié par Philippe II. Roi d'Espagne ne se trouve pas, dit l'Auteur; & de plus celui-ci & les autres ne pourroient s'entendre, que des Bulles & des Rescrits de Rome concernant les Benefices. Les plus habiles Jurisconsultes & Canonistes des Pays-

bas en conviennent ; & Van-Zype, Wamesius, Weyrus, Valdenni, & Christinæus le disent expressément. Mais ce qui est tout à fait décisif, c'est que le Roi d'Espagne par ses Lettres du 13. Juin 1659. & par d'autres du 12. Août 1660. a fait expressément déclarer au Consel Provincial de Flandre, qu'il falloit publier sans aucune difficulté toutes les Constitutions dogmatiques, *N'étant les Placets requis qu'en matiere beneficiale & litigieuse entre Parties.*

Le second article est prouvé par l'induction des Bulles dont il s'agit. Celles de Pie V. & de Gregoire XIII. contre Baïus avoient été faites à l'instance de Philippe II. Roi d'Espagne. Elles furent publiées dans l'Université de Louvain le 16. Novembre 1570. & tous les Licentiez, les Bacheliers, & les Etudians qui étoient présens, répondirent tous d'une voix : *Nous condamnons tous ces articles, nous recevons la Bulle avec respect, & nous promettons d'y obéïr.* La Bulle d'Urbain VIII. qui dès l'année 1646. avoit été publiée dans les Dioceses d'Anvers & de Namur,

le fut dans les autres Diocefes des Pays-bas en 1651. par un Ordre exprès de Philippe IV. La Conſtitution d'Innocent X. par laquelle les cinq Propoſitions de Janſenius ſont condamnées comme herétiques, a été publiée en 1653. Le même Philippe IV. ordonna auſſi qu'on publiât & qu'on obſervât les Bulles d'Alexandre VII. auſſi bien que les Brefs d'Innocent XII. Enfin la derniere Conſtitution du Pape Clement XI. a été reçûë & publiée dans tous les Dioceſes des Pays-bas. Comment Donc le Faiſeur de Memoire oſe-t-il dire, que l'Archevêque de Malines donne atteinte aux anciens uſages des Pays-bas, lors qu'il entreprend d'y faire executer les Conſtitutions qui y ont été reçûës & publiées?

Pour prouver le troiſiéme Article l'Auteur fait voir, que l'uſage de faire ſouſcrire des formules de Foi, eſt très-ancien dans l'Egliſe, & qu'il ne ſçauroit être que fort utile, ſur tout au tems des Hereſies naiſſantes. Mais il montre qu'il eſt ſur tout neceſſaire par rapport au Janſeniſme; parce que les Sectateurs de

cette Heresie, ne voulant pas se séparer exterieurement de l'Eglise, & dogmatizant en secret, il n'y a pas de moyen plus efficace pour les discerner d'avec les vrais Catholiques, que d'obliger indifferemment tout le monde à signer le Formulaire.

Le second Memoire qui contient 32 pages in quarto, n'est qu'une réponse à la refutation du premier. Cette refutation n'est point la Lettre Latine dont on vient de parler. Mais un Ecrit François intitulé, *Refutation d'un Ouvrage de tenebres, &c.* que l'Auteur du Memoire attribuë à Mr. Deker Doyen de Malines, & dont on ne donne point ici l'extrait, parce qu'il ne nous est pas tombé entre les mains.

A en juger par le style, il semble que les deux Memoires ne sont pas de même main: Quoi qu'il en soit, l'Auteur du second commence par se plaindre des injures dont la Refutation qu'il combat est remplie, si nous l'en croyons. *Les injures, dit-il, sont la derniere ressource de ceux qui n'ont rien de bon à dire. C'est la Rhetorique de l'ignorance ou de la passion.* Et

cela eſt très-vrai. Mais ſi l'Auteur en eſt perſuadé, quelle eſtime peut-il avoir pour la plûpart des Livres de ſon Parti, où les injures ſont ſi ordinaires, & dans leſquels on prouve géometriquement qu'il eſt neceſſaire d'en dire ?

Le but de ce ſecond Memoire eſt de prouver, qu'il n'y a aucun inconvenient à ne point exiger dans les Pays-bas la ſignature du Formulaire, & qu'il y en auroit beaucoup à l'exiger. Comme ſi la difficulté que font certaines gens, à ſe ſoumettre aux ordres de l'Egliſe & à ceux du Prince en ſignant le Formulaire ; n'étoit pas une preuve évidente de la neceſſité qu'il y a d'éxiger de ces mêmes perſonnes cette ſignature, qu'ils ne refuſent que parce que dans le fonds ils ne croyent pas les veritez décidées. L'Anonyme avoüe d'abord que le Formulaire a été introduit dans les Pays-bas, *tellement quellement*, depuis les Brefs du Pape Innocent XII. ou plûtôt depuis les Lettres écrites par le Roi d'Eſpagne, pour ordonner l'execution de ces Brefs. Mais il ſoutient qu'il n'y a pas

été introduit dans les formes legitimes ; & que quand il y auroit été introduit dans les formes, la ſignature ne devroit pas être univerſelle, mais ſeulement pour ceux qu'on peut convaincre, *par des preuves legitimes & certaines d'avoir enſeigné quelqu'une des cinq Propoſitions.* Ainſi ſelon lui il n'y a que ceux qui ſont déja convaincus d'Hereſie, qu'on doive regarder comme ſuſpects.

Enſuite ſe déclarant ouvertement contre la derniere Bulle du Pape reçûë de toute l'Egliſe, non ſeulement il refuſe de s'y ſoumettre, mais encore, à l'entendre parler, on ne peut exiger de lui cette ſoumiſſion ſans bleſſer la Foi. Voici ſes paroles : *Vouloir que pour être Catholique on croye interieurement de quelque croyance que ce ſoit, un fait dont il n'y a rien, & ne peut y rien avoir dans l'Ecriture & dans la Tradition, c'eſt violer la Foi Catholique dans ſon fondement.* Donc comme il eſt notoire que depuis la derniere Bulle de Clement XI. Le Pape & tous les Evêques de l'Egliſe veulent qu'on croye interieurement le fait dogmatique du Livre de Janſenius, il s'en-

ſuit que le Pape & tous les Evêques de l'Egliſe *violent la Foi Catholique dans ſon fondement.* Surquoi l'Auteur trouvera bon qu'on lui demande, s'il y a aucun Théologien Catholique, qui ait jamais mis au nombre des Enfans de l'Egliſe ceux qui croyent, que l'Egliſe univerſelle repreſentée par le Pape & les Evêques puiſſent violer *la Foi Catholique dans ſon fondement.*

L'Auteur continuë de s'emporter contre la derniere Conſtitution du Pape; & dit hardiment, que » tout » le fruit de cette Conſtitution, eſt » de rallumer dans le Sein de l'Egli» ſe une guerre inteſtine qui dure » depuis 50 ans, en mettant les plus » fidelles ſujets du Roi (Catholi» que) dans la dure neceſſité, ou de » refuſer aux Superieurs l'obéïſſan» ce qu'ils exigent à l'égard du fait, » ou de deſobéïr à Dieu même, en » violant la Loi qui défend le men» ſonge, le faux témoignage, & le » parjure, qu'ils ſont perſuadez qu'ils » commettroient en adherant à la » déciſion du fait par une croyance » interieure.

Ce qu'il y a de plus important dans le Memoire, c'est la dissertation qu'y fait l'Auteur pour sçavoir, *Si dans les Pays-bas un Decret de Rome purement dogmatique, est sujet à la Loi du Placet, ou si ce Placet n'est requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Cette question paroit decidée par le Roi Catholique Philippe IV. qui dans une de ses Lettres donnée à l'occasion d'un Decret du Pape Alexandre VII. déclare expressément, que *les Placets ne sont requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Mais l'Auteur prétend que le Roi a été surpris en cette occasion, & que les Placets sont aussi requis pour la publication des Bulles & Decrets purement dogmatiques. Ses preuves sont 1°. Que l'usage des Pays-bas convient ordinairement avec l'usage de la France. Or en France il n'est pas permis de publier ni d'executer ces sortes de Bulles sans Lettres patentes du Roi, registrées en la Cour de Parlement. 2°. Stokmans fait voir par l'usage perpetuel de ces Provinces, que Vanzype s'est trompé

 en

en cette occaſion, & que la Loi du Placet generale. 3°. Il produit un Edit de Philippe II. qui paroît autoriſer cette Loi generale. 4°. Enfin il ſoutient, que cet uſage eſt conforme à la raiſon.

Le Memoire finit par une longue invective contre le Doyen de Malines, après laquelle on a ajoûté le recüeil de quelques Pieces dont l'Auteur avoit parlé.

ARTICLE CXVI.

RELATION DE CE QUI S'EST *paſſé dans l'Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du Mercredy* 18. *Avril* 1708. *par Mr. Blondel*

LA perte de Mr. Dodart donna encore une fois matiere aux regrets de l'Academie. Mr. le Secretaire en fit un fort bel Eloge. Il ſeroit inutile d'en rapporter ici l'extrait après celui qu'on a déja vû du Diſcours que Mr. l'Abbé Bignon fit ſur ce ſujet de l'abondance du cœur dans la derniere Aſſemblée. D'ailleurs celui de Mr. de Fontenelle eſt déja

public, & le plaiſir qu'on a eû à l'entendre ſuffit, pour y faire recourir tous ceux qui s'intereſſent à ce qui regarde les Sciences & les Sçavans.

Celui qui parla aprés Mr. le Secretaire fût Mr. Vieuſſens nouvellement reçu dans l'Academie. Il commença la lecture d'une Diſſertation ſur les principes du ſang. On en donnera l'extrait quand il aura achevé la lecture de cette Diſſertation.

On lût en ſuite des Obſervations & des Conjectures de Mr. Homberg touchant les cauſes des vents. Quoiqu'on ſçache que le vent n'eſt autre choſe qu'un air en mouvement, il eſt néanmoins difficile de découvrir les cauſes par leſquelles ce mouvement eſt produit; parce qu'outre que chaque ſorte de vent peut avoir une cauſe particuliere, il y en a certains qui en ont de compliquées. Mr. Homberg poſa pour principe. 1°. Que la chaleur dilate l'air, & que la flamme le chaſſe tout à fait de l'endroit où elle ſe trouve, tant qu'elle dure. 2°. Qu'un certain volume d'air peſe plus ou moins ſelon qu'il eſt plus ou moins dilaté. Or cette dilata-

tion dans nos climats va du ſimple au double dans les ſaiſons extremes. Ainſi dans le plus grand froid de nos hivers, un même volume de l'air qui nous environne, peſe le double de ce qu'il peſe dans le plus grand chaud de nos Etez.

Après avoir établi ces principes, Mr. Homberg partagea les vents en trois claſſes. Dans la premiere il mit ceux dont les cauſes paroiſſoient évidentes; dans la ſeconde ceux dont les cauſes ſont plus cachées; & dans la derniere ceux dont les cauſes ſont encore inconnuës. Il y a des vents dont la cauſe paroît évidente: tel eſt celui qui précede le lever du Soleil & qui ſuit ſon coucher. Ce vent n'eſt bien ſenſible qu'entre les deux Tropiques, où l'air étant extremement rarefié par les rayons du Soleil, eſt repouſſé de toutes parts vers les endroits de la terre, qui n'en ſont pas encore éclairez. Et comme entre les deux Tropiques le Soleil ſe leve avec peu ou point d'obliquité, la dilatation de l'air par les rayons de cet Aſtre ſe fait bruſquement: ce qui produit dans l'endroit de la Terre

nouvellement éclairé, un vent chaud qui s'échauffe de plus en plus, jusqu'à ce que l'air y ſoit autant rarefié qu'il le puiſſe être par la préſence du Soleil.

Le contraire doit arriver au coucher de cet aſtre, qui diſparoiſſant tout d'un coup n'entretient plus la rarefaction de l'air; en ſorte que pendant qu'elle ceſſe peu à peu, l'air froid & peſant des endroits voiſins non éclairez par le Soleil, venant à fondre ſur cet air chaud & rarefié, le dérange d'autant plus fortement, que le poids de l'un eſt plus conſiderable que le poids de l'autre.

Auſſi les ſoirs commence-t'on à ſentir un vent frais qui va toujours en augmentant, juſqu'à paroitre très-froid & inſupportable aux habitans. Les Marins appellent ces vents des *Brides*, & ils les diſtinguent en vents de terre & vents de mer; parce qu'ils ſoufflent tous les jours alternativement pendant l'eſpace d'environ douze Heures, les uns de la terre ſur la mer, les autres de la mer ſur la terre.

Parmi les vents dont les cauſes

ſont plus difficiles à découvrir, M. Homberg prit pour exemple les vents qu'on nomme *alizez*. Il en attribue la cauſe au mouvement journalier de la Terre ſur ſon axe. Ce mouvement en imprime un ſemblable aux eaux de l'Ocean, mais qui paroît en ſens contraire, à cauſe de la lenteur de leur revolution. Si la ſurface de la Terre étoit unie, & que les montagnes ne s'oppoſaſſent point au mouvement des eaux, il eſt conſtant qu'il devroit ſuivre exactement la ligne Equinoctiale. C'eſt ce qu'on remarque auſſi dans le grand eſpace de la Mer du Sud depuis les côtes occidentales de l'Amerique juſqu'aux Indes orientales, où le courant des eaux ſuit toûjours cette même ligne & ne s'en détourne que fort peu en certaines ſaiſons. Mais comme les hautes montagnes, & principalement celles dont les côtes orientales de l'Amerique ſont bordées d'un pole a l'autre, barrent preſque tout a fait le paſſage des eaux; il arrive qu'une bonne partie de ces eaux eſt obligée de revenir ſur ſes pas par un grand détour, en gliſſant

le long des côtes qu'elles rencontrent en chemin : & l'on a donné le nom de *Courans* aux differentes routes que cét obstacle leur fait prendre, pour faire le tour de la terre. Comme l'air est un liquide qui nage sur toute la surface du globe terrestre, cette partie de l'air qui est portée sur ces courans, en est continuellement entrainée, & devient par-là un vent qui est toûjours poussé d'un même côté. C'est ce qu'on appelle vents alizez.

Tous les courans & par consequent les vents qui les suivent, ne gardent pas toûjours la même route pendant toute l'année. Il y en a qui en changent selon les saisons : ce qu'on peut principalement attribuer à la differente position du Soleil dans l'écliptique. Aussi les courans qui portent à l'Est où à l'Oüest de quelque maniere que ce soit, sont-ils tous sujets à ce changement : au lieu qu'on n'en remarque presque point dans ceux qui portent au Nord ou au Sud, soit directement soit un peu de biais. On observe ce chanment dans les eaux qui tombent de

la Mer du Sud dans les Isles des Indes Orientales, & qui y produisent differens courans ; dont un des plus considerables passe pendant nôtre Eté dessous le Cap de Comorin dans la mer Persique, & s'étend du Nord au Sud jusques au Cap de bonne Esperance; parce que le Soleil étant pour lors dans les signes septentrionaux, pousse ses rayons du Nord au Sud. Pendant nôtre hiver au contraire, le Soleil parcourant les signes meridionaux, pousse les eaux de ces mêmes courants du Sud au Nord, & les fait remonter le long des côtes de l'Afrique vers les côtes de Malabar &c. Ainsi les vents qui suivent ces courans doivent pour lors souffler de l'Oüest vers l'Est sur ces côtes, & y porter la pluye ; parce qu'ils viennent continuellement de la mer sur la terre : & dans l'autre saison au contraire, les vents venant de l'Est à l'Oüest, qui à l'égard des côtes de Malabar sont des vents de terre, il n'y pleut jamais.

Pour les courans qui passent au dessous du Cap de bonne Esperance, comme ils trouvent en leur che-

min le grand obſtacle des terres de l'Amerique, ils ſont obligez de monter en partie le long des côtes ſeptentrionales du Breſil, pour entrer dans le golfe du Mexique : d'où ayant pris le tournant de la Floride, & ſuivi les côtes de la Virginie & de la nouvelle France, ils ſe confondent avec le courant qui deſcend de la Mer glaciale, & qui va du Nord au Sud vers les Tropiques.

Ce courant ſuit pendant toute l'année a peu près la même route ; étant trop fort pour être dérangé par les rayons du Soleil. Le vent qu'il produit ne change pas non plus, à moins qu'il n'arrive de fortes briſes, qui produiſent certains vents que les Marins appellent des *Tourbillons* ou des *Tornados*.

Mr. Homberg confirma par pluſieures experiences la preſſion de l'air qu'il attribue aux rayons du Soleil. La premire eſt la fonte de tous les corps & de l'or même par les rayons concentrez du Soleil. Cette fonte ne ſe peut faire que le Soleil ne preſſe aſſez fortement la matiere de la lumiere dans les pores du métal, & en aſſez grande quantité

pour en écarter les parties, & se mêler entre elles.

Quand on a redressé un ressort de montre, & qu'on l'engage par un de ses bouts dans un bloc de bois, si l'on pousse par secousses rëiterées contre le bout libre du ressort le foyer d'un miroir ardent, le ressort fera des vibrations aussi sensibles que si on l'avoit poussé avec un bâton. Voilà ce que font les rayons concentrez. Les rayons libres ne sont pas dépourvûs de cette proprieté. Mr. Homberg a remarqué dans un voyage en Hongrie, aussi bien que ceux qui en ont laissé par écrit des observations curieuses, qu'en beaucoup d'endroits du Danube depuis Bude jusqu'a Belgrade, les moulins qui sont sur ce fleuve, cessent de travailler depuis le lever du Soleil jusqu'a midi qu'ils recommencent d'aller, & continuent jusqu'au lendemain matin; & cela regulierement tous les jours de l'année. Quand on examine de prês ce phenomene, on observe que la riviere depuis Bude jusqu'à Belgrade coule fort lentement de l'Occident à l'O-

rient ; qu'ainſi le Soleil depuis ſon lever juſques à midi doit pouſſer ſes rayons ſur la ſurface de cette riviere, & la preſſer d'un ſens contraire au mouvement de ſes eaux ; ce qui eſt capable d'en arrêter le cours, qui eſt tres-foible en cet endroit. Quand au contraire le Soleil a paſſé le meridien, comme ſes rayons preſſent de l'Occident à l'Orient ſelon le cours de la riviere, non ſeulement ils ne s'y oppoſent plus, mais même ils l'accelerent, & remettent par conſequent les moulins en état de travailler.

Après des obſervations ſi curieuſes Mr. Homberg paſſa à la derniere claſſe des vents, qui eſt de ceux dont les cauſes ſont fort inconnuës. Tels ſont entre autres les vents qui regnent toûjours en Europe, & particulierement dans nos climats qui ſont à peu près également diſtans du Cercle polaire & du Tropique. Ces vents changent continuellement, ſoufflant indifferemment de tous les points de l'Horizon ſans garder aucune regle connuë. Il y a bien de l'apparence qu'ils ne ſont pas pro-

duits par une ſeule cauſe. Mr. Homberg en propoſa une qui peut concourir avec les autres, & qui paroît fort probable. Il fit voir il y a quelques années à l'Academie qu'en joignant bruſquement un eſprit acide, tel que l'eſprit du nitre, avec une huile étherée, comme l'huile de gerofle, il en reſulte une flamme qui eſt enlevée dans le moment par l'air peſant qui l'environne; ce qui ôte le moyen de l'examiner d'avantage: mais ſi on verſe goutte à goutte l'eſprit de nitre dans cette huile, l'effervefcence ſe fait peu à peu, ſans que le mélange s'enflamme, & il en reſulte une reſine, qui étant diſtillée rend un eſprit acide & une huile étherée capable de s'enflammer, ou de reproduire une reſine comme auparavant.

De-là Mr. Homberg conjecture que les exhalaiſons ſulphureuſes ou huileuſes, & les ſalines ou acides, qui s'élevent en tout tems de la Terre, & qui nagent ſeparément dans l'air, venant à ſe joindre en aſſez grande quantité, s'enflamment de la même maniere que dans l'expe-

rience qu'on vient de rapporter : ce qui forme ce que nous appellons des éclairs. Comme ces matieres après avoir été enflammées, ne font que se séparer, elles peuvent se réünir de nouveau une infinité de fois, & produire de nouveaux éclairs ; jusqu'à ce que les exhalaisons aqueuses qui nagent aussi dans l'air, s'étant rapprochées par les secousses des éclairs, forment la pluye, qui ramene sur la Terre toutes les autres exhalaisons, & fait cesser le tonnere & les éclairs. Voilà ce qui arrive quand les exhalaisons sulphureuses & acides se trouvent dans l'air pêle mêle avec les exhalaisons aqueuses : mais quand elles se trouvent au dessus, il se fait des éclairs fort frequens sans pluye & sans tonnerre ; parceque les vapeurs aqueuses n'en sont point ébranlées, & que le bruit de la percussion de l'air ne parvient pas jusques à nous à cause de la trop grande distance. Or selon les principes de Mr. Homberg ces éclairs étant de grandes flammes doivent chasser l'air d'alentour, le mettre dans un grand mouvement, & par consequent pro-

duire des vents, qui ne sont autre chose qu'un air mis en mouvement. Quand ces éclairs durent pendant quelque tems d'un même côté, elles peuvent donner au vent une détermination suivie & durable: & comme il se fait des éclairs indifferemment par tout, ils produisent des vents qui viennent indifferemment de tous côtez, & qui changent continuellement. Les éclairs étant produits en bien plus grande quantité vers les Tropiques qui sont au Sud par rapport à nous, font que la plûpart des vents nous viennent plus ordinairement du côté du Sud. Ceux qui nous viennent du Nord sont produits par la pesanteur de l'air froid, qui vient à tomber sur l'air qui avoit été rarefié par les éclairs. On observe que nos vents, qui sont tous variables, viennent toûjours par secousses: d'où l'on peut conjecturer, que ces secousses sont produites par les éclairs qui se suivent de près les uns les autres.

Voilà quelles furent les conjectures de Mr. Homberg dans une matiere si obscure & si compliquée. El-

les ſatisfirent tellement l'Aſſemblée, que Monſieur l'Abbé de Louvois qui étoit le Préſident dit, que ſi Eole avoit autre fois été reveré, comme le Roi de svents, à cauſe de quelque connoiſſance qu'il en avoit, M. Homberg eût merité cet honneur à bien plus juſte titre parmi les Anciens.

Mr. Bomie qui a été reçu depuis peu dans la Claſſe des Aſtronomes, lût une Diſſertation ſur le mouvement des Planetes conſideré dans chacune de leurs orbites en particulier, avec la comparaiſon de ces mouvemens entre eux : d'où il conclut la détermination de leurs revolutions entieres & la figure de leurs orbites.

Il commença par donner la préférance au Syſtême de Copernic, à cauſe de ſa ſimplicité. Mais comme Kepler a beaucoup perfectionné ce Syſtême en banniſſant de la théorie des Planetes l'embarras des cercles pour y ſubſtituer des ellipſes. Mr. Bomie embraſſa cette derniere hypotheſe comme la plus parfaite ; & il montra qu'elle s'accordoit heu-

reuſement avec le raiſonnement & les obſervations ; & qu'elle ſauvoit cette complication de mouvemens que l'Aſtronomie circulaire entraîne neceſſairement aprés elle.

Dans cette hypotheſe on ſuppoſe le Soleil au centre de nôtre tourbillon, qui devient par conſequent un foyer commun à toutes les orbites que décrivent les Planetes. Cela poſé M. Bomie examina 1°. Les mouvemens de chaque Planete en particulier dans ſon orbite, pour en déterminer les viteſſes dans tous les points de la ligne qu'elle décrit. 2°. Il compara ces mouvemens entre eux. 3°. Suppoſant la force qui oblige ces corps à décrire leurs orbites comme connuës, il détermina le tems de leurs revolutions & la figure de leurs orbites. 4°. Il donna quelques reflexions ſur les hypotheſes de differens Auteurs touchant le Syſtême elliptique.

Mr. Bomie démontra, que dans l'hypotheſe des ellipſes, en ſuppoſant que le Soleil eſt dans un des foyers, & que la force qui contraint

la Planete à tourner dans ces orbites, ſoit conſtamment déterminée vers le Soleil, les Secteurs quelconques d'écrits par les directions, ſeront toûjours proportionnels au tems. Or il eſt démontré que la force d'un corps qui parcourt une ellipſe, & qui tend au foyer de cette ellipſe, eſt en raiſon reciproque des quarrez des diſtances de ce foyer. De-là on conclut le tems des revolutions entiéres des Planetes conformément aux obſervations. Ainſi cette loi eſt conforme à la Phyſique du mouvement des Planetes. Mais en ce cas les Secteurs décrits au tour du Soleil ſont proportionnels au tems. Donc toutes les hypotheſes qui plaçent le Soleil dans un foyer de l'ellipſe, en ſuppoſant le mouvement uniforme ſur l'autre, ne ſont pas recevables ſuivant cette mecanique. Telles ſont l'hypotheſe de Sethus, Wardus, & du Comte de Pagan. M. Bomie établit enſuite d'autres Théorêmes, d'où il vint à ce Problême d'Aſtronomie: La diſtance de l'aphelie au perihelie étant donnée, & le rapport de ces

vitesses dans ces deux points ; trouver le centre où le foyer dans lequel doit être le Soleil. Pour résoudre ce Problême, il considere le grand axe de l'orbite comme un levier donné, & chargé de deux poids qui sont en même raison que les vitesses de la Planete. De là il passa à ce Problême general : Le rapport des vitesses d'une Planete étant donné en trois points quelconques de l'orbite ; trouver le lieu du Soleil, ou de la force tendante au centre. La resolution de ce Problême Astronomique, est la même que celle de ce Problême de mecanique: Le Rapport de trois puissances étant donné avec leurs directions ; trouver le point où elles sont en équilibre. Par ce moyen le centre de force étant trouvé, & la vitesse étant donnée dans un point quelconque de la courbe, il est aisé de déterminer cette même vitesse dans tous les autres points. C'est ce que démontra M. Bomie. Ensuite il compara les mouvemens des Planetes entre eux, & fit voir que les Planetes se meuvent dans des ellipses ordinaires,

dont la moitié du grand axe eſt égale à la ligne menée du foyer de l'ellipſe où eſt le Soleil, à l'extremité de leur petit axe. Car il montra que dans l'ellipſe ſimple la force tendante au centre determinée comme il l'avoit fait, donne exactement les tems periodiques. D'où il conclut, que l'ellipſe ſimple eſt la courbe qui paroît le mieux s'accorder, & avec les obſervations, & avec la Phyſique de la Théorie des Planetes.

Ce Diſcours termina la Séance. Monſieur l'Abbé de Louvois en fit un précis, qui mit encore plus dans ſon jour une matiere ſi ſublime ; & il donna à l'Auteur les loüanges qu'il méritoit.

ARTICLE CXVII.

LAMBERTI BOS OBSERVATIONES Miſcellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadverſionum ſpecimen &c. C'eſt à dire. *Obſervations mêlées de Lambert Bos, ſur quelques endroits du nouveau Teſtament, & des Auteurs Grecs; avec un eſſai de Remarques d'Horace Vitringa ſur la Philologie ſacrée de Vorſtius.* A Franequere Chez François Halman. 1707. *in* 8°. *pages* 251.

IL faut parler ſéparément de ces deux Ouvrages, qui n'ont rien de commun, que d'être reliez en un même volume.

Obſervations mêlées.

Chaque Science & chaque Art à ſes ſubtilitez & ſes recherches, qui font le plaiſir & le merite de ceux qui les cultivent; tandis qu'elles paroiſſent aux autres, des inutilitez & des minucies. Ainſi la Géométrie eſt maintenant occupée de

lignes courbes, à y conduire des tangentes, à considerer leurs dévelopées, à mesurer les forces centrifuges & centripetes par rapport au mouvement qui se feroit sur ces courbes. La Grammaire de son côté cherche dans les Auteurs anciens, la propre signification & les divers usages des mots; fait des corrections à un texte; releve les méprises d'un Traducteur. C'est à quoi se rapportent ces Observations de Mr. Bos Professeur de la langue Grecque à Francker : & elles tiendront bien leur place dans le gros Recüeil intitulé, *Fax artium*, si un jour il s'en fait une nouvelle édition. On en choisira quelques unes, qui serviront à donner quelque idée de tout l'Ouvrage.

On commencera par la premiere, qui est sur ces paroles de Saint Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens, ch. I. v. 30. Ἐξ αὐτοῦ δὲ ὑμεῖς ἐστε ἐν χριστῷ Ἰησοῦ, ὃς ἐγενήθη ἡμῖν σοφία ἀπὸ θεοῦ δικαιοσύνη τε καὶ ἁγιασμὸς καὶ ἀπολύτρωσις; que le P. Bouhours a ainsi traduites : » C'est par lui que vous » êtes ce que vous êtes en JESUS-

» Christ, qui a été établi de Dieu, » nôtre ſageſſe, nôtre juſtice, nôtre » ſainteté, & nôtre redemption. Tous les Interpretes diſent de même, que Jesus-Christ eſt nôtre ſageſſe, nôtre juſtice, nôtre ſainteté, nôtre redemption; en tant qu'il eſt l'Auteur de tout ces biens en nous. Mais Mr. Bos dérange toute la phraſe de Saint Paul, de cette maniere. *C'eſt de lui*, de Dieu le Pere, *que vous êtes devenus, & juſtice, & ſanctification, & redemption*; c'eſt à dire, que vous avez été juſtifiez, ſanctifiez & rachetez *par J. C. qui a été établi de Dieu nôtre ſageſſe.* Ce premier échantillon ne fait pas beaucoup attendre de ces Obſervations pour l'intelligence de l'Ecriture; non plus que cet autre *page* 109. ſur les premiers mots de l'Epître aux Hebreux: Πολυμερῶς καὶ πολυτρόπως; traduits en Latin, *Multifariam multiſque modis*; & en François par le P. Bouhours, *En diverſes rencontres & en diverſes manieres.* Où Mr. Bos trouve un ingenieux rapport à la Muſique, à cauſe que Maxime de Tyr s'eſt ſervi des mêmes mots en parlant des conſonances & de l'harmonie.

Voici quelque choſe de mieux ſur la ſeconde Epître à Timothée ch. 2. v. 15. Σπούδασον σεαυτὸν δόκιμον παραστῆσαι τῷ Θεῷ ἐργάτην ἀνεπαίσχυντον, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον τῆς ἀληθείας ; en François de la traduction du P. Bouhours, » Ayez grand ſoin de vous » rendre agreable aux yeux de Dieu, » d'être un Ouvrier ſans reproche, » qui manie bien la parole de la ve» rité. Il eſt évident que ces mots ἐργάτην & ὀρθοτομοῦντα portent une expreſſion figurée & metaphorique. Mais d'où eſt priſe la Metaphore ? Mr. Bos répond fort bien, qu'elle eſt priſe des Laboureurs : comme ſi l'Apôtre avertiſſoit Timothée d'être un Laboureur appliqué, & qui mene droit ſa Charruë. Car non ſeulement les Auteurs Grecs appliquent particulierement au labourage & au Laboureur, les termes ἔργον & ἐργάτης ; mais JESUS-CHRIST dans l'Evangile en prend ſouvent des exemples.

Venons à quelques obſervations ſur les Auteurs profanes. Monſieur Bos revient ſouvent à la Traduction d'Herodote, faite premierement

par Valla, & puis retouchée à la hâte par Henri Etienne. Mr. Bos ne pouvoit mieux faire : car dans l'envie de reprendre & de corriger, c'est là qu'il faut s'addresser; cette Traduction, comme chacun le sçait, étant pleine de fautes. On n'en remarquera qu'une au liv. premier ch. 54. où Valla parle ainsi de Crésus : *Ac rursus mitteret Delphos ad Pythiam dona, in singulos viros quos illic multos esse audiebat, binos auri stateres.* Il y a dans le Grec selon la juste ponctuation. Πέμψας αὖθις εἰς Πυθὼ, Δελφοὺς δωρέεται, πυθόμενος αὐτῶν τὸ πλῆθος, κατ' ἄνδρα, δύο στατῆρσι ἕκαστον χρυσοῦ. C'est à dire, que Crésus renvoya à Pytho, avec des presens de sa part pour les Delphiens, dont ils s'étoit enquis du nombre : & il ordonna de distribuer à chacun deux stateres ou huit dragmes d'or, qui font environ 57 ou 58 francs de nôtre monnoye. Ce qui a trompé Valla, c'est qu'il n'a pas pensé que la Ville de Delphes se nommoit aussi Pytho. Il faut consulter là-dessus l'ancien Geographe Estienne sur les mots Δελφοὶ & Πυθὼ, avec les notes d'Holstenius : où de

plus on verra que Mr. Vandale n'a pas raiſon, de ſe donner pour l'Inventeur de ſon Syſtême touchant la fourberie des Oracles.

La Traduction de Lucien fournit auſſi de la matiere aux obſervations critiques de Mr. Bos. Lucien * raille un impertinent Hiſtorien, qui avoit avancé, non ſur le rapport d'autrui, mais ſur celui de ſes yeux, que les Parthes portoient de grands dragons vivans, au lieu d'étendarts dans les armées. Ὥστε τοὺς δράκοντας ἔφη τῶν παρθαίων· σημεῖον δὲ πλήθους τοῦτο αὐτοῖς. χίλιοι γὰρ, οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει. ζῶντας δράκοντας παμμεγέθεις εἶναι γεννωμένους ἐν τῇ Περσίδι. Le Traducteur a mis, que les dragons ſont chez les Parthes, le ſymbole de la multitude, à cauſe de la fecondité de cet animal, & que d'un ſeul il en naît mille. Il falloit regarder ces mots, σημεῖον δὲ πλήθους τοῦτο αὐτοῖς, χίλιοι γὰρ οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει, comme une parentheſe de Lucien; & traduire ainſi: Comme les Parthes ont des dragons pour étendarts & pour ſignes de rallîment, & que mille homme, com-

* *De la maniere d'écrire l'Hiſtoire.*

me je le pense, marchent sous un dragon. Cet Historien dit que ce sont des dragons vivans & fort grands, qui naissent dans cette partie de la Perse qui est au dessus & proche de l'Iberie. Les Parthes, ajoûte-t'il, les attachent à des piques fort hautes pour donner de la terreur, & dans le combat ils les lâchent sur les ennemis.

Encore un éxemple de Lucien *, où Mr. Bos ne craint pas d'accuser Erasme d'ignorance dans la traduction de ces mots, ὐκ ἀσφαλὲς, ἀπράγμονα ὄντα, συνεσθιᾶσθαι φιλοσόφοις. *Non esse tutum, cui non sit opus, cum ejusmodi Philosophis agitare convivium.* » Il n'est » pas sûr, à qui n'y a que faire, de se » mêler dans les festins des Philo- » phes. Le veritable sens porte, qu'il n'est pas sûr, quand on n'aime pas les disputes & les querelles, de se mêler dans les festins des Philosophes, qui sont une nation contentieuse.

Si Mr. Bos a été heureux dans les éxemples qu'on vient de citer & dans plusieurs autres; on ne sçait

* *Le banquet des Philosophes.*

s'il l'eſt autant dans ce qu'il dit ſur ce vers d'Heſiode : πλούτῳ δ' ἀρετὴ καὶ κῦδος ὀπηδεῖ. *La vertu & la gloire ſont la ſuite des richeſſes.* Il prétend qu'en cet endroit ἀρετὴ ne ſignifie pas la vertu, mais la puiſſance. Mais pourquoi ne ſignifieroit-il pas la vertu? un homme riche n'eſt-il pas un honnête homme; *fitque Catone prior*? Et ne peut-il pas dire :

J'ai cent mille vertus en Loüis bien comptez?

D'autres Ouvrages de Mr. Bos, mais qu'on n'a pas eûs entre les mains, ont précedé celui-ci : *Exercitationes Philologicæ* en 1700. *Myſterii ellipſeos Græcæ expoſiti ſpecimen* en 1702. Dans le premier il tire des Auteurs Grecs, *l'explication de quelques endroits du nouveau Teſtament* : dans le ſecond il explique les expreſſions abregées de divers Auteurs Grecs. Cette ſorte de travail eſt une preuve de ſa capacité dans la langue Grecque, & de ſon application à la lecture.

Août 1708.

Essai de Remarques.

L'Auteur de ces Remarques, fils d'un Professeur de Théologie dans l'Université de Franequere, est mort jeune, & ne laisse pas de faire paroître de l'érudition dans ce petit Ouvrage, où il s'agit de sçavoir, si en effet il y a autant d'Hebraïsmes dans les Livres du nouveau Testament, que Vorstius se l'étoit imaginé.

Quelques exemples feront connoître le dessein & la methode du jeune Critique.

1°. Ξηρὰ, *Arida* pour signifier la Terre, a paru un Hebraïsme à Vorstius. Cependant le même mot avec la même signification se trouve dans Athenée l. 3. ch. 23. l. 8. ch. 2. & l. 13. Dans Aristote, *l. de Mundo* ch. 3. & l. 9. *de animalibus* ch. 37. Dans Elien, l. 2. ch. 27.

2°. Vorstius a pris pour un Hebraïsme, ξύλον, *lignum*, pour signifier un arbre. Mais les meilleurs Auteurs Grecs suivent le même usage, Homere dans l'hymne sur Jupiter,

Callimaque dans l'hymne ſur Ceres, Polybe l. 14. ch.18. Horace le ſuit auſſi l.3. ode 13. *Agro qui ſtatuit meo te triſte lignum.* & l.1. Epître 6. *virtutem verba putas, ut lucum ligna.* » Vous penſez que la vertu n'eſt que » des paroles, comme une forêt eſt » du bois.

3°. Il y a un Hebraïſme, au ſentiment de Vorſtius, dans cette maniere de parler ἐν ἐκείναις ἡμέραις, *in illis diebus*, pour dire en ce tems-là. Or cette expreſſion eſt employée deux fois par Diodore l.20. & par Denis d'Halicarnaſſe, l.4. des Antiquitez Romaines.

ARTICLE CXVIII.

ANALYSE DEMONTRE'E; *OU la Methode de reſoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences; expliquée & démontrée dans le premier volume, & appliquée dans le ſecond à découvrir les proprietez des figures de la Géometrie ſimple & composée, à réſoudre les Problêmes de ces Sciences, & les Problêmes des Sciences phyſico-mathema-*

tiques, en employant le calcul ordinaire de l'Algebre, le calcul differentiel, & le calcul integral : ces derniers calculs y sont aussi expliquez & démontrez : dédiée à Monseigneur le Duc de Bourgogne, par un Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez Jacques Guillau Imprimeur juré, Libraire de l'Université, ruë Galande, près de la ruë du Fouäre, aux armes de l'Université. 1708. Avec approbation & privilege du Roi.

VOici un des plus excellens & plus utiles Ouvrages qu'on ait vû paroître en ce genre. Le Reverend Pere Reyneau de l'Oratoire, un des plus habiles Géometres de nôtre tems, en est Auteur. Cet Ouvrage est divisé en huit livres. Le premier contient l'Analyse simple, & la résolution de plusieurs Problêmes qui en dépendent. Toutes les regles nécessaires pour la résolution entiere d'un Probléme simple ou du premier dégré, y sont expliquées d'une maniere très nette & très claire; & pour peu d'usage qu'on ait de l'Analyse ordinaire, on est sûr de

n'en pouvoir trouver aucun qui fasse de la peine.

Le second livre donne la Methode de réduire les Problêmes aux équations qui en expriment toutes les conditions, & de faire sur les équations plusieurs préparations nécessaires, pour en rendre la résolution plus facile ; comme d'en ôter les fractions, les incommensurables, & de trouver le plus grand diviseur commun à plusieurs équations d'un même Problême. Plusieurs Auteurs avoient parlé de ces préparations; mais aucun ne l'avoit fait d'une maniere si intelligible, & si à la portée de tout le monde, que l'a fait le Pere Reyneau. On conviendra aisément de cette vérité, si on se donne la peine de comparer le second Livre de ce Pere, avec ce qu'en ont écrit les autres Auteurs.

Le troisiéme livre enseigne à former les équations, à distinguer le nombre & les qualitez des valeurs de l'inconnuë de chaque équation, à transformer les équations, & les différens usages de ces transformations. Comme ces matieres sont d'un grand

usage, aussi on n'a rien oublié pour les rendre sensibles : & c'est pour cette raison qu'on est descendu dans un si grand détail, en parlant de la composition des équations; du nombre des formules auxquelles elles pouvoient se réduire; des racines de chaque équation; de la maniere de transformer ces équations, soit qu'on veüille multiplier, ou diviser les racines par une nouvelle grandeur; & enfin des differens usages de ces tranformations, qui servent à préparer les équations composées. Ainsi bien loin d'imiter certains Auteurs, qui semblent n'écrire que pour rebuter ceux qui veulent apprendre, on s'est appliqué avec soin à applanir toutes les difficultez, qui pourroient faire de la peine aux commençans.

Le quatriéme livre comprend 1°. Plusieurs méthodes pour résoudre toutes les équations, de quelque degré qu'elles puissent être, lorsque les valeurs de l'inconnuë sont commensurables. 2°. Les méthodes generales de réduire les équations composées, aux plus simples qu'il est pos-

fible. 3°. La démonſtration des regles qu'a données M. Hudde dans la Lettre intitulée *de reductione aquationum*, qui eſt à la fin du premier volume de la Géometrie de Mr. Deſcartes. 4°. L'explication de la méthode d'employer les grandeurs indéterminées, qui repréſentent toutes les grandeurs particulieres, pour découvrir celles que l'on cherche. Enfin l'application de tout ce qui regarde les valeurs égales des inconnuës des équations. Toutes ces Méthodes ſont parfaitement bien expliquées dans ce quatriéme livre ; & elles ſe trouvent appliquées à tant d'exemples differens, qu'elles deviennent ſenſibles.

Le cinquiéme livre renferme diverſes méthodes de reſoudre les équations compoſées de toute ſorte de degré ; & l'Auteur y eſt deſcendu dans un grand détail à l'égard du ſecond, du troiſiéme & du quatriéme degré.

La méthode de trouver les grandeurs qui ſont les limites des valeurs de l'inconnuë dans les équations numeriques de tous les de-

grez, & dont Mr. Rolle est Auteur, est expliquée & démontrée dans le sixiéme livre : & l'on donne plusieurs manieres de trouver par ces limites, les valeurs des inconnuës des équations numeriques aussi peu différentes des valeurs éxactes, qu'on le peut desirer.

Après avoir donné dans le septiéme livre la maniere de trouver les valeurs approchées des racines d'une équation litterale, & à en continuer l'approximation à l'infini, on donne la méthode de faire une formule generale pour élever une grandeur complexe de tant de termes que l'on voudra à une puissance quelconque, d'ont l'exposant indéterminé représente un nombre quelconque, entier ou rompu, positif ou negatif. Cette méthode est de grand usage pour former toute sorte de puissances; pour extraire toute sorte de racines par de simples substitutions ; pour faire des formules generales dans la résolution des Problêmes & dans le calcul integral ; & pour réduire à une extreme facilité la pratique des méthodes, qui sont

trouver par des ſuites infinies les valeurs de celle des inconnuës que l'on voudra de toute ſorte d'équations qui en ont pluſieurs ; comme auſſi de toutes celles qui contiennent les differentielles de pluſieurs grandeurs changeantes mêlées enſemble. On n'a rien oublié pour faire concevoir clairement à ceux qui commençent, & pour leur rendre familieres ces méthodes, qui ont été découvertes par Mrs. Leibnits & Newton, & qui ſont très-utiles. Enfin on finit le ſeptiéme livre par l'application de ces mêmes méthodes à l'approximation des valeurs des inconnuës des équations litterales déterminées, de quelque degré qu'elles puiſſent être.

Le huitiéme livre contient les uſages de l'Analyſe que l'on a expliquez & démontrez dans les ſept premiers. Les commençans y verront les utilitez de l'Analyſe, & la maniere d'en appliquer les méthodes à découvrir les proprietez des figures de la Géometrie ſimple & compoſée, & à réſoudre les Problêmes de ces Sciences : ils y apprendront auſſi les calculs differentiel & integral,

qui servent principalement à la connoissance des lignes courbes. Ce livre est divisé en trois parties. On explique dans la premiere les usages de l'Analyse en n'employant que le calcul ordinaire. La seconde contient le calcul différentiel, & les usages qu'en fait l'Analyse. Enfin dans la troisiéme on fait découvrir par le moyen de l'Analyse, les regles du calcul intégral ; & l'on fait voir ensuite les usages qu'elle fait de ces regles.

Les Commençans verront dans les deux premieres sections de la premiere partie, le parfait accord de l'Analyse avec la Géometrie & avec la nature même. Car lorsque l'Analyse exprime le Problême qu'on veut résoudre par une équation du second degré ; & qu'elle donne deux valeurs positives de l'inconnuë que l'on cherche dans le Problême ; la résolution géometrique fournit aussi deux lignes différentes représentées par ces valeurs. On voit par exemple que dans les Problêmes de l'art de jetter les bombes, il y a deux inclinaisons du mortier représentées

par les deux valeurs analytiques qui ſont propres à lui faire jetter la bombe par une même force de poudre à l'endroit où on la veut faire tomber. Quand les deux valeurs analytiques ſe trouvent égales, les lignes géometriques qu'elles repréſentent le ſont auſſi; les deux inclinaiſons du mortier ſe réduiſant à celle de 45 degrez, qui donne la plus grande étenduë de tous les jets de bombe par une même force de poudre. Quand l'Analyſe découvre que les deux valeurs ſont impoſſibles, on trouve une contradiction dans la reſolution géometrique : l'endroit où l'on veut faire tomber la bombe, ſe trouve hors de la portée de la poudre.

On explique dans la troiſiéme ſection la maniere de réduire les courbes à des équations, qui en expriment les principales propriétez, en nommant chaque coupée par une même lettre, chaque ordonnée par une autre lettre ; & par des lettres differentes, les lignes connuës, qui ſervent à déterminer le rapport commun aux coordonnées: l'Analyſe ex-

prime ce rapport commun à tous les points de la courbe par une équation.

C'eſt de ces équations qui expriment la nature des courbes, que l'Analyſe déduit leurs proprietez, & la réſolution des Problêmes qui les regardent. C'eſt de ces mêmes équations qu'elle prend la diſtinction des courbes en géometriques & en mécaniques. Enfin les équations des courbes géometriques ſervent à les ranger en differens ordres, qu'on appelle genres.

Les courbes géometriques les plus ſimples, ou du premier genre, ſont celles, qui s'expriment par des équations, où la plus haute puiſſance des changeantes ſéparées, ne monte qu'au ſecond degré ; ou bien dans leſquelles le produit des changeantes multipliées l'une par l'autre, n'eſt que de deux dimenſions : on les appelle ſections coniques.

On enſeigne la maniere de les décrire ſur un plan. 1°. Par un mouvement continu du point d'interſection de deux reglesmobiles. 2°. En trouvant ſucceſſivement les points

par où elles doivent paſſer. On tire de leur formation, les équations qui en expriment la nature; & l'on déduit de ces équations les principales proprietez de ces courbes: & on a eu ſoin de n'oublier aucune de celles qui ſont neceſſaires pour l'intelligence de ce huitiéme livre; afin que ceux qui ſçavent au moins médiocrement les Elemens d'Euclide, n'euſſent beſoin d'aucun autre Ouvrage pour entendre celui-ci.

Le 7e. Problême enſeigne à trouver par le moyen de l'équation ſimple de chacune des ſections coniques, l'équation la plus compoſée de chacune de ces mêmes ſections, laquelle exprime le rapport commun à tous les points de la courbe par rapport à une ligne des coupées ſur le même plan de la courbe, qui eſt differente du diametre, & ne lui eſt pas parallele, & dont l'origine eſt differente de l'origine du diametre. L'on tire de l'équation compoſée de chacune des ſections coniques, les marques certaines pour diſtinguer dans la réſolution des Problêmes qui s'y réduiſent, la ſection co-

nique en particulier, à qui convient l'équation que l'on peut trouver. Enfin on explique la méthode generale de décrire toutes les courbes géometriques, en trouvant successivement les points par où elles doivent passer : & pour n'oublier aucune des courbes qu'on a pû imaginer jusqu'à présent, l'on donne une idée des courbes qu'on nomme exponentielles & parcourantes.

La quatriéme section roule sur deux des usages que l'Analyse fait des courbes. Le premier est pour trouver par le moyen des courbes géometriques, les lignes qui sont les valeurs géometriques des équations déterminées ; c'est-à-dire qui n'ont qu'une inconnuë : c'est ce qu'on appelle construire les équations. Le 2^d^. est pour résoudre par le moyen des courbes, plusieurs Problêmes physico-mathematiques.

La construction des équations dépend du principe suivant : Si l'on prend les équations de deux lignes géometriques, où les mêmes lettres changeantes marquent les coordonnées, & que l'on ôte l'une des deux

changeantes, par exemple celle des coupées dans l'une de ces deux équations par le moyen de l'autre équation, il en naîtra une troisiéme qui n'aura qu'une seule changeante ou inconnuë. Or les deux lignes géometriques de ces équations étant jointes l'une à l'autre, de façon que leurs coupées soient communes ou paralleles entre elles, & qu'elles partent d'une même origine, & qu'il en soit de même de leurs ordonnées, elles se couperont en autant de points, qu'il y a de dimensions dans la plus haute puissance de l'inconnuë demeurée seule dans la troisiéme équation: & si l'on tire de tous les points d'intersection de ces deux lignes géometriques, des ordonnées jusqu'à la ligne des coupées de celle qu'on a décrite la premiere, elles seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation. Si cette inconnuë est celle des ordonnées, les coupées qui se terminent à ces ordonnées, seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation, si c'est l'inconnuë des coupées qui y soit demeurée.

Août 1708.

On prend pour exemple la construction de toutes les équations du troisiéme & du quatriéme degré; & l'on fait voir la maniere de l'executer par l'union d'une parabole donnée & du cercle; & encore par l'union d'une hyperbole donnée entre les asymptotes dont l'angle est aigu ou obtus, & du cercle.

Dans la seconde & troisiéme partie on traite du calcul differentiel & du calcul integral. On établit d'abord la supposition des parties des grandeurs plus petites qu'aucune grandeur finie. On donne les expressions de ces petites parties, qu'on nomme differentielles. On met ensuite le calcul des premieres differences, des secondes differences, & des troisiémes &c. Mais pour être court & cependant instruire à fond, on a réduit à des formules generales les Problêmes qui font trouver les principales proprietez de toutes les courbes, comme les tangentes, sous-tangentes, les perpendiculaires & sous-perpendiculaires, les quantitez qu'on nomme les plus grandes & les moindres, les points d'inflexion

& de rebrouſſement, les développées, la rectification & la quadrature des courbes : & on a eu ſoin de faire voir la maniere d'appliquer ces formules à l'uſage, par des exemples particuliers. On s'eſt encore ſervi des methodes expliquées dans le ſeptiéme livre, pour exprimer par des ſuites infinies les integrales des differentielles, dont les regles du calcul intégral ne donnent pas les integrales éxactes & finies. Toutes ces choſes & une infinité d'autres qu'on eſt obligé de paſſer, ſont dans un très-bel ordre dans le corps de l'Ouvrage, quoique peut-être elles paroiſſent un peu défigurées dans un extrait. Pour donner une idée juſte de cet Ouvrage, il auroit fallu tranſcrire les belles Préfaces que l'Auteur a miſes au commencement de ces deux Volumes. Ceux qui les liront ſeront également charmez de la modeſtie de l'Auteur & de ſes profondes connoiſſances.

ARTICLE CXIX.

ELOGE DU PERE PAUL CASATI de la Compagnie de JESUS.

Nous ne devons pas refuſer au Pere Caſati, mort à Parme le 22. Decembre 1707. âgé de quatre vingts onze ans un mois, les éloges que les Proteſtans lui ont donnez pendant ſa vie dans leurs Journaux. Plaiſance eſt la patrie de ce grand Homme. Il y nâquit l'an 1617. La nobleſſe de ſon origine le diſtinguoit moins que ſon eſprit, ſon beau naturel, ſa prudence, & ſa pieté. Il a regenté les Mathématiques à Rome; & il y regentoit la Théologie, quand le Pere Goſvin Nikel, General de ſa Compagnie, le choiſit pour aller en Suede déguiſé, conferer avec la Reine de Suede Chriſtine. Cette ſçavante Princeſſe avoit demandé deux Jeſuites, à qui elle pût s'ouvrir des doutes que la Grace lui inſpiroit, pour la tirer de l'erreur où la naiſſance l'avoit engagée. Le ſuccès du voyage du Pere Caſati fut la conver-

ſion de cette grande Reine : converſion ſi parfaite, qu'elle lui coûta la Couronne. Elle la quita pour quiter l'Hereſie. Le Pere Caſati revint en Italie en 1652. Quoique ſes Superieurs connuſſent le rare talent qu'il avoit pour les Sciences les plus ſublimes, il ne purent ſe réſoudre à priver la Compagnie des avantages qu'elle a tirez de ſon gouvernement. Prudent ſans fineſſe, modeſte ſans affectation, zélé ſans aigreur, le tems de ſa ſuperiorité parut toûjours trop court à ceux qui avoient le bonheur de lui être ſoumis. Il inſpiroit la vertu par ſon exemple ; il la faiſoit aimer par ſes manieres. Plus ſoigneux de prévenir les fautes, que de les punir, il ſe voyoit rarement dans la fâcheuſe neceſſité d'être ſevere. Quelque amour qu'il eût pour l'étude, il n'en étoit pas d'un accès plus difficile. L'accüeil qu'il faiſoit à tout le monde, ôtoit juſqu'au ſoupçon qu'on l'importunât. Sa douceur retenoit les plus vifs, ſa bonté calmoit les plus aigris, ſa franchiſe ouvroit le cœur des plus défians & des plus diſſimulez : ſes reproches même

n'avoient rien de rude & d'offenſant ; parce qu'on ſentoit qu'il les faiſoit à regret, & qu'en perdant un peu de ſon eſtime, on n'avoit rien perdu de ſa tendreſſe. Tous l'aimoient, parce que tous ſentoient qu'ils en étoient veritablemens aimez. C'eſt ce qu'ont éprouvé le College de Parme, la Maiſon Profeſſe & toute la Province de Veniſe. C'eſt ce qu'a ſur tout éprouvé l'Univerſité de Parme, dont il a occupé la premiere Dignité pendant trente ans. Deux Ducheſſes de Parme l'ont choiſi pour Confeſſeur. Malgré l'embarras de ces emplois, ſont goût pour les Sciences l'y ramenoit continuellement ; & comme on trouve toûjours du tems pour ce qui plaît, le Pere Caſati a ſçû en ménager aſſez pour compoſer un grand nombre d'excellens Ouvrages, qui l'ont fait connoître à toute l'Europe pour un Philoſophe, un Mathematicien, un Théologien, un Orateur du premier ordre. Il a publié en Latin :

Vacuum proſcriptum. Genuæ per Joſ. Dominicum Peri. 1649. Le Vuide proſcrit. A Genes chez Joſ. Dominique Peri 1649.

Terra machinis mota. Romæ typis Hæredum Corbeletti. La Terre ſoulevée avec des machines. A Rome chez les Heritiers de Corbeletti 1655. Il y fixe la meſure & la peſanteur de la Terre.

Problemata geometrica. Parmæ apud Roſatum 1675. Problemes géometriques. A Parme chez Roſati. 1675.

Mechanicorum libri octo. Lugduni apud Aniſſonios. 1684. Huit Livres ſur la Méchanique dédiez au Roi très-Chrétien, qui marqua beaucoup d'eſtime pour l'Auteur. A Lyon chez les Aniſſons. 1684.

De Igne Diſſertationes phyſicæ. Venetiis apud Pezzana 1686. Diſſertations phyſiques ſur le Feu. A Veniſe chez Pezzana 1686.

De Igne, pars poſterior. Parmæ apud Pazzonum 1695. Derniere Partie des Diſſertations phyſiques ſur le Feu. A Parme chez Pazzoni 1695.

Hydroſtaticæ Diſſertationes. Parmæ apud Pazzonum 1695. Diſſertations hydroſtatiques. A Parme chez Pazzoni 1695.

De Angelis diſputationes Theologicæ. Placentiæ apud Zambellum 1703. Diſ-

putes Théologiques ſur les Anges. A Plaiſance chez Zambelli 1703.

Opticæ Diſputationes. Parmæ apud Roſatum 1705. Diſſertations ſur l'Optique. A Parme chez Roſati. 1705.

Ses Ouvrages Italiens ſont:

Fabrica & uſo del Compaſſo di proporzione. In Bologna per il Ferroni 1664. *Riſtampato dall' Autore con nuova aggiunta. In Bologna per il Gonghi* 1685. La Conſtruction & l'uſage du Compas de proportion. A Bologne chez Ferroni 1664. Réimprimé avec une addition à Bologne chez Gonghi. 1685.

Orazione funebre nelle Eſequie di Don Paolo Conti Duca di Poli. In Parma per il Vigna 1666. Oraiſon funebre de Dom Paul Conti Duc de Poli. A Parme chez Vigna 1666.

La Tromba parlante. In Parma per il Vigna 1673. La Trompette parlante. A Parme chez Vigna 1673.

Le Ceneri dell' Olimpo ventilate. In Parma per il Roſati. 1677. Les cendres de l'Olympe jettées au vent. A Parme chez Roſati 1667. L'Auteur

y refute l'erreur vulgaire de la tranquillité du ſommet de l'Olympe, ſi grande que le moindre ſouffle de vent ne s'y fait point ſentir ; & la fable qui raconte, que les cendres du ſacrifice annuel y demeuroient l'année entiere ſur l'Autel expoſées à l'air ſans être diſſipées. On ne peut rendre en François le jeu du titre : *ventilate*, ſignifie dans le propre *jettées au vent*, & dans le figuré *examinées, refutées*. Pour ſe conſoler de la perte de la vûë, il tourna ſes études du côté de l'Optique ; & il imprima à quatre-vingts huit ans ſur cette Science un Ouvrage curieux, dont on vient de lire le titre. Ainſi ce qui auroit été pour tout autre une juſte raiſon de renoncer au travail, lui fut une raiſon d'augmenter le ſien.

Elevé dans le goût de la Philoſophie de l'Ecole, il eut aſſez de penetration pour en appercevoir les défauts, & pour s'ouvrir des routes inconnuës juſques alors. Mais ſage dans ſes découvertes, il ne ſe laiſſa pas emporter à l'amour de ſes propres penſées, ni au deſir de la

 gloire

gloire, jusqu'à mépriser tout ce qui n'avoit pas le brillant de la nouveauté. Il démêla avec une justesse éxacte les veritez solides que l'Antiquité nous a transmises, & que l'usage des Théologiens a épurées, des expressions vagues & des idées bizarres, qu'une subtilité outrée y a mal-heureusement mêlées. Il estima Aristote autant qu'il le merite. Il retint la méthode judicieuse de l'Ecole; & abandonna seulement les opinions que l'experience détruit. Par une conduite si mesurée, mais si rare dans un siécle où les Défenseurs de l'ancienne Philosophie font voir trop d'entêtement, & les Partisans de la nouvelle Philosophie, trop d'audace; il sçût donner à ses Systêmes la solidité des anciens principes, & l'agrément des nouvelles découvertes. Il fit plus: l'amenité de son esprit changea en fleurs la secheresse de la Mathematique, & la barbarie de la Scholastique, sans affoiblir leur solidité par ces ornemens étrangers. Physicien méthodique, Metaphysicien clair, Dialecticien poli, s'il cultiva avec

ſuccès ces diverſes parties de la Philoſophie, il s'appliqua encore plus à la principale, à celle que toutes les autres regardent comme leur fin. Il ſçût, il pratiqua la Morale la plus pure. Cette égalité d'ame dans tous les évenemens, cette fermeté à l'épreuve de tous les accidens de la vie, ces grandes qualitez que la Philoſophie profane promet, & qu'elle ne donne point, nôtre Philoſophe Chrétien les avoit acquiſes dans l'Oraiſon, dont il faiſoit ſes delices. Sa tendre devotion pour JESUS ſouffrant, venoit de la même ſource. Il ne pouvoit parler ni entendre parler de la Paſſion du Sauveur, ſans répandre des larmes. Enfin le Pere Caſati a été un modelle que ſe doivent propoſer tous les vrais Philoſophes.

ARTICLE CXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE PRUSSE.

CE Pays plus fertile en nouvelles de guerre, qu'en nouvelles

Literaires, a néanmoins produit un Livre que je vous envoye. C'eſt un Commentaire ſur le *Salve Regina*, par le Pere Michel Ginkiewicz Jeſuite ſous le titre de,

Zodiacus ſtellarum duodecim ſexies ambiens Mariam; ſeu Commentarii in Salve Regina Canticum, Dei Matris ſacro-ſanctos titulos continens, reſpondentes ſex præcipuis ſolemnitatibus ejuſdem. in 12. Pars prior Gedani. pag. 762. ſans la table. *Pars poſterior Brunſbergæ.* pages 772.

L'Auteur fait paroître dans ce Livre plus de pieté & de lecture que de goût & de méthode.

D'ALEMAGNE.

J'ai entre les mains une Theſe ſoutenuë il y a un peu plus d'un an à Altdorf contre l'excés dans la boiſſon. *De frugalitate in ſumendo potu, ſive de ſobrietate.* Magnus Daniel Omeis le plus celebre des Poëtes Alemans de ce tems y a préſidé: Frideric Stoer étoit le ſoutenant. Auriez-vous deviné le ſujet de la Theſe, ſi je vous en avois fait un

myſtere ? On y cite un Diſtique de Maurice Landgrave de Heſſe, qui ne ſent point le terroir.

Qui vult alterius cyathis haurire ſalutem,
Tale lucrum referet, perdat ut ipſe ſuam.

A boire la ſanté des autres, on perd la ſienne.

On a imprimé dans la même Ville une Diſſertation ſur la laſſitude.

Joannis Friderici Herelii Diſſertatio de laßitudine. Typis Meyeri in 4°.

J'ai appris en le liſant le moyen de laſſer un homme aſſis commodément dans une chaiſe. Il ne faut ſelon Mr. Herelius, que lui faire manger pluſieurs aloüettes.

Je vais vous rendre compte de pluſieurs Livres imprimez depuis quelque tems en ce pays, dont vous paroiſſez n'avoir eu aucune connoiſſance. Monſieur Schurtz-fleiſch Henri Leonard, a donné de nouvelles éditions de deux Poëtes Chrétiens, Commodien & Orientius. Commodien converti par la lecture des Li-

vres sacrez a écrit une espece de Satyre contre les fausses Divinitez du Paganisme, & les mœurs relâchées de quelques Chrétiens. Son style est grossier, sans tour, sans agrément. Ce n'est ni vers ni prose à proprement parler; mais je ne sçai quelle espece de prose cadencée, où regne l'acrostiche. Mr. Douvel dont la sçavante Dissertation sur Commodien, est jointe à la nouvelle édition, prétend qu'il étoit Africain & voisin du tems de Saint Cyprien. Il n'épargne pas Mr. du Pin, qui s'est imaginé que Commodien étoit de Gaze dans la Palestine, parce qu'il s'appelle *Gazæus*. Mr. Douvel prétend que Commodien ne s'appelle ainsi, que pour marquer qu'il étoit nourri des trésors de l'Eglise *de Gaza Ecclesiæ*, & que *Gazæus* est le synonyme de *mendicus Christi*, autre épithete que Commodien s'est donnée. Mr. Rigaut déterra ce pitoyable Ouvrage & le fit imprimer à Toul en en 1650. On le joignit à son édition de St. Cyprien en 1666. d'où il a passé dans le 22e. Tome de la Bibliotheque des Peres.

La nouvelle édition contient une Préface de l'Editeur, celle de Rigaut, la Dissertation de Mr. Dovvel, le Texte de Commodien, avec les sçavantes notes de Rigaut.

Commodiani Poëtæ Christiani Instructiones adversùs Gentium Deos, pro Christianâ disciplinâ primùm in Germaniâ editæ, recognitæ, & auctæ accessione Dissertationis Henrici Doduelli de ætate Commodiani, cum Præfatione Henrici Leonardi Schurtz-fleischii. Vittembergæ in 4°.

Il ne faut pas oublier, que ce mauvais Poëte est encore plus mauvais Théologien, & que ses erreurs ont fait condamner ses Ouvrages par le Pape Gelase.

L'Autre Auteur, que M. Schurtzfleisch a jugé digne d'une nouvelle édition est Orientius né à Osca en Espagne, qui fut Evêque d'Elne, après avoir exercé quelque Magistrature à Auch en Gascogne, different de deux Martyrs de même nom, l'un Armenien, l'autre Espagnol, de la même Ville que l'Auteur.

Le seul Ouvrage qui nous reste de lui est un Poëme moral intitulé, *Avertissement aux Fidelles.* Le sçavant Jesuite Delrio en publia le pre-

mier Livre à Anvers l'an 1600. Laurent Ramires en donna une seconde édition avec des notes à Salamanque. Le Docte Pere Martene Benedictin ayant heureusement découvert le second Livre de cet Ouvrage, & un Manuscrit du premier Livre plus complet que celui de Delrio, il insera l'Ouvrage entier dans *sa Collection d'anciens Monumens imprimée à Roüen en* 1700. Mais par une fidelité trop scrupuleuse pour son Manuscrit, il y laissa un grand nombre de fautes grossieres & très aisées à corriger, qui donnérent occasion au feu Pere Commire de mettre dans vos Memoires de Juillet & Septembre 1701. des conjectures très ingenieuses sur divers endroits d'Orientius. Mr. Schurts-fleisch a rendu son édition plus correcte & plus ample. Il a joint au Texte & aux notes du Pere Martene, les notes de Delrio, de Barthius, de Rivinus, les siennes, les remarques de Lipse, de Schondonck, de Guillaume Fabricius, & d'un Critique anonyme; outre une sçavante Préface, où il releve quelques mécomptes de Vos-

ſius le pere, des Jeſuites Brouver & Delrio, de Rivinus; & du Pere Martene ſur l'Auteur.

Henrici Leonardi Schurtz-fleiſchii Orientius Illiberitanus in Hiſpaniâ Bœticâ Epiſcopus, Poëta Chriſtianus, cujus libellus, qui inſcribitur Commonitorium Fidelium, denuò collatis duobus manuſcriptis codicibus Aquicinctino & Turonenſi, ex lectione Martini Delrii & Edmundi Martene editus, recognitus, atque integro libro ſecundo, qui in maximâ Patrum Bibliothecâ deſideratur, auctus; ejuſque & variorum notis illuſtratus. Acceſſit ejuſdem Præfatio cum adjecto indice Vitembergæ Saxonum. in 4°.

Il a paru dans la même Ville (Vittemberg) une Diſſertation de Mr. Brendelius ſur un ſujet des plus curieux.

La gueriſon des maladies par la Poëſie & la Muſique. L'Auteur habile Profeſſeur en Medecine traite d'abord du pouvoir de la Muſique ſur le corps humain. Il cite en preuve un beau paſſage de Macrobe dans ſon Commentaire ſur le Chapitre troiſiéme du livre ſecond du ſonge de Scipion. *Il eſt ſi vrai, dit-il que la diſ-*

position de l'ame dépend du chant & de la Musique, que la Musique donne le signal du combat & celui de la retraite; parce qu'on la croit propre à exciter & à calmer les transports du courage. Elle endort, elle éveille : elle inspire la mélancholie, elle la dissipe : elle porte à la colere, elle rappelle à la clemence : elle guérit même les maladies du corps. Mr. Brendelius appuye d'une remarque ingenieuse ce témoignage si formel en faveur de la Medecine harmonique. Les premiers Medecins, dit-il, ont été les inventeurs de la Poësie & de la Musique. Apollon, Orphée, Chiron, Musée, Hesiode, Empedocle, Homere, Alcée, Nicandre, Lucrece, & Virgile, ont été habiles Médecins, & Poëtes excellens. Il veut qu'on distingue soigneusement la nouvelle méthode qu'il propose, de la superstitieuse & criminelle maniere de guérir les maladies par des paroles de l'Ecriture, dont on abuse, des caracteres & tant d'autres secrets diaboliques, que la credulité d'un côté, & de l'autre l'impieté met en vogue. On ne peut imaginer ni supposer entre la pro-

nonciation de ces mots bizarres, ces caracteres pendus au col, ou portez au bras, & la guerison des maladies aucune liaison naturelle : & il est manifeste que ces prétendus remedes ne réüssissent que par hazard, ou par enchantement. Pour la Médecine Musicale l'Ecriture & la raison la justifient. David calmoit les noires vapeurs de Saül par les sons de la Harpe. Thales, si nous en croyons les Historiens Grecs, se servit utilement des instrumens de Musique les plus doux, pour arrêter le ravage d'une peste qui désoloit sa Patrie. On sçait qu'une regle observée par les Pytagoriciens leur ordonnoit de se tranquiliser l'esprit, & de se calmer le sang par une douce Musique avant que de se coucher. Le matin ils s'éxcitoient au travail, & mettoient les esprits en mouvement par une Musique vive & animée. L'Auteur traite ici sçavamment de la Musique ancienne, & des divers effets de ses differens modes. Il explique par les principes de la Physique moderne, la force du chant sur les esprits animaux. Il finit par des expe-

riences qui confirment ſon opinion. Perſonne n'ignore que le chant & la danſe ſon un remede ſpecifique contre le poiſon de la tarentule, & que la Muſique eſt d'un grand ſecours dans les attaques de phreneſie : mais peu de gens ſçavent que le ſon de la flute douce ſoulage beaucoup la goute ſciatique. Nôtre ſçavant Medecin l'aſſure, & l'on ne peut s'empêcher de ſouhaiter que ſon Syſteme ſoit vrai. Il n'y a perſonne qui dans ſes infirmitez n'aimât mieux avoir recours à des Violons qu'à des Apothicaires.

Diſſertatio medica de curatione morborum per carmina & cantus muſicos. Præſide Adamo Brendelio diſputandam propoſuit Martinus Adolphus Pohle Vittembergæ Literis Hackianis. in 4°.

Aaron Margalitha, qui du Judaïſme a paſſé au Calviniſme, Profeſſeur des Antiquitez Hébraïques dans l'Univerſité de Francfort ſur l'Oder, a refuté dans un Traité ſur le cinquante troiſiéme chapitre d'Iſaïe, les fauſſes ſubtilitez dont les Rabbins ſe ſervent, pour détourner de ſon véritable ſens, une prédiction

ſi claire des ſouffrances du Meſſie.

Oblatio Aaronis, ſeu Tractatus de paſſionibus Chriſti, quem ſub auſpicio Dei Optimi Maximi, ſpeciminis loco de Orthodoxâ ſuâ fidei confeſſione, edidit Aaron Margalitha, Judæorum olim Doctor, nunc Dei gratiâ Chriſti Diſcipulus. Francofurti ad Viadrum. in 4°.

Trois Diſſertations, l'une imprimée à Lipſic, & deux à Straſbourg, ne doivent pas être oubliées. Dans la premiere Mr. Schultz & Mr. Grimme ſon Diſciple, ont recüeilli ce que les beaux Eſprits du Paganiſme ont dit de plus fort contre la pluralité des Dieux.

Πολυθεότητα *Gentilium à Gentilibus confutatum. Lipſiæ literis Joh. Andreæ Ziſchau. in 4°.*

Dans la ſeconde Mr. Scherzius Profeſſeur de Straſbourg traite *de l'art de ſupplanter.* L'Auteur a beaucoup lû Tacite : Il ne devoit pas aller chercher ſi loin des exemples pour s'inſtruire : ils ne ſont pas rares.

De artibus ſupplantandi. Lipſiæ. in 4°.

L'Auteur de cette Diſſertation en a publié une autre ſur un ſujet plus délicat.

De Jure transeundi territorium alterius cum exercitu. Du droit de faire passer son armée sur les terres d'un autre Etat.

Mr. Zentgraff a éclairci l'Histoire de la chûte de Tertullien par sept Dissertations, où il s'étend beaucoup sur l'Héresie des Montanistes. On s'apperçoit aisément qu'il en veut à la nouvelle Secte des Pietistes qui troublent l'Eglise Lutherienne.

Joannis Joachimi Zentgraff Exercitationes Historico-Theologicæ de lapsu Quinti Septimii Tertulliani ad Montanistas.

Mr. Zentgraff prétend que Tertullien se sépara des Montanistes, comme il s'étoit séparé de l'Eglise.

DE ROME.

Mr. l'Abbé Garafolo a entrepris la défense des Considerations du Marquis Orsi sur la maniere de bien penser, qu'un Académicien de Padoüe a réfutées un peu vivement.

Raggionamento di Biagio Garafolo, in difesa delle considerazioni sopra il Libro della maniera di ben pensare; ove si stabiliscono gli argomenti di esse considerazioni, & si dichiarano varii Luoghi d'Autori Greci a torto impugnati: in dirizzato all' Illus-

triss. Signor Marchese Giouan Giuseppe Orsi. In Roma presso Francesco Gonzaga. 1708. *in* 4°.

Le sçavant Abbé témoigne une extrême indignation contre l'Adversaire du Marquis Orsi, de ce que, né Italien, il attaque l'Apologiste des beaux Esprits d'Italie, & de ce qu'il ne garde pas tous les ménagemens dûs à la naissance & au mérite de l'Illustre Marquis, qu'il vous loüe d'avoir gardez soigneusement, quoi qu'obligez à défendre contre lui le Pere Bouhours. L'Ecrit presque entier roule sur des passages d'Auteurs Grecs, que Mr. Garafolo prétend avoir été mal expliquez, & critiquez sans raison par l'Académicien de Padoüe. Le mérite de Mr. Garafolo n'est pas borné à la belle Literature. Il fit imprimer l'an passé un Livre sur la Poësie Hebraïque & sur la Poësie Grecque.

Considerazioni di Biagio Garafolo intorno alla Poësia degli Ebrei & dei Greci. In Roma per Francesco Gonzaga 1708. *in quarto.*

Le bruit court que Mr. le Marquis Orsi imprime une replique aux extraits que vous avez faits de sa réponse. On verra avec plaisir continuer une dispute, où la moderation regne, & qui peut contribuer à former le goût & à perfectionner l'esprit des Italiens & des François.

D'ANGLETERRE.

Mr. Collier, qui passe d'un consentement general pour le meilleur Ecrivain de l'Angleterre, vient de donner un Ouvrage digne de lui. C'est *le premier tome de l'Histoire Ecclesiastique de la grande Bretagne, depuis qu'elle a reçû la Religion Chrétienne.* Ce premier volume finit avec *le Regne d'Henri VII.* L'Auteur continuera son Ouvrage, *jusqu'à la fin du Regne de Charles second.*

Il a paru de nouveaux libelles sur les petits Prophetes Camisards. *La seconde partie de celui qui est intitulé*, Clavis prophetica, *& trois lettres outrageantes adressées à Mr. Misson*, sont destinées à tourner en ridicule les petits Prophetes & leurs Fauteurs. D'un autre côté Mr. Misson s'est défendu par un petit Livre intitulé, *mêlange curieux.* Il proteste qu'il ne croit pas les petits Prophetes inspirez ; mais il ose soutenir, qu'on n'a pas encore prouvé, que ce soient des Imposteurs. Que veut-il donc qu'ils soient ? y a t'il quelque milieu pour eux, entre être vrais ou faux Prophetes ? Mr. Lacy un de leurs Sectateurs continuë de publier *ses avertissemens Prophetiques* ; Il avoit promis de ressusciter ûn certain Mr. Emes le vingt-cinquiéme de Mai ; mais il a manqué de parole. Si on laissoit faire les Camisards, la Comedie se chan-

geroit bientôt en Tragedie, & ils exerceroient ici les cruautez qu'ils ont exercées dans les Cevennes. L'Angleterre connoît enfin par elle même le caractere de ces rebelles, qu'elle égaloit aux Martyrs.

On imprime *une Traduction Angloise du Dictionnaire de Mr. Bayle & de ses pensées sur les Cometes.*

L'Histoire des Gardes du grand Sceau d'Angleterre en deux tomes in 8°. est peu de chose. Tout y est croqué hors *les vies du Chevalier Vhistok & du Comte de Clarendon.*

DE HOLLANDE.

Dickhuisen vend un Traité des venins par Mr. Linden Medecin Suedois.

Johannis Linden M. D. de Vermlandia Sueci, de venenis in genere & specie Exercitatio, videlicet de eorum naturâ & in corpus agendi modo, atque eadem pro morbi acuti vel chronici ex iisdem oborientis indole curandi, & in esculentis potulentisque indagandi ratione, juxtà Veterum quorumdam & Recentiorum Dogmata, ad solidorum & fluidorum corporis organici leges mechanicas deducta & explicata. Lugduni Batavorum apud Andream Dickhuysen. 1708. *in* 12.

Mr. Linden tient ce que le titre promet: il explique sçavamment la nature des differens venins, leurs effets, les remedes qu'on peut leur opposer.

Iſaac Heyd Libraire d'Amſterdam a mis en vente un Livre contre la Philoſophie Carteſienne.

Joannis Dartiguelongue Apographe contra Carteſium in 8°.

Les autres Livres nouveaux ſont :

Le Journal du ſiege de Turin chez Pierre Mortier.

Le Dictionnaire Italien-Hollandois, & Hollandois-Italien chez le même.

DE LUXEMBOURG.

Chevalier a imprimé *l'Hiſtoire du Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg ſous Philippe ſecond.*

DE BRUXELLES.

Le Pape par un Decret du 29. Mars 1708. a confirmé toutes les procédures de Mr. de Malines contre le ſieur Vandeneſſe, qui refuſe de ſigner le Formulaire. Le parti, qui n'avoit gardé aucune meſure avec le Prélat, n'en garde point avec ſa Sainteté. Les Ecrivains Janſeniſtes avoient refuté le Monitoire de Mr. de Malines, par un Ecrit, dont les Proteſtans même ont été ſcandalizez ? Ils viennent d'oppoſer au Decret de Rome deux Lettres imprimées en ce pays ; mais qu'on aſſure être venuës de Paris. La derniere eſt datée du premier Avril 1708. Elles exhortent ouvertement

le rebelle Vandenesse à mépriser l'Excommunication. Comme ils ont pour la Bulle de sa Sainteté, aussi peu de respect que pour le Decret, ils ont fait courir trois Memoires François, pour empêcher qu'elle ne fût reçûë. Ils tâchent de prouver dans le premier, qu'il faut obtenir le placet du Roi avant de publier aucune Bulle dans les Païs-bas, & qu'il n'est pas du service du Roi d'y publier la derniere Bulle. On refuta ce Memoire si tôt qu'il parût par un Ecrit Latin & par un Memoire François. Les Jansenistes ont répondu par un second Memoire suivi d'un troisiéme, qui vient de de paroître.

DE PARIS.

Mr. Henrion Docteur en Droit, Professeur Royal de la langue Syriaque, Membre de l'Academie des Inscriprions, promet *une Histoire des Monnoyes depuis leur premiere fabrication, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.*

Mr. Caperonnier travaille par Ordre de l'Université, à préparer une *nouvelle édition & une Version Latine des Commentaires d'Eustathius sur Homere, revûs sur les Manuscrits, & éclaircis par la distinction des citations d'avec le Texte, par la vérification de ces citations, & par des notes.*

La premiere partie de la Bibliotheque

sacrée du Pere le Long de l'Oratoire, va paroître. Elle contient un ample Catalogue des Editions & des Versions de la Bible avec des notes critiques. La seconde partie traitera des Commentateurs.

Le dixseptiéme siécle de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr. du Pin en cinq tomes in 8°. paroît.

On a imprimé depuis peu les Livres suivans :

Lettres Théologiques du Pere Lamy Benedictin. Chez Pralard.

Dissertation sur Victor de Vite. Chez Huguier in 12. L'Auteur pour sortir des difficultez qui embarrassent les Critiques sur le tems de son Episcopat, suppose qu'il y a eu deux Evêques de Vite de même nom, & que l'Historien a succedé à l'autre. On doute, que le Victor de Vite inconnu jusqu'ici fasse fortune.

Question curieuse, si l'Histoire de la Conquête d'Espagne par Abulcacim Taris abentarique est un Roman. Chez Huguier in 12.

L'Anonyme s'avise un peu tard de proposer cette question décidée il y a longtems. Aucun Sçavant n'a été la duppe de Michel de Luna prétendu Interprete & véritable Auteur de cette Histoire fabuleuse. Ces deux petits Livres sont de l'Apologiste de Armoricains.

Le R. Pere Echard Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, choisi pour achever la Bibliotheque des Ecrivains de son Or-

dre, commencée par le feu Pere Quetif, vient de justifier ce choix par un Livre, où par la Critique des Ouvrages de Vincent de Beauvais, il détruit sans ressource un argument assez spécieux, dont Pierre d'Alva s'étoit servi, pour ôter à Saint Thomas la fameuse Somme de Théologie qui porte son nom. Nous donnerons incessamment l'extrait de ce curieux Ouvrage.

L'Academie des Inscriptions a obligé Mr. de Boze son Secretaire, à faire imprimer *l'Eloge Historique du feu Pere Mabillon*, qu'il prononça dans la derniere Assemblée de cette Académie. Il est imprimé *chez Cot Libraire de l'Académie, in quarto.* La lecture de cet Eloge fait souhaiter avec plus d'ardeur l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, que ce sçavant & ingenieux Secretaire promet pour l'année prochaine.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1708.

ART. CVI. *Reponſe aux Entretiens composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raiſon, & l'Examen de ſa Théologie.* Page 1293

ART. CVII. *Traité des Fougeres de l'Amerique par le R. P. Plumier Minime &c.* p. 1306

ART. CVIII. Obſervationum ſelectarum &c. Tomus quintus. *Tome cinquiéme des Obſervations choiſies, &c.* p. 1310

ART. CIX. *Eloge de Dom Claude de Vert Benedictin de la Congregation de Clugny &c.* p. 1321

ART. CX. Archivorum veteris Teſtamenti libri tres. *Les Archives de l'ancien Teſtament &c. par le Pere Scambati de Naples Jeſuite.* p. 1337

ART. CXI. *Traité du ſecret de la Confeſſion, par un Docteur de Sorbonne.* p. 1352

ART. CXII. *Reflexions ſur la Rheto-*

rique, où l'on répond aux objections du Pere Lamy Benedictin, par M. Gibert. p. 1358

ART. CXIII. *Suite des Observations sur la Cataracte, par Mr. Brisseau Medecin major &c.* p. 1366

ART. CXIV. *Lettre de Mr. Mallemant Chanoine de Sainte Opportune sur un passage de Saint Luc.* p. 1390

ART. CXV. *Deux Memoires touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. en Flandre.* p. 1397

ART. CXVI. *Relation touchant l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du 18e. Avril 1708.* p. 1411

ART. CXVII. Lamberti Bos Observationes miscellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadversiones &c. *Observations mêlées de Lambert Bos sur quelques endroits du nouveau Testament, & des Auteurs Grecs. Avec un Essai de Remarques d'Horace Vitringa sur la Philologie de Vorstius.* p. 1429

ART. CXVIII. *Analyse démontrée; ou la Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences &c. par le*

R. P. Reyneau de l'Oratoire. p. 1438

ART. CXIX. *Eloge du P. Paul Casati Jesuite natif de Plaisance.* p. 1453

ART. CXX. *Nouvelles literaires.*

De Prusse. p. 1460

D'Alemagne. p. 1461

De Rome. p. 1471

D'Angleterre. p. 1473

De Hollande. p. 1474

De Luxembourg. p. 1475

De Bruxelles. ibid.

De Paris. p. 1476

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1708.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1708.

ARTICLE CXXI.

SANCTI THOMÆ SUMMA ſuo Auctori vindicata ; ſive de Vincentii Bellovacenſis Scriptis Diſſertatio. Auctore P. Jacobò Echard Ordinis Fratrum Prædicatorum. *La Somme de Saint Thomas conſervée à ſon veritable Auteur ; ou Diſſertation ſur les Ouvrages de Vincent de Beauvais ; par le P. Jaques Echard de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Paris chez Jean Baptiſte de Lepine ruë St. Jaques, *in* 8°. *pp.*640.

IL n'eſt pas extraordinaire, que les Livres excellens cauſent de grandes diſputes touchant leur veritable Auteur. La gloire de ce fameux Ou-

vrages intereſſe trop les Nations, les Ordres, les Familles, pour ne pas remuer fortement les paſſions : & comme l'interêt & la jalouſie rendent attentif, & échaufent l'imagination ; il eſt rare, que les Partis differens qui s'élevent dans ces diſputes, ne trouvent des raiſons au moins ſpecieuſes, qu'ils ne déterrent quelque circonſtance embarraſſante pour leurs Adverſaires, & qu'ils ne forment enfin des nuages qui dérobent la verité aux yeux les plus perçants ; à moins qu'une longue & tranquille étude, qu'une Critique exacte, ne démêle ce que la diſpute n'a fait qu'embroüiller. C'eſt ce qu'on a vû dans les diſputes opiniâtres ſur l'Auteur de l'Imitation de JESUS-CHRIST, & dans celle qui eſt l'occaſion de ce Livre. Voici le fait : La ſeconde partie de la Somme de Saint Thomas ſe lit preſque mot à mot dans le Miroir moral, *Speculum morale*, attribué à Vincent de Beauvais Auteur mort avant Saint Thomas, qui ne compoſa la Somme que ſur la fin de ſa vie. Cette difficulté exerce depuis long-temps les plus doctes Critiques.

Le Pere Théophile Raynaud sçavant Jesuite a remarqué en vrai Critique, que le style & la méthode de la Somme ne permet pas de douter qu'elle ne soit de Saint Thomas, & décide la question. Mais il ne laisse pas d'être intrigué, quand il veut rendre raison de la conformité de la seconde de Saint Thomas avec le Miroir moral. Il est reduit à soupçonner que Saint Thomas prêta son Ouvrage à Vincent de Beauvais. Nazarius, Jean de Saint Thomas, & d'autres sçavans Dominicains, se servent de la même réponse. Nôtre Auteur n'a pas grande peine à en découvrir le foible. Il n'est gueres vrai-semblable qu'un Auteur communique à un autre son Ouvrage encore imparfait. Il est hors de toute apparence, que dans ce cas l'Auteur à qui on auroit communiqué l'Ouvrage, l'inserât dans le sien par un larcin honteux : c'est une infidelité sans exemple.

Les Religieux de Saint Vast d'Arras, qui ont eû soin de l'édition des Ouvrages de Vincent de Beauvais publiée à Douay en 1674. ont crû

pouvoir couper ce nœud gordien par un autre endroit : ils ſuppoſent ſa vie plus longue de dix ou douze ans, qu'on ne l'a crû juſqu'ici. Mais cette ſuppoſition ne ſe peut ſoûtenir contre l'autorité claire & préciſe de Loüis de Valladolid. Le paſſage de Ptolomée de Luques qu'un ſçavant Dominicain, le R. P. Quetif, lui a oppoſé, eſt viſiblement fautif. Il cite Vincent de Beauvais au lieu de Martin le Polonois, & prend une Chronique l'une pour l'autre.

Quelques Sçavans, entre-autres le R. P. Alexandre, dans une Diſſertation contre Mr. de Launoi ſur le ſujet dont nous parlons, ont avancé, que le Miroir moral compoſé par Vincent de Beauvais ayant peri, on en avoit tiré un de la Somme de St. Thomas, & d'autres Livres pour reparer cette perte : ſentiment qui n'a aucune vrai-ſemblance : on ne voit pas comment la partie la plus utile de l'Ouvrage de Vincent de Beauvais auroit peri.

Perſonne n'a plus approché de la verité que le Cardinal Bellarmin, qui a crû que Vincent de Beauvais

étoit mort avant que d'avoir rempli la promeſſe qu'il avoit faite, de joindre un Miroir moral aux trois autres, & qu'on avoit après ſa mort ſuppléé cette partie.

Le R. P. Echard Dominicain du Convent de Saint Loüis de Paris, chargé de travailler à la Bibliotheque des Ecrivains de ſon Ordre, peu content avec raiſon de ces differentes réponſes, qui laiſſoient lieu à mille chicanes, a pris les veritables moyens de penetrer juſqu'au fond de la difficulté. Il s'eſt attaché à lire exactement l'Ouvrage de Vincent de Beauvais, & à en conſulter les plus anciens Manuſcrits. Cette maniere de chercher la verité lui a réüſſi au delà de ſes ſouhaits. Il rencontra dans la Bibliotheque de Sorbonne un Manuſcrit de l'Ouvrage de Vincent de Beauvais, qu'il prouve évidemment avoir été écrit vers le temps que ce Livre a paru. La Préface, telle qu'on la lit dans ce Manuſcrit, lui a découvert la fraude de l'Impoſteur qui a ſuppoſé le Miroir moral. Quoique ce Manuſcrit ſuffiſe pour établir que Vincent de Beau-

vais n'avoit divisé son Ouvrage qu'en trois parties ; nôtre habile Critique appuye cette heureuse découverte de l'autorité de deux autres Manuscrits, & de celle de quelques Ecrivains contemporains. Le P. Echard n'en est pas demeuré là : il a voulu fixer le tems que le Miroir moral a été ajoûté au Miroir naturel, au Miroir doctrinal, & au Miroir historique : & son extreme sagacité jointe à une diligence infatigable, lui a fait démêler presque tous les Auteurs, dont le Compilateur de cette partie de l'Ouvrage de Vincent de Beauvais l'avoit tirée.

Le Traité *sur les quatre dernieres fins*, dont l'Auteur écrivoit, comme il le marque ; peu de tems après que les Chrétiens eurent entierement perdu la Terre Sainte, c'est à dire après l'an 1291. & le Traité *des dons du Saint Esprit*, que le Pere Echard restituë à son veritable Auteur, Etienne de Bourbon ou de Belleville, fameux Prédicateur de l'Ordre de Saint Dominique ; sont des Livres, dont le faux Vincent de Beauvais s'est le plus servi. Le Dé-

fenseur de la gloire de Saint Thomas, met dans une entiere évidence par un grand nombre d'exemples, que l'Auteur du Miroir moral a copié ces deux Auteurs. Ce n'est qu'à cet usage qu'il employe les extraits du Traité des dons du Saint Esprit, dont l'Auteur étoit mort dés l'an 1261. trois ans avant Vincent de Beauvais.

Le R. P. Echard continuant d'examiner les Auteurs copiez dans le Miroir moral, vient à Saint Thomas : il nous donne une Chronologie de sa vie plus détaillée & plus sûre que tout ce qu'on a sur cet article; & sans se détourner qu'un peu de son principal objet, il réfute d'une maniere invincible ceux qui ont prétendu que Saint Thomas avoit été Benedictin avant que d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique, & ceux qui le font Disciple du celebre Alexandre de Alés, ou plûtôt de Hels. Rien ne fait plus de plaisir que le détail des premiers usages de l'Université de Paris. L'Auteur a débroüillé cette obscure Antiquité, & répandu un grand jour sur les Ecri-

vains de ces tems-là. La maniere d'enſeigner, & l'épreuve des Docteurs avant que d'être reçûs, étoient bien differentes de ce qui ſe pratique aujourd'hui. On expliquoit dans les Claſſes les quatre Livres du Maître des Sentences, & l'on n'accordoit le titre de Docteur qu'à ceux qui avoient enſeigné. Il falloit qu'un Régent préſentât à la Faculté celui de ſes Ecoliers, qu'il croyoit le plus capable de remplir ſa place. Si la Faculté, après des examens & des Theſes qu'elle faiſoit ſoutenir au Prétendant, le jugeoit digne de cét honneur, on lui en donnoit la permiſſion, & il expliquoit le Maître des Sentences dans une Claſſe publique. Mais la premiere année il étoit ſous la direction du Regent auquel il ſuccedoit, & qui préſent à ſes Leçons le formoit & gouvernoit la Claſſe. L'année ſuivante il regentoit ſeul, & cela s'appelloit être Licentié. La troiſiéme année il avoit un Bachelier ſous lui. On ne dictoit point de cayers, & l'on prononçoit ſes explications après les avoir appriſes de memoire. Les Ecoliers ce-

pendant écrivoient ce qu'ils pouvoient attraper pendant que le Regent parloit ; & ces Ecrits s'appelloient *reportata.*

Pierre de Tarentaiſe élevé au Pontificat ſous le nom d'Innocent V. & Richard de Middelton *de Media-Villa*, celebre Théologien de l'Ordre de Saint François, ont fourni au faux Vincent leur part de ſa compilation. Un article qu'il a pris de Richard de Middelton mérite une attention particuliere. Il y eſt parlé d'un privilege accordé aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs par le Pape Martin IV. le treiſiéme de Janvier 1282. ce qui décide abſolument la queſtion, & diſſipe tous les ſoupçons que la conformité du Miroir moral & de la Somme de Saint Thomas avoit fait naître ; puis qu'il demeure conſtant que le Miroir moral n'eſt pas de Vincent de Beauvais mort dix-huit ans auparavant, l'an 1264. & que Saint Thomas mort huit ans auparavant en 1274. ne l'a point vû. Le Pere Echard a pouſſé plus loin ſes doctes recherches. Il a remarqué un paſſage du faux Vin-

cent, où après avoir rapporté l'exemple d'Eudes Evêque de Paris ; qui faisoit manger les pauvres à sa table, il ajoûte : le Bien-heureux Loüis en usoit ainsi, *Sic faciebat beatissimus Ludovicus.* Il n'a pû, dit le Pere Echard, parler ainsi, qu'aprés la canonization de St. Loüis en 1297. Ce n'est pas tout : une loüable curiosité a porté ce Pere à fixer le temps précis de la supposition du Miroir moral ; & il l'a fixé. Une table manuscrite de l'ouvrage véritable de Vincent de Beauvais composée par Jaques de Hautfuncy, & qui est commune dans les Bibliotheques, lui a fait reculer l'époque de la supposition jusques après l'an 1320. Hautfuncy dans sa Préface dit, que l'Ouvrage dont il donne la table, n'a que trois parties ; & il dédie cette table à Simon d'Archiac Cardinal de Ste. Prisque, qui fut élevé à cêt honneur par Jean XXII. le vingtiéme Decembre 1320. Peu de temps après le Miroir moral parut ; car il y en a un manuscrit dans le Couvent des Jacobins de Poissy écrit l'an 132. . . le dernier chifre manque. On feroit de

vains efforts pour ſçavoir le nom de l'Impoſteur. C'eſt beaucoup que le Sçavant Dominicain ait pû reconnoitre à des marques ſûres, qu'il étoit d'un autre Ordre que celui de Saint Dominique.

Launoi, ce redoutable Critique, a propoſé dans ſon Traité de la Simonie un autre argument pour ôter la Somme à S. Thomas, que lui fournit un Sermon de Pierre de Roger Archevêque de Roüen, depuis Pape ſous le nom de Clément VI. Dans ce Sermon prononcé devant le Pape à la canonization de St. Thomas, le Prédicateur fait une énumeration de tous les Ouvrages de Saint Thomas. Launoi crut qu'il n'y étoit point parlé de la Somme : c'en fut aſſez pour engager ce Critique téméraire, à prononcer qu'elle n'étoit pas de St. Thomas. Il promit cependant d'abandonner ſa conjecture, ſi on lui faiſoit voir des Auteurs plus anciens que le Sermon, qui attribuaſſent la Somme à Saint Thomas. Le Pere Alexandre dans une Diſſertation écrite contre ce Critique, lui en cita quelques uns : le Pere Echard qui

traite la matiere avec plus d'exactitude, l'accable d'autoritez, & lui oppose celle de Pierre de Roger même, qui dans un autre Sermon prêché à l'occasion de la même solemnité en présence de l'Université dans le Couvent de St. Jacques, nomme la Somme parmi les Ouvrages de St. Thomas, & en indique toutes les parties. Ce Sermon au reste se trouve dans le même Manuscrit, où Launoi avoit lû celui dont il se sert pour autoriser sa conjecture. Plus on examine cette conjecture, & plus elle paroît fausse. Le Sermon qui l'a fait naître, est deux fois dans le même Manuscrit. Launoi n'a rapporté fidellement les paroles de l'une ni de l'autre copie. Il a bien vû qu'il y a faute dans l'une & dans l'autre. Il a donc composé un passage à son gré. Il faut avoüer que sa maniere de lire corrige assez heureusement les fautes du Copiste. Quoiqu'il en soit, un point rétabli où il doit être, fait évanoüir son objection. Pierre de Roger distingue en trois classes les Ouvrages de St. Thomas. Il dit nettement qu'il a composé seize volumes sur la

Théologie. Si l'on ne ſepare ces mots *quatuor in Summâ*, de ceux qui ſuivent, *contra Gentiles*, Pierre de Roger n'aura marqué que quinze Ouvrages de St. Thomas ſur la Théologie, & non pas ſeize. Il faut néceſſairement les ſéparer par un point, & entendre par *quatuor in Summa* les quatre volumes de la Somme, & par *contrà Gentiles*, l'ouvrage contre les Gentils. Les quatre livres de la Sommes des Gentils ne peuvent paſſer pour quatre volumes ; & le Pere Echard qui ne laiſſe lieu à aucune chicane, prouve par beaucoup d'exemples, que l'on parloit alors ainſi ; que *Summa* ſans rien adjoûter, ſignifioit *la Somme de Théologie*, & *contra Gentiles*, dit abſolument la Somme contre les Gentils. C'eſt ainſi que Pierre de Roger lui même parle dans le Sermon prononcé à St. Jaques.

On voit bien que le R. P. Echard a parfaitement rempli le titre de ſon Livre : il a même fait plus qu'il n'avoit promis ; il ne s'eſt pas borné à une diſcuſſion éxacte de ſon ſujet ; il n'a negligé aucune occaſion de

communiquer au public les lumieres de sa judicieuse Critique sur divers articles importans, par exemple sur la patrie, les emplois, les écrits de Vincent de Beauvais: il remonte jusqu'à la source de l'erreur qui a fait croire cet illustre Dominicain originaire de Bourgogne. Il prouve qu'il a eu dans la Maison de St. Loüis la charge de Lecteur du Roi, & qu'il n'a jamais été Evêque. Il donne un catalogue exact de ses Traitez imprimez & manuscrits. Il montre l'utilité qu'on peut retirer de son grand Ouvrage. Il blâme avec raison le mauvais goût des Editeurs de Doüay, qui ont corrigé les passages dont ce Livre est plein sur les éditions récentes des Auteurs qui y sont citez: au lieu que la maniere dont Vincent de Beauveais les a citez, peut servir à corriger des fautes qui se sont glissées dans les Manuscrits posterieurs à son Ouvrage.

Vincent de Beauvais n'est pas le seul Ecrivain dont le Pere Echart donne une connoissance parfaite. Les chapitres où il traite d'Etienne de Bourbon & de Martin le Polonois

augmentent le desir qu'on a d'avoir bien-tôt d'une si bonne main *la Bibliotheque des Ecrivains de l'Ordre de St. Dominique.* Les Extraits d'Etienne de Bourbon choisis par le Pere Echart pour donner idée de ses écrits, découvrent entre autres choses la veritable origine des Vaudois & des Albigeois, & mettront hors de doute que les derniers étoient de vrais Manichéens, & les premiers des fanatiques insensez, persuadez que nos ames sont la substance de Dieu quand nous sommes en grace, & la subsce du Demon quand nous sommes en peché. Il ajoûte que les Vaudois ne distinguoient en rien JESUS-CHRIST des autres hommes.

A l'égard de Martin le Polonois, nôtre Auteur réfute les erreurs de plusieurs Sçavans, qui l'ont confondu avec un autre Chroniqueur Archevêque de Cosence, qui l'ont fait naitre en Italie, qui ont paru douter s'il avoit été Dominicain, qui l'ont fait Auteur de la fable ridicule de la Papesse Jeanne. Le Pere Echart détruit absolument ces erreurs sur tout la derniere, & montre clairement

que la fable de la Papeſſe Jeanne a été ajoûtée à la Chronique de Martin après ſa mort, par quelqu'un qui l'avoit tirée d'Auteurs un peu plus anciens, où elle ſe rencontroit. La condamnation du Talmud par le Cardinal Eudes, eſt encore un morceau de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique peu connu, & que nôtre Auteur a ſçavamment éclairci.

Ce Livre après tout, quelque eſtimable qu'il ſoit ; n'eſt qu'un échantillon de ce qu'on doit attendre du R. P. Echart laborieux, pénetrant, circonſpect. Il n'eſt pas de ces Critiques hardis, à qui la moindre apparence ſuffit pour ſe déterminer. Il n'eſt content de ſes opinions, que quand il peut les mettre hors d'atteinte. Son exactitude s'étend à tout. Il ne s'arrête point qu'il n'ait percé juſqu'à des principes, juſqu'à des faits évidens, ſur les quels il puiſſe appuyer ſans crainte. Ses recherches curieuſes lui ont fait remarquer un grand nombre de fautes commiſes par des Auteurs celebres. Il les releve ſans faſte, ſans aigreur ; & le ſoin qu'il prend d'excuſer autant qu'il

peut ceux qu'il corrige, eſt un ſûr garand qu'il ne corrige qu'à regret. Son ſtyle eſt clair, vif, ferme. Son Ordre & la Republique des Lettres doivent compter ſur lui.

Parmi quelques exemples qu'il rapporte, un nous paroît digne d'être repeté a toute occaſion & même ſans occaſion : c'eſt un trait de la vie de Saint Loüis, qui ſuffiroit ſeul, pour montrer combien ce grand Roi étoit penetré des principes de la Religion. Dès ſa jeuneſſe lorſqu'on le croyoit retiré dans ſa chambre pour repoſer, il ſortoit déguiſé en ſimple Ecuyer, & ſans être accompagné que du Confident de ſes charitez, il alloit diſtribuer de grandes ſommes à des pauvres aſſemblez dans une Cour. Un Religieux de St. Dominique l'ayant reconnu, le ſuivit lorſqu'il rentroit dans ſa chambre, & voulut le loüer d'une action ſi Chrétienne : mais le Roi l'interrompit en rougiſſant. *Mon cher Frere*, lui dit-il, *ce ſont là les Soldats qui défendent mon Royaume : il s'en faut bien que je ne les paye à proportion de leurs ſervices.*

Septembre 1708.

ARTICLE CXXII.

VITA S. FRANCISCI DE Paula &c. *La Vie de S. François de Paule Fondateur de l'Ordre des Minimes, Par le R. P. Joseph Marie Perimezzi*. A Rome, chez Bernabo. 2. tom. *in* 4°.

LA longue ſuite des titres honorifiques, qui ſuivent le nom du R. P. Perimezzi, marquent en ſa perſonne un grand fond de merite, & forme un préjugé avantageux pour ſon Ouvrage. Il eſt donc, comme il le marque à la premiere page, Lecteur Jubilé de Théologie dans ſon Ordre, Conſulteur du S. Office, & Examinateur Synodal dans l'Archevêché de Coſence; ci-devant Provincial de la premiere Province de tout l'Ordre, maintenant Préfet des Etudes, Conſulteur de la ſacrée Congregation de *l'Indice*, enfin élû Evêque de Ravallo & Scala.

Ce qui peut encore contribuer à exciter je ne ſçai quels ſentimens de de bien-veüillance à l'égard de l'Ou-

vrage; c'eſt qu'une fois il a fait naufrage, ayant été jetté à la mer par l'imprudence des Matelots, qui voulurent ſoulager le vaiſſeau dans une tempête. Le P. Perimezzi retournoit de Sicile ; & depuis par un nouveau travail il a reparé ſa perte.

Le premier tome contient la Vie de S. François de Paule, avec une Diſſertation préliminaire touchant la même Vie : car le P. Perimezzi n'en donne pas une de ſa compoſition ; c'eſt la Traduction Latine d'une plus ancienne & écrite en François, que le P. Papebroch a priſe pour piece originale, & que le P. Perimezzi prétend n'être encore qu'une Traduction de l'Italien de Laurens de Clario né à Regina dans le Dioceſe de Biſignano, Diſciple & contemporain de St. François de Paule. L'Italien eſt perdu, le François eſt demeuré. Comme il eſt plein de fautes groſſieres touchant la Géographie de la Calabre même, & de parachroniſmes en ce qui regarde les Princes auxquels cette Province a été ſoumiſe, le P. Papebroch n'a pû ſe perſuader qu'un Calabrois ſe fût ſi

étrangement égaré dans ſon propre pays. Pour ce qui eſt des Traductions Latines, l'une du P. Papebroch, & inſerée dans les actes des Saints, & l'autre du P. Perimezzi : la premiere eſt élegante, mais la ſeconde, au ſentiment de celui qui l'a faite, eſt préférable, en ce qu'elle ſent plus l'Antiquité, & que par la ſimplicité & la negligence de ſon ſtyle elle repreſente mieux l'original de Laurens de Clario, qui apparemment n'écrivoit pas ſi bien en Latin. Car alors les belles lettres ne faiſoient que commencer à ſe ranimer en Italie.

Le ſecond tome contient 15 Diſſertations. Le P. Perimezzi dans la premiere refute Philippe de Comines, qui parlant de Saint François de Paule au ch.8. du Liv.6. de ſes Memoires, dit que le Saint s'appelloit Robert, & que le Pape lui permit de fonder un Ordre dit des Hermites de Saint François.

Dans la ſeconde Diſſertation il rapporte aſſez au long, le petit Ouvrage que fit le P. François de Giry Provincial des Minimes de Paris, pour prouver que Saint François de

Paule avoit vécu 91 ans, & non pas 69 ſeulement, comme le P. Papebroch le dit dans la vie de ce Saint: mais il n'oublie pas de rapporter la retractation du P. Papebroch au ſeptiéme tome du mois de Mai, & au premier tome du mois de Juin.

Dans la troiſiéme Diſſertation, il montre que Saint François de Paule étoit Calabrois, & non pas Sicilien, comme l'ont ecrit quelques Hiſtoriens, qui peut-être n'ont fait que parler ſelon l'uſage de leur tems, que le Royaume de Naples avec celui de Sicile, étoit appellé le Royaume des deux Siciles.

La quatriéme Diſſertation eſt employée à chercher de quelle famille étoit Saint François de Paule. Les PP. de la Noüe & Victon Minimes, fondez ſur les dépoſitions des témoins qui furent oüis pour la Canonization du Saint, ont dit qu'il étoit de la famille de Martotilla. D'autres prétendent qu'il étoit de la famille illuſtre de Alyſſio de Sicile du côté de ſon pere, & de celle de Fuſcaldo du côté de ſa mere. Le P. Perimezzi ne veut pas convenir avec le P. Jé-

rôme Trimacchi *l. 2. Meteor. disp. 1. sect. 6.* que S. François des Paule fût de l'illustre famille des Frangipani, dont quelques Genéalogistes ont voulu faire venir la maison d'Autriche. David Romæus, & Gaspar Passavillus Minimes, lui donnent une tres-basse naissance. Le P. Perimezzi le fait d'une honnête famille. Ce qu'il prouve. 1°. Parce que son pere & sa mere le demandérent à Dieu avec de fortes instances ayant été fort long-tems sans enfans : or les pauvres ne font pas de tels souhaits. 2°. Un témoin dans sa déposition donne le nom de *Domina* à la mere du Saint. 3°. Un autre témoin dit que le Saint l'envoya loger chez son pere : donc il n'étoit pas miserable. 4°. le Saint logea auprès de la possession ou de la maison de son pere, comme dit sa vie.

La cinquiéme Dissertation est un abregé des raisons du P. Claude du Vivier Minime, qui l'an 1620. avança que Saint François de Paule étoit unique, & qui eut ordre de son General de se retracter, sur les plaintes que firent ceux qui prétendent

 descendre

descendre d'André neveu du Saint, & fils de sa sœur Brigitte. Le P. Jean Chappot Minime a écrit pour prouver, qu'en effet S. François de Paule avoit une sœur.

La sixiéme Dissertation refute tous les Auteurs Mineurs qui ont dit, que Saint François de Paule avoit été Novice de leur Ordre. Il est seulement vrai, que pour accomplir la promesse que ses parens avoient faites avant que de l'avoir, il demeura un an parmi eux, portant l'habit comme les enfans le portent aujourd'hui, à l'honneur du Saint auquel ils sont voüez. La principale raison du P. Perimezzi, est que Saint François de Paule n'avoit que 13 ans quand il alla chez les Cordeliers: or il en faut 14 complets pour entrer dans le noviciat selon le droit ancien.

La dixiéme Dissertation est divisée en deux parties. La premiere réfute ce que dit le P. Papebroch dans le supplément de la vie du Saint ch. 6. n. 52. qu'il ne sçavoit ni lire ni écrire; le P. Perimezzi lui oppose, 1°. Que le 117e. Témoin dépose,

» que quoi qu'il n'eût point d'étu-
» de, *nusquam litteris vacaret*, il ci-
» toit néanmoins la sainte, Ecriture,
» & recitoit l'Office de la Vierge;
» ce que plusieurs admiroient. 2°. On montre dans plusieurs Couvents de l'Ordre des Breviaires dont se servoit le Saint, comme on le croit par tradition. 3°. Il y a une autre tradition qui dit, que le Pape Sixte IV. le vouloit faire Prêtre. 4°. Il benissoit des chandelles avec lesquelles il operoit plusieurs miracles. La seconde partie regarde les Lettres du Saint. La Congregation de l'*Indice* ayant condamné le 10. Juin 1659. une collection de Lettres de Saint François de Paule imprimée à Rome l'an 1655. par le P. François à Longobardis, nôtre Auteur n'a garde de les défendre comme veritables. Ainsi il prend le parti de déclarer qu'il y en a quelques unes de vrayes, écrites de la main du Saint: sa raison est qu'étant écrites en differens tems & en differens pays, on les trouve pleines de phrases Calabroises, & écrites d'une maniere simple, quoiqu'il eut des Secretaires fort habiles;

Il apporte l'autorité du P. Quetif Dominicain, qui dans les additions qu'il a faites sur la vie de Savonarole, rapporte une Lettre du Saint qu'il dit avoir copié sur l'original.

La onziéme Dissertation est employée à racconter les miracles du Saint, dont il n'est point parlé dans le procès de sa Canonization, comme du passage dans la Sicile, marchant sur la mer, après le refus que lui fit un Patron de barque.

Dans la treiziéme Dissertation l'Auteur montre, que St. François de Paule partit d'Italie pour venir en France l'an 1482. âgé de 66 ans, & non pas de 44 comme le prétend Papebroch, sur l'autorité de Philippe de Comines.

Dans la quatorziéme Dissertation il se plaint fort de ce que dit Mr. Baillet des Minimes, qu'on les a presque toûjours vûs renfermez dans l'obscurité & le repos de leur retraite, conformément à l'esprit de leur Fondateur. Le P. Perimezzi fait voir que les études leur sont recommandées par la Regle, qu'ils ont eû parmi eux des Hommes sçavans &

du tems même de Saint François de Paule, entre autres Bernard Buil Espagnol, qui a été Patriarche des Indes & Evêque de Girone. Le P. Possevin *in App. sac.* marque qu'il a été Benedictin : mais il falloit ajoûter, qu'ayant été Ambassadeur du Roi Ferdinand en France, & y ayant connu Saint François de Paule, de Benedictin il se fit Minime.

La quinziéme Dissertation est sur le vœu de la vie quadragesimale, qui est le distinctif de l'Ordre des Minimes, & qui lui donne au sentiment du P. Perimezzi une superiorité de mortification sur ceux des Chartreux & des Capucins : vœu selon le même Auteur, encore plus parfait que celui que font les Peres de la Merci, de racheter aux dépens de leur propre liberté, les esclaves dont la Foi se trouveroit en danger.

ARTICLE CXXIII.

A. VAN-DE-WIELE EPIGRAMMATA sacra, in Nativitatem, Vitam, Passionem, Resurrectionem, & Ascensionem D.N. JESU-CHRISTI. *Septembre* 1708.

Amſtelædami Typis Franciſci Van-der Plaats 1707. C'eſt à dire ; *Epigrammes ſacrées d'A. Van-De Wiele ; ſur la Nativité , la Vie , la Paſſion , la Reſurrection, & l'Aſcenſion de N. S.* Jesus-Christ. A Amſterdam de l'Imprimerie de François Van-der Plaats 1707.

LA veneration de Monſieur Van-de-Wiele pour la memoire de ſon Ayeul , ancien Profeſſeur des belles-Lettres en Hollande , comme il paroît par l'Epitre dedicatoire ; lui a fait prendre le ſoin de donner ce Livre au public douze ans aprés la mort de l'Auteur. On ne peut aſſez loüer cette marque qu'il donne de ſon bon cœur & de ſa tendreſſe , pour une perſonne qui lui étoit chere , & dont il a ſouhaité de perpetuer le nom & l'eſtime juſqu'à la Poſterité la plus reculée.

Tout l'Ouvrage conſiſte dans un recüeil d'Epigrammes, ſur la Naiſſance , la Vie , la Paſſion , la Reſurrection , & l'Aſcenſion de Jesus-Christ. Le ſujet eſt digne de la pieté du Poëte : il eſt grand même ;

& capable d'une infinité de beaux traits, qui relevent le merite d'un Ouvrage. Car on ne peut s'empêcher de dire encore ce qu'on a déja fait remarquer dans nos Memoires, que c'est une erreur de ceux qui s'imaginent, que les matieres de Religion & de Piété, sont peu propres à être traitées en Vers, & qu'il n'y a que les sujets profanes qui réüssissent. Les Sannazar, les Vida, les Hoschius, les Petau, les Commire, & tant d'autres Poëtes modernes, qui peuvent aprés les Anciens servir de modelle, ont fait assez voir par les beaux Vers qu'ils nous ont laissez sur des matieres de pieté, qu'elles sont susceptibles de tous les agrémens de la Poësie. Les sujets sacrez ne sont pas moins heureux pour l'Epigramme, que pour les autres genres de Poëme. Le P. Vavasseur Jesuite, dont nous avons un recüeil d'Epigrammes sur differentes matieres, n'a pas mieux réüssi que dans les sujets de pieté.

Si donc l'Ouvrage de Mr. Vande-Wiele n'a pas toute la perfection, qu'il pourroit avoir, ce n'est pas aux

ſujets qu'il a traitez qu'il faut s'en prendre ; mais ou au peu de loiſir qu'a eu l'Auteur de revoir ſon Livre avant ſa mort, ou à la negligence de ceux qui l'ont fait imprimer, ou peut-être même au reſpect de M. Van-de Wiele pour ſon Ayeul: reſpect ſi profond, qu'il s'eſt fait un ſcrupule d'en corriger les fautes les plus groſſieres.

Car on nous permettra de dire ici avec toute la liberté que le Public attend de nous, dans le compte que nous lui rendons des Livres qui tombent entre nos mains, qu'on eſt ſurpris que cet Ouvrage ait vû le jour dans l'état où il paroît. On ne voit point dans les Epigrammes qu'il contient de ces chûtes heureuſes & ſurprenantes, de ces tours fins & ingenieux, de ces penſées agréables & delicates, qui font toute la beauté de l'Epigramme. De plus le ſtyle en eſt dur, la diction barbare pour l'ordinaire, les Vers ſans grace & ſans amenité : on y rencontre une infinité de mots Latins, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs, non pas même dans

l'ample Dictionnaire de Mr. du Cange parmi les mots de la baſſe Latinité. Mais ce qui eſt encore moins tolerable que tout le reſte, il eſt échappé à l'Auteur un grand nombre de fautes de quantité, qu'on ne ſouffriroit pas dans les commençans. Enfin il y a pluſieurs Vers & mots eſtropiez, qu'on veut bien imputer à l'inadvertence de ceux qui ont été chargez de corriger les épreuves. On épargne au Lecteur une longue liſte de ce qu'on a ſujet de reprendre : pour peu qu'il fût curieux de ſe convaincre par lui-même, du jugement que nous portons de cet Ouvrage, il n'a qu'à ouvrir le Livre de Mr. Van-de Wiele, pour nous rendre juſtice ſur ce que nous en avons dit. Après tout il faut avoüer qu'il eſt plein de penſées édifiantes, qui ne laiſſeroient pas d'avoir leur ſel, ſi elles étoient miſes plus heureuſement en œuvre.

ARTICLE CXXIV.

COURS DE PEINTURE PAR Principes composé par Mr. de Piles. A Paris chez Jaques Etienne ruë Saint Jaques au coin de la ruë de la parcheminerie à la Vertu 1708.

LE titre de cet Ouvrage fait sentir l'importance du dessein qu'on s'y propose, & le nom de l'Auteur prévient en faveur de la maniere dont il est executé. Il n'est presque plus permis dans le commerce des honnêtes gens de n'avoir pas de goût pour la Peinture: mais on se permet quelquefois de n'appuyer son goût sur aucune regle, & alors l'habitude qu'on acquiert tient plus du hazard que de la Science : ce qui ne contribuë presque en rien à la perfection de l'esprit. Un homme aussi versé dans les beaux Arts que Mr. de Piles, peut aider tout le monde à unir l'agrément que donne l'amour de la Peinture, au merite de s'y bien connoitre, pour sçavoir discerner les choses qui doivent plaire

dans cet Art, & pourquoi elles doivent plaire.

Mr. de Piles définit la Peinture, *l'imitation des objets viſibles par le moyen de la forme & des couleurs*, c'eſt-à-dire, que la forme & les couleurs ſont les deux choſes que la Peinture entreprend de repreſenter: c'eſt par-là qu'elle produit l'effet qui lui eſt propre, de ſéduire nos yeux, en leur faiſant prendre pour l'objet même ce qui n'eſt que ſon imitation.

Telle eſt ſelon M. de Piles la ſouveraine perfection de la Peinture, que par la *verité*, c'eſt-à-dire par une imitation tres-fidelle, elle *attire* ou appelle le ſpectateur, de maniere qu'il s'en approche, comme pour entrer en converſation avec les figures repreſentées.

On ſuppoſe ici, que Raphaël n'a pas eu cette partie auſſi parfaitement qu'il ſe pouvoit. Au milieu des Galeries du Vatican qu'il a peintes, un Curieux d'ailleurs Admirateur de Raphaël, ne s'appercevoit pas qu'il eût ſes Ouvrages devant les yeux: il falut l'en avertir. Dans la ſuite il en découvrit toutes les beautez, mais

qui ne l'avoient pas ſaiſi au premier coup d'œil. Ces reflexions generales du préliminaire de l'Ouvrage, ſont expoſées dans un détail des parties de la Peinture.

On commence par le *vrai* qui eſt comme on vient de dire, le fondement du reſte. Il y en a de trois ſortes, 1°. Le vrai ſimple, 2°. Le vrai idéal, 3°. Le vrai compoſé ou parfait. Le vrai ſimple eſt une imitation ſimple & fidelle des mouvemens expreſſifs de la nature, & des objets tels que le Peintre les a choiſis, pour modelle, & tels qu'ils ſe preſentent à nos yeux. Le vrai idéal eſt un choix de diverſes perfections qui ne ſe trouvent jamais dans un ſeul modelle, mais qui ſe tirent de pluſieurs pour rendre le vrai ſimple plus piquant. Le vrai compoſé réünit, dit-on, les deux premiers, faiſant par cette jonction la parfaite imitation de la belle nature. Le Titien, les Baſſans, toute l'Ecole Venitienne, n'ont excellé que dans le premier vrai. Vinci, Raphaël, Jules Romain, le Pouſſin &c. ont excellé dans le vrai idéal. Le troiſiéme vrai

eſt un but où perſonne n'a encore frappé : celui qui en approche davantage eſt le plus parfait, tel qu'a été Raphaël. Ceux qui ne ſont pas aſſez initiez dans la Peinture, demanderont peut-être comment on peut exceller dans le vrai *idéal*, ſans exceller dans tout autre vrai ; puiſque l'*idéal* eſt la réünion des perfections éparſes en divers objets.

En parlant de l'*invention*, Mr. de Piles fait remarquer, qu'on donne ſouvent à ce mot en matiére de Peinture divers ſens fort étendus : ceux qui croyent qu'elle renferme toute la compoſition du tableau, ne conſiderent pas que l'*invention* n'eſt qu'une partie de la compoſition : puiſque celle-ci renferme & l'*invention*, & *la diſpoſition*.

L'invention priſe dans un ſens plus particulier, eſt un choix des objets qui doivent entrer dans la compoſition du ſujet que le Peintre veut traiter. L'invention attire particulierement l'eſtime des gens d'eſprit, qui outre l'imitation des objets, veulent que le choix en ſoit juſte par rapport au ſujet. Il eſt à

propos d'y faire entrer les circonſ-tances qui ſervent à en mieux marquer l'eſprit & le caractere ; pourvû que leur quantité ne laſſe pas nôtre attention. Le Peintre en inſtruiſant le Spectateur doit le divertir par la varieté de ce qui peut orner la ſcene d'un tableau, auquel néanmoins il faut qu'elle convienne toûjours. Il faut encore que tout ſe rapporte au Heros du ſujet, & conſerve une unité.

Il y a pluſieurs eſpeces d'inventions. L'invention Hiſtorique doit avoir principalement pour qualitez. 1°. La fidelité, en ſorte que le Peintre n'ajoute rien pour réveiller l'attention du Spectateur, qui puiſſe détruire la verité de l'Hiſtoire. 2°. La *netteté*, en ſorte que le Spectateur dévelope aiſément l'Hiſtoire que le Peintre aura voulu repreſenter. Que ſi le ſujet n'eſt point aſſez connu, le Peintre y doit mettre une inſcription pour ôter l'équivoque, comme l'ont pratiqué le Carache & Raphaël. Du reſte il faut en Peinture comme en Poëſie, que l'invention paroiſſe être l'effet d'un genie facile,

plûtôt que d'une pénible reflexion. Pour servir d'exemple au traité de l'invention, Mr. de Piles ajoûte ici une description d'un tableau de Raphaël, dont le sujet est l'*Ecole d'Athenes*.

Quelque bien choisis que soient les objets par l'invention, le Spectateur ne sera pas satisfait s'ils ne sont bien distribuez par la disposition ou œconomie : cette partie en contient six autres: 1°. La distribution des objets en general; 2°. Les groupes; 3°. Les Attitudes; 4°. Le contraste; 5°. Le jet des draperies; 6°. L'effet du tout ensemble, d'où resulte l'harmonie. Il faut dans la distribution placer le Heros & les principales figures dans les endroits les plus apparens, néanmoins sans affectation. L'Auteur parle de chacune de ces six parties, dont la derniere réünit les autres, comme le porte son nom, sçavoir le *tout-ensemble* : c'est le résultat de ce que sont les parties du Tableau par comparaison les unes aux autres, pour se soutenir mutuellement; ou c'est, comme parle l'Auteur, une *subordination generale des*

objets les uns aux autres, qui les fait concourir tous ensemble à n'en faire qu'un. Sans cette unité plusieurs objets peints de même force & éclairez de pareille lumiere partageroient & inquieteroient la vûë. Le tableau peut être si grand qu'il contiendroit plusieurs groupes, lesquels après le premier coup d'œil pourroient fixer les yeux du Spectateur par des repos bien ménagez. L'effet de la *disposition* dans la Peinture aboutit à ce qu'on appelle *l'harmonie du tableau*: & quand elle est portée à un très-haut degré, elle s'appelle *sublime*, ou même *Enthousiasme*. On expose ici la nature & la difference de l'un & de l'autre pour en démêler les idées. L'Enthousiasme va plus haut encore que le sublime, & il regarde principalement le *tout-ensemble* de l'ouvrage : au lieu que le sublime regarde les parties soit en general, soit en détail. L'Enthousiasme nous saisit & nous saisissons le sublime. Pour y disposer l'esprit, rien n'est meilleur que la vûë des Ouvrages des grands Maîtres, & la lecture des excellens Auteurs Historiens ou Poëtes.

Septembre 1708.

Le deſſein pris comme une des parties de la Peinture, eſt la circonſcription des objets ſelon les meſures & les proportions des formes exterieures. C'eſt cette partie qui donne entrée aux autres, & qui en eſt le fondement. On peut conſiderer dans le deſſein, la correction, le bon goût, l'élegance, le caractere, la diverſité, l'expreſſion, & la perſpective.

La correction eſt l'état d'un deſſein exempt de fautes dans les meſures. Pour rendre les proportions juſtes & agréables, il n'y a dit-on ici, que l'Antique qui puiſſe ſervir de modelle. Michel-Ange a dit que le compas doit être dans les yeux, mais en ſuppoſant une connoiſſance habituelle des plus belles proportions: l'Antique ſelon Monſieur de Piles, ſe prend pour les Ouvrages de Sculpture, faits particulierement aux tems d'Alexandre. Policlete fit alors une Statuë qui eût toutes les proportions convenables à un homme parfaitement bien formé: elle fut examinée avec tant d'exactitude, & admirée avec tant d'éloges, que cette Statuë fût appellée par excellence la

Regle. Les Sculpteurs habiles ont duré jusqu'au regne de l'Empereur Galien vers 360. que les Goths ravagérent la Grece, sans connoître ni épargner les Ouvrages excellens qui l'enrichissoient.

Les Goths n'ont pas laissé d'établir un nouveau goût des Arts. Mais ayant perdu les modelles excellens, ils n'eurent point d'autre objet que l'imitation de la nature, telle qu'elle se présentoit par hazard; & pour les ornemens, ils mettoient la perfection dans ce qui étoit le plus difficile, & non dans le meilleur goût, qu'ils ne connoissoient point. Mais quest-ce que le bon goût? s'il n'est pas fondé sur un sentiment naturel, quelle réalité aura-t'il? & s'il est fondé sur un sentiment naturel, comment des Nations entieres, polies d'ailleurs & judicieuses, l'ont-elles méconnu? Cette reflexion nous feroit sortir de nôtre sujet.

Pour y revenir, disons qu'on trouve ici une Lettre excellente de Rubens en Latin, que Monsieur de Piles a traduite, touchant l'imitation des Statuës antiques.

Rubens y montre d'abord, qu'il ne faut pas les imiter indifferemment, ſur tout parce que le marbre & la pierre qui ſont ſolides, font des ombres que ne fait pas la chair humaine qui eſt ſouple, & quelquefois un peu tranſparente. Du reſte, on inſinuë que les Statuës antiques ſont d'autant plus parfaites, qu'au tems qu'elles ſe travailloient, les corps humains l'étoient davantage, à cauſe des grands exercices qu'ils faiſoient alors : au lieu que la plûpart des hommes d'aujourd'hui n'exercent leurs corps à rien tant qu'à faire bonne chere. faut-il s'étonner, dit Rubens, qu'on ait *un ventre gros & chargé, des jambes molles & énervées, & des bras qui ſe reprochent à eux mêmes leur lâcheté* ? On montre enſuite qu'un Peintre ne peut bien repreſenter les figures humaines, ſans une connoiſſance de l'Anatomie des os & des principaux muſcles : il en faut poſſeder la ſituation & la fonction, pour attraper la raiſon de certaines éminences qn'on voit dans les Antiques & dans la nature même.

Le goût du deſſein eſt l'idée que

ſuit l'inclination du Peintre naturelle ou acquiſe. L'élegance eſt une maniere qui embellit les objets ſans en détruire le vrai : cependant elle n'eſt pas toujours fondée ſur la correction du deſſein, le Correge en eſt un exemple.

La draperie en peinture eſt la repreſentation de toute ſorte détofe qui ſert aux vétemens des hommes ; ſon art conſiſte 1. Dans l'ordre des plis ; 2. Dans la diverſe nature des étoffes, 3. Dans la varieté de leurs couleurs : & on trouve ici ſur chacun de ces points des regles préciſes, comme, 1°. Que la draperie ne doit point adherer aux parties, mais floter à l'entour, 2°. Que les plis doivent être grands & en petit nombre, 3°. Se contraſter mutuellement &c.

Le Payſage eſt un genre de Peinture qui repreſente les campagnes avec tous les objets qui s'y rencontrent. Il y en a de divers ſtyles, dont les 2 principaux ſont l'heroïque & le champêtre. L'heroïque repreſente ce que la nature & l'art peuvent produire de plus grand dans les campagnes. Le Pouſſin y a excellé :

ſi l'on ne ſçait pas comme lui ſoutenir le ſublime de ce genre ou le ſtyle de Peinture, on s'expoſe à tomber dans le pueril. Le ſtyle champêtre repreſente les pays abandonez à la ſeule nature, & pour ainſi dire à ſa bizarrerie. Il faut jetter toûjours dans ces derniers un grand caractere de verité, & à l'exemple du Titien y mettre quelque effet de la nature extraordinaire & piquant, ſans ſortir du vrai-ſemblable. Les parties du payſage que Mr. de Piles expoſe ici ſont, 1°. Les ſites ou ſituations; 2°. Les accidens, c'eſt à dire les interruptions de la lumiere du Soleil par l'interpoſition des nuages; de ſorte qu'il y ait des endroits éclairez ſur la terre & d'autres ombrez, qui ſe ſuccedent ſelon le mouvement des nuages; 3°. Le Ciel qui renferme en Peinture cette region de l'air que nous reſpirons & celle où ſe forment les nuées & les orages. Le propre du Ciel eſt d'être lumineux, & tout ce qui eſt ſur la Terre lui doit ceder en clarté: mais le Peintre ne doit pas rendre pour cela le Ciel brillant par tout: au contraire il faut que la plus grande

lumiere ne soit qu'en un seul endroit : il faut aussi l'opposer à un objet terreste un peu obscur, qui la fasse paroitre encore plus lumineuse. Les lointains, & les montagnes, le gazon, les roches, les terreins, les terrasses, les fabriques, les eaux, les plantes, les arbres &c. sont exposez dans la suite de ce Traité, qui finit par la maniere dont les Peintres doivent étudier le paysage.

Dans le Traité sur la maniere de faire des portraits, on observe qu'il y a des vûës du naturel plus ou moins avantageuses : tout dépend de le prendre dans un bon moment. Il n'y a pas une personne au monde, qui n'ait un caractere particulier de visage. Quatre choses rendent un portrait parfait, l'air, le coloris, l'attitude, & les ajustemens. Peu de Peintres accordent bien ces parties ensemble : ils font une bouche riante & des yeux tristes ; ce qui produit un air faux. On examine en cet endroit, s'il est à propos de corriger les défauts du naturel dans les portraits. M. de Piles avoüe que l'essentiel des portraits étant la ressem-

blance, ou auroit de la peine à convaincre ceux qui ſoutiendroient que les portraits doivent reſſembler parfaitement : mais les Dames & les Cavaliers ne s'accommodent point de cette opinion, & on leur doit, dit on ici, quelque complaiſance ; c'eſt-à dire que le Peintre par politeſſe doit repreſenter les Dames & les Cavaliers tels qu'ils peuvent ſouhaiter de paroitre : de maniere cependant qu'on ne les méconnoiſſe pas, ou même qu'on reconnoiſſe que c'eſt eux qu'on a peints. M. de Piles ajoûte néanmoins que ces ſortes d'égards ne ſont point pour les Héros, ou pour ceux qui ſe diſtinguent dans le monde par leurs grandes qualitez, & dont la memoire eſt dûë à la poſterité : de ſorte que quand les Peintres flatent ; c'eſt qu'ils n'ont pas une trop haute idée de la perſonne qu'ils peignent. Par cet endroit l'amour propre même devroit craindre de ſe voir flater dans les portraits, & chacun devroit ſe dire à ſoi même ; *ſi j'étois quelque choſe qui en valût la peine on ne me flateroit pas.*

Il y a, dit-on, trois momens à

obſerver. Le premier quand le modelle ſe met en place : & alors il eſt plus animé & plus coloré qu'à ſon ordinaire : ce qui s'obſerve dans la premiere heure. Le 2^e^. eſt dans la 2^e^. heure, où le modelle repoſé ſe fait voir tel qu'il eſt d'ordinaire. Le 3^e^. eſt dans la 3^e^. heure, où le modelle laſſé prend la couleur de l'ennui que donne une même attitude. Il faut s'en tenir à la 2^e^. heure mêlée de quelques parcelles de la 1^re^. heure. Comme tout le monde ſe pique de franchiſe, il faut éviter dans les attitudes, toute ſorte d'affectation.

Touchant les ajuſtemens l'on demande s'il faut habiller les portraits avec les habits de la mode preſente, ou avec des habits qui ſoient du caprice ingenieux du Peintre. Chacun ſur ce point a ſes raiſons & ſuit ſon goût. Pour décider la choſe il faudroit examiner s'il vaut mieux s'en tenir à la verité de l'hiſtoire, qu'à l'agrément de la Peinture. L'Auteur ajoûte diverſes obſervations pour la pratique des Portraits. Il y en a une ſinguliere : c'eſt de ne point faire voir l'ébauche d'un portrait qu'à des

personnes très-habiles. Les autres n'ayant pas la capacité de suppléer à ce que le Peintre doit y ajoûter, portent des jugemens de travers. Que si l'on est obligé de le laisser voir à des gens non-connoisseurs, il vaut mieux paroitre condescendre à ce qu'ils disent, que de les laisser s'opiniâtrer à donner des avis mal-entendus. Le Pape alla voir une statue à quoi travailloit actuellement Michel-Ange : son maitre de chambre dit tout bas à Sa Sainteté que le nez étoit trop gros ; ce que le Pape dit au Peintre, comme s'il s'y étoit fort connu, & que la reflexion eût été de lui : Michel-Ange repartit : il est vrai, Saint Pere, je vais le raccommoder : sur cela, il prit un marteau avec un ciseau & ayant cogné en l'air proche la statue d'où il faisoit tomber de la poussiere, il dit au Pape : *Adesso S. Padre, che gliene pare ? signor Michel Angelo*, s'écria le Pape, *gli havete dato la vita.*

En parlant du coloris, M. de Piles remarque, que c'est la partie la plus essentielle au Peintre comme lui étant la plus particuliere. Le dessein, les proportions, la perspecti-

ve, conviennent à d'autres Arts ; mais le coloris convient à la Peinture ſeule : celle-ci exerce le coloris par diverſes voyes, qui lui donnent divers ſurnoms ; tels qu'*à la Moſaïque*, à la *Freſque*, à *détrempe*, à *l'huile*, au *Paſtel*, en *miniature*, & en *émail* &c.

On examine enſuite une queſtion agitée parmi les Peintres: lequel l'emporte ou du deſſein, ou du coloris ? Tous deux ſont neceſſaires : & ces queſtions dépendent ſouvent ou de quelques équivoques dans les mots, ou d'un goût different parmi les hommes. A propos de cette queſtion, on rapporte l'hiſtoire d'un Sculpteur Toſcan aveugle, qui faiſoit des portraits de cire fort reſſemblans: *mes yeux*, *diſoit-il*, *ſont au bout de mes doits*; car il ne pouvoit que tâter ſon original afin de le copier. Pour éprouver s'il ne voyoit point, le Duc de Bracciano lui fit faire ſon portrait dans une cave fort obſcure, & le portrait fut très reſſemblant : ce qui lui faiſoit de la peine à copier étoit les cheveux, à cauſe de leur peu de réſiſtance. On trouve dans la ſui-

te de ce Traité du coloris, beaucoup de préceptes tirez d'une experience & d'une reflexion profonde sur ces matieres.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent presque plus que d'indiquer les autres Traitez de cet Ouvrage, comme le clair-obscur, ou la science des lumieres & des ombres, qui conviennent à la Peinture. Cette partie contient deux choses, l'incidence des lumieres & des ombres particulieres, & l'intelligence des lumieres & des ombres en general. L'incidence se démontre par des lignes, que l'on suppose tirées de la source de la lumiere sur un corps qu'elle éclaire. Sous le mot de *lumiere* on comprend aussi toutes les couleurs lumineuses ; & sous le mot d'*obscur* les couleurs brunes.

La pratique du clair-obscur se ménage, 1°. Par la distribution des objets, 2°. Par le corps des couleurs, 3°. Par les accidens. La distribution des objets forme des masses, c'est-à-dire des amas de clair-obscur, lorsque ce qu'ils ont de lumineux est joint ensemble d'un côté, & ce qu'ils

ont d'obſcur ſe trouve enſemble d'un autre côté : ce qui ſe pratique pour empêcher nôtre vûë de ſe diſſiper &c. Le clair-obſcur peut être mis en uſage par les Sculpteurs, comme on le voit à Rome dans des monumens du Cavalier Bernir, & à Paris dans un exemple merveilleux qu'on peut voir dans des Ouvrages de feu l'Abbé Zumbo. Monſieur de Piles les regarde comme ſublimes, & pour cette raiſon il en fait à la fin de ce Livre une ample deſcription. Il promet auſſi de nous inſtruire de la Vie de cet Homme illuſtre dans la 2e. édition qu'il va faire de l'Abregé de la Vie des Peintres.

Ce qu'il dit pour les Commençans touchant l'ordre qu'il faut tenir dans l'étude de la Peinture, eſt une inſtruction qu'on ne peut trop conſulter, quand on veut s'appliquer à cet Art. C'eſt abreger un grand & long travail, que de montrer la veritable voye à ceux qui ſe propoſent un but, ſur lequel ils n'ont encore nulle experience. Il recommande en particulier que l'on don-

ne à lire aux jeunes Peintres des Livres agréables & judicieux; afin que par-là ils s'affectionnent à la lecture, qui eſt un ſecours neceſſaire dans la Peinture pour apprendre à bien penſer.

Il vient enſuite à une Diſſertation ingenieuſe, où l'on examine, ſi la Poëſie eſt préferable à la Peinture. L'Auteur prétend que ces deux Arts marchent de pair, & méritent les mêmes honneurs. Il avoüe que beaucoup de gens ne peuvent ſouffrir ce parallele, & qu'ils croyent que c'eſt abaiſſer la Poëſie: & nous lui avoüerons de nôtre côté, que cette opinion nous ſemble la plus autoriſée: mais la Poëſie ne doit pas lui en ſçavoir m'auvais gré: il ne veut pas l'abaiſſer, il ne veut que relever la Peinture. Il cite d'abord pour ſon opinion celle d'Ariſtote, qui ſemble témoigner que la Peinture divertit, inſtruit, & arrive à ſa fin autant ou plus que la Poëſie. Toutes deux ſe propoſent de repreſenter ce qui ſe trouve non ſeulement ſur la Terre, mais juſques dans le Ciel: toutes deux en nous impoſant nous tranſ-

portent comme par l'effet d'une Magie heureuse : toutes deux nous excitent à la vertu en conservant les grandes actions des Heros. Si Mr. de Piles avoit pû prouver que la Peinture represente aussi leurs idées & leurs vertus, leur esprit & leur cœur, les êtres spirituels comme les corporels ; le parallele se seroit bien fortifié ; & nous pourrions convenir nous mêmes de son entiere justesse. La Peinture se dédommage par l'avantage de parler aux sens, & de faire par-là des impressions plus fortes. Avec cela toutes deux observent exactement l'unité du lieu, du tems, de l'objet : toutes deux sont fondées sur la force de l'imagination pour bien inventer leurs productions, & sur la solidité du jugement pour les bien conduire : toutes deux ont reçû les plus grands honneurs des plus grands Heros, & en particulier d'Alexandre. On sçait l'estime & même la vénération infinie que ce Prince avoit pour Homere: celle qu'il avoit pour Apelle n'est pas moins connuë. On marque ensuite des particularitez sur le prix immense dont on

payoit anciennement les tableaux. Demetrius aima mieux manquer à prendre Rhodes, que de s'expoſer en la prenant à laiſſer perir les Peintures de Protogene. Un grand nombre d'Empereurs ont aimé la Peinture avec paſſion, & s'y ſont exercez avec plaiſir. Les grands Princes ont ramaſſé de tout tems avec un ſoin extraordinaire les Tableaux des grands Maitres. Ceux-ci même dans les derniers tems ont été extraordinairement eſtimez des Monarques. Vinci mourut entre les bras de François I. Les Courtiſans de Charle-quint étant jaloux de la faveur où le Titien étoit auprés de lui, ce Monarque leur dit: *J'aurai toûjours des Courtiſans, mais non pas toûjours un Titien.* Un jour ce Peintre ayant laiſſé tomber ſon pinceau que Charle-quint releva, il en témoigna de la confuſion: ſur quoi Charle-quint repartit: *Titien* merite d'être ſervi par Ceſar. Tout le reſte du parallele eſt également curieux & ſpirituel.

ARTICLE CXXV.

EXPLICATION SIMPLE, LITERALE, & historique des Ceremonies de la Benediction d'une Abbesse, tirées du Pontifical Romain; presentée à Monseigneur l'Evêque d'Amiens, à l'occasion de la Benediction de Madame l'Abbeße de Willencourt, de l'Ordre de Cisteaux, à Abbeville.

LA nouvelle Abbesse sort du Monastere,) où elle ne pouvoit faire commodément les Ceremonies, dont on est venu dans la suite à grossir la Bénédicton des Abbesses, qui étoit plus simple autrefois, & qui ne consistoit originairement que dans une seule Oraison, laquelle se pouvoit reciter à la Grille, comme on y recite encore les prieres qui se font aux Vétures & aux Professions des Religieuses.

Accompagnée,) par bienséance, & n'étant pas en effet décent qu'une Religieuse sorte & paroisse seule en public, *De deux Matrones,)* c'est-à-dire de deux femmes prudes, sages, &

vertueuſes ; ſi l'on veut, deux Dames de conſidération, à qui l'on puiſſe confier la nouvelle Abbeſſe. Quelque fois à la place de ces Matrones, la nouvelle Abbeſſe prie des Abbeſſes de ſes voiſines, & de ſes amies. En tout cas & lorſque le Superieur n'eſt pas d'humeur à voir des Abbeſſes hors de leur Couvent, la nouvelle Abbeſſe choiſit d'entre ſes Religieuſes, celles qu'elle juge plus propres à faire auprès d'elle le perſonnage de Matrones; *Agées,*) Ce qui exclut les jeunes Abbeſſes & les jeunes Religieuſes, de cette fonction. *Le voile baiſſé*) par modeſtie. *Elle fait ſon ſerment de fidelité qu'elle promet de garder,*) qui ajoûte peu à l'engagement qu'elle à déjà pris en ſe faiſant Religieuſe, c'eſt-à-dire au vœu qu'elle à déja fait entre les mains de ſes Superieurs. En ſorte que ce ſerment n'eſt gueres que de ſtyle ; même à l'égard de l'Egliſe Romaine, à qui tout bon Catholique doit être éxactement fidelle & ſoumis. *En mettant les deux mains ſur le texte de l'Evangile & diſant : Sic me Deus adjuvet, & hæc ſancta Dei Evangelia.*) Où l'on

voit que l'Abbeſſe eſt déterminée par ce pronom demonſtratif, *hæc*, à montrer en même tems les SS. Evangiles dont elle parle, & à mettre pour cet effet ſes mains ſur ces Evangiles, comme pour les montrer & les indiquer.

En ſuite elle ſe proſterne,) ſe mettant en poſture de ſuppliante, tandis qu'on prie pour elle au chœur, & qu'on recite à ce ſujet les Litanies des Saints, qui ſemblent venir tout naturellement ici, comme faiſant autrefois le commencement de la Meſſe : ce qui ſubſiſte toûjours le Samedy Saint & la veille de la Pentecôte.

Sur un tapis,) pour conſerver ſes habits. D'où vient qu'il n'importe de quelle couleur, ni de quelle matiere ſoit ce tapis : le plus ſimple & le plus modeſte c'eſt le mieux.

Le Prelat ſe tourne vers elle & dit : Ut hanc præſentem Electam,) l'Abbeſſe eſt ici appellée *Elüë*, parce qu'en effet ſelon l'ancien droit, elle étoit élüë par ſa Communauté, *Benedicere digneris*; & encore, *Ut hanc præſentem Electam benedicere & ſanctifi-*

care digneris.) Où l'on voit que ſle demonſtratif, *hanc*, détermine ici le Prélat à montrer en même tems l'Abbeſſe dont il parle : & c'eſt ce que le Prélat fait en effet, non ſeulement en ſe retournant vers l'Abbeſſe, mais auſſi en faiſant ſur elle le ſigne de la Croix, c'eſt à dire, en la beniſſant à cauſe de *benedicere* ; & réïterant même cette Benédiction à cauſe encore du mot *ſanctificare*, qui à même ſignification & même force que *benedicere* ; car ſanctifier & benir ſont termes ſynonymes & reciproques. *Il fait enſuite pluſieurs prieres ſur la nouvelle Abbeſſe*, demandant à Dieu par exemple, qu'il donne à cette Abbeſſe toute la pieté & tout le zele neceſſaire, pour s'acquiter dignement de l'adminiſtration qui lui eſt commiſe. C'eſt ainſi que l'Egliſe beniſſoit autrefois toute ſorte de perſonnes, pour attirer les graces de Dieu ſur elles ; comme par exemple, les Portiers, les Lecteurs, les Diaconeſſes, les Vierges, les Moniales, les nouveaux mariez &c. & comme dans toutes les Abbayes de Filles de l'Ordre des Ciſteaux, &

aussi de l'Ordre de Saint Benoît, on benit encore la Lectrice de table, & les servantes ou semainieres de cuisine, conformément à la Regle. Il est vrai que la Benediction de l'Abbesse est accompagnée de circonstances qui la rendent plus solemnelle; parce qu'en effet ses fonctions sont plus relevées, & qu'après tout c'est une Abbesse. Mais ce qui fait le fond & la substance de la Ceremonie, je veux dire de la priere, se trouve en toutes sortes de Benedictions, diversifiée toutefois par rapport à la difference des emplois: car autre chose est ce qu'on demande pour une Abbesse & une Superieure, & autre chose ce qu'on demande pour une simple Officiere & une Lectrice de table.

A ces mots, Affluentem spiritum tuæ Benedictionis super hanc famulam tuam, nobis orantibus propitius infunde, le Prélat benit la nouvelle Abbesse, à cause du mot *benedictionis*, derivé du verbe *benedicere*, qui toûjours emporte d'être accompagné d'une benediction.

Et en disant: Et quæ per nostræ ma-

nus impositionem hodie Abbatissa constituitur, *il met les deux mains sur la tête de l'Abbesse*, à cause de ces mots, *nostræ manus impositionem*, qui exigent qu'en les prononçant on exprime en effet ce qu'ils signifient; & par consequent on impose les mains. Ensorte que l'imposition des mains n'est ici, comme l'on voit, qu'un pur geste attiré par le discours, qui ne veut dire autre chose, sinon que celle qu'on benit, est établie & constituée Abbesse de la main & de l'autorité de celui qui la benit; *per nostræ manus impositionem Abbatissa constituitur.*

Le Prelat donne le livre de la Regle à la nouvelle Abbesse, c'est-à-dire la Regle de son Ordre, afin de la faire observer à celles dont elle commence à prendre la conduite. Non que l'Abbesse n'ait déja cette Regle (& peut-être même est-ce la sienne propre qu'on lui redonne de nouveau;) mais c'est que comme le Prélat lui parle d'une Regle, il est necessaire qu'il lui désigne en même tems quelle est cette Regle; & c'est ce qu'il fait en la lui mettant entre les mains.

L'Abbesse présente deux torches ou cierges allumez) selon l'ancien usage, de porter à l'Offrande de quoi entretenir le luminaire de l'Eglise.

Et baise la main du Prélat) par civilité. Et que l'Abbesse se souvienne d'avoir ici attention à ne pas prendre le change, comme on l'a vû faire à quelques-unes qui baisent l'anneau du Prelat, au lieu de lui baiser la main. La Rubrique du Pontifical y est expresse, *Pontificis ea recipientis manum osculatur.* Et en effet on ne voit point de raison physique ou morale, à baiser le chaton d'une bague; mais pour la main de la personne de qui on reçoit où à qui on présente quelque chose, sur tout quand cette Personne à caractere, il est des regles de l'honnêteté de la baiser.

Le Prélat inthronize la nouvelle Abbesse) c'est-à-dire, qu'il la met dans son siége Abbatial; & il faut bien en effet qu'il lui marque sa place du moins pour la forme & la ceremonie. Le mot d'*inthronizer* paroît à la verité, un peu fort pour une Abbesse; car un Thrône est proprement

un ſiége élevé de pluſieurs marches, où les Rois ſont aſſis dans les fonctions ſolemnelles de la Royauté: Mais ce mot ayant paſſé d'abord de cette ſorte de ſiege des Rois, aux ſieges qu'occupent les Evêques lorſqu'ils officient pontificalement, il à formé tout naturellement dans là ſuite celui d'inthronizer, pour dire mettre un Evêque dans ſon Siegé Epiſcopal à ſon ſacre, où lorſqu'il prend poſſeſſion de ſon Egliſe. Et de là par extenſion & convenance de cerémonie, on s'en eſt enfin ſervi pour exprimer l'inſtallation d'un Abbé ou d'une Abbeſſe.

Après quoi on chante le Te Deum,) en action de graces de ce qui vient de ſe faire.

Toutes les Religieuſes font la reverence à la nouvelle Abbeſſe,) à l'occaſion de ces paroles du *Te Deum: Te æternum Patrem omnis terra veneratur*, qui attirent de là part des Religieuſes ces marques du reſpect & de la venération qu'elles ont pour leur Abbeſſe, qu'elles regardent comme leur Mere, & comme leur Superieure. Ce qui procede de la Cere-

monie de la Benediction des Abbez où autrefois à ces paroles, *Te æternum Patrem omnis terra veneratur*, les Moines alloient en effet à l'adoration de leur nouvel Abbé, c'est-à-dire, alloient le salüer & lui rendre leurs respects.

Il y a des Abbesses, qui *aimant à porter leurs bandeaux fort larges & leurs franges fort longues*, comme dit l'Ecriture, étendent ici le Ceremonial, & se font pareillement donner par le Prélat, la Croix, la Crosse, & l'Anneau; presentent à l'Offrande, outre les deux torches ou cierges allumez dont on a parlé plus haut, deux pains, l'un doré & l'autre argenté, avec deux barils pleins de vin, aussi dorez & argentez : ce qu'elles imitent des Abbez, qui copiant ici eux mêmes les Evêques, en usent de même à leur Benediction : & ainsi il est bon de joindre encore ici l'explication de toutes ces pratiques.

La Croix,) Reste de l'ancienne dévotion des Fidelles, de porter continuellement sur eux une Croix avec des Reliques. Il y a encore une in-

finité de femmes & de filles du monde qui en portent toûjours une à leur coû, ou ſur leur poitrine, ſans compter tout l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie, & même juſqu'à des Tourieres. Dans la ſuite on en a fait une Ceremonie, & une marque de diſtinction pour les Abbez & les Abbeſſes, &c.

La Croſſe,) Bâton paſtoral, convenable à tout Superieur chargé du ſoin & de la conduite d'un troupeau. Auſſi ce bâton a-t'il la figure de la houlette d'un Berger; pointu par le bout pour le ficher en terre quand on eſt las de le porter, & recourbé par le haut dans le bout de la plaque de fer creuſée, avec quoi le Berger jette des mottes de terre pour détourner ou pour ramener ſes moutons: ce qui dans le figuré a ſon application au Miniſtere Eccleſiaſtique, aux termes des prieres mêmes contenuës au Pontifical. Bien plus, cette Croſſe étoit originairement de bois, comme la houlette des Bergers: depuis on l'a faite d'yvoire, de fer, ou de cuivre doré, & enfin d'argent ou vermeil doré. Même les

Abbez & les Abbeſſes en ſont venus à ce point de ſomptuoſité.

L'anneau) ou cachet ; les Anciens n'ayant point d'autres cachets que leurs anneaux, où étoient enchaſſées des pierres gravées dans ce qu'on appelle le chaton de la Bague, qu'ils mettoient & appliquoient ſur ce qu'ils vouloient cacheter. Dans la ſuite l'Anneau à tourné à d'autres uſages, & à tourné enfin en pur ornement : & c'eſt à titre d'ornement & par diſtinction que les Abbeſſes le portent à leur doigt. Où élles pourroient cependant le rendre utile, en s'en ſervant comme de cachet, ainſi qu'on faiſoit des Anciens anneaux, pour fermer leurs lettres & celles de leurs Religieuſes, & encore pour d'autres uſage, concernant leur miniſtere & le temporel de leur maiſon.

Les deux pains & les deux barils de vin. Suivant l'ancien uſage des Fidelles, de porter à l'Offrande le pain & le vin qui devoit ſervir de matiere au Sacrifice ; ce qui ſubſiſte encore au ſacre des Evêques, à la Benediction des Abbez, & commu-

néments aux Messes des morts, &c.

Le tout doré & argenté) par magnificence : motif auquel on pourroit semblablement rapporter l'usage, d'attacher à ces pains & à ces barils de vin les écussons des Armoiries du Prélat & de la nouvelle Abbesse.

Je n'explique point ici les prieres qui sont le corps de cette Benèdiction. Comme la plûpart de ces prieres ne contiennent que de pieuses allusions, & point les vrayes raisons des Ceremonies, & ce qui s'appelle les raisons d'institution, cela n'est pas de mon ressort. Seulement on sent bien que le ℣. *Hæc accipiet benedictionem à Domino*, est attiré par la Ceremonie même de la Benediction; & que cet autre, *Memor esto congregationis tuæ*, se dit par rapport à la Communauté du Monastere, dont la nouvelle Abbesse devient le Chef.

Disons encore un mot du voile que quelques Abbesses reçoivent de nouveau dès mains du Prélat à la Benediction, après l'avoir déja pris des mains de leurs Superieurs Reguliers à leur vêture & à leur Profession.

Ce voile eſt une piéce de toile ou autre étoffe déliée, dont toutes les femmes ſe couvroient originairement la tête & les épaules : & l'Apôtre Saint Paul nous apprend qu'il étoit même honteux aux femmes de ſon tems de prier ſans être ainſi voilées. Les femmes du monde ayant dans la ſuite changé de mode & de coëfure, le voile n'eſt plus reſté qu'aux Veuves & aux Religieuſes, à qui même on eſt venu à le donner avec des prieres & des Ceremonies Eccleſiaſtiques. Et dès les premiers ſiécles on voit des exemples de Vierges, qui recevoient ce voile des mains de l'Evêque. On retrouve même à la Campagne en pluſieurs Provinces, cette ſorte d'habillement de tête, noir aux femmes, & blanc aux filles. Diſtinction qui a pareillement paſſé parmi les Religieuſes, où les Meres ou Profeſſes portent le voile noir, & les Sœurs ou Novices le portent blanc. La coëfe des femmes du monde qui ſe mettent modeſtement eſt auſſi un reſte de l'ancien voile des femmes.

ARTICLE CXXVI.

TRADUCTION DES OEUVRES d'Horace par le Pere Tarteron de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition revûë & corrigé. A Paris chez André Pralard ruë Saint Jaques 1708: *in 12, 2. tomes, premier tome pages 251. second tome pages 399.*

Traduction des Satyres de Perse & de Juvenal, par le Pere Tarteron de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition. A Paris par la Compagnie des Libraires 1706. *in 12. pp.591.*

LE Pere Tarteron est bien different de ces Auteurs fanfarons, qui multiplient les éditions de leurs Ouvrages sans qu'il en coute ni dépense au Libraire ni fatigues à l'Imprimeur. Modeste jusques dans le titre, il semble avoir oublié combien de fois ses belles Traductions ont été remises sous la presse. C'est la cinquiéme fois que le second tome d'Horace paroît : c'est la seconde fois qu'on publie les Odes imprimées en 1705. pour la premiere fois.

La Traduction de Juvenal & de Perse en est à la troisiéme édition. Nous ne nous étendrons pas sur des Livres assez connus par le jugement avantageux qu'en ont porté tous les Journaux. Un des plus estimez a donné à la Traduction d'Horace la magnifique epithete *d'inimitable*; éloge qui ne peut être suspect dans la bouche d'un Protestant. L'usage que les plus fameux Ecrivains ont fait des Versions du Pere Tarteron, lorsqu'ils ont voulu citer Horace, Perse, Juvenal, est encore un plus sûr garand de l'estime publique. Mrs. Baile, Basnage &c. ne citent point autrement ces trois Poëtes. Nous assurons après l'avoir examiné, que les nouveaux soins du Traducteur ont rendu ses Ouvrages encore plus dignes de ce grand succès. Un Auteur qui ne se pardonne pas ce que le Public lui pardonne, qui au défaut des Censeurs se critique rigoureusement lui-même, a surmonté sans doute cet amour propre si rarement vaincu par les Auteurs, qu'il aveugle presque toûjours sur leurs productions. Le Pere Tarte-

ron a plus fait : il n'a pas borné ſon humilité à ſe corriger en ſecret & ſans bruit : il entretient froidement l'Ami à qui il dédie ſon Ouvrage, des changemens qu'il a crus neceſſaires pour le perfectionner. On né dérobe pas la gloire quand on y va par des voyes ſi droites & ſi peu frequentées.

ARTICLE CXXVII.

HARMONIA APOSTOLICA, ſeu binæ Diſſertationes &c. C'eſt à dire, *Harmonie Apoſtolique en deux Diſſertations, de la Doctrine de Saint Jaques touchant la juſtification par les bonnes œuvres, & de l'accord de Saint Paul avec Saint Jaques ſur ce point. Par George Bullus, Prêtre de l'Egliſe Anglicane.*

ON donne ici une ſuite des Ouvrages de Bullus, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Février : & on ne ſçauroit la mieux commencer que par un excellent paſſage de Saint Ignace que l'Auteur a mis à la tête de ſes Diſſertations.

» Sçachez, dit ce Saint Martyr Disciple des Apôtres écrivant aux Ephésiens, qu'il faut avoir une Foi parfaite en JESUS-CHRIST, & une parfaite Charité : en cela consistent l'entrée à la vie, & la fin. La Foi est l'entrée, la Charité est la fin. L'une & l'autre vûës ensemble sont de Dieu ; & tout le reste pour les bonnes œuvres en dépend. Bullus dans sa préface reproche avec raison aux Protestans, qu'à force de ne parler que de la Foi seule, de lui attribuer la justification, & de fonder sur elle une pleine assurance du salut, ils ont introduit la corruption des mœurs, & ils continuent à entretenir la licence & le libertinage.

Cependant par une affectation de Parti, & pour ne pas abandonner entierement celui des Protestans, il ne veut convenir avec les Catholiques que de la nécessité des bonnes œuvres pour la justification & le salut, & il prétend contre eux qu'elles ne sont d'aucun merite. Par ce mélange de verité & d'erreur, il se précipite dans une perpetuelle contra-

diction avec soi-méme, comme on le remarquera.

Pour parvenir donc à son but, il tâche d'établir dès le premier chapitre, que le verbe δικαιοῦν, *justificare, justifier*, se prend dans les saintes Ecritures, & particulierement dans celles du Nouveau Testament comme au Barreau, pour signifier non qu'un homme est fait ou rendu juste, mais qu'il est déclaré être juste. D'où il infere cette définition de la justification : *Esse actionem Dei, more judicis ex Lege Christi gratiosa absolventis accusatum, justum pronunciantis, atque ad præmium justitiæ, hoc est, vitam æternam acceptantis.* » Que c'est » l'action de Dieu par laquelle com- » me Juge selon la Loi de Grace de » JESUS-CHRIST il absout un accusé, » le déclare juste, & l'accepte à re- » cevoir le prix de la justice qui est » la vie eternelle. Si Bullus par les termes dont il se sert, de Barreau, de Juge, d'absoudre, de déclarer, semble envelopper sa pensée, qui est que l'homme est veritablement juste en soi quand il est déclaré juste; la voici, cette pensée, clairement

exposée

exposée par M. Grabe dans sa note.
» Ce que dit St. Pierre en sa 1ere. Epî-
» tre, ch.2. v.24. *afin qu'étant morts*
« *aux pechez nous vivions a la justice*,
» donne la veritable intelligence du
» verbe justifier: car certainement le
» terme de justice en cet endroit ne
» peut se rapporter qu'a une justi-
» ce inherente, comme à un excellent
» fruit du bois de la Croix par la
» Passion de Jesus-Christ. Et nous
verrons bien-tôt Bullus s'expliquer
avec la même netteté, & dire avec
les Catholiques, que la Foi justifiante
renferme la charité avec l'observation
des Commandemens de Dieu,
& que ce n'est pas une simple confiance
dans l'esprit.

Il propose là-dessus cinq argumens, qui font la matiere d'autant de chapitres. Il commence donc au ch. 2d. par l'autorité de l'Ecriture, qui ne commande pas seulement en général de vaquer aux bonnes œuvres, mais qui marque en particulier celles qui conduisent à la justification. Et déja Bullus déclare, que la Foi justifiante n'est autre que la Charité avec les œuvres de la pieté

Chrétienne. M. Grabe dans sa note fait remarquer une expression de St. Jean, epist. 1. ch.3. v.7. *Qui facit justitiam, justus est, sicut & ipse justus est*, Qui fait la justice est juste, comme lui même est juste, c'est-à dire, comme Jesus-Christ, mais avec proportion, & cepandant d'une justice inhérente comme lui. Il ajoûte que St. Jean dans toute cette Epître, a eû en vûë les Disciples de Simon le Magicien, qui assuroient au rapport de St. Irenée l. 1. c. 20. » Que les hommes seroient sauvez » par la seule grace de leur Maître, « & non pas par les bonnes œuvres. Mr. Grabe ajoûte, que la justification, quoique précédée par les bonnes œuvres, est neanmoins gratuite; en tant que la Grace pour faire les bonnes œuvres est gratuitement donnée.

Bullus tire son 2d. argument, de la notion même de la justification, qui ne sçauroit être conçûë sinon par rapport à une Loi. Il prend le 3e. de la nature de la Foi, en laquelle il distingue *notitiam, assensum, fiduciam*, connoissance de ce qui est

proposé à croire, consentement de l'esprit, confiance. Or la connoissance & le consentement se trouvent dans les impies & dans les demons même : ce n'est donc pas là qu'est la justification: reste la Confiance.» Helas, s'écrie Bullus, c'est en elle, selon la doctrine des Eglises Réformées, que consiste l'acte formel de la justification! Une telle doctrine est depuis bien des années la honte & l'opprobre de la Réforme, qu'elle expose au mépris & aux justes invectives des Catholiques.

La forme du Jugement dernier fournit le 4e. argument, qui force Bullus à reconnoitre le merite des bonnes œuvres. Au Jugement dernier, dit-il, le Juste sera déclaré par la Sentence de JESUS-CHRIST avoir la justice, & avoir droit à la récompense de la vie éternelle. Il en est ainsi maintenant de la justification. *Quis enim ausit negare, collationem juris ad præmium cœleste esse præcipuum justificationis actum? Certè id clarè evincunt Apostoli Verba de justificatione disputantis, Rom.4. v.3. collata cum v.4. ubi quod priùs dixerat* ἐλογίσθη εἰς δικαιοσύ-

νην, postea hac phrasi exprimitur μισθὸς λογίζεται. C'est-à-dire. » Qui oseroit » nier que le principal acte de la jus- » tification, c'est de donner le droit » à la récompense éternelle ? l'Apô- « tre ne laisse aucun doute là-dessus. » Comparez seulement dans l'Epî- » tre aux Romains ch.4. le verset 3e. » avec le suivant, & vous verrez que » ce qui est imputé à justice est im- » puté comme recompense.

Le dernier Argument est moins que rien. Ce que les Confessions de Foi des Protestans enseignent, que par la Foi seule sans les œuvres l'homme est justifié, Bullus prétend l'expliquer, en ce que le merite des bonnes œuvres vient uniquement de la Grace par laquelle elles sont faites. Ainsi Bullus en faisant dire à ces Confessions le contraire de ce qu'elles disent, essaye vainement d'effacer leur impieté & leur honte.

Comme la 1ere. Dissertation a été une exposition de ces paroles de l'Epître de St. Jaques, ch.2. v.24. Ὁρᾶτε τοίνυν, ὅτι ἐξ ἔργων δικαιοῦται ἄνθρωπος, καὶ οὐκ ἐκ πίστεως μόνον, *Videte, quoniam ex operibus justificatur homo, & non ex fide*

tantum, „Voyez que l'homme est jus-
„tifié par les œuvres, & non par la
„Foi seule; la 2[de]. Dissertation est employée à concilier ces paroles avec celles de St. Paul dans l'Epître aux Romains, ch. 3. v. 28. Λογιζόμεθα οὖν πίστει δικαιοῦσθαι ἄνθρωπον χωρὶς ἔργων νόμου, *Arbitramur enim, justificari hominem per Fidem sine operibus Legis,* „Nous
„estimons donc que l'homme est
„justifié par la Foi sans les œuvres
„de la Loi.

Après avoir refuté les diverses manieres de concilier ces deux textes; dont les unes veulent que St. Jaques n'ait entendu qu'une justification devant les hommes, les autres qu'une Foi apparente & simulée, les autres une justification imparfaite & commencée; Bullus au ch. 4. vient à exposer son sentiment, qu'il établit sur ce fondement, que St. Paul doit être expliqué par St. Jaques. Car non seulement il paroit que St. Jaques a écrit après St. Paul, mais il s'exprime en termes très-clairs & comme choisis à dessein d'éclaircir ceux de S. Paul, & appliquez au même exemple d'Abraham: mais

de plus il est certain que St. Paul entend la Foi animée & formée par la Charité. C'est ce qui est plus clair que le jour dans l'Epître aux Galates, ch.5. v.6. » En JESUS-CHRIST: » Ni la circoncision ne sert de rien, » ni le prépuce, mais la Foi qui ope- » re par la Charité, *Sed fides, quæ per charitatem operatur.* Le texte Grec porte; ἀλλὰ πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη, & peut s'entendre également de la Foi, ou qui opere, ou qui est operée par la Charité. Bullus cite une infinité de passages aussi évidens, & où l'Apôtre renferme sous la Foi, l'obéïssance aux Commandemens de Dieu. Pour quoi donc ne parler que de la Foi? parce que, dit Bullus au ch. 5e. la Foi est le fondement & la racine des bonnes œuvres: parce que par-là les œuvres purement naturelles sont exclûës de la justification, & que la force de la Grace éclate mieux. En un mot, S. Paul ne reprouve les œuvres qu'en tant que commandées par la Loi & faites sans la Grace de JESUS-CHRIST. Car la Loi doit être considerée sous deux rapports, l'un à la lettre & en tant

qu'elle commande certains devoirs & certaines obſervances, l'autre à l'eſprit & en tant qu'elle eſt la figure & l'ombre de l'Evangile, *Umbram habens futurorum bonorum.* Sous le 1er. de ces rapports elle laiſſe l'homme ſans ſecours & l'abandonne à ſes propre forces : par le 2d. elle lui procure la Grace pour le prévenir & le ſoutenir dans l'exercice des bonnes œuvres. Enfin Bullus mêle ici de bonnes choſes touchant la poſſibilité des Commandemens de Dieu; & dans les chapitres ſuivans il s'applique à prouver ce qu'il a dit des œuvres rejettées par St. Paul comme inutiles. Mais parmi ces bonnes choſes il en avance une qui ne ſemble pas devoir être approuvée ; c'eſt que la Loi ne promettoit pas la vie éternelle. Il parle bien au ch. 12. de la Grace prévenante & de ſon accord avec le libre arbitre.

Or, reprend Bullus au ch. 13e. reprouver les œuvres de la Loi, parce qu'elles ne viennent point de la Grace, c'eſt approuver celles qui ont la Grace pour principe ; & reprocher à la Loi, qu'elle n'a pû con-

duire à la justification ; c'est dire à la loüange de l'Evangile, qu'il y conduit ceux qui l'observent & le suivent.

Le 15^e^. ch. & les deux suivans sont dignes d'une attention particuliere. Là Bullus rapporte quatre erreurs des Juifs touchant les œuvres commandées par la Loi. 1o. Comme ils étoient divisez en deux Sectes de Sadducéens & de Pharisiens ; les premiers rapportoient tout aux seules forces du libre arbitre, les seconds à la destinée & au *Fatum* : ou plûtôt ils attribuoient le bon naturel & les diverses situations de la vie à la destinée, & les actions particulieres au libre arbitre : mais nulle mention de la Grace ni chez les uns ni chez les autres. D'où est venuë cette sentence commune à tous les Juifs & marquée dans le Talmud : *Que tout est entre les mains de Dieu, excepté de le craindre.* 2°. Ils ne demandoient pour le salut qu'une observation exterieure ou même partiale de la Loi, avec le soin de ne pas contrevenir aux préceptes qui leur paroissoient les plus importans & les plus recom-

mandez. De-là encore ce sentiment universellement reçû des Rabbins, que qui gardera au moins un précepte, sera sauvé. 3°. Ils faisoient consister toute leur justice en de menuës pratiques & en de legeres observances. 4°. Toute l'esperance qu'ils avoient au Messie n'étoit que pour se voir par son moyen dans une felicité temporelle, & hors de l'oppression des Nations étrangeres, sans attendre de sa mediation ni la veritable justice, ni la rémission des pechez, ni le salut éternel.

Il ne faut pas s'etonner, continuë Bullus, que S. Paul rejette avec mépris de telles œuvres, & qu'il nous recommande celles que l'Evangile nous prescrit : il remarque, ce qui en effet est tres remarquable, que les Juifs ont marché avant les Protestans dans le dogme de la confiance en la Foi seule sans les œuvres ; puisqu'ils fondoient toute l'esperance de leur salut sur les promesses de Dieu en faveur de la posterité d'Abraham. *Tout Israëlite*, dit la Misne & après elle Maimonide, *aura part au siecle futur.*

Bullus finit par deux points, où il réüssit également mal à refuter la doctrine des Théologiens Catholiques, touchant le merite de condignité des bonnes œuvres, & à amener les Confessions de Foi des Protestans à reconnoitre la nécessité des bonnes œuvres.

Examen Censuræ sive Responsio ad quasdam observationes &c. C'est-à-dire, *Réponse à une Critique de l'Harmonie Apostolique.*

Si l'on donne un Extrait plus court & plus leger de cet Ouvrage de Bullus & du suivant ; ce n'est pas qu'on les ait lûs & éxaminez avec moins d'application que les précedens. Mais il est arrivé à cet Auteur comme à beaucoup d'autres, qui attaquez par des Critiques, ont coûtume de se défendre par de perpetuelles répétitions dont ils chargent leurs réponses & leurs repliques. Bullus a encore cela de commun avec la plûpart des autres Auteurs, de crier bien haut aux moindres duretez d'un Adversaire, tandis qu'ils l'en

accablent de beaucoup plus grandes.

L'Auteur de la Critique, bon Proteſtant, & indigné de voir un homme de ſon Parti ſoutenir hautement la neceſſité des bonnes œuvres pour la juſtification & le ſalut, pouſſe ſes attaques contre une telle nouveauté, & les diviſe en 23 Articles ou en 23 Obſervations. Bullus oppoſe à chacune de ces Obſervations, de ſolides Réponſes & aſſez longues, toutes priſes des preuves de ſon Harmonie. Voici en peu de mots ce qu'on a jugé le plus digne de remarque :

1°. Dans la Réponſe à la 2de. Obſervation, Bullus défend cette maniere de parler ſi commune dans les Ecoles Catholiques, la Foi formée par la Charité, *Fides per Charitatem formata* : il la défend, dis-je, par les paroles de St. Paul, Gal. 5. 6. πίστις δι' ἀγάπης ἐνεργουμένη. Car il prétend que le participe ἐνεργουμένη ſe doit prendre paſſivement & ſignifie être faite ou excitée ; de même qu'on appelle Energumenes, ceux qui ſont poſſedez ou pouſſez par le Demon.

2°. Bullus s'exprime ainsi en répondant à l'Observation 3e. *Qui ex fœdere Evangelico justificatur, is hoc ipso jus habet ad beneficia omnia, quæ in illo fœdere continentur : atqui inter beneficia in fœdere Evangelico contenta, primarium & cæterorum omnium complementum est salus & vita æterna : ergo qui ex fœdere Evangelico justificatur, eo ipso jus habet ad salutem & vitam æternam.* » Quiconque est justifié selon l'alliance » de l'Evangile a droit au salut & à » la vie éternelle. Et puis il ajoûte: *Quisquis fide in Christum δι' ἀγάπης ἐνεργουμένης præditus est, is eo momento præstitit integram fœderis Evangelici conditionem, quæ in statu in quo est, ab eo requiritur: etiam si jugis & pia operatio adhuc desit. Proinde ex fœdere illo justificatur, atque ad omnia fœderis ejusdem beneficia jus habet.* » Qui croit en » JESUS-CHRIST, mais d'une Foi for» mée par la Charité, dès-là il ac» complit la condition requise par » l'alliance de l'Evangile, comme » son état le porte, & sans avoir une » Charité entierement délivrée des » mouvemens involontaires de la » concupiscence & des pechez ve-

» niels. Donc il a droit au benefice » de cette alliance, qui eſt la vie éter» nelle. Que Bullus vienne après cela nier le merite des bonnes œuvres, lui qui ſur elles fonde le droit à la vie éternelle & au ſalut. En traduiſant ces mots *etiam ſi jugis & pia operatio adhuc deſit*, par celles-ci, *ſans avoir une charité entierement délivrée des mouvemens involontaires & des pechez veniels*; on s'eſt exactement conformé à la penſée de Bullus, qu'il explique nettement dans ſon Harmonie, Diſſertation ſeconde chap. 7e. & fort au long dans ſa Réponſe à l'Obſervation 17e.

3°. Dans la Réponſe à l'Obſervation 9e. & à la 11e. Bullus refute ſolidement la doctrine des Proteſtans touchant l'imputation de la juſtice de Jesus-Christ. Car en premier lieu l'Ecriture joint toûjours la juſtification à la remiſſion des pechez; qui cependant, à en croire les Proteſtans, ne ſont point veritablement effacez, mais demeurent toûjours dans l'homme. En ſecond lieu la pénitence devient inutile. En troiſiéme lieu la Foi même aux merites

de Jesus-Christ; (ce qui est horrible & l'excès de l'impieté,) devient aussi inutile; puisque cette Foi suppose déja dans l'homme que ces merites lui sont imputez, & elle ne sçauroit avoir d'autre effet, que d'assûrer l'homme de l'imputation qui l'a auparavant justifié : & c'est ce que Piscator & Textor n'ont pas eu honte d'avoüer. Enfin cette imputation est directement opposée à la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. Bullus remarque encore quelque part, que les merites de Jesus-Christ sont la cause meritoire & efficiente de la justification, & que l'effet de ces mérites est en nous la justice inhérente. Il y a du plaisir à le voir si bien pousser les Protestans.

Il les mene aussi mal dans la Réponse à l'Observation 17^e^. sur l'impossibilité par eux prétenduë de garder les Commandemens de Dieu. Mais au même endroit on semble entrevoir, qu'il ne reconnoît point d'autre immortalité pour l'homme, que par la Grace, & par la promesse que Dieu a faite d'une vie éternelle,

4°. Ce qu'écrit St. Paul aux Galates ch. 3. v. 19. Τί οὖν ὁ νόμος; τῶν παραβάσεων χάριν προσετέθη, *Quid ergo lex? propter trangressiones posita est*, » Pourquoi donc la Loi ? elle a été mise » à cause des transgressions ; Bullus » l'explique avec les Anciens dans » sa Réponse à l'Observation 19^e^. Pourquoi aux promesses faites à Abraham, & que les Patriarches ont obtenuës en gardant la Loi naturelle, Dieu a-t'il ajouté pour les Israëlites la Loi écrite ? C'a été pour l'opposer au panchant qu'ils avoient apporté d'Egypte vers l'idolatrie & à des cultes superstitieux.

Apologia pro Harmonia ejusque Auctore &c. C'est à dire. *Apologie de l'Harmonie & de son Auteur, contre une Declamation de Thomas Tullius.*

Ce dernier Ouvrage de Bullus est divisé en neuf sections ; & voici ce qu'on a jugé meriter d'y être remarqué.

Dans la section troisiéme Bullus explique ainsi le progrès de la justification : » Elle est précedée, dit-il, » par des actes où des dispositions,

» qui sont d'avoir de la douleur de
» ses pechez & de les détester, d'en-
» trer dans des sentimens d'humilité
» envers Dieu, & de recourir à sa
» misericorde en lui demandant par-
» don, mettre son esperance en
» JESUS-CHRIST Mediateur, faire un
» ferme propos d'une vie nouvelle,
» & de semblables actes, que l'Ecri-
» ture comprend tous ensemble sous
» le nom de Foi & de pénitence. Au
» reste ces actes ou ces dispositions
» ne viennent pas des seules forces
» du libre-arbitre. Le Saint Esprit,
» quoi qu'il n'habite pas encore dans
» l'homme, le prévient, l'excite,
» l'assiste, l'accompagne. Ces actes
» se font donc dans l'homme & par
» l'homme, non dans un instant, ce
» qui seroit impossible; non neces-
» sairement ou *irrésistiblement*; mais
» les uns après les autres, & autant
» que l'homme se laisse conduire, &
» obéït à l'Esprit de Dieu. Ainsi dis-
» posé par la Grace, il reçoit le be-
» nefice de la justification, par la mi-
» sericorde de Dieu & en vûë des
» merites de JESUS-CHRIST : c'est-à-
» dire, qu'il reçoit la pleine & par-

» faite remiſſion de ſes pechez avec
» le droit au ſalut éternel. Enfin
» juſtifié & fait enfant d'adoption,
» pour gage de l'amour de Dieu en-
» vers lui & de ſon adoption il reçoit
» l'eſprit même d'adoption. Bullus
ne pouvoit rien dire de mieux.

Il montre dans la ſection quatriéme, que tous les Peres ont enſeigné la neceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut. Sur le chapitre de Saint Auguſtin, qui certainement en cela s'accorde avec les autres Peres, Bullus dit, » Qu'en cas qu'il leur fût
» oppoſé, ce ſeroit une étrange te-
» merité à Tullius de préferer ſa
» ſeule autorité à celle de toute l'An-
» tiquité.

Il refute vivement & ſolidement dans la ſection ſeptiéme ces erreurs de Calvin, que la penitence & la parfaite contrition ne fait rien à la juſtification, qu'indépendamment de la Charité & des bonnes œuvres elle ſe conſerve, qu'elle eſt inamiſſible, que JESUS-CHRIST n'a ſatisfait & ne s'eſt offert ſur la Croix, que pour les ſeuls Elûs. Il prétend que l'Egliſe Anglicane eſt dans des ſentimens bien oppoſez.

Suit dans la ſection neuviéme une longue Diſſertation ſur ces paroles de Saint Paul dans l'Epître aux Romains, ch. 7. v. 14. *Scio enim quia Lex ſpiritualis eſt : ego autem carnalis ſum, venundatus ſub peccato*, » Je ſçai que » la Loi eſt ſpirituelle : mais je ſuis » un homme charnel & vendu au » peché. Bullus les entend de l'état où étoit Saint Paul avant ſa converſion : Julien ce fameux chef du Parti Pelagien les a entendus de même. Mais Saint Auguſtin y a trouvé, que l'Apôtre juſtifié & converti ſe plaint des mouvemens importuns & involontaires de la concupiſcence. Bullus ſoûtient ſon explication par le conſentement des Peres plus anciens que Saint Auguſtin, & il en cite juſqu'à vingt-deux, auſquels il ajoûte Saint Ambroiſe, *L. de Iſaac ch. 2.* Depuis Saint Auguſtin les Grecs ont perſiſté dans la même explication, que quelques Peres Latins & pluſieurs Théologiens ont auſſi retenuë. Enfin Bullus prétend qu'elle eſt conforme à tout le diſcours & au raiſonnement de l'Apôtre : & il tâche de prouver par le premier Li-

vre des Rois, ch. 2. v. 20. & le premier Livre des Machabées, ch. 1. v. 26. que cette maniere de parler, *vendu au peché*, étoit comme un proverbe pour ſignifier un homme ſous la domination du peché ; d'autant plus qu'elle ſe rapporte à cette autre expreſſion, *eſclave du peché*, uſitée par Saint Paul.

Bullus finit par une liſte de trois Archevêques, de ſeize Evêques, & d'un tres-grand nombre de Docteurs de l'Egliſe Anglicane, qui ont donné leur approbation à ſa doctrine de la juſtification.

ARTICLE CXXVIII.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE, *pour ſervir à l'éclairciſſement des doutes ſur quelques expreſſions Françoiſes propoſées dans le mois de Decembre* 1707. *Artic.* 101. *p.* 2023.

QUelque judicieux que nous paroiſſe cet Ecrit, nous ne le publions que comme celui d'un particulier dont nous ne prétendons en aucune façon nous ren-

dre les garands. Cependant l'Auteur assure qu'avant que de nous le fournir, il a consulté toutes sortes de personnes qui pouvoient l'instruire sur l'usage de nôtre langue; c'est à dire des personnes de la Cour & de la Ville, des hommes & des femmes les plus distinguez par leur esprit & leur usage du monde, enfin beaucoup de gens Lettrez dont le nom & les Ouvrages sont connus: parmi lesquels il y a plusieurs Academiciens.

Ce qui m'a excité particulierement, dit l'Auteur de cet Ecrit, à tâcher de m'éclaircir sur les doutes proposez, c'est une conversation où je me trouvai chez une Dame très-connuë par ses Ouvrages en Prose & en Vers. On tomba sur cet article des Memoires de Trevoux, & la Dame dit que ces difficultez ne devoient arrêter personne. Cependant dans la même conversation les sentimens se trouvérent presque tous opposez: & même à l'égard de trois ou quatre points, ils furent entiérement contraires à ce qu'ont decidé des Auteurs particuliers qui

ont de la reputation, & qui ont écrit ſur la langue Françoiſe. La premiere difficulté rapportée dans les Memoires de Trevoux, n'eſt pas celle dont on parla d'abord ; mais quand on y vint on ne ſçavoit que dire de côté & d'autre touchant la queſtion, Si l'article défini *du* eſt attaché aux noms qui ſe prennent dans un ſens déterminé & non vague. On répondit en general qu'il faut être Grammairien François de profeſſion pour parler ſur cet Article, où le reſte des gens ne comprennent rien. En effet pour voir ſi cette regle des Grammairiens eſt juſte, il faudroit commencer par ſe former une idée nette de ce que c'eſt qu'un *ſens determiné & non vague*, dans ces deux expreſſions, *amour de gloire* & *amour de la gloire* : on trouve dans l'une l'article indéfini, & dans l'autre l'article défini : néanmoins le ſens du mot *gloire*, ne paroit ni plus vague ni plus déterminé d'un côté que de l'autre : c'eſt donc aux Grammairiens à tâcher de démêler leurs idées ſur le ſujet des articles, qui au fond eſt l'endroit le plus épineux

de la Grammaire Françoiſe. On pourra propoſer là-deſſus des reflexions nouvelles, mais qui demandent ſeules un article à part.

Sur la ſeconde Queſtion, ſi *l* ſe prononce moüillée dans, *outil*, *gril*, *perſil*, *fuſil*, *gentil*, toutes ſortes de perſonnes ont répondu qu'elle ne ſe prononçoit ni moüillée ni autrement: mais qu'on prononce, *outi*, *gri*, *perſi*, *fuſi*, une ſeule perſonne a ſoutenu qu'on prononçoit *l* dans *gril*, comme dans *peril*; & on prétend qu'un Auteur le décide ainſi. La déciſion aura beſoin de reforme ſi les perſonnes conſultées ont raiſon.

Sur la troiſiéme Queſtion ſi l'*x* allonge la prononciation de l'*i* dans *prix* & dans *crucifix*, ont dit qu'à la fin de la phraſe cet *i* ſe prononce long dans ces deux mots, mais qu'il l'eſt moins au dedans de la phraſe. On ajouta que l'*x* à la fin des mots, *prix*, *crucifix*, *chaux* &c. ſuivis immediatement d'une voyelle, doit ſe prononcer en *s*, & ſe faire ſentir dans la prononciation ſoutenuë, comme quand on parle en Public, ou qu'on recite des Vers; mais qu'ailleurs cette *x* ne ſe prononçoit point.

Sur la quatriéme Queſtion, à quoi ſert l'accent appellé *circonflexe* par quelques-uns, & qu'on met ſur l'*u* de certains participes, comme *veû*, *apperceû*, ou *vû*, *apperçû*; cet accent dit-on tient du merveilleux; il produit les effets qu'on veut & même les plus contraires, il n'y a qu'à diriger l'intention. Dans ces mots *veû apperceû*, il ſert à marquer que l'*e* doit être ſupprimé dans la prononciation; & dans *vû*, *apperçû*, il ſert à marquer que ce même *e* eſt ſupprimé dans l'orthographe: c'eſt tout ce qu'on a pu tirer des Docteurs en Orthographe qu'on a conſultez: mais des raiſons de ce poids ont fait juger à d'autres, que dans les mots dont il s'agit on peut s'épargner les frais de cet accent circonflexe, & écrire ſimplement *veu*, *apperceu*; ou ce qui eſt le plûtôt fait & le plus naturel, *vu*, *apperçu*; & cela ſans nul accent: c'eſt la pratique de ceux qui cherchent à éviter les embarras & les inutilitez dans nôtre orthographe.

Sur la cinquiéme Queſtion, ſi l'on peut dire j'*euſſe fait* pour j'*aurois fait*; on trouve que l'uſage l'autoriſe ainſi;

que cependant aux endroits où, *j'eusse*, n'est pas precedé immédiatement d'une conjonction qui regisse le subjonctif, il paroît plus naturel de dire, *j'aurois.* On ajoute que les Grammairiens ont raison de distinguer ces deux tems ; puisque l'un s'employe en des occasions ou l'autre ne s'employe pas ; mais qu'ils ont tort de n'avoir point remarqué, que ces deux tems ont souvent le même emploi & le même sens.

Sur la septiême Question, si l'on prononce, *entier*, *singulier*, comme *fier* ou comme *métier* ; on a trouvé les opinions partagées : mais le plus grand nombre de beaucoup a été pour prononcer *entier* avec un *e* ouvert, comme *fier*, & *singulier* avec un *e* fermé, comme *métier.* Du reste chacun a paru fort prévenu de son opinion ou de son goût particulier sur ces points-là. Dans une maison de grande qualité une Princesse dit, qu'elle n'avoit jamais entendu prononcer *entier*, autrement que comme *fier* : un moment après il arriva un Seigneur de la Cour à qui l'on proposa la question ; & il dit (ne

 sçachant

ſçachant pas encore ce qu'avoit dit la Princeſſe,) qu'il avoit toûjours oüi prononcer *entier* comme *métier.*

Sur la huitiéme Queſtion il n'y a plus rien à dire : puis qu'on prétend que l'Academie Françoiſe conformément à l'uſage, s'eſt déclarée pour *la voilà qui s'avance* : rejettant cette autre expreſſion *la voilà qu'elle s'avance.*

Sur la neuviéme, ſi l'on dit *ſa conduite à mon endroit*, on a répondu preſque unanimement que cette phraſe étoit vieillie ou peu en uſage : il faut dire *ſa conduite à mon égard.*

Sur la dixiéme, ſi l'on écrit *ſans deſſus deſſous* ou *ſens deſſus deſſous* ; la plûpart ont été pour écrire *ſans* par un *a* : la choſe ne merite pas une plus grande diſcuſſion.

Sur la Queſtion onziéme, ſi les finales en *ai* ou *ay* ſe prononcent avec le ſon d'un *è* ouvert, comme vray : ou d'un *e* fermé comme dans *tiré* ; on a aſſuré que ces finales ſe prononçoient en *è* ouvert parmi les Flamands & dans leurs pays, où l'on dit, *Tournay*, *Courtray*, *Doüay*, *J'aimeray*, *J'aimay*, avec l'*e* ouvert, comme dans

vray ; mais qu'à la Cour & à Paris on prononçoit toutes ces finales avec le son d'un *é* fermé (excepté le seul mot vray) comme si l'on écrivoit *tourné*, *j'aimé*, *j'aimeré*. Ce qui a pû donner occasion à erreur sur ce sujet, c'est que le Peuple de Paris prononce d'ordinaire *vous aimerais*, *vous dirais*, pour, *vous aimerez*, *vous direz*. On a trouvé seulement deux personnes de celles qu'on a consultées, qui croyoient qu'on prononçoit un *essai* avec le son d'un *e* ouvert, parce qu'on le prononce ainsi au plurier *essais* : mais la consequence a paru défectueuse.

Sur la douziéme Question, on a été surpris d'abord, qu'on doutât si l'on dit *quatre vingt & un*, *soixante un*, *vingt & deux*, *vingt & trois* : on a répondu unanimement qu'il falloit dire *soixante & un*, mais *quatre vingt un*, *vingt & un*. Quelqu'un a pourtant ajouté que les Gascons disoient toujours *quatre vingt & un*, *vingt & deux*, *vingt & trois*, & qu'il y a même des Auteurs dans leur parti : mais l'Autorité des Gascons ni de ces Auteurs n'a pas été reçûë en ce point.

Sur la treiziéme Question, quelques-uns, & même des Academiciens, ont crû qu'on pouvoit dire, *je ne nie pas que j'aye fait cela* : le plus grand nombre assure qu'il faut dire : *je ne nie pas que je n'aye fait cela.*

Sur la quatorziéme Question, L'expression, *de vray*, pour dire, *en effet*, a paru vieille, bien qu'elle se trouve dans quelques Auteurs qui écrivent bien.

Touchant la quinziéme Question, Quel est le sens de l'expression, *pas encore*, on y a trouvé plus de difficulté. Les sentimens ont paru se réünir en un point, sçavoir qu'il faut juger du sens de l'expression, *pas encore*, par ses circonstances : si c'est par rapport à un tems present, & qu'on dise, *il ne s'est pas encore déclaré*, cela ne signifie nullement qu'il se déclarera dans la suite : si c'est par rapport à un tems passé, comme, *il ne s'étoit pas encore déclaré*, cela semble donner à entendre qu'il s'est déclaré depuis ; mais cela ne le signifie pas absolument : car on diroit très-bien, *il ne s'étoit pas en-*

core déclaré, & il se garda bien de le faire dans la suite : mais ce qui est de sûr, c'est que cette expression rappelle l'idée d'une personne qui veut, ou qui doit se déclarer, ou qui pense à le faire, ou en qui on suppose ces dispositions. On peut voir par-là combien il est difficile d'attraper le sens précis de certaines expressions d'une langue.

Sur la Question seiziéme, Si on peut dire, *Voilà un Monsieur*, on à fait une reflexion ; sçavoir que dans les choses les plus ordinaires il manque de termes à nôtre langue. Tout le monde est convenu qu'on ne dit point ni *voilà un Monsieur*, ni *le Monsieur*, ou *ce Monsieur dont je vous ay parlé* ; on ne dit pas même à ce qu'on prétend, *voilà des Messieurs*, ou *voilà les Messieurs*, quoi qu'on dise, *ces Messieurs*. Mais cependant on ne laisse pas d'être en peine à substituer une expression qui réponde à celles qu'on rejette. Un maître demande à un domestique, Qui est-ce qui m'attend ? Le domestique sera embarrassé à répondre, s'il veut éviter de dire, *c'est un Monsieur* ; car en

disant *c'eſt un Gentil-homme*, ſouvent la réponſe ne conviendroit pas : s'il dit, *c'eſt un homme*, ou *c'eſt un honnête homme*, le terme ſera peu obligeant ou peu reſpectueux, ſi la perſonne dont il parle ſe trouve de condition : au lieu que ſi le terme, *un Monſieur*, étoit d'uſage il ôteroit l'embarras.

Sur la Queſtion dix-ſeptiéme, Quelques-uns aiment mieux, *hier au matin*, & les autres ſont pour, *hier matin* : mais de ces deux expreſſions la plus courte eſt la plus commode. Voilà, dit l'Auteur de cet Ecrit, ce que j'ai pû tirer des perſonnes que j'ai conſultées : ſi le Public paroit ſatisfait de leur réponſe, je m'offre à renouveller les conſultations ſur toutes les difficultez que vous propoſerez.

ARTICLE CXXIX.

EXAMEN INSTITUTIONUM civilium cum ſynopſi ejuſdem Examinis. C'eſt-à-dire, *Examen ſur les Inſtitutes, avec l'abregé de cet Examen ; par Pierre Grolleau Docteur aggregé de la Faculté de Droit de l'U-*

niversité de Paris. Chez Cloufier au Palais, & du Menil ruë froid-manteau, *in 12. pour l'Examen pages* 350. *pour l'abregé pages* 439.

La necessité d'étudier les Institutes, pour avoir quelque connoissance du Droit, n'est pas contestée : c'est le besoin pressant de rendre facile une étude si necessaire, qui a porté Timæus Faber & Franzkius à éclaircir par de sçavantes disputes les difficultez de ces Elemens de la Jurisprudence. Balde, Hotman, Baro, Giphanius, Mysinger, Vesembec, ont composé dans la même vûë des Commentaires, sur les quatre Livres de cet admirable Ouvrage. Cujas s'est contenté de joindre au texte des notes peut-être trop courtes. Les notes d'Accurse & de Julius Pacius sont plus étenduës. Celles d'Arnould Vinnius passent pour excellentes. Perez, Corvin, & Triglandius ont pris un autre tour : ils ont comme nôtre Auteur donné aux Institutes une nouvelle forme, qui les met à la portée des commençans, en les réduisant

à un abregé methodique par questions & par réponses. Aucun de tant de ſçavans Juriſconſultes que la France a portez, n'a ſuivi le chemin que Triglandius entre autres, leur avoit frayé. Mr. Grolleau auſſi diſtingué par ſa probité que par une parfaite connoiſſance du Droit, à pris dans les Examens où il s'eſt trouvé l'idée du Livre qu'il nous donne. Inſtruit par ſa propre experience des diverſes manieres dont on interroge les Etudians, il leur fournit ici des réponſes nettes & préciſes. Il n'a pas prétendu détourner la jeuneſſe de la lecture du texte des Inſtitutes: c'eſt le texte qu'il leur preſente, mais digeré & purgé de ce qu'il y a d'inutile, rapproché de nos uſages; comparé avec les ſources, le Digeſte, le Code, les Novelles; débarraſſé des contradictions apparentes; tel en un mot qu'il doit être, pour que les eſprits les moins capables d'application puiſſent s'en remplir & le comprendre aiſément. Le ſçavant Auteur, pour faciliter encore davantage l'étude du Droit, a lui même

abregé son Ouvrage, qu'on ne doit pas au reste regarder comme peu propre aux Sçavans. Un fameux Docteur en Droit a sincérement avoüé, qu'il y avoit trouvé l'éclaircissement d'une difficulté vainement cherchée ailleurs pendant plusieurs années.

Mr. Grolleau avoit commencé un travail pareil sur le Digeste : il l'a discontinué, parce que des Ordres superieurs l'obligent de travailler à des *Institutions de Droit Canon* qui nous manquent. Halley est élegant mais superficiel : Doujat entre plus avant en matiere, mais il est confus : Deroye a surpassé ces deux Auteurs ; il n'a pû cependant rallentir l'ardent desir qu'ont tous les Connoisseurs, de voir paroître quelque chose de plus achevé. Mr. Grolleau est tout propre à contenter ce desir.

ARTICLE CXXX.

L'EXPLICATION DES SEMAINES *de Daniel, par Mr. l'Abbé Bastide Predicateur du Roi & Professeur en Droit.*

* *SEptuaginta Hebdomades abbreviatæ sunt super Populum tuum, & super Urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, & finem accipiat peccatum & deleatur iniquitas, & adducatur justitia sempiterna, & impleatur visio & Prophetia, & ungatur Sanctus Sanctorum.*

Scito ergo & animadverte : Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem hebdomades septem, & hebdomades sexaginta duæ erunt, & rursùm ædificabitur platea & muri in angustia temporum.

Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus : & non erit ejus populus, qui eum negaturus est : & Civitatem & Sanctuarium dissipabit populus cum Duce venturo : & finis ejus vastitas, & post finem belli statuta desolatio.

* Dan. 9. v. 24. & seq.

Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, & in dimidio hebdomadis deficiet Hostia & Sacrificium, & erit in Templo abominatio desolationis, & usque ad consummationem & finem perseverabit desolatio.

Les soixante dix semaines, dont il s'agit ici ne sont pas des semaines de jours, mais des semaines d'années. C'est le voile dont la Sagesse éternelle s'est servie, pour cacher au monde profane le mystere qu'elle a découvert aux ames fidelles d'une maniere si merveilleuse. Ce voile néanmoins, tout simple qu'il est, a causé dans cette Prophetie, si claire d'ailleurs & si bien circonstantiée, des obscuritez qui ont embarrassé les plus clair-voyans. Les Interpretes y ont trouvé de si grandes difficultez par rapport à la Chronologie, & à la maniere d'arranger ces soixante dix semaines, que nous trouvons sur ce sujet presqu'autant de sentimens differens, que d'Interpretes. Ils conviennent tous à la verité, que cette Prophetie a reçû son accomplissement dans toutes ses circonstances; mais leur embarras

a été de faire quadrer ses époques avec les choses prédites, & encore plus avec le partage que le Prophete a fait de ces semaines.

L'Ange assure à Daniel, que Dieu fléchi par ses prieres & par ses jeûnes, a abbregé le tems d'affliction & de souffrance sur son Peuple & sur la Ville Sainte, & qu'après soixante-neuf semaines, dont il fixe les époques, l'iniquité va être effacée, & la justice rétablie.

A juger de cette Prophetie selon les circonstances où se trouvoit Daniel avec le Peuple Juif captif en Babylone, il vient naturellement dans l'esprit, que ces soixante dix semaines devoient commencer du jour de cette revelation, c'est à dire, dès la premiere année du regne de Darius, qui succeda à Baltassar dernier Roi de Babylone. Cependant cela ne quadre point avec la Mort de JESUS-CHRIST, qui est l'époque essentielle de cette Prophetie; puisqu'elle n'est arrivée qu'environ cinq cens soixante douze ans après le regne des Babyloniens. C'est ce qui a obligé les Interpretes à faire

commencer les soixante dix semaines environ quatre vingts ans après la mort de Daniel, c'est à dire à la vingtiéme année du Regne d'Artaxerxes Roi des Perses, qui accorda à Nehemias la permission de faire rebâtir Jerusalem quatre cens cinquante trois ans avant l'Ere Chrétienne : & par ce calcul ils font voir, que la mort de JESUS-CHRIST est arrivée après la soixante neuviéme semaine : tems qui quadre avec le terme marqué par le Prophete.

Pour tabler juste en effet, & trouver le dénoüement de cette Enigme sacrée, il faut s'attacher à cette Epoque qui est certaine, afin de parvenir plus aisément à la connoissance de ce qui est incertain ; la regarder comme le centre de cette Prophetie, & ses circonstances comme des lignes que le Prophete a rangées au tour de ce centre ; & de là conter les soixante dix semaines en retrogradant ; sans rien changer aux termes de la revelation.

La profanation du Temple, la destruction de Jerusalem, & la disper-

sion des Juifs sont arrivées après les soixante dix semaines : *Et non erit ejus populus qui eum negaturus est, & Civitatem & Sanctuarium dissipabit Populus cum Duce venturo, & finis ejus vastitas, & post finem belli statuta desolatio.* Le pacte que Dieu avoit fait avec son Peuple par le Ministere de Moyse, a été confirmé par celui des Apôtres avec plusieurs de cette Nation durant la derniere semaine, & en punition de ce que le plus grand nombre a rejetté cette nouvelle Alliance, le Culte exterieur de leur Religion a été aboli : *Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, & in dimidio hebdomadis deficiet Hostia & Sacrificium.* Le dessein de rétablir le Temple pour la derniere fois a été formé par Herode quarante neuf ans avant la derniere semaine : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum Ducem hebdomades septem.* Et la ville fut rétablie par Nehemias, quatre cens trente quatre ans avant qu'Herode eût communiqué aux Juifs le dessein qu'il avoit formé de rétablir le Temple : *& Hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Septembre 1708.

De ſorte qu'on peut appliquer ces ſoixante deux ſemaines, (que Daniel diſtingue des ſept, qu'il place immediatement avant la mort de J. C.) entre le rétabliſſement de Jeruſalem par Nehemias & celui du Temple par Herodes, & les 49 ans qui ſe ſont paſſez depuis la 22e. année du regne d'Herode juſqu'a la Mort de J. C. aux ſept ſemaines que le Prophete place entre le rétabliſſement de Jeruſalem & le Chriſt Chef du Peuple de Dieu. Pour peu qu'on veüille faire attention aux Epoques de cette Chronologie, on trouvera que cet arrangement quadre parfaitement avec les termes de la Prophetie. En comparant le texte de la Prophetie avec les explications qu'on lui a données juſqu'à preſent, j'ay remarqué que ce qui a fait l'équivoque, ſont ces paroles : *Ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem uſque ad Chriſtum Ducem hebdomades ſeptem, & hebdomades ſexaginta duæ erunt, & rurſum ædificabitur platea & muri in anguſtiâ temporum.*

Les Interpretes ont crû, que le Prophete par ces paroles, *Ab exitu*

sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, avoit marqué la permission de rebâtir Jerusalem, que le Roi de Perse accorda à Nehemias la 20e. année de son regne. Cette entreprise fut executée avec beaucoup de prudence, de fermeté & de zele dans moins de six ans, c'est-à-dire environ 449. ans avant l'Ere Chrétienne. Et comme ces années jointes à celles de J. C. remplissent les soixante neuf semaines exprimées dans la Prophetie en deux nombres inégaux, sçavoir en sept semaines & soixante deux semaines, on a crû qu'il avoit exprimé cet espace de tems par ces paroles, *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem, hebdomades septem & hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Les Interpretes n'ont pas voulu separer ces deux nombres, persuadez que Daniel ne les avoit joints que pour marquer les 483. ans qui devoient préceder immediatement la Redemption du Monde; d'autant plus qu'ils n'ont point apperçû d'Epoque qui pût convenir aux sept semaines que le Prophete joint aux

jours heureux du Meſſie : *Ab exitu ſermonis, ut iterum ædificetur Jeruſalem, uſque ad Chriſtum Ducem, hebdomades ſeptem.*

Ces ſept ſemaines, en effet ne conviennent point au rétabliſſement des murs de Jeruſalem par Nehemias ſous le regne d'Artaxerxes ; puiſque de ce rétabliſſement juſqu'à la Naiſſance de J. C. on compte environ 449 ans : elles conviennent encore moins à l'Ordre que Cyrus donna de rétablir le Temple; puiſque ce rétabliſſement ſe fit prés de quatre vingts ans auparavant celui de Nehemias. Ainſi en commençant l'Epoque de ſept ſemaines par la permiſſion qu'obtint Nehemias de faire rebâtir Jeruſalem, il faut néceſſairement les joindre aux ſoixante deux autres pour arriver à la Mort de J.C. C'eſt ce qui a déterminé les Interpretes à unir ces deux nombres, ne pouvant arriver au terme eſſentiel de la Revelation qu'en les uniſſant : *Ab exitu ſermonis, ut iterum ædificetur Jeruſalem, uſque ad Chriſtum Ducem; hebdomades ſeptem & hebdomades ſexaginta duæ erunt.* Pluſieurs Interpretes

s'accordent en cela ; mais ils different en ce que les uns font commencer plûtôt, les autres plus tard les soixante dix semaines.

Cependant il y a dans cette interpretation une incongruité, dont un homme d'esprit tel qu'étoit Daniel n'étoit pas capable. Pour dire soixante neuf semaines, on lui fait dire sept semaines, & soixante deux semaines. Or il n'est pas naturel, que dis-je, il repugne au bon sens de dire, sept & soixante deux pour dire soixante neuf. Je n'ignore pas que les Prophetes ont de grandes licences: mais je sçai aussi que le St. Esprit qui les leur inspire, ne les employe que pour mieux exprimer les mysteres qu'il envelope sous des termes énigmatiques. Or de quelle utilité pouvoit être le nombre de sept joint à celui de soixante deux, pour exprimer ou pour cacher le Mystere de la Mort du Messie.? Etoit-elle plus cachée, ou mieux exprimée par deux nombres équivalans, que par un autre qui les contient tous deux absolument?

Dieu vouloit faire connoitre à son

Peuple captif en Babylone, qu'il avoit abregé le tems d'affliction & de souffrance, & qu'il ne restoit que peu de tems pour arriver aux soixantes dix semaines, qui devoient précéder immediatement l'accomplissement des promesses faites à leurs Peres. Il envelope cette verité sous une figure. Il marque cet espace de tems par des semaines, & il le renferme dans soixante dix. *Septuaginta Hebdomades abbreviatæ sunt super Populum tuum & super Urbem sanctam tuam, ut deleatur iniquitas & adducatur justitia sempiterna.* C'étoit un mystere de Foi pour ce Peuple, & le fondement de son esperance. Il le falloit donc cacher pour réveiller son attention: mais il l'étoit suffisamment, en l'envelopant sous une expression figurée, c'est-à-dire en faisant prendre les années pour des jours, & en employant soixante dix semaines de jours pour soixante dix semaines d'années. Ce voile étoit suffisamment obscur, pour cacher ce mystere aux ames charnelles qui s'attachent à la lettre qui tue; mais il n'étoit pas impenetrable aux spirituels.

les qui suivent l'esprit qui vivifie.

Il ne faut donc pas s'imaginer que le St. Esprit ait voulu jetter dans l'embarras les ames dociles, en s'exprimant d'une maniere incongruë, & se servir de termes superflus, en inspirant ses Prophetes, lui qui a coutume de n'employer précisément que les necessaires en dictant ses divines Ecritures. Cependant il auroit fait l'un & l'autre, si pour dire soixante neuf semaines, il avoit dit sept semaines & soixante deux semaines. Le terme, de *Semaines* y seroit employé certainement deux fois inutilement & sans necessité, & le nombre de sept mis incongrûment devant celui de deux, & tous les deux joints à celui de soixante, pour dire soixante neuf. Si le Prophete avoit eu quelque motif de s'expliquer ainsi, cela seroit tolerable: mais on ne sçauroit donner de raison qui l'ait obligé d'en user de la sorte. C'étoit au milieu d'une Cour infidelle, dans un pays éloigné de Jerusalem, & parmi des Idolatres que Daniel fut inspiré. Le peuple qu'il avoit à instruire étoit le peu-

ple Juif captif & affligé par un long exil : il ne falloit donc pas l'affliger davantage en lui parlant un langage impenetrable, & lui cacher par des termes ambigus, les paroles de consolation que Dieu lui avoit révelées.

Je crois donc qu'il faut établir pour maxime certaine, qu'il n'y a rien de superflu, rien d'incongru, dans cette Prophetie ; qu'ainsi l'incongruité qui s'y trouve, ne provient que de l'ignorance de certains faits, auxquels les sept semaines qui se devoient passer entre le rétablissement de Jerusalem & la Mort de J. C. doivent se rapporter. Ces faits quoiqu'obscurs à cause de leur antiquité ne sont pas impenetrables. On sera même surpris qu'ils se soient présentez à l'esprit plus d'une fois, & qu'on n'ait pas sçû les remarquer pour en faire l'application à cette Epoque. Si même on y veut faire reflexion, on trouvera le dénoüement de cette énigme sacrée, sans faire parler incongrûment le Prophete. Il ne faut pour cela que se souvenir que les Prophetes aussi bien

que les Poëtes, usent souvent de la figure qu'on appelle *Synecdoche*, par laquelle on prend le tout pour la partie, où la partie pour le tout; & distinguer trois rétablissemens du Temple de Jerusalem; le premier par les ordres de Cyrus * cinq cens trente six ans avant la Naissance de J. C. le second par Nehemias qui en obtint la permission du Roi de Perse quatre cens quatre vingts-trois ans avant la Mort du Sauveur; & le dernier par Herode, qui découvrit aux Juifs le dessein qu'il en avoit formé, la 22^{e}. année de son regne, 14 ans avant la Naissance de J. C. & fut achevé de rétablir trois ans avant sa Passion.

Cela étant ainsi présupofé, qu'on examine cette Chronologie, & on trouvera que du jour qu'Herode communiqua aux Juifs le dessein qu'il avoit formé de faire rétablir le Temple jusqu'à la mort de J. C. on trouvera, dis-je, qu'il s'est passé quarante neuf ans: *Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem Hebdomades sep-*

* *Esdr. c.* 1.

tem *, que depuis cette resolution prise par Herode en retrogradant jusqu'au second rétablissement fait par Nehemias, en consequence de la permission qui lui fut accordée par le Roi de Perse, il s'est passé 434 ou 35 ans, *& hebdomades sexaginta duæ erunt.*

Tout cela quadre parfaitement avec les termes de la Prophetie; puisque les quarante neuf années que l'on compte depuis la 22e. année d'Herode jusqu'à la Mort de J. C. remplissent parfaitement les 7 semaines marquées par ces paroles: *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum Ducem hebdomades septem.* Et que les 334 années qu'on trouve depuis le 2d. rétablissement jusqu'au commencement du 3e. contiennent les 62 semaines que le Prophete joint aux

* Jerusalem est pris là pour le Temple, qui étoit la plus noble partie de cette Ville & la plus essentielle, puisqu'il a toûjours été regardé comme le centre de la Religion des Juifs, & qu'ils n'ont jamais fait rebâtir cette Ville que pour y rétablir le Culte divin.

ſept qu'il fait toucher à la Mort de JESUS-CHRIST, *& hebdomades ſexaginta duæ erunt.*

Sçachez donc ceci, dit l'Ange à Daniel, & remarquez le bien : Depuis qu'on aura manifeſté le deſſein de rebâtir Jeruſalem juſqu'au Chriſt Chef de mon Peuple, il y aura ſept ſemaines; *Scito ergo & animadverte : Ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem, uſque ad Chriſtum Ducem hebdomades ſeptem* *.

Il faut donc bien ſe donner de garde de ſéparer ces deux époques que le St. Eſprit à jointes, & qu'il n'a ſéparées l'une de l'autre que de 7 ſemaines, c'eſt à-dire de 49 ans. Mais comme ces 7 ſemaines devoient ſuivre immediatement les 62 qui s'étoient paſſées depuis le ſecond rétabliſſement executé par Nehemias; le Prophete ajoûte auſſi-tôt, *& hebdomades ſexaginta duæ erunt :* & pour les mieux exprimer, il continuë, *& poſt*

** Quoique le Prophete n'exprime pas la Mort de Jeſus-Chriſt par ces paroles, il la ſous-entend par le mot de* Ducem, *puiſque ce n'a été que par ſa Mort qu'il a vaincu l'Enfer, & qu'il eſt devenu Chef de ſon Egliſe.*

hebdomades sexaginta duas occidetur Christus. Cette répetition étoit nécessaire, tant pour distinguer le second rétablissement du troisiéme, que pour ôter l'équivoque qui pouvoit se trouver entre JESUS-CHRIST & Nehemias; tous deux ayant été Chefs du Peuple Juif. Ce long espace en effet ne pouvant convenir qu'à l'intervalle, qui se trouve entre Nehemias & Herode, détermine par consequent les sept semaines à JESUS-CHRIST, qui a souffert 49 ans après qu'Herode eût découvert aux Juifs le dessein du 3e. rétablissement, *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum Ducem Hebdomades septem.*

Après que le Prophete a dit, que depuis que ce dessein seroit rendu public jusqu'a la Mort de Christ, il y auroit 7 semaines, il ne les repete plus : parce qu'ils les joint tellement à Christ, qu'on ne les peut plus séparer : mais il se contente de dire, *& post Hebdomades sexaginta duas occidetur Christus*, pour nous faire comprendre qu'outre les 7 semaines qui devoient préceder immediatement

 la

la Mort du Messie, il falloit y joindre les soixante-deux qui les avoient précedées, & qui jointes ensemble faisoient les 69 qui devoient préceder cette Mort.

Tout cela se trouve conforme au texte de l'Evangile. J. C. marquant aux Juifs sa Resurrection qui devoit arriver trois jours après la mort qu'ils lui devoient causer, leur dit, détruisez ce Temple, & dans trois jours je le rebâttirai : *Destruite Templum hoc, & in triduo reædificabo illud.* Ceux-cy scandalizez de cette proposition, lui répondirent : Quoi ! on à employé 46 ans à rebâtir ce Temple, & s'il étoit détruit vous prétendriez le rétablir dans trois jours ! *Quadraginta annis hactenus ædificatum est Templum istud, & tu in triduo reædificas illud !*

Le Temple ayant été ruïné avec toutes ses fortifications durant la derniere guerre des Juifs, Herode resolut de le rétablir & d'immortaliser sa memoire par ce beau monument. Ayant communiqué son dessein aux Juifs, il fit travailler incessamment aux préparatifs. Tout étant

prêt la 24e. année de son Regne il fit commencer l'ouvrage : on le continua jusqu'à ce qu'il fût achevé trois ans avant la Mort de J. C. Il parut si beau tout d'un coup aux Juifs, que les Apôtres après l'avoir admiré invitoient leur Maitre à l'admirer. * *Et cum egrederetur de Templo ait illi unus ex Discipulis suis : Magister, aspice quales lapides & quales structuras !* De sorte qu'en supputant les 46 années qu'on employa à rebâtir le Temple pour la 3e. fois, & les faisant commencer à la 22e. année du regne d'Herode, tems au quel il communiqua son dessein aux Juifs, elles se trouvent revoluës trois ans avant la Mort de J. C. suivant l'Ere Chrétienne : & si on les fait commencer à la 24e. année du regne d'Herode, tems auquel on commença l'ouvrage, les 46 années finissent la 34e. année de J. C. trois ans encore avant sa Mort, suivant le calcul du P. L'Amy suivi de Mr. Toinard, & de la plûpart des Sçavans, qui font la vie de J. C. plus longue de trois ans que l'Ere Chrétienne. Ainsi de quelque

* *Marc.* 13. 1.

maniere qu'on envisage ce rétablissement, les sept semaines que Daniel place immediatement avec le Christ Chef du Peuple de Dieu, trouvent leur arrangement entre la Mort de J. C. & le dessein qui fut pris de rebâtir le Temple pour la derniere fois.

Il paroît par ce qui vient d'être dit, que depuis l'accomplissement de cet Edifice jusqu'à la Mort de J. C. il restoit peu de tems. Cependant on ne laissa pas dans ce petit espace de parachever tout ce qui pouvoit contribuer à l'embellissement exterieur & à la défense de cet ouvrage : & c'est ce que le Prophete a marqué par ces paroles : *Et rursùm ædificabitur platea & muri in angustia temporum* : le mot de *rursùm* après celui d'*iterùm* dans la même periode marque le troisiéme rétablissement. Ceci n'est point dit sans fondement. Il est certain qu'anciennement le Temple étoit muni d'une enceinte flanquée d'une double muraille; que l'Ecriture loüe Simon fils d'Onias de les avoir rétablis, *Ab ipso duplex ædificatio & excelsi parietes Templi* ; &

qu'enfin ayant été ruinées par les guerres posterieures, elles se trouvérent rétablies lorsque Tite Vespasien assiegea Jerusalem; puisqu'il est constant que de trois Partis qui se formérent dans la Ville durant le siege, celui qu'on nommoit les Zelateurs se retiroient dans le Temple, & delà ils firent une cruelle guerre aux autres deux; ce qu'ils n'auroient pû faire, si les murs qui fortifioient le Temple n'avoient été rebâtis, & si la place qui étoit au devant de son entrée, n'avoit été rétablie pour faire leurs sorties.

Voilà ce me semble une explication, qui quadre parfaitement avec les faits articulez dans cette Prophetie. En l'expliquant autrement, on ne trouve point d'Epoque pour fixer les sept semaines, qui doivent être immediates à la Mort de J. C. Cependant Daniel n'a point déterminé ces sept semaines sans fondement. Ainsi trouvant une Epoque qui quadre avec les 7 semaines que Daniel distingue des 62. & ces sept semaines trouvant leur place entre cette Epoque & la Mort de J. C. je crois

qu'on doit s'attacher à mon explication préferablement aux autres.

ARTICLE CXXXI.

OBSERVATIONS SUR UNE LETTRE de Mr. Mallemans imprimée dans nos Memoires.

JE vous ſuis obligé de m'avoir fait lire les reflexions de Mr. Mallemans, ſur la maniere de traduire ces paroles de Nôtre Seigneur en Saint Luc ch. 22. v. 51. *Sinite uſque huc.* La penſée de Mr. Mallemans eſt heureuſe ; mais il me ſemble qu'il l'appuye à faux, & qu'on doit y changer quelque choſe pour la rendre ſolide. Je m'explique.

Mr. Mallemans pretend que par ces paroles, le Sauveur demande aux Juifs qui l'avoient déja arrêté, la permiſſion d'aller juſqu'au lieu où Saint Pierre avoit excité du tumulte, en frappant Malchus & lui coupant l'oreille : & pour cela il ſuppoſe que Saint Pierre & les Apôtres étoient alors aſſez éloignez du Sauveur.

1. Cette ſuppoſition eſt évidemment fauſſe. Saint Luc dit expreſſément que ceux qui étoient autour de Jesus, *qui circa ipſum erant*, voyant ce qui devoit arriver, lui dirent: *Seigneur, ſi nous frappions de l'épée ?* & que ſans attendre ſa réponſe, *l'un d'eux frappa un ſerviteur du Grand Prêtre, & lui coupa l'oreille droite.*

Les Apôtres étoient donc encore auprès du Fils de Dieu, *circa ipſum erant.* Ils étoient encore à portee de lui parler: *Domine, ſi percutiemus gladio ?* Le Fils de Dieu auſſi étoit à portée de leur répondre. Car Saint Matthieu dit nettement ch. 26. v. 52. qu'auſſi-tôt que Saint Pierre eût frappé le ſerviteur du grand Prêtre, Jesus lui parla, *Tunc ait illi Jeſus*, & lui dit: *remettez vôtre épée en ſon lieu.* Saint Jean aſſure la même choſe ch. 18. v. 11. & dit expreſſément que Jesus parla à Pierre, *Dixit ergo Jeſus Petro*, & qu'il lui dit: *mettez vôtre épée dans le fourreau.* Il eſt donc conſtant que les Apôtres n'étoient pas fort loin de Jesus, lorſque Saint Pierre frappa Malchus, & que le Sauveur pouvoit encore aiſément

leur parler. Ainsi Mr. Mallemans n'a point dû appuyer sa nouvelle explication, sur l'impossibilité où le Fils de Dieu étoit alors de se faire entendre aux Apôtres.

2. Mr. Mallemans prétend que le Sauveur demanda aux Juifs qui le tenoient déja, la permission d'aller au lieu où commençoit le tumulte, afin de l'appaiser, *Sinite usque huc: souffrez que je m'avance jusques là.* On ne croira pas aisément que le Sauveur ait voulu demander cette permission; & on croira encore moins que les Juifs la lui ayent accordée. Judas avoit averti les Juifs d'être bien sur leurs gardes, lors qu'ils auroient saisi JESUS: *tenete eum & ducite cautè*, en Saint Marc. ch. 14. v. 44. Et en effet ils ne l'eurent pas plûtôt pris, qu'ils le liérent, de peur qu'il ne leur échapât: *Comprehenderunt Jesum, & ligaverunt eum,* en Saint Jean ch. 18. v. 12. Voyant donc que le desordre commençoit, & que les Disciples du Sauveur mettoient l'épée à la main pour défendre leur Maître, ils n'auroient eu garde de le conduire au lieu où étoit le des-

ordre : c'étoit s'exposer à voir tirer de leurs mains celui qu'ils venoient d'arrêter. De plus si le Sauveur avoit demandé qu'on le conduisît au lieu où ses Disciples causoient du desordre, il n'auroit pas dit, *Sinite usque huc*, souffrez que j'aille jusqu'ici : ce qui seroit contre le sens ; mais, *Sinite usque illuc*, souffrez que j'aille jusques-là.

3. L'explication de Mr. Mallemans n'est donc pas recevable. Mais cette explication me donne occasion d'en proposer une autre, qui paroît plus naturelle & plus véritable. St. Pierre étoit encore auprès du Sauveur, lorsqu'il frappa Malchus, puisqu'il lui parla immediatement auparavant, *Domine, si percutimus gladio ?* & que, sans attendre sa réponse, il frappa le serviteur du grand Prêtre, & lui coupa l'oreille droite. JESUS voyant donc ce que Saint Pierre avoit fait en sa présence, pour réponse il dit, en regardant Malchus ; souffrez qu'il vienne jusqu'ici ; & lui ayant touché l'oreille, il le guérit : *Respondens autem Jesus, ait : sinite usque huc ; & cum tetigisset*

auriculam ejus, sanavit eum. Ensuite addressant la parole à Pierre, il lui dit: *Mettez vôtre épée dans le fourreau, & le reste.* Et puis se tournant vers les Juifs, il leur dit tout ce que les Evangelistes nous ont marqué. Cette explication m'a paru plus juste que l'autre. Si le Public en juge de même, on ne laissera pas d'en avoir l'obligation à Mr. Mallemans; puisqu'il sera toûjours vrai, que c'est la sienne qui a donné occasion à celle-ci.

ARTICLE CXXXII.

LETTRE DE *Mr. MALLEMANS Chanoine de l'Eglise Royale Sainte Opportune, au Reverend Pere Tournemine, pour servir de réponse à la Lettre précedente.*

MOn Reverend Pere.

J'ai lû les Observations que vous avez eû la bonté de me communiquer. Elles ne me touchent qu'en un seul point, & vous allez voir que

ſur ce point-là, je les ay balancées de bonne foi avec mes raiſons, pour en chercher la juſte valeur, & en laiſſer le jugement au Public, à qui l'Auteur des Obſervations s'en eſt rapporté.

Je remercie cet Auteur de l'honnêteté avec laquelle il dit que ma penſée eſt heureuſe. Il ajoûte à la verité qu'elle porte à faux. Quelques lignes plus bas il dit encore, qu'elle n'a pour fondement qu'une ſuppoſition évidemment fauſſe. Si cela eſt vrai je n'ai pas penſé heureuſement; mais en ce cas l'honnêteté qu'il m'a faite en eſt d'autant plus eſtimable: je lui en ſuis plus obligé.

Cette ſuppoſition qu'il m'attribuë, & que j'avoüe, c'eſt que quand Saint Pierre frappa Malchus, Saint Pierre & les Apôtres étoient aſſez éloignez du Sauveur. Il dit que cela eſt évidemment faux. Il en prend à témoins trois Evangeliſtes, & après avoir allegué leurs propres paroles, ce qui me ſurprend, il eſt donc conſtant, dit-il, que les Apôtres n'étoient pas fort loin de Jesus, lorſque Saint Pierre frappa Malchus.

Cela ne conclut pas contre moi. Lorsque j'ai dit, que quand Saint Pierre frappa Malchus, Saint Pierre & les Apôtres étoient éloignez du Sauveur, je n'ai certainement pas prétendu qu'ils en fussent fort loin. En bonne Logique, la conclusion de l'Auteur des Observations devroit être la contradictoire de ma supposition prétenduë évidemment fausse; & c'est justement là même chose.

L'Auteur des Observations convient avec moi, que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Sinite usque huc*, n'ont pas été addressées aux Apôtres, mais à ceux qui avoient saisi JESUS-CHRIST. Il convient encore, que pour les bien rendre en François il faut traduire, *avec vôtre permission, jusques ici* : mais au lieu que j'ai dit que cette permission demandée par JESUS-CHRIST étoit d'aller à Malchus, il veut que ce fût de faire venir Malchus à JESUS-CHRIST. Il suppose donc tout comme moi que Malchus n'étoit pas auprés de JESUS-CHRIST; il faut necessairement que S. Pierre aussi n'en fût pas près. Par consequent l'Auteur des Observa-

tions fait tout comme moi, & dans toute ſon étenduë, cette ſuppoſition qu'il a qualifiée d'évidemment fauſſe.

Cela ne décide pas encore la queſtion : mais il ne reſte plus qu'à voir ſi l'Auteur des Oſervations eſt bien fondé à dire, que la permiſſion demandée par Jesus-Christ fût de lui faire venir Malchus. Il s'appuye ſur trois raiſons negatives.

La premiere ; c'eſt qu'on ne croira pas aiſément, que Jesus-Christ ait demandé la permiſſion d'aller à Malchus.

La ſeconde; c'eſt qu'on croira encore moins, qu'elle lui ait été accordée.

La troiſiéme ; c'eſt que ſi Jesus-Christ eût demandé permiſſion d'aller à Malchus, il n'eût pas dit, *avec vôtre permiſſion juſqu'ici* ; mais, *avec vôtre permiſſion juſque là.*

Je commencerai par examiner la troiſiéme de ces raiſons, parce qu'elle n'eſt que grammaticale ; & je finirai par les deux autres, parce qu'elles entrent plus dans le ſujet que j'ai deſſein d'approfondir.

L'Auteur des Observations prétend, que si Jésus-Christ eût demandé permission de s'approcher de Malchus, il n'eût pas dit, *avec vôtre permission jusqu'ici*, mais *avec vôtre permission jusque-là* : & à cela je réponds que quand on parle d'un lieu qui est proche, l'usage est de dire indifferemment, ici ou là. Qu'on demande à un homme où il va ; s'il ne va pas loin, il répondra intelligiblement & congrûment en disant, *je vais jusques ici.* * Dans le même sens Jesus Christ ne dit pas, *avec vôtre permission jusque-là* : il auroit paru vouloir aller loin. Il dit judicieusement, *avec vôtre permißion jusqu'ici* : marquant par cette expression qu'il ne vouloit aller qu'à quelque pas ; & facilitant ainsi sa demande, on ne croira pas aisément, dit l'Auteur des Observations, que Jesus-Christ ait demandé permission de s'approcher de Malchus : mais pourquoi croiroit-on plûtôt qu'il eût demandé permission de faire venir Mal-

* *On est persuadé, que Mr. Mallemans n'apportera jamais d'exemple qui justifie la signification qu'il donne à* huc *& à* ici.

chus à lui. L'un ne paroît pas plus difficile à croire que l'autre : & je ferai voir ci-après, que c'est le second qui n'est pas croyable.

L'Auteur des Observations met entre ces deux demandes là une difference considerable. L'un pouvoit, dit-il, être accordé mais non pas l'autre. On ne croira pas, dit-il, qu'on eût accordé à Jesus-Christ de s'approcher de Malchus. La raison qu'il en donne c'est que les Juifs auroient eû peur, que Saint Pierre & les autres Apôtres ne l'eussent délivré d'entre les mains de ceux qui l'avoient saisi : mais quelle apparence qu'onze hommes déja dispersez, & entre lesquels il n'y avoit peut-être que Saint Pierre seul qui eût une épée, pussent enlever violemment un prisonnier à une nombreuse multitude de gens armez d'épées & de bâtons, commandez par les Princes des Prêtres, par les Senateurs, & par les Officiers du Temple en propres personnes ; & à toute une cohorte, c'est à dire à un bien plus grand nombre encore de gens de guerre.

La difficulté n'étoit ni de prendre JESUS-CHRIST, ni de le garder quand une fois on l'auroit pris. Tout consistoit à le connoître. Les Juifs ne s'étoient précautionnez que là-dessus.

Mais, dit l'Auteur des Observations, ces gens-là avoient néanmoins été avertis par Judas, de saisir JESUS-CHRIST, & de l'emmener avec bien de la précaution. C'est par mégarde que l'Auteur des Observations a dit cela. Il a cité à ce sujet ces mots de Saint Marc : *tenete eum & ducite cautè* : mais c'est par inadvertance. Il ne s'est pas souvenu que le mot de *cautè*, n'a point rapport à ceux qui devoient prendre & emmener JESUS-CHRIST, mais à Judas qui le devoit indiquer. Ce mot là ne sert pas à prescrire aux Juifs d'être bien sur leurs gardes, quand une fois ils auroient pris celui qu'ils cherchoient. Il exprime seulement la certitude où ils devoient être, que Judas ne tromperoit point dans l'indication qu'il leur en feroit. C'est la force du Grec ἀσφαλῶς.

Si l'Auteur des Observations

croit, que les onze Apôtres formoient là un corps diſtingué & prêt à défendre JESUS-CHRIST, il ſe repreſente mal ſon ſujet. Les Apôtres étoient mêlez & confondus parmi les autres. Perſonne que Judas ne les connoiſſoit. En plein jour on ne les auroit pas diſtinguez du peuple. Comment en eût-on fait la difference la nuit ? On ne prenoit pas ſeulement garde à eux. Pourquoi penſez-vous qu'impunément Saint Pierre mit l'épée à la main & frappa Malchus ? C'eſt qu'on le prit pour un des plus zelez à ſe vouloir approcher de JESUS-CHRIST pour le ſaiſir. Si on l'eût pris pour un Apôtre on l'eût écraſé.

L'Auteur des Obſervations dit, qu'auſſi-tôt que Saint Pierre eût dit à JESUS-CHRIST, *frapperons-nous de l'épée*, il frappa ſi bruſquement que JESUS-CHRIST ne pût répondre à cette demande, qu'en diſant en regardant Malchus : ſouffrez qu'il vienne juſqu'ici. Ce peu de mots-là eſt tout plein de fauſſes ſuppoſitions, dont la ſource eſt de n'avoir pas aſſez examiné en quel tems Saint

Pierre fit cette demande à J. C. C'étoit néanmoins une chose qu'il falloit approfondir. Cela eût fait voir à l'Auteur des Observations, que la demande d'aller à Malchus n'étoit pas une chose difficile à obtenir.

St. Luc dit, que ce qui donna sujet à St. Pierre de dire à J. C. *Seigneur, frapperons nous de l'épée*, c'est qu'il prévit ce qui alloit arriver. Par consequent rien n'étoit donc encore arrivé pour lors. Il faut donc que cette demande de St. Pierre ait été faite à J. C. dès que l'on vit entrer des gens armez dans le jardin. Or il est impossible que S. Pierre ait frappé Malchus en cet instant. La troupe de J. C. & celle de Judas étoient encore éloignées: & quand elles se furent approchées, il est certain que sans tumulte Judas à la tête des siens s'approcha seul de J. C. pour le baiser.

Jusque là il n'y avoit point encore eu de tumulte, & même alors J. C. ayant addressé la parole à ceux qui étoient venus pour le prendre, & leur ayant demandé qui ils cherchoient, ils répondirent sans s'é-

mouvoir, qu'ils cherchoient JESUS de Nazareth. Le Sauveur leur dit: C'eſt moi, & en même tems au lieu de le prendre ils tombérent tous à la renverſe. J. C. étoit donc encore en liberté & les onze Apôtres-tranquillement auprés de lui. Bien plus ces gens-là s'étant relevez perſonne ne mit encore la main ſur lui. Ce fut lui qui leur demanda de nouveau, qui ils cherchoient: & ſur ce qu'ils répondirent encore, nous cherchons Jeſus de Nazareth, il leur dit: Je vous ai déja dit que c'eſt moi. Par conſequent, ajoûta-t'il, puiſque vous n'en voulez qu'à moi, laiſſez aller ceux que voici.

Voilà le moment où on ſe jetta ſur J. C. Les Apôtres ne firent point de reſiſtance. Le grand nombre les écarta l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Ils ne s'enfuirent pourtant pas encore alors. Ils demeurérent mêlez parmi la foule, & ce fut dans ce tumulte que S. Pierre ne pouvant ſouffrir le traitement qu'on faiſoit au Sauveur du Monde, & voulant ſe rapprocher de lui, mit l'épée à la main & frappa Malchus.

Je ne parle pas ainsi sans fondement. Preuve que ce fût dans ces circonstances-là que S. Pierre tira l'épée, c'est que Malchus reçût le coup par derriere, & ce qui prouve invinciblement que Malchus reçût le coup par derriere, c'est qu'il fût frappé sur l'oreille droite. Il est absolument impossible, que le coup ait été donné de la main droite face à face, comme l'Auteur des Observations le suppose, & qu'il ait coupé l'oreille droite. Puisque ce fut constamment l'oreille droite qui fût coupée de ce coup-là, il faut necessairement que le coup ait été donné par derriere, & par consequent dans la mêlée, & parconsequent assez loin de J. C. *

Ce fût certainement a ce coup que J. C. dit à ceux qui l'avoient lié pour l'emmener : *Avec vôtre permission jusqu'ici* : & presentement le vrai sens de ces paroles n'est pas difficile à découvrir.

Les paroles dont nous cherchons

* *Jesus-Christ eût donc quelque chemin à faire pour y aller. L'Auteur semble se contredire.*

le vrai ſens ſont un diſcours imparfait, dont le ſens eſt ſi ſuſpendu, qu'elles ne ſignifient rien par elles mêmes, & que pour les rendre intelligibles, il a fallu neceſſairement qu'elles ayent été accompagnées de quelque geſte capable de ſuppléer les mots qui y manquent : ce qui n'eſt pas ſans exemple dans l'Evangile.

Or ſi pour déterminer le ſens de ces paroles de J. C. *Avec vôtre permiſſion juſqu'ici*, il a fallu les aider de quelque geſte ; quoique J. C. fût lié, & qu'il ne put faire aucun geſte de la main ; quoique la nuit & la foule dont il étoit environné lui ôtaſſent le moyen de faire aucun ſigne de la tête au moins ou de l'œil ; ſuppoſé néanmoins qu'il voulût aller à Malchus, il lui fût aiſé de ſe faire entendre. En diſant ces mots, *Avec vôtre permiſſion juſqu'ici*, il n'eût qu'à s'efforcer un peu pour avancer de ce côté-là : il eſt évident qu'au moindre effort ceux qui le tenoient l'entendirent. Il reſte à faire voir qu'ils n'eurent pas de repugnance à lui accorder ce qu'il ſouhaitoit.

Il faut pour cela se representer le jardin de Gethsemani. Comme Malchus fût frappé en voulant s'approcher de J. C. & que J. C. étoit venu du fond du jardin au devant de ses ennemis; Malchus avoit par consequent le dos tourné à la porte & J.C. y tournoit au contraire le visage. Ainsi J. C. en souhaitant de s'approcher de Malchus ne sembloit demander à ceux qui le tenoient que de s'avancer vers la porte ; & en cela il favorisoit le dessein qu'ils avoient de l'emmener au plus vîte. Comment n'y auroient-ils pas consenti?

En supposant au contraire selon l'idée de l'Auteur des Observations que J.C. eût voulu qu'on eût fait venir Malchus à lui ; Premierement, il ne pouvoit joindre à ses paroles suspenduës aucun signe qui pût exprimer sa pensée ; secondement quand il auroit demandé Malchus nommément & distinctement, ce qu'il ne fit point, ou ne l'auroit pas fait approcher. La raison de cela, c'est qu'en faisant approcher Malchus ils se seroient encore plus avancez dans le jardin,& auroient mis du

retardement à l'empressement où ils étoient d'en sortir, & d'emmener JESUS-CHRIST.

ARTICLE CXXXIII.

JOAN. CASP. EISENSCHMIDI de ponderibus & mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum; nec non de valore veteris pecuniæ, Disquisitio nova. C'est à-dire. *Nouvel Examen des poids & des mesures des anciens Romains, Grecs, & Hebreux, & de la valeur de leurs Monnoyes; établi sur le témoignage des Auteurs, sur la raison, l'experience, le calcul. Par Jean Gaspard Eisenschmid.* A Strasbourg, aux frais de Théodoric Lerse; & chez Jean Pastorius 1708. *in* 12. *pag.* 197.

C'Est un reproche éternel à faire à la Ville de Toulouze & à son Université, d'avoir refusé une Chaire de Professeur en Droit au celebre Cujas; & de s'être privée de l'honneur qu'un si grand Homme auroit fait à sa Patrie. Mr. Eisenschmid

traité de même à Strasbourg, montre bien par cet Ouvrage, qu'il meritoit ce qui ne lui pas été accordé. Mais ce n'est plus avec quelque jeune Candidat de Chaire de Professeur qu'il se met ici en concurrence: c'est avec Budée, Alciat, Agricola, Cenalis, Villalpand, Mariana, Tirin, Gronovius, & beaucoup d'autres Sçavans, qui ont jugé digne de leur application particuliere un sujet, qui en effet demande de l'érudition & de l'éxactitude. L'Auteur de l'Ouvrage dont ont rend compte ici au Public, possede ces deux avantages. Mais il faut rendre la justice à Budée, de le mettre le premier en ce genre de Litterature, comme Homere dans la Poësie.

A quo seu fonte perenni
Vatum Pieriis ora rogantur aquis.

Mr. Eisenschmid divise son Ouvrage en quatre sections. La 1re. est des poids, la 2e. des mesures creuses, la 3e. des mesures de distance ou de longueur, la 4e. des Monnoyes. Comme tout cela consiste en des rap-

ports, qui demandent quelque chose de fixe, à quoi le reste se reduise, & se puisse comparer. Mr. Æisenschmid s'applique d'abord à donner une juste notion des poids & des mesures, qui sont maintenant d'un usage plus commun & plus connu. De-là il passe aux Romains, ensuite aux Grecs, enfin aux Hebreux. Chaque section se trouve ainsi partagée en quatre chapitres, excepté la derniere, qui ne dit rien en particulier de nos Monnoyes.

Dans la 1re. section chap. 1er. il s'arrête à la livre de Paris; qui, dit-il, à été introduite en Alemagne par nos écus à la couronne & au soleil, pour peser l'or. Si cela est vrai, ce fut entre 1435. & 1516. car alors seulement ces deux sortes d'écus furent taillez du même poids, & 70. au marc. Or selon nôtre usage la livre se divise en deux marcs.

Le marc se divise en 8 onces; l'once en 8 gros; le gros en 3 deniers; le denier en 24 grains. Le marc contient 8 onces ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4608 grains.

Un usage plus ancien portoit des

 esterlins

esterlins 20 à l'once ; des oboles ou des mailles 40 ; des felins 80.

Le Karat qui marque maintenant le titre ou la pureté de l'or, a aussi servi de poids : il y en avoit 24 au marc, 3 à l'once, & il étoit de 21 gros & $\frac{1}{3}$.

Comme ces divisions sont arbitraires, l'esprit les admet aisément : mais la difficulté est de trouver un poids constant & invariable qui soit la regle de tous les autres.

La nature n'en fournit point. Les poids établis, s'ils sont de service, s'usent & diminuent : si pour obvier à cet inconvenient les Marchands sont obligez d'y ajoûter quelque chose & de les faire forts, c'est y apporter du changement : & ceux même qui sont gardez comme étalons, ne peuvent éviter quelque alteration par le tems : *Tempus edax rerum.*

A Strasbourg la livre se divise aussi en 16 onces, ou en 32 demi-onces appellées *loths*, *le loth* en quartes, la quarte par 2, 4,8, 16, 32. Mais il s'agit encore de sçavoir la juste proportion d'une livre à l'autre.

Mr. Eisenschmid après d'exactes recherches sur celle de Strasbourg, l'a trouvée entre 15 onces, 2 gros, 20 grains ; & 15 onces, 3 gros, 18 grains de Paris : d'où il conclud que l'once de Paris étant de 576 grains, celle de Strasbourg est de 554 $\frac{1}{7}$ & en nombre entier 554. Il ajoute que la livre de Cologne est à celle de Paris, comme 2201, à 2304, & que par consequent l'once n'est que de 550 grains & $\frac{1}{4}$. L'Angleterre a une livre pour les Marchandises prétieuses, & appellée de *Troy* de 12 onces, l'once 585 $\frac{1}{7}$ grains de Paris ; & une autre livre pour les marchandises communes de 16 onces, l'once de 534 grains. Celle d'Espagne est de 540 $\frac{1}{4}$ grains de Paris. Celle de Rome est selon Gravius de 534 grains, & selon Mr. Auzout de 533.

On sçait que la livre Romaine se divisoit en 12 onces, que Mr. Eisenschmid au ch. second entreprend de faire précisément connoître par rapport à celle de Paris. Prétendre de parvenir à cette exacte connoissance en pesant diverses graines, ce seroit perdre le tems : il faut chercher

des moyens plus sûrs, tels que sont des poids anciens, & qui se trouvent dans les Cabinets des Curieux, ou la considération soit du pied Romain, soit de quelque mesure, ou enfin les médailles.

Or Mr. Peiresk comme l'a rapporté Mr. Gassendi dans sa vie, en examinant divers poids anciens trouva qu'ils faisoient la livre Romaine tantôt un peu plus forte, & tantôt un peu moins forte que dix de nos onces ; c'est à dire, qu'il la faut prendre pour dix onces. Le fameux conge du Palais Farnese est ici d'un merveilleux secours : il porte pour inscription :

IMP. CAESARE
VISPAS VI. COS.
T. CAES. AVG. F. IIII.
MENSVRAE
EXACTAE IN
CAPITOLIO
P. X.

Ce qui signifie qu'il contenoit dix livres pesant soit d'eau, soit de vin ; car les Anciens n'y mettoient nulle différence. Vilalpand qui a apporté

toute l'exactitude possible pour s'assurer au juste du poids de l'eau qu'il contient, dit que c'est précisément dix livres d'eau de puits, telles qu'elles sont maintenant en usage à Rome; & qu'ainsi il y a égalité entre la livre Romaine ancienne & la moderne. Mr. Eisenschmid refuse sa créance à une expérience qui semble la meriter; puisqu'il n'en est point de plus authentique, ayant été faite par un si habile homme en presence du Cardinal Farnese, & de ce qu'il y avoit alors de personnes les plus intelligentes. Il lui oppose les experiences de Mr. Auzout, selon lesquelles, dit-il, le conge d'eau de la fontaine de Trevi à Rome, pese 6 livres de Paris, 12 onces, 7 gros, 48 grains: ce qui paroît donner une erreur à Vilalpand de trop de 2 de nos onces, & de 48 grains, mais qui en effet s'accorde à peu près avec lui, l'eau de puits étant plus pesante que celle de fontaine. Cependant Mr. Eisenschmid remarque à propos, qu'il faut avoir égard à la diversité des eaux, qui ne sont pas toutes du même poids;

& à la diversité du chaud & du froid, qui augmente ou diminuë le poids. A quoi on ajoûtera, que la pesanteur de l'eau étant plus grande que celle du vin, il s'ensuit qu'un conge de dix livres d'eau, ne tiendroit pas dix livres de vin: d'où il s'ensuit encore, que la livre Romaine moderne est plus forte que l'ancienne, de la proportion qu'il y a entre la pesanteur de l'eau à celle du vin, supposé que le conge Farnese fût destiné pour la mesure du vin.

Pour ce qui est des Médailles, Mr. Bouteroüe a observé par leur moyen, que sous les Rois de Rome, l'once étoit égale à celle de Paris, qu'ensuite elle fût diminuée de sorte, que les douze onces qui composoient la livre, ne firent plus que dix de nos onces. Mr. Eisenschmid par ses propres expériences sur quantité de Médailles d'or & d'argent, fixe l'once Romaine à 520 grains de Paris, plus forte de 10 grains que ne l'avoit mise Mr. Bouteroüe.

Avant que de finir sur les poids anciens de Rome. On remarquera d'après Pline, l. 33. c. 9. que sous

les Consuls les deniers Romains d'argent étoient taillez 84 à la livre, ou 7 à l'once, & par conséquent de 74 $\frac{2}{7}$ grains : mais dans la suite ils diminuérent de poids, & de 7 ils vinrent jusqu'à 8 dans l'once. Les deniers d'or comme on l'apprend encore de Pline l. 33. c. 3. sous le gouvernement des Consuls étoient de 40 à la livre, & de 156 grains : les Empereurs en diminuérent aussi le poids.

Les poids usitez dans la Grece & qui font le sujet du troisiéme ch. ont été le talent, la mine, la drachme, l'obole. Le talent se divisoit en 60 mines, la mine en 100 drachmes, la drachme en 6 oboles : le talent contenoit 60 mines, ou 6000 drachmes, ou 36000 oboles.

Mais la même division gardée, le poids n'étoit pas le même par tout : il faut s'arrêter à celui d'Athenes, comme au plus connu, & en faire dépendre la connoissance des autres.

Jusqu'à present sur l'autorité de Ciceron, de Tite-Live, de Pline, Galien, Celse, Scribonius, Largus,

Feſtus, Fannius, Priſcien, Au-lu-Gelle, & de tous les Anciens, la drachme Attique avoit paſſé pour égale au denier Romain d'argent. Mais cela n'eſt pas, dit Mr. Eiſenſchmid : car Tite-Live l. 38. égale 2 ſommes d'un talent Attique, & de quatre-vingts livres Romaines : *Talentum ne minus pondo LXXX Romanis ponderibus pendat.* Donc il y avoit 960 onces ou 6720 deniers Romains au talent. La mine Attique de 100 drachmes valoit 112 deniers; & la livre Romaine ne donnoit que 75 drachmes Attiques, chacune de 83 $\frac{3}{27}$ grains de Paris. Mr. Eiſenſchmid a entre les mains une piece de monnoye d'Athenes de quatre drachmes, qui revient précisément à ce calcul. Mais en s'en rapportant ainſi à Tite-Live, il ne laiſſe pas de dire, *Oſcitavit itaque Livius l.* 34. pour avoir avancé qu'une piéce d'Athenes de quatre drachmes valoit environ trois deniers. Priſcien a donc auſſi révé; car il a dit la même choſe. Voici un endroit de Tite-Live qui pourra faire de la peine à Mr. Eiſenſchmid, & qu'on lui laiſſe à expliquer. Cet

Hiſtorien rapporte l. 34. que les Achéens pour gratifier les Romains, rachetérent à leurs frais douze cens priſonniers de cette Nation, en payant pour chacun 500 deniers; & qu'ils dépenſérent en cette occaſion cent talens: ce qui ramene les deniers à l'égalité avec les drachmes, & les met 6000 au talens.

Reſtent les poids des Juifs que Mr. Eiſenſchmid éxamine dans le quatriéme ch. Le plus grand étoit appellé Kikar, que les Interpretes rendent par le nom de talent. Il étoit diviſé en 50 mines ou en 3000 ſicles: & la mine, qui ſelon Joſeph, l. 14. des Antiquitez, ch. 12. peſoit deux livres Romaines & demie, étoit diviſée en 60 ſicles. Ce qui donne pour le Kikar 125 livres Romaines, & pour le ſicle 260 grains de Paris. Le demi-ſicle valoit deux drachmes, comme il paroît par Saint Matthieu, ch. 17. v. 23. & le ſicle valoit quatre drachmes Attiques, comme le dit Joſeph, l. 3. des Antiq, c. 9. Enfin Arias Montanus, & Vilalpand ont trouvé les ſicles qu'ils ont peſez de 270 grains; ce qui s'éloigne

peu de ce que le précedent calcul leur donne. Mr. Eisenschmid les a trouvez un peu plus forts de 267 grains, & les fixe à 268.

Cependant il ne semble pas avoir fait reflexion, que par là il est obligé d'abandonner l'inégalité, qu'il a mise entre le denier Romain & la drachme : car si celle-ci est de 83 $\frac{3}{25}$ grains, le sicle monte à 332 $\frac{12}{25}$.

Suivant la méthode que l'Auteur s'est proposée, il faut commencer la section seconde, qui traite des mesures creuses, par une éxacte notion de celles de Paris & de Strasbourg : & c'est ce qu'il fait au ch. premier. Le muid de Paris pour les liqueurs se divise en 288 pintes, & se réduit à un vase cubique, dont le côté est de 8 pieds ou de 96 pouces : il contient donc la valeur de 512 pieds cubiques, ou de 884686 pouces cubiques de liqueur. La pinte contient 48 pouces cubiques, & la chopine est la moitié. Selon les expériences de Mr. Eisenschmid, le calcul met l'amphore de Strasbourg à 3287 $\frac{133}{200}$ pouces cubiques de Strasbourg, qui en font 2802 $\frac{757}{1035}$ de Pa-

de Paris. Le Foudre eſt composé de 24 amphores ; & celles-ci ſe diviſent en 24 meſures.

Après ce qu'on a dit du conge Farneſe & de ſa capacité, il n'y a plus qu'à marquer le rapport qu'y ont eû les autres meſures Romaines, dont parle Mr. Eiſenſchmid au chap. ſecond. L'amphore ou le quadrantal d'un pied cubique, étoit composé de huits conges ; le conge de ſix ſettiers ; le ſettier de douze cyathes. Le demi-ſettier avoit auſſi les noms d'hemine & de cotyle. Le ſettier diviſé en douze cyathes, comme la livre l'étoit en un pareil nombre d'onces, quelquefois étoit appellé une livre, non de poids mais de liqueur ; car elle tenoit vingt onces peſant. On remarquera que Dom Lancelot dans ſon exacte Diſſertation ſur l'hémine, la réduit à 9 $\frac{5}{17}$ de nos onces : & c'étoit tout ce que la regle de Saint Benoît donnoit de vin à un Religieux pour ſa journée, ou à boire en un ſeul repas, ou à partager en deux repas, ſelon qu'il étoit jeune ou qu'il ne l'étoit pas. Un Novellius Torquatus, dont

Pline l. 14. c. 22. fait mention, auroit été bien éloigné de ſe contenter de ſi peu ; lui, qui d'une haleine avaloit trois conges, c'eſt à dire, plus de dix pintes.

Les meſures Grecques au ſentiment de Mr. Eiſenſchmid ch. 3. ne different point des Romaines ; puiſqu'il fait l'hémine ou la cotyle d'Athenes égale à celle de Rome, ou au moins ſans une difference ſenſible. Dom Lancelot n'en a pas jugé de même, & il n'a donné à l'Attique que les trois quarts de celle de Rome. Les Grecs avoient auſſi leurs ſettiers & leurs cyathes comme les Romains ; mais ils avoient la metrete ou le cade, qui comprenoit douze fois le χȣ̃ς, & celui-ci valoit ſix ſettiers.

Joſeph, l. 8. des Ant. c. 2. dit, que le *Bath* ou le *Bad* chez les Juifs, valoit 72 ſettiers Attiques ; il ſe diviſoit en ſix *Hins*, & le *Hin* en 12 *logs*. Nôtre Auteur dans ſes recherches n'a pas omis les meſures creuſes pour le bled & les autres marchandiſes ſeches.

Il vient aux meſures de longueur dans la troiſiéme ſection. Per-

ſonne n'ignore, que l'uſage eſt de diviſer le pied en douze pouces, & le pouce en douze lignes : la diviſion eſt encore pouſſée à partager la ligne en dix particules : ainſi le pied eſt de 1440 de ces particules : mais comme le pied n'eſt pas de ſoi une grandeur fixe, & qu'en certains endroits il eſt plus grand & en d'autres plus petit, ce ne ſeroit encore qu'incertitude, ſi l'invention des pendules n'avoit ſuggeré quelque choſe à quoi ſe tenir. C'eſt qu'un pendule dont la vibration ſe fait en une minute, eſt long de trois pieds de Roi & de 8 $\frac{1}{2}$ lignes. Le pied Rhinlandique uſité par toute l'Alemagne n'eſt que de 1391 $\frac{7}{10}$ de nos particules. Celui de Rome tel qu'il eſt preſentement, en a 1320.

Mais l'ancien pied Romain étoit de 1324 $\frac{1}{2}$ comme Mr. Eiſenſchmid l'infere de la capacité du conge Farneſe ; de quelques morceaux d'ancienne Architecture, & qui vraiſemblablement avoient été meſurez au pied ; de deux pierres tombales, où la longueur du pied eſt marquée, mais un peu moindre. Il ne ſera pas

desagréable de retourner à la consideration de ce conge si souvent cité : puisqu'il est d'un demi-pied cubique, comme l'amphore d'un pied : voilà la mesure toute trouvée du pied Romain. Mais comme nous ne sommes pas sur les lieux pour la prendre, voyons ce que donne le calcul. Le conge tenoit dix livres pesant de vin : des experiences tres-exactes assûrent que le demi-pied cubique d'eau de la Seine, pese huit livres & $\frac{1}{112}$ onces de Paris. Puis donc que la livre Romaine faisoit dix de nos onces, nôtre demi-pied cubique surpasse le Romain du poids de 39 $\frac{1}{2}$ onces, & à cause de la difference de l'eau au vin, qui dans un pouce cubique est de six grains, & dans un demi pied cubique de 1296 grains, ou d'une once & 432 grains, il faut mettre nôtre demi-pied cubique plus pesant que le Romain, de 40 onces & 432 grains. Ainsi le demi-pied ou le pied de Paris, est à peu près à l'ancien de Rome, comme la racine cubique de 140 à celle de 100, ou de 7 à 5. qui étant irrationelles, & ne pouvant s'exprimer

en nombre, en leur substituant les approchées 171 & 170; il resulte que l'ancien pied Romain est d'environ 1281 $\frac{29}{191}$ de nos particules. Juger, comme Mr. Eisenschmid du pied Romain par le chemin qu'il y a de Nimes à Narbonne, ou de Bologne à Modene, c'est s'appuyer sur un principe trop peu certain. Les Romains faisoient le pas de cinq pieds. Ils divisoient la terre par rapport à ce que des bœufs attelez à la charruë peuvent labourer dans la demie journée ou dans la journée entiere : *Actus* étoit la demie journée, de six vingts pieds en long sur quatre de large, à ce que dit Pline l. 18. c. 3. car Columelle dit que c'étoit un quarré de six vingts pieds : & que le *Jugerum* étoit double.

Le stade étoit une mesure commune aux Grecs & aux Romains : chez ceux-là il étoit de six cens pas; chez ceux-ci de six cens vingt-cinq. D'où il est facile de voir le rapport du pied chez les uns & chez les autres. Mr. Eisenschmid prend ici occasion de parler de la hauteur des Pyramides d'Egypte ; & il entre

dans le détail de toutes les meſures des Grecs.

Quoi qu'il ne trouve rien de ſûr touchant les meſures des Juifs, il croit néanmoins pouvoir donner 2384. particules, ou 1 pied 7. pouces 10. lignes 4. particules de Paris, à la coudée Juive.

Il finit cette troiſiéme ſection en obſervant, que ſelon M. Caſſini un degré du meridien ſur la terre donne 57100 toiſes.

Il commence la 4e. ſection par des remarques aſſez curieuſes, ſur la maniere dont les Romains exprimoient les diverſes ſommes d'argent, ſoit dans le diſcours ſoit par écrit. Enſuite pour venir à l'évalüation de leur monnoye par rapport à la nôtre, il choiſit leur denier d'argent, que Mr. Bouteroüe a trouvé être du poids de $74\frac{2}{7}$ grains de Paris. Or nôtre écu ou nôtre loüis d'argent, dit Mr. Eiſenſchmid, peſe 516 grains: le mettant donc à ſoixante ſols ſelon ſa premiere eſtimation, la regle de proportion donne huit ſols & un peu plus de cinq de nos deniers, pour le denier Romain d'argent.

Il ne ſemble pas néanmoins impoſſible de parvenir à une évalüation un peu plus juſte. Suppoſé premierement que l'once Romaine fût de 520. grains ; ſuppoſé encore ce que dit Pline l. 33. ch. 9. que 84 deniers étoient taillez à la livre, & que par conſequent chacun étoit de 74 grains & $\frac{2}{7}$; ſuppoſé enfin qu'il ne faille pas chercher la valeur de cette monnoye, en la comparant avec la nôtre, ſur laquelle il y a à rabattre l'alliage & le droit du Roi , mais avec l'argent fin. Le prix du marc d'argent fin taxé à trente francs; le denier Romain vaut 9 ſols & un peu plus de ſix de nos deniers.

Le denier valoit dix fois *l'As*, qui étoit une monnoye de cuivre. Le victoriat *victoriatus*, étoit la moitié du denier. Le Seſterce *Seſtertius* en étoit le quart. Un autre ſeſterce de neutre genre *ſeſtertium* , n'étoit pas une monnoye , mais une maniere de compter, qui ſignifioit mille ſeſterces. Leur monnoye d'or , *aureus*, valoit vingt-cinq deniers ou cent ſeſterces.

De la connoiſſance de la monnoye

Romaine, il eſt aiſé de paſſer à celle de la monnoye Grecque, & de celle-ci à celle des Juifs ; les rapports entre le denier Romain, la drachme Attique, & le ſicle des Juifs étant fixez. Les Grecs avoient en or une piece nommée *ſtater*, du poids de deux drachmes, & de la valeur de vingt drachmes d'argent. Les Rhodiens avoient leur monnoye particuliere, dont Mr. Eiſenſchmid parle ſçavamment.

M. Eiſenſchmid termine ſon docte & curieux Ouvrage, par un grand nombre de tables, où le Lecteur voit avec plaiſir remettre ſous ſes yeux, ce qui a pû coûter de l'application à ſon eſprit.

ARTICLE CXXXIV.

OBSERVATION CHYMIQUE DE Mr. Poliniere Docteur en Medecine, ſur l'extraction de l'eſprit verd de vitriol.

QUel nom donner à des Gens, qui ſe croyant parvenus à des connoiſſances, qu'ils jugent tres-uti-

les au genre humain, ne lui en parlent néanmoins que par des énigmes inexplicables, & comme à dessein de lui causer le regret d'en être privé? Timon, cet ennemi de tous les hommes, en auroit ainsi usé, si quelque chose de bon lui étoit venu à l'esprit. Tel cependant a été le caractére de tous ceux qui ont autre fois traité la Chymie. Plus mysterieux encore que laborieux, ils se vantoient d'avoir fait de merveilleuses découvertes, qu'ils ne révéloient point: *Sed communis utilitatis derelictio contra naturam est**. » Cacher aux hommes ce » qui peut leur être utile, c'est s'é» loigner de la loi naturelle. Défaut qui ne se reproche plus aux sçavans Chymistes de ce tems. Mr. Polinier Docteur en Medecine, qui a déja donné des preuves de son sçavoir en Mathematique, & de son habileté dans la Chymie, rend public un de ces secrets, que les Maîtres de l'Art s'étoient reservez. Nous le mettrons ici, comme il nous la communiqué.

Les Chymistes, dit-il, ont beaucoup vanté l'esprit verd de vitriol.

* *Cicero l.3. off.*

Ettmuler dans son Commentaire de Schroder, après Paracelse & plusieurs autres en parle ainsi : » Plu-
» sieurs font grand cas de la prépa-
» ration de l'esprit verd de vitriol,
» appellé par les Chymistes lion
» verd : mais c'est un secret qui est
» connu de peu de personnes. Pierre Jean le Fevre Docteur de la Faculté de Montpellier, dans un Livre imprimé à Toulouse en 1646. & intitulé *Myrothecium spagiricum*, dit page 216. » Que du vitriol se tire un
« esprit de couleur bleüe & tirant
» sur le verd, qui est un secret con-
» tre l'épilepsie. Mais il y a une ad-
» dresse particuliére à le tirer. Voici
« la maniere d'y proceder : c'est
» de mettre égales parties de vitriol
» & de salpêtre dans une cornuë
» bien lutée, qui doit être placée dans
» le fourneau comme pour avoir de
« l'eau forte. Il continue fort au long une manipulation assez fatiguante. Joseph Quercetan dans une seconde édition faite à Marspourg en 1619. de son Ouvrage qui a pour titre, *Tetras gravissimorum totius capitis affectuum*, s'exprime en ces termes, page

376. » Pour tirer lesprit de vitriol
» d'une couleur verte, prenez autant
» qu'il vous plaira du meilleur vi-
» triol, soit de Hongrie, soit Ro-
main, & déchargez-le de son flegme.
Ensuite il ajoûte aussi une longue manipulation differente de la précedente; & il recommande cet esprit comme un bon remede contre l'epilepsie.

Sans tant de Mysteres, & par une voye beaucoup plus courte, plus simple, & tres-differente de celles des Auteurs, dont nous venons de parler, Mr. Polinier vient à l'extraction de cet esprit verd. Après avoir fait calciner la couperose verte, ou le vitriol commun, dans un vaisseau de terre qui soit large, qui ait peu de profondeur, & qui ne soit point vernissé: il continue cette calcination au milieu des charbons ardens, jusqu'à ce que la surface extérieure paroisse jaunâtre. Ensuite il fait bien pulveriser ce vitriol ainsi préparé, prend égal poids de salpêtre de la 3e. cuite & pareillement pulverisé, & mêle exactement ces deux choses dans un mortier. Ayant mis le tout

dans une cornüe de verre lutée, & y ayant appliqué un récipient de verre, dont la jonction avec la cornüe soit aussi bien lutée & sechée, il fait un fort petit feu de charbons pendant environ deux heures. La premiere chose qui distille, c'est un pur esprit de vitriol de couleur verte tres-belle. Si l'on veut alors faire cesser le feu ; & qu'après avoir laissé refroidir les vaisseaux, on délute le récipient, on aura cet esprit de vitriol d'une tres-beau verd.

Si l'on ne veut point encore retirer cet esprit de vitriol verd ; sans rien déluter, il n'y a qu'à continuer la distillation, en augmentant un peu le feu : alors les vapeurs rouges du salpêtre obscurcissent entiérement le balon, ou récipient. Si on continuë ainsi cette distillation jusqu'à ce que la partie supérieure du balon ne paroisse plus chaude au toucher ; ayant laissé refroidir le tout, si on separe le récipient d'avec la cornüe ; au lieu de cette liqueur verte qui étoit venüe d'abord, on trouvera une liqueur d'une couleur rouge, claire, tirant sur un jaune

foncé, fort fumante & fort active.

Pour preuve que cette liqueur verte est un esprit de vitriol, & non pas un esprit de nitre ; c'est qu'ayant versé de cette liqueur verte sur de la limaille de fer, elle n'agit sur cette limaille qu'après qu'on y a ajoûté un peu d'eau, de même que l'huile de vitriol tirée à la manire ordinaire. Au contraire l'esprit de Nitre pur étant versé sur de la limaille de fer, agit au même instant.

ARTICLE CXXXV.

REPONSE A QUELQUES *plaintes sur deux de nos Extraits.*

UN Auteur que nous honorons & que nous considerons, eû égard à sa naissance & à l'honnêteté de son procédé, s'est néanmoins plaint de nous, mais à nous-mêmes, par une lettre du 15e. de Mai. Il a crû voir dans nous de la partialité en faveur de son Adversaire. C'est de M. de S. Q. que nous parlons, qui dans ses Remarques critiques sur l'Histoire de la Poësie Françoise, &

dans une lettre à M. Marvesin, a soûtenu, que la Nation Gauloise a reçu les Sciences & les beaux Arts des Romains ; qu'avant cela elle n'étoit point sçavante ; & que les Druides ne possédoient qu'une Philosophie cabalistique, sans avoir l'usage des Vers. Les Extraits de ces deux Ouvrages de M. de S. Q. sont inserez dans nos Memoires, au mois de Juin 1707. & au mois de Janvier de cette année.

Il faut avoüer qu'il n'a pas dit, que generalement tous les Gaulois ne cultivassent pas les Sciences, puisqu'il reconnoit les Druides pour Philosophes. Mais ils ne faisoient pas, dit-il, le plus grand nombre de la Nation : les Cavaliers faisant profession des armes, & le Peuple sans se soucier de Science, ne s'occupoient les uns que de la chasse, & les autres que de l'agriculture. On souhaiteroit pouvoir aussi lui accorder, que les Druides ignoroient ce que c'est que Vers ; mais comment contredire César qui témoigne expressément le contraire ? Pour ce qui est de l'expression *feræ Galliarum gentes*, on ne

ſçauroit convenir, qu'elle ne puiſſe jamais ſignifier qu'une agreſte barbarie, & non pas quelquefois une fierté, qui avec la Science & la connoiſſance des Arts, peut compatir dans un même ſujet. Quand Virgile dit, *Ferus omnia Jupiter Argos tranſtulit*, il marque ſeulement que ce Dieu étoit fier & implacable: & c'eſt auſſi l'épithéte qui ſe donne à un Tyran, *ferus Tyrannus*. C'eſt encore dans le même ſens, qu'il faut prendre ces Vers d'Horace :

Nemo adeò ferus eſt, ut non miteſcere poſſit;
Si modò culturæ patientem commodet aurem

» Il n'eſt point d'homme ſi fier, » qui ne s'addouciſſe, s'il veut prê- » ter l'oreille aux bons avis. Le même Poëte dit, que le feu de l'âge & le peu d'expérience rendent les jeunes gens fiers.

Seu calidus ſanguis, ſeu rerum inſcitia vexat
Indomitâ cervice feros.

Au reſte on n'oſeroit affirmer que

 les

les Romains en traitant les Gaulois de *feræ gentes*, ne les ayent pas pris pour des barbares.

Un autre point ſur lequel il nous demande juſtice, c'eſt que nous ſemblons lui avoir imputé d'avoir confondu les Saliens, comme il les appelle, habitans de la Provence, avec un autre Peuple du même nom, ſorti de la Germanie. Il nous ſemble cependant l'avoir entiérement ſatisfait là-deſſus dans l'Extrait du dernier mois de Janvier. Il ne voudroit pas lui-même s'en rapporter ſur l'origine des François, à l'autorité d'Etienne de Byzance, qui après Parthenius de Phocée dit, Φράγγοι ἔθνος Ιταλίας, *François, Nation d'Italie.* Nous lui accorderons néanmoins qu'il arrive quelquefois, que les Editeurs donnent trop à leurs conjectures; & que pour faire valoir leur habileté, ils corrompent le texte des anciens Auteurs, au lieu de le corriger.

ARTICLE CXXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES pour le mois de Septembre.

DE VENISE.

BErnardo Treviſani Noble Venitien connu par divers Ouvrages a formé le plan d'une nouvelle Académie, qui aura pour fin de prendre les voyes les plus ſûres de perfectionner l'eſprit, d'acquérir les connoiſſances les plus utiles, & d'en faire un bon uſage. Aucune Aſſemblée ſçavante ne s'eſt propoſé un deſſein ſi étendu. On peut juger ſi le Seigneur Treviſani a pris de juſtes meſures pour réüſſir; car il vient d'imprimer ſon projet :

Conſiderazioni ſopra il buon guſto in materia delle Scienze e buone Arti.

Conſiderations ſur le le bon goût en matiere de Sciences & de beaux Arts.

L'Auteur appelle ſon Académie, *de gli Acconti*, *des intimes amis.*

DE PADOUE.

Mr. Valſinieri Profeſſeur en Médecine a fait imprimer *des Obſervations*

sur les œufs & les ovaires des Anguilles.

Le Pere Serry Dominicain eſt fort occupé à défendre ſon Hiſtoire *de auxiliis*, contre la nouvelle Hiſtoire de ces diſputes imprimée en Flandres. L'Hiſtorien Flamand a joint à ſon récit, des piéces authentiques, qu'il ſera malaiſé de détruire par des raiſonnemens, des conjectures, & des déclamations.

D'ALEMAGNE. *de Hall.*

On eſt juſtement révolté contre le Livre de *Mr. Strykius* intitulé, *Diſſertatio Eccleſiaſtica de jure ſabbathi Diſſertation Eccleſiaſtique ſur le droit du Sabbath.* Les paradoxes que ce Puritain y avance ſont, que l'obſervation du Sabbath étoit ſous l'ancienne Loi une pure cérémonie qui a été abrogée avec elle ; qu'il eſt libre aux Princes de marquer un autre jour que le Dimanche pour l'Aſſemblée des Fidelles. Il condamne non ſeulement les ornemens des Temples, mais les Temples mêmes. Dieu, ſelon lui, n'accorda aux Iſraëlites d'en bâtir un, que par condeſcendance

à leur foibleſſe. Ce n'eſt pas l'idée que donne l'Ecriture d'un deſſein, dont Dieu même fit porter l'ordre à David par le Prophete Nathan. Comment oſe-t'on s'élever contre une ſainte pratique commune depuis l'origine du Chriſtianiſme à toutes les Sectes qui ont diviſé l'Egliſe? Les Diſciples des Apôtres, les Martyrs, ont élevé des Autels, & bâti des Temples. Ils idolatroient ſelon Mr. Strykius. Les Saints Docteurs ont profité des premiers momens de la paix de l'Egliſe, pour élever des Edifices plus ſuperbes & moins indignes de Dieu, qui veut bien les habiter : ils n'ont rien épargné pour les orner : Reſte d'Idolatrie ! s'écrie le fanatique Docteur: depuis JESUS-CHRIST l'Egliſe a été dans l'erreur. Après dix-ſept ſiécles un veritable Chrétien paroît, & commande de renverſer tous les monumens de la pieté de nos Ancêtres. Voilà où conduit l'eſprit particulier, & la prétenduë liberté Evangelique. On ne doute pas que les Proteſtans d'Alemagne ne faſſent éclater leur indignation con-

tre des nouveautez ſi ſcandaleuſes.

DE DRESDE.

L'Ouvrage de feu Mr. Tentzelius, ſur les Médailles des Ducs de Saxe, paroît. L'Auteur mourut le 24. de Novembre 1707. Mr. Seebiſchius a eu ſoin de l'Edition.

Saxonia numiſmata, ſive Nummophylacium Saxonicum.

La Saxe métallique, ou Cabinet des médailles de Saxe, in 4°. ſix volumes. A Dreſde chez Frideric Gleditſch. L'Ouvrage eſt écrit en Aleman; mais on y a joint une Verſion Latine.

DE ZERBST, en Saxe.

Mr. Feuſtingius, Jean Henry a déterré l'hiſtoire & les actes d'une Diſpute entre les Calviniſtes & les Luthériens, tenuë à Jever dans la Friſe Orientale, par l'orde d'un Comte d'Oldembourg. On diſputa de l'Exorciſme qui précede le Baptême, & de la maniere dont JESUS-CHRIST eſt dans l'Eucharistie. La Conféren-

çe ne ſervit qu'à échauffer les deux Partis l'un contre l'autre.

Hiſtoria Colloquii Jeverenſis inter Lutheranos & Reformatos anno 1517. *inſtituti. Subjiciuntur ipſa Colloquii acta, à Jo. Henrico Feuſtingio Serveſtæ in* 4°. 1707.

DE VITEMBERG.

On a imprimé ici *les Ouvrages de Roſwite* Religieuſe du dixiéme ſiecle. Ce ſont des Poëſies Latines d'un gout barbare. On y remarque pourtant de l'eſprit: & ce qu'elle apprend de l'Hiſtoire de ſon ſiecle, donne du prix à ſes Ouvrages. Depuis l'impreſſion on a recouvré une piéce importante : c'eſt un *Poëme ſur la fondation de l'Egliſe de Gandersheim.* Il eſt entre les mains de Madame l'Abbeſſe de Gandersheim Fille du Prince Ulric de Brunswik.

DE LIPSIC.

J'ai à vous parler de deux Livres originaux en leur eſpece. Le premier eſt une *Rhetorique ſacrée. M. Langius* qui en eſt l'Auteur, gémit

ſur le nombre d'Eccleſiaſtiques, qui pour ſe former à la prédication, étudient l'Art de bien dire. Pour lui il preſcrit aux Orateurs ſacrez une methode fort opposée. Il leur recommande la lecture de quelques Théologiens Lutheriens, de quelques recüeils de lieux communs. Cette étude ſuffira ſelon lui pour entendre l'Ecriture. Il ne ſçauroit ſouffrir qu'on en cherche l'explication dans la Synopſe, qui demande, dit-il, trop d'application ; ni dans les Critiques, dont il compare les ſept tomes aux ſept Vaches maigres du ſonge de Pharaon. Mais le grand, l'important précepte de ſon Art de prêcher, c'eſt que l'eſſence de Dieu étant indiviſible, on ne peut l'avoir au dedans de ſoi, à moins qu'on ne l'ait tout entiere, ni prêcher avec ſuccés ſans l'avoir. Ainſi un ſeul peché, une ſeule erreur ôte abſolument le talent de la prédication. Il confirme cette regle par un raiſonnement phyſique : la lumiere n'eſt point ſans chaleur : la vérité eſt lumiere ; elle n'eſt donc point dans une ame, que le peché a glacée. Or, conclut-il,

Qui ne posséde pas la verité, ne peut pas l'annoncer.

Joachimi Langii Viri docti, Ministri Berolinensis Oratoria Sacra, ab Artis homileticæ vanitate repurgata. Lipsiæ in 8°. 1707.

La Rhetorique Sacrée purgée des vanitez de l'Art homilétique. A Lipsic in 8°. 1707.

L'Ouvrage de *Mr. Varlitz.* Medecin est aussi singulier, que la nouvelle Rhétorique. C'est une Exposition du chap. douziéme de l'Ecclésiaste, où le penetrant Médecin a vû toutes les maladies, qu'attirent à un vieillard les débauches de la jeunesse. Il entre sur cela dans un détail qui vaut presque un Cours entier de Medecine. Il trouve la circulation du sang dans ces paroles; *La roüe sera rompuë sur la citerne.* Peut-on porter la pénétration plus loin?

Christiani Varlitzii Valetudinarium senum Salomonæum medico-sacrum, ad Ecclesiastæ caput XII.

L'Infirmerie des Vieillards bâtie par Salomon, ou Medecine sacrée tirée du chap. douziéme de l'Ecclesiaste. A Lipsic 1708. *in* 4°.

Sept. 1708.

DE MADRID.

On a fait imprimer ici chez *Augustin Ferrandez une nouvelle Grammaire Françoisse* tres-estimée. L'Auteur qui est de Perpignan, s'appelle *Abdon Sennen Guillarubi*. Ce Livre est un in 8°. de 128. pages seulement.

Il y a quelques années que *le P. André de Pozzo Jesuïte* fit imprimer en Italien un petit Ouvrage *de la Dévotion aux Saints Anges Gardiens.* Ce sont les Exhortations que ce Pere avoit faites aux Nobles de la Congrégation de Naples. *Le Sieur Clement Sanchez* vient de Traduire ce Livre en Espagnol. Il est imprimé chez Diego Martinez Abad. La Traduction passe pour belle, élégante, & fidelle.

Foppens imprima l'an passé à Bruxelles un Ouvrage du sçavant *Pere André Serrano Jesuïte sur les Saints Anges.* Ce livre est intitulé *Los Siete principes de los Angelos validos del Rey del Cielo Missioneros, y Protectores de la Tierra &c.* On y explique avec beaucoup d'érudition plusieurs endroits difficiles de l'Ecriture Ste. où il est parlé des Anges. L'auteur est un Homme de mérite, à qui les Missions des Philippines ont de grandes obligations. Ce Livre ne fait que paroitre ici, & il y est fort goûté.

La troisiéme partie de *l'Histoire generale*

des Peres Déchaussez de la Trinité de la Rédemption des Captifs, a été imprimée depuis peu : c'est *le Reverend Pere Alexandre de la Mere de Dieu* qui en est Auteur. Cette troisiéme partie contient 1°. tous les faits mémorables arrivez dans l'Ordre jusqu'à l'an 1700. On y trouve ensuite les vies des personnes de l'Ordre qui se sont distinguées par leur piété & par leur doctrine &c. Cet Ouvrage est un in folio de 615. pages, imprimé *chez Joseph Rodriguez d'Escobar* de l'Imprimerie Royale. Il est écrit avec beaucoup de politesse.

D'ANGLETERRE.

Mr. Allix a publié une Dissertation sur l'année de la Naissance de JESUS CHRIST, qui ne contient presque rien de nouveau. Il suit l'opinion du Jesuite DECKER devenuë assez commune parmi les Sçavans, que JESUS-CHRIST est né l'an 749. de Rome. Il ajoûte qu'il naquit au mois de Mai ; opinion qui n'est ni nouvelle, ni fondée sur aucune preuve de quelque poids.

Dissertatio de Jesu Christi Domini Nostri anno & mense natali. 1707. *in* 8°. *Londini.*

Mr. Smith a fait imprimer dans un seul volume trois petits Ouvrages de sa façon, *deux Dissertatione sur les Hymnes de l'ancienne Eglise Grecque , & un Traité sur les moyens de reconcilier toutes les Sectes Chré-*

tiennes. Il a ramassé dans le même Volume *plusieurs piéces touchant Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople* déposé pour avoir voulu répandre dans son Eglise les erreurs de Calvin.

Collectanea de Cyrillo Lucari Patriarcha Constantinopolitano : quibus accessere de veteris Græcæ Ecclesiæ hymnis Commentationes duæ ; & Theologica, de causis remediisque dissidiorum quæ Orbem Christianum hodie affligunt, Exercitatio. in 8°.

Le premier tome de la nouvelle Edition des Septante, dont Mr. Grabe a eu soin, est en vente. C'est sur le Manuscrit Alexandrin qu'elle est faite. Le premier tome contient le Pentateuque, Josué, les Juges & Ruth.

Septuaginta Interpretum Tomus I. Continens Octateuchum. Quem ex antiquissimo Codice M. S. Alexandrino accuratè descriptum, & ope aliorum exemplarium ac priscorum Scriptorum, præsertim verò Hexaplaris editionis Origenianæ, emendatum atque suppletum, additis sæpe asteriscorum & obelorum signis, summâ curâ edidit Joh. Ernestus Grabe, S. T. P. Oxonii, è Theatro Scheldoniano. Prostant venales apud Richardum Smith. 1707. *in folio & in octavo.*

Le Mecanisme de l'esprit est un pauvre Livre. L'Auteur se perd dans des raisonnemens abstraits sur les effets de l'amour propre. Il n'est pas aisé de le suivre, Il est mal aisé de le comprendre.

Le Mécanisme de l'Esprit ; ou la Morale naturelle dans ses sources : Discours qui explique les divers mouvemens de l'amour propre. A Londres, chez A. De Lage, 1703. in 12. pages. 74.

On a imprimé les Oeuvres Philosophiques & Mathematiques de Mr. Vilkins, autrefois Evêque de Chester. Il a renouvellé de nos jours le Systéme de la pluralité des Mondes. Il a même été plus loin que personne dans la défense de ce paradoxe ; puisqu'il ne croit pas impossible de trouver le secret de traverser l'air, & d'aller faire un voyage dans les Planetes. La vie de cet Evêque Mathématicien a eu quelque chose d'aussi bizarre que ses opinions. Fils d'un simple Orfevre, il épousa la sœur d'Olivier Cromwel déja Protecteur d'Angleterre. Une si haute alliance ne releva point sa fortune. Richard Cromwel ayant succedé à son Pere, se contenta de le faire Principal d'un College à Cambridge. Il perdit cet établissement, quand Charles second remonta sur le Trône. Mais dans la suite ce même Prince, à la recommandation du Duc Buckingam, lui donna l'Evêché de Chester. Ainsi le beau-frere de Cromvvel dût sa grandeur à la Maison Royale.

The Mathematical and Philosophical Works of the right Reverend John Wilkins, late Lord Bishop of Chester, 1. containing the discovery of a New World, or a dis-

course tending to prove, that it is probable there may be another habitable World in the Moon; With a discourse of the possibility of a passage thither. 2. That it is probable our Earth is on of the Planetes. 3. Mercury, or the secret and swift Messenger, shewing, how a man may with privacy and speed, communicate his thoughts to a Friend at any distance. 4. Mathematical Magick; or the wonders that may, be performed by mecanical Geometry. 5. An abstract of his essay towards a real character, and an Philosophical language, To which is prefixed the Authors Life, and an account of his Works.

Les Oeuvres Mathematiques & Philosophiques de feu Mr. Wilkins Evêque de Chester. Le premier Traité contient la découverte d'un nouveau Monde, ou un discours qui montre la probabilité d'un Monde habitable dans la Lune, & le moyen d'y arriver. Le second Traité fait voir que la Terre est une Planete. Le troisiéme Traité intitulé Mercure ou le Messager apprend la maniere de communiquer ses pensées à un ami à quelque distance qu'il soit. Le quatrieme Traité, ou la Magie Mathematique explique plusieurs merveilles naturelles faites par le moyen de la Geometrie mechanique. Et enfin le cinquiéme Traité contient un abregé de l'Essai touchant le langage Philosophique, avec la vie de l'Auteur & le Catalogue de ses Ouvrages. A Londres.
Sept. 1708.

chez J. Nicholson 1708. *in* 8°. *pag*. 548.

On a traduit en Anglois l'histoire des Juifs de Mr. Basnage : elle est generalement estimée.

DE HOLLANDE.

La Relation de ce qui s'est passé en Portugal par rapport aux operations de la Campagne de 1705. est une apologie du Baron de Fayel qui commandoit les troupes Hollandoises en Portugal. Si on croit cette Relation, le Baron de Fagel donne des avis qui auroient rendu la Campagne heureuse, s'ils avoient été préferez à d'autres conseils. Si la prise de Valence & d'Alcantara eût été suivie de la prise d'Albuquerque, les Portugais restoient Maîtres d'une grande étenduë de pays entre le Tage & la Guadiana. On prit d'autres mesures. On assiégea Badajox : il fallut lever le siége. On attribua ce contre-tems au General Hollandois, qui se justifie par des attestations du Roi de Portugal, de l'Archiduc, & de plusieurs Officiers Generaux.

DE RHEIMS.

François de Maucroix Chanoine de l'Eglise Metropolitaine est mort ici il y a quelques mois âgé de quatre vingts-dix ans. Il étoit de Noyon, & s'étoit fait connoitre il y a plus de soixante ans par des

Poëſies d'un goût délicat. Ses traductions l'ont encore plus diſtingué. Il a mis en François,

Les Homelies de St. Chryſoſtome au Peuple d'Anthioche.

L'Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre par Sanderus.

Les Vies des Cardinaux Campege & Polus,

Les Homélies d'Aſterius,

La quatrieme Oraiſon de Ciceron contre Verrès,

Les Philippiques de Démoſthene,

Trois Dialogues de Platon, l'Euthyphron, le grand Hippias, & l'Euthydeme.

La Traduction de ces huit excellentes piéces parut en 1685. avec quelques Poëſies de feu Mr. de la Fontaine: Mr. de Maucroix y joignit une Préface très-eſtimée, ſur les caracteres differens de Démoſthene & de Ciceron.

Nous avons encore de ſa main la Traduction *du Regiſtre des tems*, *Rationarium temporum*, Ouvrage du Sçavant P. Petau, que Mr. de Maucroix donna ſous le titre *d'Abregé de l'Hiſtoire Univerſelle.*

Son ſtyle eſt pur, élégant, un peu lâche. On lui reproche de n'avoir pas aſſez pris le tour des Auteurs qu'il traduiſoit.

Il a vêcu ſans ambition, content d'un établiſſement mediocre, & du commerce de quelques Amis choiſis.

Sept. 1708.

DE PARIS.

Mr. de Montfort nous a fait aſſurer, qu'il n'eſt point Auteur du Livre intitulé Vaſconiana. Nous ſçavions déja qu'il peut, quand il veut, faire au Public des préſens plus conſidérables.

On a imprimé chez Lemery un Livre intitulé, *Le Droit Canonique de France.* Il y a long-tems qu'on attend un Livre qui faſſe connoître les Canons qui ſont d'uſage, & les Decretales reçûes en France. Pluſieurs titres ont promis de remplir cette attente, & aucun ne l'a encore remplie.

Varin vend l'Hiſtoire de Nôtre Dame de Lieſſe par Mr. Villette Chanoine de Laon.

ADDITION.

PROTESTATION DU P. H. contre l'Edition de ſes Ouvrages que l'on fait à Amſterdam.

ON dit communément que la choſe du monde qui fâche le plus un Poëte, c'eſt d'entendre mal réciter ſes Poëſies. Mais rien ne doit tant affliger un Ecrivain, que de ſçavoir qu'on imprime ſes Ouvrages autrement qu'il ne voudroit, ſur

tout quand on y traite de matieres importantes.

Monsieur de Lorme Libraire d'Amsterdam a entrepris une nouvelle Edition des miens. Il l'a même annoncée sans ma participation dans une feüille imprimée, où il a donné les titres de toutes les Pieces qu'il a entre les mains ; & parmi lesquelles on voit un Recueil de mes Lettres addressées à Luxembourg, qui ne contiennent presque qu'une suite de Médailles imperiales, depuis Auguste jusqu'à Diocletien, qui se trouvent à Paris dans les Cabinets. Elles sont sous le titre d'*Historia Augusta* ; quoi qu'elles n'ayent nullement l'air de l'Histoire que j'avois promise ; puisqu'il ne s'y trouve aucune des Dissertations que j'ay destiné de faire, si jamais je réprens ce travail. On y voit aussi quelques Additions, qui pouvoient le dédommager des retranchemens que je voudrois faire à ce Recueil, si j'en étois le Maître. Car m'étant apperçû, que quelques personnes croyoient voir dans mes Ecrits des choses qui doivent leur faire de la peine, j'avois résolu de les retrancher, & j'avois envoyé au Libraire en differentes fois des corrections capables de lever les difficultez, que l'on auroit pû former. Le Libraire ne veut pas les admettre ; quoi que je l'en aye fait solliciter par des personnes de consideration. Ainsi je desavoüe dès à présent l'édition *in folio* de mes Ouvra-

ges, qui se fait à Amsterdam : & je la desavoüe comme une Edition à quoi je ne prens aucune part. Elle est remplie de choses qui n'y seroient pas, si le Libraire en usoit avec moi, comme on en use avec les Auteurs, qu'on doit laisser maîtres de leurs Ouvrages jusqu'à la fin de l'Impression. Je desavoüe donc celle-ci encore une fois, & je la desavoüe très-sincerement.

Un Protestant inconnu m'impute d'établir *que les Peres Grecs & Latins sont supposez.* Mais comme dans un Ecrit de lui, qui a paru cette année en Hollande au commencement de Mars, il convient que je n'ai pas encore *proposé nettement ce Systême*, il doit convenir aussi qu'il n'attaque pas ce qu'il a vû dans mes Livres, mais ce qu'il a crû y voir. Je lui déclare donc à lui & à toute autre personne, qui liroit peut-être mes Ouvrages avec les mêmes yeux, que mon intention a été très-sincere de retrancher tous les endroits, qui ont pû lui faire naître une pareille idée. J'ai pour témoin de ma sincerité Monsieur de Lorme, qui peut l'en instruire, & qui est homme digne de foi. Ce n'est pas que dans les changemens qu'il a refusé d'admettre dans son Edition, j'eusse parlé *des Peres Grecs & Latins*; où que j'eusse retranché que *les Peres Grecs & Latins sont supposez.* On ne retranche point d'un Livre ce qu'on n'y a

jamais mis. Je n'ay point d'autre pensée sur les Peres Grecs , ni sur les Peres Latins , que celles de l'Eglise Romaine , des plus sçavans Critiques , & des plus habiles Theologiens Catholiques. Quant aux Auteurs profanes , je crois avec les meilleurs Critiques , que parmi des Auteurs qui sont véritablement aussi anciens qu'on le croit , il s'en est mêlé d'autres , sur lesquels on peut raisonnablement former des doutes. Mais si mes sentimens étoient particuliers , ce seroit une injustice criante , que de les imputer à la Compagnie. Ce seroient purement les miens , sans qu'elle y eût nulle part , comme je l'ai déclaré publiquement par un Ecrit , que Mr. le Clerc a inseré dans le quatorziéme Volume de sa Bibliotheque choisie.

Après la déclaration que je viens de faire , je me crois dispensé dès maintenant de répondre à ceux qui écriront contre ce qu'on pourra trouver dans l'Edition de mes Ouvrages qu'on fait en Hollande. Si celle-ci eût été faite sous mes yeux , ou que le Libraire eût eu pour moi la déference qu'il devoit avoir , je serois garant de tout ce qu'elle contiendroit. Mais après le refus qu'il a fait de changer & de corriger suivant mes corrections , & mes changemens , je ne suis plus garant de rien. Ceci regarde principalement l'Auteur Protestant qui m'a attaqué. Il peut écrire tant qu'il voudra : j'ai autre chose

à faire qu'à le ſuivre dans ſes conjectures : je ne prendrai point le change. S'il dit des choſes raiſonnables, le Public en profitera, & j'en profiterai avec le Public. Si au contraire ce qu'il dit n'eſt ni juſte ni ſolide, c'eſt à lui à ſe préparer au mépris, qui ſuit toujours les mauvais Ouvrages.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1708.

ART. CXXI. SAncti Thomæ Summa ſuo Auctori vindicata &c. *La Somme de Saint Thomas conſervée à ſon veritable Auteur, ou Diſſertation ſur les Ouvrages de Vincent de Beauvais; par le P. Jaques Echard Dominicain.* Page 1479

ART. CXXII. Vita S. Franciſci de Paula &c. *La Vie de S. François de Paule Fondateur de l'Ordre des Minimes, par le R. P. Joſeph Marie Perimezzi.* p. 1496

ART. CXXIII. A. van de Wiele Epigrammata &c. *Epigrammes ſacrées d'A. van de Wiele, ſur la Nativité, la Vie, la Paſſion, la Reſurrection, & l'Aſcenſion de* N. *S.* JESUS-CHRIST. p. 1505

ART. CXXIV. *Cours de Peinture par principes composé par Mr. de Piles.* p. 1509

ART. CXXV. *Explication ſimple, li-*

terale, & historique des Ceremonies de la Benediction d'une Abbesse tirées du Pontifical Romain &c. p. 1531

ART. CXXVI. *Traduction des Oeuvres d'Horace, & des Satyres de Perse & de Juvenal, par le P. Tarteron Jesuite; Nouvelles Editions.* p. 1544

ART. CXXVII. Harmonia Apostolica &c. *Harmonie Apostolique en deux Dissertations, de la Doctrine de Saint Jaques sur la justification par les bonnes œuvres, & de l'accord avec lui de Saint Paul sur ce point. Par G. Bullus Prêtre Anglican.* p. 1546

ART. CXXVIII. *Extrait d'un Memoire pour l'éclaircissement de quelques doutes sur quelques expressions Françoises proposées dans nos Memoires de Decembre* 1707. p. 1567

ART. CXXIX. Examen Institutionum &c. *Examen sur les Institutes, avec l'abregé de cet Examen, par Pierre Grolleau Docteur aggregé de l'Université de Paris.* p. 1577

ART. CXXX. *L'explication des Semaines de Daniel, par Mr. l'Abbé Bastide Predicateur du Roi & Professeur en Droit.* p. 1581

ART. CXXXI. *Obſervations ſur une Lettre de Mr. Mallemans imprimée dans nos Memoires.* p. 1601

ART. CXXXII. *Lettre de Mr. Mallémans pour ſervir de rêponſe à la precedente.* p. 1605

ART. CXXXIII. Jo. Caſp. Eiſenſchmidi &c. *Nouvel Examen des poids & meſures des anciens Romains, Grecs, & Hebreux, & de leurs monnoyes &c. par Jean Gaſpard Eiſenſchmid.* p. 1618

ART. CXXXIV. *Obſervation chymimyque de Mr. Poliniere Docteur en Medecine, ſur l'extraction de l'Eſprit verd de Vitriol.* p. 1637

ART. CXXXV. *Reponſe à quelques plaintes ſur deux de nos Extraits.* p. 1642

ART. CXXXVI. *Nouvelles Litteraires.*

De Veniſe. p. 1646
De Hall. p. 1647
De Dreſden. p. 1649
De Zerbſt. ibid.
De Witemberg. p. 1650
De Lipſic. ibid.
De Madrit. p. 1653
D'Angleterre. p. 1654

De Hollande. p. 1658
De Rheims. ibid.
De Paris. p. 1660
Addition. *Proteſtation du P. H. contre l'Edition de ſes Ouvrages que l'on fait à Amſterdam.* ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1241